



OCP S.A.

NOTE D'INFORMATION DEFINITIVE

Emission obligataire subordonnée perpétuelle avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt

Montant maximum de l'emprunt: 5 milliards de dirhams

	Tranche A non cotée	Tranche B cotée	Tranche C non cotée	Tranche D cotée	Tranche E non cotée	Tranche F cotée
Plafond	5 000 000 000 (cinq milliards) MAD					
Nombre max. de titres	50 000 Obligations subordonnées perpétuelles					
Valeur nominale	100 000 dirhams					
Taux d’Intérêt	Révisable chaque 10 ans, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 10 ans en date du 31 octobre 2016, soit 3,07% pour les 10 premières années, augmenté d’une prime de risque, soit entre 3,77% et 4,27% pour les 10 premières années.		Révisable annuellement, en référence au taux 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 52 semaines (base monétaire) en date du 21 novembre 2016, soit 2,28% pour la première année, augmenté d’une prime de risque, soit entre 2,98% et 3,48% pour la première année.		Révisable chaque 5 ans, en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor de maturité 5 ans en date du 14 novembre 2016, soit 2,67% pour les 5 premières années, augmenté d’une prime de risque, soit entre 3,37% et 3,87% pour les 5 premières années.	
Prime de risque	Entre 70 et 120 points de base					
Maturité	Perpétuelle					
1 ^{ère} Date d’option de remboursement	Le 23 décembre 2026					
Négociabilité	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca
Step-up	A compter du 23 décembre 2026 un step-up +25 points de base A compter du 23 décembre 2046 un step-up additionnel +75 points de base					
Méthode d’allocation	A la Française sans priorisation entre les tranches					

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 14 AU 16 DECEMBRE 2016 INCLUS
(POSSIBILITÉ DE CLOTURE ANTICIPÉE LE 15 DÉCEMBRE 2016)

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

La négociation sur le marché secondaire est strictement réservée aux investisseurs qualifiés présentés dans la présente note d'information et interdite aux Etats Unis et à toute personne résidente aux Etats-Unis.

Organisme Conseil et Coordinateur Global	Organisme Placeur	Organisme chargé de l'enregistrement à la Bourse de Casablanca	Organisme Domiciliataire

VISA DEFINITIF DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93- 212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information définitive a été visé par l'AMMC le 9 décembre 2016 sous la référence VI/EM/031/2016/D.

La présente note d'information complète et remplace la note d'information préliminaire visée par l'AMMC le 28 novembre 2016 sous la référence n° VI/EM/031/2016/P.

Table des matières

ABREVIATIONS	5
DEFINITIONS	7
AVERTISSEMENT	8
PREAMBULE	9
PARTIE 1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	10
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
III. L'ORGANISME CONSEIL	26
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE	27
V. AGENCES DE NOTATION	28
VI. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	29
PARTIE 2. PRESENTATION DE L'OPERATION	30
I. CADRE DE L'OPERATION	31
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	31
III. STRUCTURE DE L'OFFRE	32
IV. RESTRICTION RELATIVE A LA NEGOCIABILITE DES TITRES.....	33
V. RENSEIGNEMENTS SUR LES TITRES A EMETTRE	34
VI. CALENDRIER DE L'OPERATION.....	71
VII. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS DES TRANCHES B, D ET F	71
VIII. ETABLISSEMENT PLACEUR ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	72
IX. GARANTIE DE BONNE FIN.....	72
X. MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	72
XI. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES.....	74
XII. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES.....	75
XIII. RESULTATS DE L'OPERATION	76
XIV. RÉGIME FISCAL	76
XV. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION	77
PARTIE 3. PRESENTATION GENERALE DE OCP SA	78
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	79
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE OCP SA	82
III. MARCHE DES TITRES	85
IV. NANTISSEMENT D'ACTIFS	86
V. NANTISSEMENT D' ACTIONS.....	86
VI. NOTATION.....	86
VII. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES	87
VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION	89
IX. ORGANES DE DIRECTION.....	94
X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	101
XI. COMITES D'OCP SA.....	101
PARTIE 4. MARCHE DU GROUPE OCP	105
I. INTRODUCTION	106

II.	LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS	106
III.	L'OFFRE MONDIALE D'ENGRAIS PHOSPHATES.....	111
IV.	COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES	113
V.	CONTRIBUTION DU PHOSPHATE ET DE SES DÉRIVÉS À L'ÉCONOMIE NATIONALE.....	118
PARTIE 5.	ACTIVITE DU GROUPE OCP.....	122
I.	HISTORIQUE.....	123
II.	FILIALES ET PARTICIPATIONS D'OCP SA	125
III.	METIERS DU GROUPE OCP	145
IV.	MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE.....	160
V.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP	166
PARTIE 6.	STRATEGIE ET POLITIQUES DU GROUPE OCP	175
I.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP	176
II.	POLITIQUE COMMERCIALE ET D'APPROVISIONNEMENT	177
III.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	182
IV.	RESSOURCES HUMAINES	185
V.	POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	193
VI.	SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION	194
VII.	POLITIQUE DE QUALITE ET SECURITE ET ENVIRONNEMENT	196
VIII.	POLITIQUE FINANCIERE	202
PARTIE 7.	ANALYSE FINANCIERE	203
I.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	204
II.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	206
III.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	208
IV.	SEGMENTS OPERATIONNELS	226
V.	ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE DU GROUPE OCP	228
VI.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	244
VII.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	246
VIII.	ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS	247
IX.	PRINCIPAUX INDICATEURS AU TROISIEME TRIMESTRE 2016	251
PARTIE 8.	PERSPECTIVES	252
I.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL.....	253
II.	LES CAPACITES DE PRODUCTION DU GROUPE A HORIZON 2025.....	255
PARTIE 9.	FACTEURS DE RISQUE	256
I.	RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS.....	257
II.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE	258
III.	RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS OFFERTES.....	260
PARTIE 10.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	263
I.	FAITS EXCEPTIONNELS	264
II.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	264
PARTIE 11.	ANNEXES	265
ANNEXE I.	BULLETIN DE SOUSCRIPTION	266
ANNEXE II.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET SOCIAUX	268



ANNEXE III. RAPPORTS DE NOTATION	328
ANNEXE IV. CONTRAT D'EMISSION	339

ABREVIATIONS

ACP	Acide phosphorique
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BCP	Banque Centrale Populaire
BPL	Bone Phosphate of Lime
BMP	Bunge Maroc Phosphore
CAPEX	Dépenses d'investissement de capital
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CEI	Communauté des Etats Indépendants
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CRU	Commodities Research Unit
DAP	Di Ammonium Phosphate
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FDIM	Fédération de l'Industrie Minérale
JPH	Jorf Phosphate Hub
JV	Joint-Venture
KT	Millier de tonne
IFA	International Fertilizer Association
MAD	Dirhams marocain
MAP	Mono Ammonium Phosphate
MCI	Multiple Cropping Index (Indice de culture multiple)
MEA	Zone d'extraction Merah Lahrach
MGA	Merchant Grade Acid (Acide Phosphorique Marchand)
MP	Maroc Phosphore
MOP	Muriate Of Potash (Chlorure de Potassium)
NPK	N : Azote P : Phosphore K : Potassium
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIS	Opération industrielle SAFI
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONAREP	Office National de la Recherche et de l'Exploration Pétrolière
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
OPEX	Dépenses d'exploitation
PB	Phosboucrâa
PMP	Pakistan Maroc Phosphore
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SADV	Société d'Aménagement et de Développement Vert
SPH	Safi Phosphate Hub
STEP	Station d'Epuration
T	Tonne
TAMCA	Techniciens, Agents de Maitrise, et Cadre Administratifs
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TSM	Tonne Sèche Marchande
TSP	Triple Superphosphate



TMH	Tonne Métrique Humide
TVP	Titres et Valeurs de Placement
USD	United States Dollar
USGS	US Geological Survey

DEFINITIONS

Argus FMB	Organisation indépendante, basée à Londres, qui produit des évaluations et des analyses de prix des marchés internationaux d'énergie et de matières premières
BPL	La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os: $P_2O_5 \times 2,1853 = BPL$)
CFR	Incoterm qui signifie que le vendeur paye le transport jusqu'au port d'embarquement, ainsi que le chargement et le transport maritime.
Dragline	Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain.
FOB	Incoterm qui signifie que le prix exclut les frais de transport.
JPH	Jorf Phosphate Hub plateforme intégrée donnant accès, aux unités présentes, à un pool de services et d'utilités fournis par OCP.
Jour Ouvré	Désigne un jour de bourse à la Bourse de Casablanca
OGM	Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme
P2O5	Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P_2O_5 . C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant.
Phosphate extrait/traité	Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné.
Phosphogypse	Sous-produit de fabrication
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable.
Revamping	Réorganisation ou réhabilitation d'un processus ou d'une unité industriels ou d'un système d'information existant afin de les rendre plus efficaces.
Société / Groupe / Emetteur	Désigne OCP SA.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans la présente note d'information complètent et remplacent celles contenues dans la note d'information préliminaire visée par l'AMMC le 28 Novembre 2016 sous la référence n° VI/EM/031/2016/P.

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées perpétuelles est soumis à plusieurs risques spécifiques conformément à la Partie Facteurs de Risques de la présente note d'information visée par l'AMMC. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme chargé du placement ne proposera les obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Maroc. Aussi, l'organisme chargé du placement ne devra en aucun cas accepter des souscriptions formulées par des investisseurs autres que ceux listés dans la présente note d'information.

Ni l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) ni l'émetteur n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement.

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulées par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou ordinairement subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs au titres constituent des engagements subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière, l'évolution de son activité et ses perspectives ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par OCP SA, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables sociales et consolidées d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Comptes semestriels sociaux et consolidés pour le 1^{er} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports d'examen limité des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège d'OCP SA et selon les modalités suivantes :
 - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de OCP SA ;
 - ✓ elle est disponible sur demande auprès de CDG Capital ;
 - ✓ elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma);
 - ✓ au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE 1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	OCP SA
Représentant légal	M. Mostafa TERRAB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05 22 23 00 25
Adresse électronique	h.hajoui@ocpgroup.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information définitive dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de OCP SA ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mostafa TERRAB
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité	Ernst & Young	Deloitte Audit
Représentant légal	Abdelmejid FAIZ (jusqu'en 2014) Bachir Tazi (depuis 2015)	Ahmed BENABDELKHALEK (jusqu'en 2014) Fawzi BRITEL (depuis 2015)
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 522 22 40 25/26/34/81
Numéro de télécopie	+212 5 22 39 02 26	+212 522 22 40 78
Date de 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du Mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2017	AGO qui statuera sur l'exercice 2017

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes consolidés semestriels des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestrielles contenues dans la présente note d'information définitive, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels consolidés examinés du Groupe OCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information définitive, avec les comptes semestriels consolidés du Groupe OCP ayant fait l'objet d'une revue limitée par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL

Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes consolidés des exercices 2013, 2014 et 2015

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information définitive, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels consolidés audités du Groupe OCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information définitive, avec les comptes annuels consolidés du Groupe OCP tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes sociaux semestriels des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales semestrielles contenues dans la présente note d'information définitive, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels sociaux de OCP SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information définitive, avec les comptes sociaux de OCP SA ayant fait l'objet d'une revue limitée par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL

Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes sociaux des exercices 2013, 2014 et 2015

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information définitive, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels sociaux audités de OCP SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information définitive, avec les comptes annuels sociaux de OCP SA tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Associé

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL

Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée établie au 30 juin 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société OCP S.A. et ses filiales (Groupe OCP) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état consolidé des flux de trésorerie et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 63.988 millions, dont un bénéfice net consolidé de MAD 3.069 millions.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP établis au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle fiscal dont fait l'objet la société OCP S.A

Casablanca, le 21 septembre 2016

Les auditeurs contractuels

Ernst & Young
Bachir TAZI

Deloitte
Fawzi BRITEL

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée établie au 30 juin 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société OCP S.A. et ses filiales (Groupe OCP) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état consolidé des flux de trésorerie et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 60.073 millions, dont un bénéfice net consolidé de MAD 3.997 millions.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP établis au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Casablanca, le 11 septembre 2015

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Abdelmejid FAIZ

Deloitte
Fawzi BRITEL

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 63.778 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 8.010.

Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 11 mars 2016

Les auditeurs contractuels

Ernst & Young

Bachir TAZI

Deloitte

Fawzi BRITEL

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 24 mars 2015

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Abdelmejid FAIZ

Deloitte
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A et de ses filiales comprenant l'état de la situation financière consolidée aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 20 mars 2014

Les auditeurs contractuels

Ernst & Young
Abdelmejid FAIZ

Deloitte
Ahmed BENABDELKHALEK

Attestation d'examen limité sur la situation financière des comptes sociaux au 30 juin 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 68.207.060.609,78, dont un bénéfice net de MAD 2.007.544.377,82, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société OCP S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle fiscal dont fait l'objet la société.

Casablanca, le 21 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Deloitte

Fawzi BRITEL

Attestation d'examen limité sur la situation financière des comptes sociaux au 30 juin 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 65.764.235.259,97, dont un bénéfice net de MAD 4.059.290.778,78, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société OCP S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 11 septembre 2015

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Abdelmejid FAIZ

Deloitte
Fawzi BRITEL

Rapport général des commissaires aux comptes - Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mars 2015, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 68.699.854.981,96 dont un bénéfice net de MAD 6.994.910.500,77.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux régies d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 11 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

Bachir TAZI

Deloitte

Fawzi BRITEL

Rapport général des commissaires aux comptes - Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2012, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 62.955.528.231,19 dont un bénéfice net de MAD 6.315.877.256,79.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux régies d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 qui expose un changement de méthodes comptables, relatif à l'activation en coût d'entrée des immobilisations corporelles des frais financiers spécifiques à leur préfinancement et dont l'effet a été d'augmenter la valeur des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 de MMAD 1.179.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young
Abdelmejid FAIZ

Deloitte
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapport général des commissaires aux comptes - Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2012, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 60.389.744.724,40 dont un bénéfice net de KMAD 6.313.879.655,92.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux régies d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous vous informons que l'OCP S.A. a procédé au cours de l'exercice 2013 à la création de la société « Dupont OCP Operations consulting » avec un capital de MMAD 50 totalement libéré, détenue à 50% par OCP S.A..

Casablanca, le 31 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

Abdelmejid FAIZ

Deloitte

Ahmed BENABDELKHALEK

III. L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Représentant	Mehdi BOURISS
Fonction	Directeur Délégué en charge du Pole Corporate & Investment Banking
Adresse	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 66 52 82
Numéro de télécopie	+212 5 37 66 52 70
Adresse électronique	mehdi.bouriss@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information définitive a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de OCP à travers :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par OCP SA, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables sociales et consolidées d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Comptes semestriels sociaux et consolidés pour le 1er semestre 2015 et le 1er semestre 2016 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports d'examen limité des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information définitive a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CDG Capital.

CDG CAPITAL

Mehdi BOURISS

Directeur Délégué

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	Clifford Chance
Représentant	Mustapha MOURAHIB
Fonction	Associé Gérant
Adresse	169, Boulevard Hassan 1 ^{er} , Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 20 13 20 80
Adresse électronique	mustapha.mourabih@cliffordchance.com

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information définitive est conforme aux dispositions statutaires d'OCP SA et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 294 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes (la "**Loi**"), l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé la présente émission obligataire dont elle a fixé les principales caractéristiques et modalités.

Clifford Chance International LLP
Mustapha MOURAHIB
Associé gérant

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings	Standard & Poor's
Représentant	Peter ARCHBOLD	Gaetan MICHEL
Adresse	Fitch Ratings Limited 30 North Colonnade London E14 5GN	40 rue de Courcelles, 75008 Paris
Numéro de téléphone	(44) 20 3530 1172	(33) 1-4420-7329
Adresse électronique	peter.archbold@fitchratings.com	gaetan.michel@spglobal.com

VI. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	Ghita LARAKI
Fonction	Responsable Communication Financière et Relations Investisseurs
Adresse	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.23.00.25
Numéro de télécopie	05.22.23.02.20
Adresse électronique	g.laraki@ocpgroup.ma

PARTIE 2. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 04 octobre 2016, a approuvé le principe, pour OCP SA, de recourir à un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches d'un montant global maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5 000 000 000 MAD).

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Président du Conseil d'Administration, la mise en œuvre pratique de l'émission et à confirmer et préciser au marché les modalités de l'émission qui ont été arrêtées par l'Assemblée Générale d'OCP.

A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 04 octobre 2016, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches, d'un montant maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD) sous la forme d'obligations subordonnées perpétuelles, cotées et non cotées, avec des dates de rachat prédéterminées, et marquées par une augmentation de la prime de risque à chaque date de rachat (*step-up*), en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ensuite délégué au Président du Conseil d'Administration, la mise en œuvre pratique de l'émission dans les limites des caractéristiques et modalités autorisées par l'Assemblée Générale Ordinaire et notamment le montant maximum cumulé des tranches émises qui ne pourra pas dépasser 5 000 000 000 MAD (cinq milliards de dirhams).

L'Assemblée Générale Ordinaire a également conféré au Président du Conseil d'Administration le pouvoir de confirmer et préciser au marché, au moment de l'émission, les modalités de l'émission qui ont été arrêtées par l'Assemblée Générale Ordinaire (en ce compris la possibilité de limiter le montant de l'émission au montant effectif des souscriptions reçues).

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de ladite Assemblée.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président du Conseil d'Administration a confirmé et précisé les modalités de l'opération telles que détaillées ci-après dans la présente note d'information.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a limité le montant de l'Emission au montant effectivement souscrit.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans le cadre de son programme de développement visant à asseoir sa position de leader, OCP a lancé un programme d'investissement d'envergure portant sur un montant d'environ 200 milliards de dirhams sur la période 2008-2025.

Ce programme d'investissement est financé par des fonds propres et de l'endettement.

Afin de satisfaire une partie de ces besoins en financement, la Société a décidé de recourir à un emprunt obligataire subordonné national. Ce recours s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'accès au marché des capitaux et diversifier les sources de financement.

Le recours à un emprunt par l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles permet à l'Emetteur de consolider sa structure financière notamment en lui conférant un traitement en capitaux propres par les agences de notation sous réserve du respect des conditions requises par elles.

Aussi et afin de maintenir la présente obligation dans la partie permanente de sa structure de capital, OCP a l'intention de financer tout remboursement de la présente obligation, à la date de remboursement des obligations ou dans un intervalle de 6 mois préalable à ladite date de remboursement, par une émission de titres de capital, ou de titres de rang *pari-passu* dont les termes

confèrent un traitement au moins équivalent au niveau de contenu en capitaux propres des titres rachetés.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

OCP SA envisage l'émission d'un maximum de 50 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams avec une première option de remboursement au 10^{ème} anniversaire. Le montant maximum global de l'opération s'élève à 5 000 000 000 de dirhams (cinq milliards de dirhams) réparti comme suit :

- Une tranche « A » à taux révisable tous les 10 ans, non cotée, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « B » à taux révisable tous les 10 ans, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « C » à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « D » à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « E » à taux révisable tous les cinq ans, non cotée, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « F » à taux révisable tous les cinq ans, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD.

Le montant total adjugé sur les six tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 5 000 000 000 de dirhams (cinq milliards de dirhams). Par ailleurs, en vertu des pouvoirs de mise en œuvre pratique de l'émission conférés par l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016, le Président du Conseil d'Administration, dans les limites des caractéristiques et modalités autorisées par l'Assemblée Générale, a limité le montant de la souscription pour chaque tranche aux montants effectivement souscrits.

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le montant alloué aux tranches B, D et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription le montant alloué aux tranches B, D et F est inférieur à 20.000.000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

La souscription à la présente émission est réservée exclusivement aux investisseurs qualifiés de droit marocain suivants :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM),
- Les Compagnies financières¹,
- Les Etablissements de crédit,
- Les Compagnies d'assurance et de réassurance,
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, et
- Les Organismes de retraite et de pension.

¹ Article 20 de la Loi 103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

IV. RESTRICTION RELATIVE A LA NEGOCIABILITE DES TITRES

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES TITRES A EMETTRE

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou ordinairement subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs au titres constituent des engagements subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.

Tranche A : obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable 10 ans avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l'Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l'Emetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l'Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d'Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30.
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d'Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans.

Méthode d'Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches
Taux d'Intérêt Nominal	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 31 octobre 2016 sur une maturité de 10 ans, soit 3,07%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base, fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 10 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [3,77% ; 4,27%]. A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera

	ajouté à la Prime de Risque. A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) C : Coupon de base P : Principal T : Taux d'Intérêt Nominal J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	Nul à la date du premier paiement ; Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Paiement de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.

Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche A déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches A et B.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.

Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2.IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paievements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016, de désigner le cabinet HDID Consultants, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche A , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires

	desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche A . Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches A et B, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction compétente	Droit marocain Tribunal de commerce de Casablanca
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche B: obligations subordonnées perpétuelles cotées à taux révisable 10 ans avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d’Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans.
Méthode d’Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches.

Taux d'Intérêt Nominal	Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 31 octobre 2016 sur une maturité de 10 ans, soit 3,07%, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 10 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [3,77% ; 4,27%]. A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera transmis à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire du coupon et publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1er jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	▪ Avant la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. ▪ A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance +

	10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. ▪ A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de

	L'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche B déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches A et B.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres

	attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un " Evénement de Méthodologie de Notation ").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables à la Bourse de Casablanca, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2. IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des

	engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 20 décembre 2016 sur le compartiment obligataire, sous le Ticker OOCPB. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse CDG Capital Bourse.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016, de désigner le cabinet HDID Consultants, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche B, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche B. Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches A et B, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.

Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche C: obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable annuellement avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d’Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans)
Méthode d’Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches
Taux d’Intérêt Nominal	Révisable annuellement. Le taux d’intérêt sera révisable annuellement sur la base du Taux de Référence augmenté de : (i) Une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base pour la première période de 10 ans ; (ii) Une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base et du Step-up Applicable au-delà de la première période de 10 ans. Le Taux d’Intérêt Nominal sera publié par l’Emetteur dans un journal d’annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d’anniversaire du coupon. Pour la première année, le taux d’intérêt nominal ressort entre [2,98% ; 3,48%], déterminé en référence à la courbe primaire des taux BDT 52 semaines (taux monétaire) tel que calculé au 21 novembre 2016, soit 2,28%, augmenté d’une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base fixée à l’issue de l’adjudication.
Taux de Référence	A chaque date d’anniversaire, le taux de référence est : Le taux sera observé ou calculé en référence au taux BDT 52 semaines (taux monétaire) à partir de la courbe primaire (taux

	monétaire) adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 52 semaines précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du Taux de Référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}}) - 1) \times 360/k ; \text{où}$ k : maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours (si année bissextile). Le Taux de Référence sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	- Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque - A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et

	(ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J / 360$ ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/360$
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter de la Première Date d'Option de Remboursement et annuellement à chaque Date de Paiement de Coupon ,

	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche C déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches C et D.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang

	supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2.IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paievements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur, seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016 de désigner le cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en qualité d'associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche C , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche C. Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches C et D, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable	Droit marocain.
Juridiction Compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche D: obligations subordonnées perpétuelles cotées à taux révisable annuellement avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30.
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d’Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans)
Méthode d’Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches
Taux d’Intérêt Nominal	Révisable annuellement. Le taux d’intérêt sera révisable annuellement sur la base du Taux de Référence augmenté de : (i) Une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base pour la première période de 10 ans ; (ii) Une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base et du Step-up Applicable au-delà de la première période de 10 ans. Le Taux d’Intérêt Nominal sera transmis à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d’anniversaire du coupon et publié par l’Emetteur dans un journal d’annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d’anniversaire du coupon. Pour la première année, le taux d’intérêt nominal ressort entre [2,98% ; 3,48%], déterminé en référence à la courbe primaire des taux BDT 52 semaines (taux monétaire) tel que calculé au 21 novembre 2016, soit 2,28%, augmenté d’une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base fixée à l’issue de l’adjudication.
Taux de Référence	A chaque date d’anniversaire, le taux de référence est :

	Le taux sera observé ou calculé en référence au taux BDT 52 semaines (taux monétaire) à partir de la courbe primaire (taux monétaire) adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 52 semaines précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du Taux de Référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}}) - 1) \times 360/k ; \text{ où}$ k : maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours (si année bissextile). Le Taux de Référence sera transmis à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon et publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	- Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque - A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.

Coupon(s) Payable(s)	A chaque date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/360$ ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal}) \times J/360$ applicable à la période
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou

	- Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter de la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant incluse et annuellement à chaque Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche D déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches C et D.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la

	présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables à la Bourse de Casablanca, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2. IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paievements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche D, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 20 décembre 2016 sur le compartiment obligataire, et sous le Ticker OOCPC. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche D sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse CDG Capital

	Bourse.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016 de désigner le cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en qualité d'associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche D , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche D. Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches C et D, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche E : obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable tous les cinq ans avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Nature des Titres	Obligations
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30.
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d’Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 23 décembre 2021 (Date de Jouissance + 5 ans) inclus et au-delà tous les 5 ans.
Méthode d’Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches
Taux d’Intérêt Nominal	Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d’Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 14 novembre 2016 sur une maturité de 5 ans, soit 2,67%, augmenté d’une prime de risque comprise entre

	[70 ; 120] points de base fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 5 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [3,37% ; 3,87%]. A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 5 ans, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points de base, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 5 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 5 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 5 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 5 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	▪ Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque ▪ A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. ▪ A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.
Coupon(s) Payable(s)	A chaque date de Paiement du Coupon , le coupon payable sera déterminé comme la somme de :

	(i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile)
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou

	- Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche E déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches E et F.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.
Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la

	présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables de gré à gré, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2.IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016, de désigner le cabinet HDID Consultants, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche E , et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche E . Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches E et F, lesquelles sont regroupées dans une

	seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.
Etablissement Dépositaire des titres	Centralisateur Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

Tranche F : obligations cotées à taux révisable tous les cinq ans avec 1^{ère} option de remboursement à 10 ans

Nature des Titres	Obligations subordonnées perpétuelles cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites auprès des affiliés habilités.
Nature des Titres	Obligations
Forme Juridique	Obligations au porteur
Plafond de La Tranche	Cinq (5) milliards de dirhams
Nombre Maximum de Titres à Emettre	50 000 titres
Valeur Nominale Unitaire	100 000 MAD
Prix de Souscription	Au pair soit 100 000 MAD
Maturité de l’Emprunt	Perpétuelle. Les titres constituent des obligations perpétuelles de l’Emetteur et n’ont pas de date d’échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l’Emetteur à partir de la 10 ^{ème} année et à tout moment dans certaines circonstances (cf. « Option de Remboursement » et « Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel »).
Nature du Taux d’Intérêt	Révisable
Période de Souscription	Du 14 au 16 décembre 2016 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 15 décembre 2016 à 15h 30.
Date de Jouissance	Le 23 décembre 2016
Première Date d’Option de Remboursement	Le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans)
Date(s) de Révision de Taux	Le 23 décembre 2021 (Date de Jouissance + 5 ans) inclus et au-delà tous les 5 ans.
Méthode d’Allocation	Adjudication à la Française sans priorisation entre les tranches
Taux d’Intérêt Nominal	Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d’Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 14 novembre 2016 sur une maturité de 5 ans, soit 2,67%, augmenté d’une prime de risque comprise entre

	[70 ; 120] points de base fixée à l'issue de l'adjudication. Pour les 5 premières années le taux d'intérêt nominal est compris entre [3,37% ; 3,87%]. A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 5 ans, augmenté d'une prime de risque comprise entre [70 ; 120] points, et du Step-up Applicable. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de la séance précédente. Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 5 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 5 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon. Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera transmis à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire du coupon et publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon. Dans le cas où le taux BDT 5 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 5 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
Date de Paiement de Coupon	Annuellement à chaque date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le principal sera remboursé.
Prime de Risque	Entre [70 ; 120] points de base
Step-up (surprime) Applicable	- Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun <i>step-up</i> ne sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier <i>step-up</i> de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque. - A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un <i>step-up</i> additionnel de 75 points de base (pbs) sera appliqué.

Coupon(s) Payable(s)	A chaque Date de Paiement du Coupon, le coupon payable sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base; et (ii) Compte d'Intérêts
Coupon de Base	$C = T \times P \times J/365$ ou 366 (si année bissextile) ▪ C : Coupon de base ▪ P : Principal ▪ T : Taux d'Intérêt Nominal ▪ J : Nombre de jours exact
Compte d'Intérêts	▪ Nul à la date du premier paiement ; ▪ Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de: (i) Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et (ii) $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal})$ applicable à la période $\times J/365$ ou 366 (si année bissextile))
Paiement du Coupon	Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre 2026 de chaque année ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Cependant, à la discrétion de l'Emetteur ce paiement pourra être différé dans sa totalité et pas en partie, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Cas de Différé de Coupon	Différé de coupon à la discrétion de l'Emetteur A toute Date de Paiement de Coupon, l'Emetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, à travers l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, le Représentant de la Masse des Obligataires, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et après publication par l'Emetteur d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'avance dans un délai minimum de 30 jours ouvrables, choisir de différer le paiement du montant total (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable de toutes les Tranches de A à F. Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur.
Restriction sur la Rémunération de	Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer un paiement

Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur	de Coupon Payable, il n'est plus en droit de : - Déclarer ou distribuer de dividende sur les actions ordinaires au titre de l'exercice en cours, ou payer un intérêt sur une tranche de même rang que la présente obligation, ou - Rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que la présente obligation, ou les actions ordinaires.
Option de Remboursement	A compter et à partir de la Première Date d'Option de Remboursement et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, l'AMMC, la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser les titres en totalité et non en partie seulement, à leur montant en principal, majoré du Coupon Payable à la date de remboursement. Cette notification demeure ferme et irrévocable. Tout remboursement optionnel sur la présente Tranche F déclenche systématiquement le remboursement de la totalité des Tranches E et F.
Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel	L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires, à l'Etablissement Centralisateur Dépositaire des Titres, à l'AMMC, à la Bourse de Casablanca et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'Emission en totalité, toutes tranches confondues, et non en partie seulement, en ce qui concerne le principal ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement dans le cas suivant : - à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de Contenu en Capitaux Propres de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible Contenu en Capitaux Propres pour les titres par rapport au Contenu en Capitaux Propres attribué à la date d'émission, ou si le Contenu en Capitaux Propres n'est pas attribué à la date d'émission, à la date à laquelle le Contenu en Capitaux Propres est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").
Contenu en Capitaux Propres	Signifie la part admise de l'Emission dans les fonds propres de l'Emetteur par les agences de notation.

Assimilations	Les obligations subordonnées perpétuelles émises dans le cadre de la présente Opération ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur.
Garantie	La présente émission ne fait pas l'objet de garantie.
Négociabilité des Titres	Les obligations sont négociables à la Bourse de Casablanca, uniquement entre investisseurs qualifiés listés dans la Partie 2. IV. Il est interdit d'offrir, vendre ou revendre ces obligations aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.
Paiements au titre des obligations en cas de liquidation de l'Emetteur	En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux titres ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang). Cela implique que : - les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur ; - les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur seront payés en priorité par rapport aux créanciers subordonnés détenteurs des présents titres et aux créanciers de même rang que ces derniers..
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche F, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 20 décembre 2016 sur le compartiment obligataire, et sous le Ticker OOCPD. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F doit être supérieur

	ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B, D et F est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche F sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse CDG Capital Bourse.
Représentant de la Masse des Obligataires	Le Président du Conseil d'Administration a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2016, de désigner le cabinet HDID Consultants, représenté par M. Mohamed HDID, en qualité d'associé gérant 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la Tranche F, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux obligations de la Tranche F. Etant entendu que le mandataire provisoire nommé est identique pour les Tranches E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée des obligataires dans un délai maximal de 1 an à compter de l'ouverture de la période souscription pour désigner le mandataire permanent. L'identité de cette personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse.
Notation	La présente Emission ne fait l'objet d'aucune notation
Droit Applicable Juridiction Compétente	Droit marocain. Tribunal de commerce de Casablanca.
Etablissement Centralisateur Dépositaire des titres	Désigne CDG Capital en tant que établissement centralisateur dépositaire des titres assurant leur service financier

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

La souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement.

Le calendrier de l'Opération se présente comme suit :

Ordre	Etapes	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	9 décembre 2016
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	9 décembre 2016
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	9 décembre 2016
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote pour les tranches B,D et F	9 décembre 2016
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	10 décembre 2016
6	Ouverture de la période de souscription	14 décembre 2016
7	- Clôture anticipée éventuelle à 15h30, le cas échéant - Publication de l'avis relatif à la clôture anticipée de l'émission (tranches cotées et non cotées)	15 décembre 2016
8	Réception des résultats de l'opération et des taux d'intérêts faciaux retenus par la Bourse de Casablanca avant 10h00, dans le cas d'une clôture anticipée	16 décembre 2016
9	Clôture normale de la période des souscriptions	16 décembre 2016
10	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération et des taux d'intérêts faciaux retenus avant 10h00, dans le cas d'une clôture normale.	19 décembre 2016
11	- Admission des obligations - Enregistrement de l'opération en bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote pour les tranches cotées et non cotées	20 décembre 2016
12	Règlement / Livraison	23 décembre 2016
13	Publication des résultats et des taux d'intérêt faciaux retenus de l'opération dans un journal d'annonces légales	23 décembre 2016

VII. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS DES TRANCHES B, D ET F

Date de cotation en Bourse	20 décembre 2016
Ticker	Tranche B : OOCPB Tranche D : OOCPC Tranche F : OOCPD
Cycle de négociation	Fixing
Procédure de première cotation	Cotation Directe

VIII. ETABLISSEMENT PLACEUR ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	CDG Capital	Tour Mamounia, place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
Organisme Chargé du Placement	CDG Capital	Tour Mamounia , place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
Organisme chargé du service financier des titres et de la domiciliation et agent de calcul	CDG Capital	Tour Mamounia , place Moulay el Hassan, Hassan, Rabat
Société de Bourse chargée de l'enregistrement de l'opération en bourse	CDG Capital Bourse	9 Boulevard KENNEDY – ANFA Casablanca

IX. GARANTIE DE BONNE FIN

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

X. MODALITES DE SOUSCRIPTION

X.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement, du 14 au 16 décembre 2016 inclus. La clôture anticipée de la période de souscription peut être envisagée à la fin du 2^{ème} jour de la période de souscription si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible, sous réserve que les demandes de souscription dépassent au moins deux fois le niveau de l'émission, toutes tranches confondues. La clôture anticipée interviendra le 15 décembre 2016 à 15h30 sur recommandation du conseiller financier sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et de l'AMMC. Le conseiller financier et coordinateur global devra informer la Bourse de Casablanca et l'AMMC le jour même avant 10h.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription, et ce, le jour même avant 12 heures.

Un avis relatif à la clôture anticipée sera diffusé par la Bourse de Casablanca le même jour de la clôture de la période de souscription dans le bulletin de la cote.

En cas de clôture anticipée, toutes les dates des étapes qui suivent décrites dans le calendrier de l'opération resteront inchangées.

X.2. SOUSCRIPTEURS

La souscription primaire des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente Note d'Information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain, suivants :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;

- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achat sur le marché secondaire des obligations objet de la présente Note d'Information formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés prévus par les dispositions de l'article 12-3 du dahir portant loi n° 1-93-212 tel que modifié et complété et de l'article III.1.21 de la circulaire de l'AMMC sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission en ce compris les obligations cotées à la Bourse de Casablanca.

Il reste néanmoins entendu qu'en aucun cas et à aucun moment, les obligations émises ne pourront être offertes, vendues ou revendues aux Etats-Unis ou à des personnes résidentes aux Etats-Unis.

X.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Préalablement à la réalisation de la souscription des obligations subordonnées perpétuelles, les teneurs de compte des souscripteurs devront s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Ils devront s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, ils doivent obtenir, s'ils ne l'ont pas déjà, une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie d'investisseurs	Nom
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément + pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal + pour les SICAV, le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification sus mentionnées seront frappées de nullité.

X.4. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de la souscription, la tranche et la prime de risque (par palier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche). A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit 5 milliards de dirhams.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et non coté à taux révisable annuellement et/ou tous les cinq ans et/ou tous les 10 ans. Les titres sont payables au comptant en un

seul versement le 23 décembre 2016 (jour de règlement/livraison) et inscrit sur le compte du souscripteur le même jour.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans qu'il y ait d'obligation d'ouvrir un compte chez CDG Capital), ces derniers se chargent de les transmettre à CDG Capital, seule entité chargée du placement. L'organisme placeur est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des teneurs de compte des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, ou leur mandataire, selon le modèle joint en annexe.

Chaque souscripteur devra :

- Remettre préalablement à la clôture, normale ou anticipée, de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de l'organisme placeur. Dans le cas où les souscripteurs envoient les bulletins de souscriptions par fax au 05 37 66 52 70, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée ;
- Formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription la/les tranche(s) souhaitée(s) ainsi que le nombre de points de base et le taux global souscrit. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut souscrire en lieu et place du mandant. Les ordres de souscriptions seront collectés par le biais de l'Organisme chargé du placement. Le-dit organisme s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscription. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

La signature du bulletin de souscription vaut adhésion au contrat d'émission joint en annexe à la présente note d'information.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

XI. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XI.1. MODALITES DE CENTRALISATION DES ORDRES

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par CDG Capital. En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ». A la clôture de la période de souscription, soit le 16 décembre 2016 à 15h30 ou le 15 décembre 2016 à 15h30, si la clôture se fait de manière anticipée, l'Organisme Placeur devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçu.

Il sera procédé le 16 décembre 2016 à 15h30, ou le 15 décembre 2016 à 15h30, si la clôture se fait de manière anticipée, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation selon la méthode définie dans la partie « Modalités d'allocation » ci-après.

XI.2. MODALITES D'ALLOCATION

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée par CDG Capital à la date de clôture, normale ou anticipée, de la période de souscription.

Il sera procédé, le jour de la clôture, normale ou anticipée, de la période de souscription à 18h30, au siège de OCP SA, à l'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 5 milliards de dirhams, le montant adjugé pour les six tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 5 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Les ordres seront consolidés et ordonnés par ordre croissant de la prime de risque proposée toutes tranches confondues.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées perpétuelles OCP se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française, c'est à dire, l'ensemble des souscriptions retenues dans une tranche seront servies aux taux correspondant au nombre de points de base limite toutes tranches confondues.

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues.

Pour les souscripteurs ayant exprimé une demande avec un nombre de points de base égal au nombre de points de base limite, ils seront servis au prorata de leur demande si le nombre de titres disponibles est inférieur à celui demandé, et à hauteur de leur demande si le nombre de titres disponibles est égal au nombre demandé. Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes. La règle de prorata étant déterminée par le rapport :

« Quantité restante / Quantité demandée au nombre de points de base limite ».

A l'issue de la séance d'allocation un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription et par tranche) sera établi par CDG Capital.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » dès la signature dudit procès-verbal par OCP et CDG Capital

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le montant alloué aux tranches B, D et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription le montant alloué aux tranches B, D et F est inférieur à 20.000.000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées. Il sera alors procédé à une nouvelle allocation de l'ensemble des souscriptions.

XI.3. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information et plus généralement, à toute disposition législative ou réglementaire applicable à la présente émission est susceptible d'annulation par CDG Capital dès réception.

XI.4. MODALITES D'ENREGISTREMENT

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison.

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération en date du 20 décembre 2016 est la société de bourse CDG Capital Bourse.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100 000 dirhams par obligation.

XII. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

XII.1. MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement / livraison entre l'émetteur (OCP) et les souscripteurs se fera par la filière ajustement en ce qui concerne les tranches B, D et F et via la filière de gré à gré de Maroclear, pour les tranches A, C et E, à la date de jouissance prévue le 23 décembre 2016. Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison soit le 23 décembre 2016.

XII.2. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

CDG Capital est désigné en tant que domiciliataire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

XII.3. FRAIS DE TRANSACTION

A l'exception de la commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées qui s'établit à 0,05% HT du montant de l'opération plafonnée à 10.000 Dirhams HT², aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

XIII. RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 20 décembre 2016 ainsi que dans un journal d'annonces légales par l'émetteur en date du 20 décembre 2016 pour toutes les tranches.

XIV. RÉGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain présenté ci-dessous est à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIV.1. REVENUS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

a. Personnes soumises à l'IS

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu à la source est fixé à 20 %, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

b. Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

² TVA de 10% à appliquer

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;
- Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

XIV.2.PLUS-VALUES

a. Personnes soumises à l'IR

Pour les titres non- inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 20% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance. Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus-values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable soumis à l'IR au taux de barème progressif.

b. Personnes soumises à l'IS

Les plus-values issues de la cession sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

XV. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,4% hors taxes du montant de l'opération.

La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil financier ;
- Le placement;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La commission de Visa revenant à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le dépositaire central.

PARTIE 3. PRESENTATION GENERALE DE OCP SA

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	OCP SA
Siège social	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05.22.23.00.25
Fax	05.22.22.17.53
Site Internet	www.ocpgroup.ma
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le dahir n°1-96-124 du 14 rabii II 1417 portant promulgation de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 81-99, 23-01, 20-05, 78-12 .
Date de constitution	Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : La loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 porte transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1 ^{er} avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
Registre de commerce	Casablanca, 40 327
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	8 287 500 000 MAD divisé en 82 875 000 actions de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet : ▪ l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ; ▪ toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ; ▪ plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ; ▪ le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger.

Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur

De par sa forme juridique et du fait de que son actionnaire majoritaire soit l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par :

- la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 ;
- la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- la loi n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012).

De par son activité, OCP SA est régie par :

- La loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du 26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose qu'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier.
- Le Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ;
- Le Dahir en date du 24 Safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public ;
- Le Dahir n° 1-95-154 18 rabii I 1416 (16 Août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau (B.O. 20 septembre 1995).
- Le Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).
- Le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2013) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-14-09 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. (B. O. n° 6240 du 20 mars 2014).
- Le Dahir 3 chaoual 1332 (25 Août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O. 7 septembre 1914).

De par son appel public à l'épargne, OCP SA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment :

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 ;
- Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°499-98 du 27 juillet 1998 amendé par l'arrêté n°1960-01 du 30 octobre 2001, par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008.
- Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un depositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Le Règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008.

Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	OCP SA est soumise au taux de l'impôt sur les sociétés proportionnel - actuellement de 31% - et à une TVA au taux de 20%. Compte tenu de l'activité de la Société (société exportatrice), OCP SA bénéficie d'une imposition à l'IS avec un taux réduit de 17,5% sur la partie de l'activité exportée.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE OCP SA

II.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente opération, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 Historique du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social d'OCP SA s'établit à 8 287 500 000 dirhams réparti en 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Au cours des 10 dernières années, le capital social d'OCP SA a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix de l'action (MAD)	Nominal (MAD)	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions	Capital social (post opérations) (KMAD)
26/02/2008	Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA	78 000 000	100	100	7 800 000	78 000 000	7 800 000
13/01/2009	Augmentation de capital réservée à la BCP	4 875 000	1 025,64	100	5 000 000	82 875 000	8 287 500

Source : OCP SA

Le 26 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public, a été transformé en société anonyme, portant la nouvelle dénomination sociale « OCP SA », au capital social de 7 800 000 000 dirhams réparti en 78 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital d'OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 MAD dont 100 MAD de nominal et 925,64 MAD de prime d'émission.

Le 22 décembre 2011, la BCP a cédé à :

- Fonds Moussahama II, filiale de la BCP, 472 507 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,57% du capital social d'OCP SA
- Infra Maroc Capital, filiale de la BCP, 356 243 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,43% du capital social d'OCP SA.

En décembre 2012, la Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV »), filiale d'OCP, a acquis des actions OCP détenues par la BCP et celles détenues par le Fonds Moussahama II, pour détenir au total 0,88% du capital d'OCP SA, soit :

- 256 793 actions détenues par la BCP représentant 0,31% du capital social d'OCP SA
- 472 507 actions détenues par le Fonds Moussahama II représentant 0,57% du capital social d'OCP SA. A travers cette opération, le Fonds Moussahama II a cédé l'ensemble de ses actions détenues dans OCP SA.

En 2015, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital, 1,82% du capital d'OCP SA, représentant 1 509 076 actions. En 2016, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital 605 811 actions représentant 0,73% du capital d'OCP SA.

II.2.2 Historique de l'actionnariat sur les cinq derniers exercices

Actionnaire	31/12/2011			31/12/2012		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	4 046 250	4,88%	4,88%	3 789 457	4,57%	4,57%
SADV	-	-	-	729 300	0,88%	0,88%
Fonds Moussahama II	472 507	0,57%	0,57%	-	-	-
Infra Maroc Capital	356 243	0,43%	0,43%	356 243	0,43%	0,43%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

Actionnaire	31/12/2013			31/12/2014			31/12/2015		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	3 789 457	4,57%	4,57%	3 789 457	4,57%	4,57%	2 280 381	2,75%	2,75%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital	356 243	0,43%	0,43%	356 243	0,43%	0,43%	1 865 319	2,25%	2,25%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

II.3 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1 Répartition du capital d'OCP SA au 30 septembre 2016

La structure de l'actionnariat d'OCP SA se présente de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%
Banque Centrale Populaire	1 674 570	2,02%
SADV	729 300	0,88%
Infra Maroc Capital	2 471 130	2,98%
Total	82 875 000	100%

Source : OCP SA

II.3.2 Présentation de l'actionnaire de référence

L'Etat marocain est représenté dans le capital de la Société par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction des Entreprises Publiques et Privatisation (DEPP). Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ayant à sa tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Roi est chef de l'Etat, chef de l'armée et Commandeur des croyants.

La Constitution, dont la dernière réforme a été adoptée par référendum en juillet 2011, repose sur un système bicaméral. Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants (députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct) et de la Chambre des Conseillers (conseillers élus pour neuf ans au suffrage indirect). Le premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du pays :

Indicateurs 2015 (en Milliards de MAD)	
PIB (prix courants)	982
Formation brute de capital fixe	281
Dette intérieure	488
Dette publique extérieure	301

Source : Rapport annuel 2015 Bank Al Maghrib

Et le rating du pays par les agences de notation :

Notation du Maroc	
S&P (07/10/2016)	BBB-
Fitch (21/10/2016)	BBB-

Source : Sites des agences de rating

II.4 PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

II.5 DIVIDENDES

II.5.1 Dispositions statutaires

L'article 33 des statuts de OCP SA prévoit que :

« Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à

l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction. »

II.5.2 Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net enregistré au cours des trois derniers exercices :

	2013	2014	2015
Résultat net – MMAD	6 314	6 316	6995
Dividende distribués en n+1 – MMAD	3 750	1 251	2500
Etat	3530	1178	2353
BCP	171	57	69
S.A.D.V.	33	11	22
Infra Maroc Capital	16	5	56
Résultat net par action (MAD)	76,19	76,21	84,40
<u>Dividendes par action (MAD)</u>	45,25	15,09	30,17

Source : OCP SA

III. MARCHE DES TITRES

Les titres émis par OCP SA se présentent comme suit :

Montant de l'émission (en million)	devise	Prix de l'émission	Nombre de titres	Taux d'intérêt	Nature du taux	Maturité (ans)	Mode de remboursement	Encours au 30 juin 2016 (en million)	Date de jouissance	date d'échéance
1 000	USD	98.765%	5 000	4.50%	Fixe	10,5	In fine	1 000	22/04/2015	22/10/2025
600	USD	99.056% - 93.992%	3 000	6.875%	Fixe	30	In fine	600	25/04/2014	25/04/2044
1 250	USD	99.059%	6 250	5.625%	Fixe	10	In fine	1 250	25/04/2014	25/04/2024
2 000	MAD	100.00%-101.19%	20 000	4.46%	Fixe	7	In fine	2 000	04/10/2011	04/10/2018

Source : OCP SA

En octobre 2011, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 2,0 milliards de dirhams remboursable in fine en octobre 2018. Les titres émis représentent des obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre un coupon de 4,46%.

En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards d'US dollars dont une tranche de 1,25 milliards d'USD remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625 % et 6,875 %. Les

obligations sont cotées à l'Irish Stock Exchange (Bourse de Dublin) et sont notées (BBB-) par Fitch Ratings et (BBB-) par Standard & Poors.

En avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,00 milliards d'USD remboursable in fine à 10,5 ans, offrant un coupon de 4,50%. Ces obligations sont également cotées à l'Irish Stock Exchange et bénéficient de la même notation que les obligations émises en avril 2014.

IV. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Néant

V. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Néant

VI. NOTATION

OCP SA fait l'objet d'une notation par deux agences internationales, à savoir Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings.

La notation de S&P est BBB- avec perspective stable, celle de Fitch Ratings est BBB- avec perspective stable.

Cette notation figure dans la catégorie *Investment Grade* et reflète, selon :

- **S&P** : « une capacité adéquate à honorer ses engagements financiers. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes peuvent affaiblir la capacité de l'émetteur à respecter ces engagements financiers »
- **Fitch ratings** : « de faibles prévisions de risque de défaut. La capacité de remboursement des engagements financiers est jugée adéquate mais des conditions économiques ou de marché défavorables pourraient compromettre cette capacité. »

Lors de sa dernière note d'évaluation datant du 18 Mai 2016, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la notation BBB-³ avec perspective stable.

L'agence de notation S&P affirme que les principaux facteurs justifiant la notation sont une rentabilité favorable, des réserves de phosphate importantes et à faible coût ainsi qu'une tendance favorable de la demande à long terme. Standard & Poor's note toutefois qu'OCP ne dispose pas d'un accès bon marché à ses deux principales matières premières, à savoir le soufre et l'ammoniac dont la variation des prix peut être considérable. OCP reste également exposé au risque-pays, et au risque lié à la cyclicité de l'industrie et des profits, avec une expansion des capacités de production qui implique une forte intensité capitalistique, et un processus long.

OCP bénéficie d'un accès à plus de 75% des réserves mondiales de roche de phosphate, assurant ainsi plusieurs siècles de production. Les coûts de production et de transport de la roche aux différents ports (où se situent presque toutes les usines d'engrais d'OCP) sont très bas, en raison d'une géologie favorable, de distances courtes, et de la mise en service d'un *slurry pipeline*, ce qui réduit les coûts de transport et d'énergie. Ces facteurs permettent ainsi de générer une marge d'EBITDA favorable se situant entre 25% à 50% à travers le cycle.

S&P note également la flexibilité opérationnelle d'OCP, et ses importantes opportunités de croissance, avec une possibilité d'augmenter la capacité de production minière et d'engrais au sein du hub de Jorf à coût et risque réduits par rapport à plusieurs concurrents, et ce grâce à une infrastructure mutualisée, à des réserves importantes, et à une géologie favorable.

³ Long-term corporate credit rating

Pour sa part, l'agence de notation Fitch Ratings a maintenu, lors de sa dernière note d'évaluation du 15 juin 2016, la note de OCP S.A. à BBB⁴ avec perspective stable. Ce rating reflète, selon l'agence, la taille exceptionnelle de ses réserves de minerai et ses positions de leader sur le marché du phosphate et de l'acide phosphorique, l'intégration verticale d'OCP S.A., et sa structure de coût compétitive. La notation intègre également l'évolution favorable de la stratégie de croissance d'OCP, qui devrait se traduire dans le court-terme par des améliorations fondamentales de son business-modèle. Les contraintes comprennent la forte exposition d'OCP au cycle d'engrais phosphatés, et à la volatilité des prix de matières premières, ainsi que la limitation que représente le plafond pays du Maroc, qui s'élève à 'BBB'.

VII. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 de la loi 46-07, la société OCP S.A. peut ouvrir son capital conformément à la législation en vigueur applicable en la matière. L'Etat conserve directement un droit de vote majoritaire au sein des organes délibérants de la Société.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 juin 2011 a décidé la modification des articles 1, 20 et 22 des statuts de la Société et ce, comme suit :

- La modification de l'article 1er des statuts pour soumettre la Société aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- La modification de l'article 20 des statuts pour prévoir que le contrôle est exercé par deux commissaires aux comptes au moins ;
- La modification de l'article 22 des statuts pour insérer les règles de convocation des assemblées générales d'actionnaires applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

VII.1 CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

L'article 22 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ou par le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La Société doit publier, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

⁴ Long-Term Issuer Default Rating (IDR)

et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, l'avis prévu au précédent alinéa peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire dans les formes et conditions prescrites par les statuts.

Le délai de convocation est au mois de quinze (15) jours francs sur première convocation et de huit (8) jours francs sur convocation suivante. La convocation à une assemblée réunie sur deuxième convocation doit rappeler la date de l'assemblée qui n'a pas pu valablement délibérer.

VII.2 PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article 25 alinéa 2 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par le ou les liquidateurs, elle est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

VII.3 QUORUM, VOTE ET NOMBRE DE VOIX

L'article 26 alinéa 1 des statuts de la Société stipule que dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois en application de l'article 3 de la Loi 46-07, les actions détenues par l'Etat, et ce quel qu'en soit le nombre, sont toujours assorties au minimum de la majorité des droits de vote aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

VII.4 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'article 27 alinéas 1 et 2 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

VII.5 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'article 28 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION

Les articles 12 à 19 des statuts de OCP SA contenant les règles relatives à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, au fonctionnement et au quorum du Conseil d'Administration de OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et à l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme.

VIII.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les articles 12 et 14 des statuts de OCP SA prévoient que :

- La Société est administrée par un Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois années.
- La durée des fonctions des administrateurs nommés par les assemblées générales est de six années. Elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat ;
- Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur⁵;
Le Conseil désigne également un secrétaire même en dehors de ses membres ;

La Présidence du Conseil d'Administration de OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé le 30 juin 2011.

⁵ Sous réserve de la conformité avec les dispositions de la loi organique n°02-12

La composition du Conseil d'Administration de OCP SA se décline, au 30 septembre 2016, de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination/ cooptation	Date d'expiration du mandat
M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Président Directeur Général	2008	AGO Comptes 2016
M. Abdelkader AMARA Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	Administrateur	2012 <i>cooptation</i>	AGO Comptes 2016
BCP représentée par M. Mohamed BENCHAABOUN Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire	Administrateur	2015 <i>renouvellement</i>	AGO Comptes 2020
M. Mohamed BOUSSAID Ministre de l'Economie et de Finances	Administrateur	2014	AGO Comptes 2016
M. Moulay Hafid ELALAMY Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	Administrateur	2014	AGO Comptes 2019
M. Mohamed HASSAD Ministre de l'Intérieur	Administrateur	2014	AGO Comptes 2016
M. Mohamed LOUAFA Ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	Administrateur	2014	AGO Comptes 2016
M. Salaheddine MEZOUAR Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	Administrateur	2016 <i>renouvellement</i>	AGO Comptes 2021
M. Mohamed SADIKI Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Administrateur	2015 <i>cooptation</i>	AGO Comptes 2016

Source : OCP SA

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mohamed EL KADIRI (Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général d'OCP SA).

VIII.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

L'article 12 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois ans.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne

morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En 2009, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

- Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- Optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil fera de son fonctionnement ;
- Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Actions de garantie

Selon l'article 13, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Bureau du Conseil

Selon l'article 14, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Délibération du Conseil

Selon l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de trois mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 16 des statuts stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tout acte d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de sa compétence. Le Conseil d'Administration

peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

VIII.3 CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Toutes conventions intervenant entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre OCP et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du Conseil d'Administration

Le mandataire ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du Conseil d'Administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

VIII.4 AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 septembre 2016, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)	Banque	Administrateur
JACOBS ENGINEERING SA (JESA)	Société d'ingénierie	Président du Conseil d'Administration
PHOSBOUCRAA	Extraction et commercialisation de roche phosphate	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Président du Conseil d'Administration

Source : OCP SA au 30 septembre 2016

IX. ORGANES DE DIRECTION

IX.1 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement de la société, et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

Lorsque la direction générale est assumée par le président du Conseil d'Administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat et détermine sa rémunération.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au président du Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Président Directeur Général ou le Directeur Général, le cas échéant lorsque le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général ou le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Président Directeur Général ou du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration.

A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont le conseil détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les actes concernant la Société et tous engagements pris en son nom, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, sont valablement signés par le président ou, le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions de président, par le Directeur Général, ou l'un des directeurs généraux délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans les limites de ses pouvoirs respectifs.

IX.2 LISTE DES DIRIGEANTS EXECUTIFS

Le Senior Management du Groupe OCP se compose de :

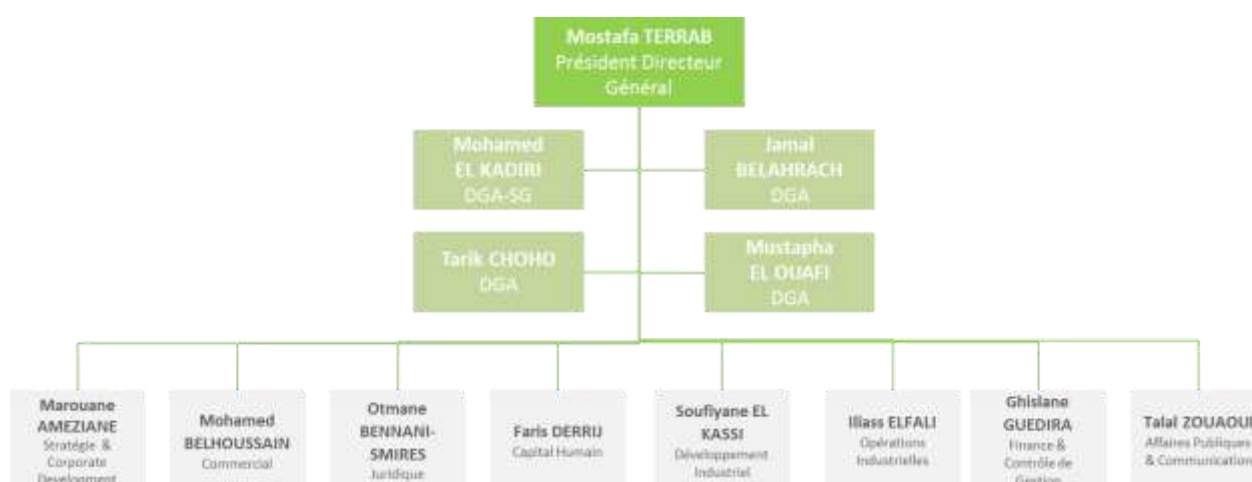
- Une Direction Générale, composée du Président-Directeur Général et de quatre Directeurs Généraux Adjoints (dont le Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général), en charge de porter la stratégie et la transformation à long terme du Groupe ;
- Une Direction Exécutive, composée d'Executive Vice-Presidents, en charge de la gestion opérationnelle des principaux métiers/fonctions du Groupe.

La liste des dirigeants d'OCP SA, au 30 septembre 2016, se décline comme suit :

Prénom, NOM	Fonction	Date d'entrée au sein du Groupe	Date d'entrée en fonction
Mostafa TERRAB	Président Directeur Général	15 février 2006	15 février 2006
Mohamed EL KADIRI	Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général	18 septembre 2006	16 septembre 2013
Jamal BELAHRACH	Directeur Général Adjoint	14 mars 2016	14 mars 2016
Tarik CHOHO	Directeur Général Adjoint	08 mai 2015	08 mai 2015
Mustapha EL OUAFI	Directeur Général Adjoint	12 octobre 1992	06 juillet 2015
Marouane AMEZIANE	Executive Vice-President – Stratégie et Corporate Development	1er septembre 2009	21 mai 2014
Mohamed BELHOUSAIN	Executive Vice-President – Commercial	14 septembre 1992	06 juillet 2015
Otmane BENNANI-SMIRE	Executive Vice-President – Juridique / General Counsel	19 avril 2010	24 novembre 2014
Faris DERRI	Executive Vice-President – Capital Humain	01 mars 2010	02 février 2016
Iliass ELFALI	Executive Vice-President – Opérations Industrielles	18 mai 2009	09 décembre 2015
Soufiyane EL KASSI	Executive Vice-President – Développement Industriel	20 mars 2000	13 novembre 2015
Ghislane GUEDIRA	Executive Vice-President – Finance et Contrôle de Gestion	01 juillet 2010	16 septembre 2013
Talal ZOUAOUI	Executive Vice-President – Affaires Publiques et Communication	14 avril 2015	29 avril 2015

Source : OCP SA

L'organigramme fonctionnel, au 30 septembre 2016, d'OCP SA se présente comme suit :



Source : OCP SA

IX.3 CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

IX.3.1. Président Directeur Général

M. Mostafa TERRAB (61 ans)

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachusetts, États-Unis) en 1990.

De 1983 à 1985, M. Mostafa Terrab a travaillé chez Bechtel Civil and Minerals Inc. (San Francisco, Californie, États-Unis) en qualité d'analyste en systèmes de transports. Il était notamment responsable des études de planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

De septembre 1986 à août 1989, M. Terrab fut Professeur Adjoint et Chercheur au MIT (Cambridge, États-Unis). De 1988 à 1990, il a été Fellow au Laboratoire Draper de Cambridge (États-Unis), puis Professeur au Rensselaer Polytechnic Institute (Troy, État de New-York, États-Unis) de 1990 à 1992, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

M. Terrab a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1992 à 1996, M. Terrab a occupé successivement les fonctions de Chargé de Mission au Cabinet Royal puis de Secrétaire Général du Secrétariat Exécutif du Sommet Economique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Il a été nommé en avril 1996 membre du G14, Groupe de Réflexion créé par feu S.M. Hassan II.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

IX.3.2. Directeurs Généraux Adjoints

M. Mohamed EL KADIRI (65 ans)

Mohamed EL KADIRI, Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général d'OCP, est Docteur d'Etat en Hyperfréquences et Matériaux de l'Université des Sciences et Techniques de Lille (USTL) en France.

Avant d'intégrer le Groupe OCP, Mohamed EL KADIRI a enseigné l'électronique et les télécommunications durant 7 ans à l'USTL et 16 ans à l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs. Il a ensuite rejoint, en 1998, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications où il a occupé le poste de Conseiller technique puis celui de Directeur Technique de l'ANRT.

Il est auteur d'une centaine de publications et de communications et a été en charge de dossiers à caractère stratégique à l'ANRT (plan national de Fréquences, Licences GSM, 3G, etc...). Au niveau international, il a été Président pendant deux ans, du groupe de travail chargé de la structure de l'Union Internationale des Télécommunications.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2006 en tant que Chef de Secrétariat du Directeur Général puis Secrétaire Général de OCP SA depuis 2008 et Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général en 2013.

M. Jamal BELAHRACH (54 ans)

M. Jamal BELAHRACH, Directeur Général Adjoint, est diplômé de l'Université de Saint-Denis, du programme Top-Management de l'INSEAD et de l'Executive Program Management Général Avancé d'HEC Paris.

Il débute sa carrière en tant que Responsable administration des ventes chez SEP. Il occupe ensuite le poste de Directeur Marketing et développement au sein du groupe allemand Burg SA. En 1997, il rejoint Manpower afin de lancer ses activités au Maroc en tant que Directeur Général. En 2000, il crée Manpower en Tunisie et devient, en 2004, Directeur des filiales extérieures de Manpower France en dirigeant les filiales des pays de l'Est.

Il a rejoint le Groupe OCP en mars 2016 en tant que Directeur Général Adjoint.

M. Tarik CHOHO (51 ans)

M. Tarik CHOHO, Directeur Général Adjoint, a obtenu un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA Paris Tech), un DEA de l'Université Paris Dauphine, et un Executive MBA à l'INSEAD.

Il a commencé sa carrière en 1989 chez Sofregaz (filiale de Gaz de France), avant d'intégrer le Groupe Areva où il dirigera plusieurs Business Units aux Etats-Unis et en France.

Il a ensuite occupé le poste de Vice Chief Commercial Officer puis celui de Chief Commercial Executive Officer au sein du Groupe Areva.

Il a rejoint le Groupe OCP en mai 2015 en tant que Directeur Général Adjoint.

M. Mustapha EL OUAFI (47 ans)

M. Mustapha EL OUAFI, Directeur Général Adjoint, est diplômé de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

M. EL OUAFI a rejoint OCP en 1992, en tant qu'ingénieur des mines à Khouribga. De 2007 à 2010, il a été Directeur Commercial Asie, Moyen Orient et Océanie, puis Directeur du site de Jorf Lasfar de

2011 à 2013. Il a ensuite été nommé Directeur Exécutif Commercial, Marketing et Achats de matières premières.

Il occupe le poste de Directeur Général Adjoint depuis juillet 2015.

IX.3.3. Executive Vice-Presidents

M. Marouane AMEZIANE (33 ans)

M. Marouane AMEZIANE, Executive Vice-President Stratégie et Corporate Development, est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, ainsi que de la Said Business School (Université d'Oxford).

Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste au sein du Département Transports Afrique de la Banque Mondiale à Washington. Il a ensuite été conseiller financier en financements structurés et financements de projets chez KPMG Corporate Finance (Paris). Il a rejoint OCP en 2009 en tant que Chargé de Mission auprès du Président Directeur Général. En janvier 2012, il a été nommé Directeur du Cabinet du Président Directeur Général.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Stratégie et Corporate Development depuis mai 2014.

M. Mohamed BELHOUSSAIN (49 ans)

M. Mohamed BELHOUSSAIN, Executive Vice-President Commercial, est diplômé de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) de Rabat.

Il a débuté sa carrière à OCP en tant qu'ingénieur des mines à Khouribga, puis Responsable des Ventes Asie du Sud et Océanie. Il occupe ensuite le poste de Directeur Marketing du Groupe, puis Directeur Commercial Asie, Moyen Orient et Océanie.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Commercial depuis juillet 2015.

M. Otmane BENNANI-SMIREs (36 ans)

M. Otmane BENNANI-SMIREs, Executive Vice-President Juridique, est titulaire d'un Bachelor en économie et en gestion de la Rice University de Houston, au Texas et d'un diplôme en droit civil et en common law de l'Université McGill de Montréal, au Québec. Il est avocat en exercice et membre en règle du barreau du Québec.

Il a débuté sa carrière en tant qu'avocat au sein d'un cabinet à Montréal au Canada. Il a ensuite rejoint le Groupe en 2010 en tant que Senior Legal Counsel.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Juridique depuis novembre 2014.

M. Faris DERRIJ (40 ans)

M. Faris DERRIJ, Executive Vice-President Capital Humain est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2010 et a débuté sa carrière à OCP en tant que Directeur de la Performance Globale Mine. Par la suite, il prend en charge la Direction de Production de l'Axe Merah Béni Idir - site de Khouribga, puis devient Directeur du site de Gantour. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur du site de Safi.

Auparavant, M. DERRIJ a occupé des postes de responsabilité chez TOTAL France, et MEDITEL.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Capital Humain depuis février 2016.

M. Soufiyane EL KASSI (40 ans)

M. Soufiyane EL KASSI, Executive Vice-President Développement Industriel est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Il a rejoint le Groupe en 2000 en tant qu'ingénieur puis responsable extraction au site minier de Khouribga. Il a été membre de la Task Force en charge de la mise en place de la stratégie de Transformation Industrielle du Groupe en 2007. Il a ensuite été en charge de la direction du Business Steering de 2010 à 2011, puis a occupé le poste de directeur du Site de Gantour de 2011 à 2013.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Développement Industriel depuis novembre 2015.

M. Iliass ELFALI (41 ans)

M. Iliass ELFALI, Executive Vice-President Opérations Industrielles est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2009. Il a débuté sa carrière à OCP en tant que Chef de Projet à la Direction Stratégie et Partenariat. Par la suite, il prend en charge la Direction Partenariat, puis la Direction d'IMACID à Jorf Lasfar. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur du site de Safi. Auparavant, M. ELFALI a occupé des postes de responsabilité chez Lesieur Cristal, Air Liquide Maroc, et Ynna Steel.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Opérations Industrielles depuis décembre 2015.

Mme Ghislane GUEDIRA (45 ans)

Mme Ghislane GUEDIRA, Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion est diplômée de l'ESCP.

Mme Ghislane GUEDIRA a rejoint OCP en 2010 en tant que Conseiller du Président Directeur Général en charge de la Stratégie Financière. Auparavant, elle était Directeur Général d'Amplitude Conseil, Secrétaire Générale de Winxo, et a occupé différentes fonctions managériales au sein du Groupe ONA. Elle a commencé sa carrière au sein du cabinet d'audit Arthur Andersen.

Elle occupe le poste d'Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion depuis septembre 2013.

M. Talal ZOUAOUI (50 ans)

M. Talal ZOUAOUI, Executive Vice-President Affaires Publiques et Communication est diplômé de Clark University et de l'Université Paris-Est Créteil.

Il a rejoint OCP en 2015. Avant d'intégrer le Groupe, il a occupé plusieurs postes de conseil en stratégie communication et marketing, avant d'être Directeur Communication & Affaires Publiques au sein de Bombardier puis au sein de Veolia.

Il occupe le poste d'Executive Vice-President Affaires Publiques et Communication depuis avril 2015.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

X.1 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

X.1.1. Conseil d'Administration

En 2013, 2014 et 2015, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'OCP SA.

X.1.2. Membres de direction⁶

La rémunération brute annuelle des 51 membres de direction, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 143 MMAD (primes et indemnités comprises).

X.2 PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu de l'article 62 de la Loi 17-95, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique également aux représentants permanents des personnes morales Administrateurs, aux Commissaires aux comptes, aux Directeurs Généraux ainsi qu'aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au deuxième degré des personnes visées ainsi qu'à toute personne interposée.

Par ailleurs, aucun prêt n'a été attribué aux membres de direction.

X.3 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe aucun schéma de participation des salariés au capital de OCP SA.

XI. COMITES D'OCP SA

Le Conseil d'Administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration.

Les Articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes autorisent OCP SA à créer le comité d'Audit et des Risques. Ce comité rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visioconférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations des Conseils d'Administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé par le Secrétaire du Conseil est présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

⁶ Les membres de direction, dont le nombre s'élève à 51 personnes, regroupent le Président directeur général, les Directeurs généraux adjoints, les Directeurs exécutifs, les Conseillers du Président directeur général et les grands directeurs du Groupe

Chaque année, le comité procède à l'évaluation de ses activités.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration auprès de consultants externes.

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

XI.1 CHARTE DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES D'OCP SA.

En application des dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes (Article 51), les règles de fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques d'OCP S.A. sont fixées conformément aux dispositions de la présente charte.

Le Comité d'Audit et des Risques d'OCP SA (le « Comité ») est une émanation du Conseil d'Administration. Il l'assiste sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, de l'appréciation des risques, de l'évaluation du dispositif du contrôle interne ainsi que de la qualification, de l'indépendance et des travaux des auditeurs externes.

La Charte de Déontologie de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OCP S.A. s'applique aux membres du Comité d'Audit. Lesdits membres ne doivent, notamment, conserver aucun intérêt direct ou indirect en relation avec les prestataires, ni occuper une fonction dans les cabinets d'audit externe, ni assurer des prestations pour ces cabinets.

Les membres du comité d'Audit doivent être indépendants afin de pouvoir exercer leur mission en dehors de toute influence ou pression quelconque.

Le Comité doit réaliser son intervention sur la base de règles professionnelles permettant aux membres du Comité de sauvegarder leur intégrité et de réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Par ailleurs, les membres du Comité ainsi que les personnes invitées à ses réunions, sont tenus à l'obligation de secret professionnel. Ils ne doivent révéler, à des tiers, aucune information dont ils prennent connaissance à l'occasion de l'exercice de leur mission.

XI.2 COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE

Le Comité se compose de trois (3) à cinq (5) membres désignés en vertu d'une résolution du Conseil.

Composition du Comité

Membres

- Président : M. Abderrahmane Semmar, Directeur de la DEPP ;
- Vice-Président : M. Allal Totss, Directeur Adjoint de la DEPP et Commissaire du Gouvernement d'OCP SA;
- Représentant de la BCP : M. Mohamed Karim Mounir;
- Secrétariat du Comité : Mme Ghislane Guedira, Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion.

Participants sur Invitation du Comité :

- Les auditeurs internes et externes d'OCP SA. ;
- Les commissaires aux comptes ;
- Tout expert indépendant invité à participer aux travaux du Comité d'Audit.

Réunions du Comité

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins 2 fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes peuvent demander au Président du Comité de convoquer ce dernier, s'ils le jugent nécessaire.

L'Executive Vice-President Finance et Contrôle de Gestion présente les comptes et la situation financière de la Société.

Les commissaires aux comptes interviennent sur les règles comptables et leurs impacts sur les résultats et rendent compte de leurs diligences.

Les responsables de l'Audit Interne rendent compte de manière périodique des différentes missions effectuées, de leurs plans de travail et du programme d'action annuel.

XI.3 MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

A la lumière des diligences des auditeurs internes et externes, le Comité a pour principales responsabilités:

- Évaluation de la fonction d'audit interne du Groupe, et notamment de l'organisation et de l'efficacité des procédures d'audit interne;
- Approbation du programme annuel relatif à la fonction d'audit interne du Groupe;
- Surveillance des fonctions d'audit interne et externe du Groupe;
- Évaluation des règles et des méthodes comptables suivies par le Groupe;
- Evaluation des termes de référence des audits comptables et financiers du Groupe ;
- Émission d'avis sur la désignation et la rémunération des auditeurs et des comptables externes du Groupe;
- Examen des risques auxquels le Groupe est exposé et évaluation de l'importance de ces risques, particulièrement ceux liés aux fonctions d'audit interne et externe du Groupe;
- Vérification de la prise en compte par le Groupe des recommandations formulées par le Comité d'audit et des risques;
- Formulation de recommandations sur les mesures à prendre par le Conseil d'Administration pour améliorer la surveillance, la gestion des risques et la protection des informations en interne.

XI.4 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité et communiqué au moins 15 jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

Il est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant :

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières
- La synthèse des recommandations émises.

Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :

- La coordination des travaux du Comité ;
- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

XI.5 RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité remet, une fois par an, un rapport écrit au Conseil d'Administration retraçant ses activités au Conseil D'administration lors de sa réunion arrêtant les comptes annuels.

Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.

Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

XI.6 EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT ET RISQUES

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations.

PARTIE 4. MARCHE DU GROUPE OCP

I. INTRODUCTION

Le phosphore contenu dans les roches phosphatées est principalement utilisé dans la production d'engrais : ceux-ci représentent environ 88 % de la demande mondiale de produits phosphatés. Le phosphore sert également à la fabrication d'agents de conservation alimentaire et de produits cosmétiques, au traitement de l'eau et à la métallurgie.

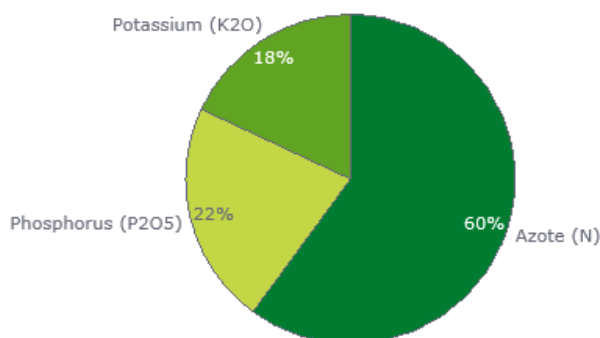
Les engrais sont utilisés pour accroître la fertilité des sols par apport de nutriments et permettent d'améliorer le rendement de la production des cultures agricoles. Les engrais sont classés selon leur apport de macronutriments (nécessaires en grandes quantités) et de micronutriments. Indispensables à la croissance des plantes, les principaux macronutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K).

Chacun de ces trois macronutriments a une fonction spécifique dans la formation des plantes et dans leur développement, d'où la nécessité d'équilibrer les proportions de ces trois nutriments afin d'optimiser l'efficacité des engrais.

Le phosphore joue un rôle fondamental dans le développement des racines des plantes ; il est également indispensable à la photosynthèse tout comme à la germination. L'azote est un élément important pour la croissance et le rendement de la plante. Le potassium sert à améliorer l'assimilation de l'eau par la plante et sa résistance à la sécheresse, aux maladies, aux aléas climatiques, aux mauvaises herbes et aux insectes. Bien que ces nutriments soient naturellement présents dans les sols, ils s'épuisent avec le temps, ayant pour conséquence la diminution des rendements agricoles, d'où la nécessité d'appliquer des engrais.

Selon l'IFA, la consommation mondiale de macro-nutriments a été estimée en 2014-2015 à 183 millions de tonnes, dont 60 % d'azote, 22 % de phosphore et 18 % de potassium.

Consommation totale de nutriments (2014-2015) 183 millions de tonnes



.Source : IFA. Perspectives à moyen terme sur la demande d'engrais et de produits agricoles 2011/2012 – 2016/2017.

II. LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS

La consommation mondiale d'engrais dépend principalement des demandes alimentaires humaine et animale, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires notamment des pays émergents et de la consommation de biocarburants. Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire d'ici 2050, et les engrais jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Selon l'IFA, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'azote, de phosphore et de potasse a été, entre 2000 et 2014, respectivement de 2,1%, 1,7% et 2,8% par an.

En 2016, l'IFA a estimé que la demande mondiale d'engrais devait croître de 2,9 % par an pour atteindre 186,3 millions de tonnes en 2016-2017, soit 3,0% pour l'azote (111,3 millions de tonnes), 3,0% pour le phosphore (42,2 millions de tonnes) et 2,3% pour la potasse (32,9 millions de tonnes).

Selon Argus, la consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait atteindre 54,1 millions de tonnes P₂O₅ à horizon 2029 (ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,8 % entre 2014 et 2029).

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de croissance de la consommation mondiale d'engrais phosphatés :

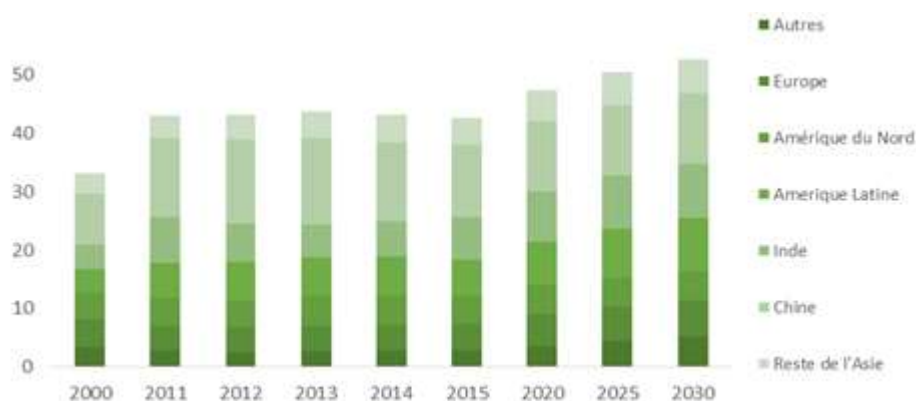
Évolution (prévue) de la consommation mondiale d'engrais phosphatés (1999 – 2029)
(en millions de tonnes P₂O₅)



Source : IFA, Argus FMB

Le graphique ci-dessous illustre la consommation mondiale, par zone géographique, des engrais phosphatés jusqu'en 2030, selon Argus FMB.

Consommation en Mt P₂O₅ (2000-2030)



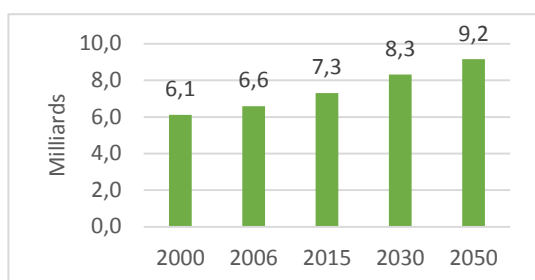
Source : Argus. 2010-2014 réalisé. 2015-2030 estimé

II.1 CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TERRES ARABLES

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, d'après la FAO, la population mondiale devrait augmenter de 26 % entre 2015 et 2050, atteignant près de 9,2 milliards d'habitants. Selon ce même organisme, la superficie de terres arables par habitant devrait diminuer de 18 % à l'échelle mondiale

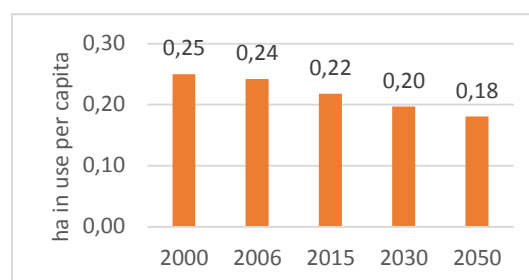
entre 2015 et 2050 pour s'établir autour de 0,18 hectares par habitant, notamment en raison de l'intensification des phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation.

Croissance démographique mondiale



Source : FAO.

Superficie de terres arables par habitant



Source : FAO

Par conséquent et afin de répondre au défi alimentaire mondial, un accroissement des rendements à l'hectare est nécessaire pour être en mesure d'augmenter la production agricole, accroissement qui nécessite des apports toujours plus importants en nutriments à travers l'application d'engrais.

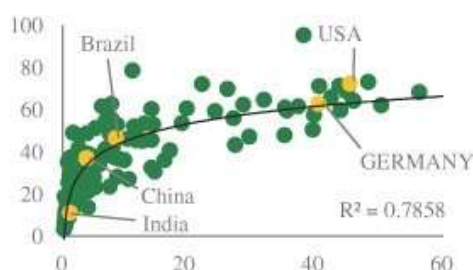
II.2 EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EMERGENTS

Les pays développés appliquent généralement davantage d'engrais phosphatés que les pays émergents, au vu de la maturité de leur agriculture. Cependant, la croissance économique soutenue que connaissent les pays émergents stimule la demande d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, générant des taux de croissance de consommation d'engrais phosphatés plus soutenus.

En effet, dans un contexte de croissance annuelle des PIB importante, les populations des pays émergents adoptent des régimes alimentaires de plus en plus riches en protéines à mesure que leur pouvoir d'achat augmente, faisant ainsi croître la consommation des céréales destinées à l'alimentation du bétail et des volailles, et par conséquent la demande d'engrais.

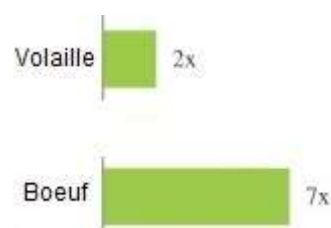
A titre d'exemple, 7 kg de céréales sont nécessaires pour produire 1 kg de bœuf et 2 kg pour produire 1 kg de volaille. Par ailleurs, selon la FAO, la consommation de viande devrait augmenter en moyenne de 1,5 % par an entre 2009 et 2022 à l'échelle mondiale et de 2 % dans les pays émergents.

Consommation de protéines (grammes par personne et par jour en fonction du PIB par habitant en KUSD)



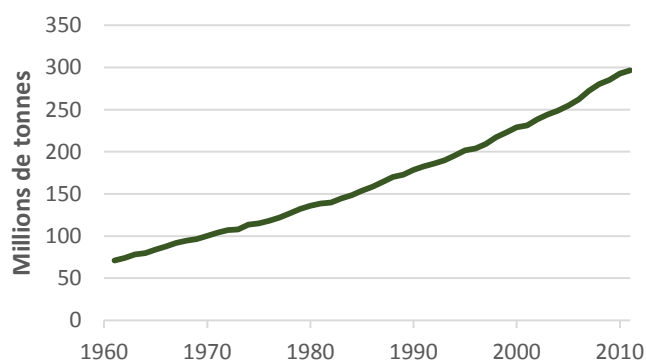
Source : FAOSTAT et Banque mondiale, IFA, 2009.

Quantité de céréales (en kilogrammes) nécessaire pour produire 1 kg de viande



Source : FAOSTAT et Banque mondiale, IFA, 2009.

Production de viande



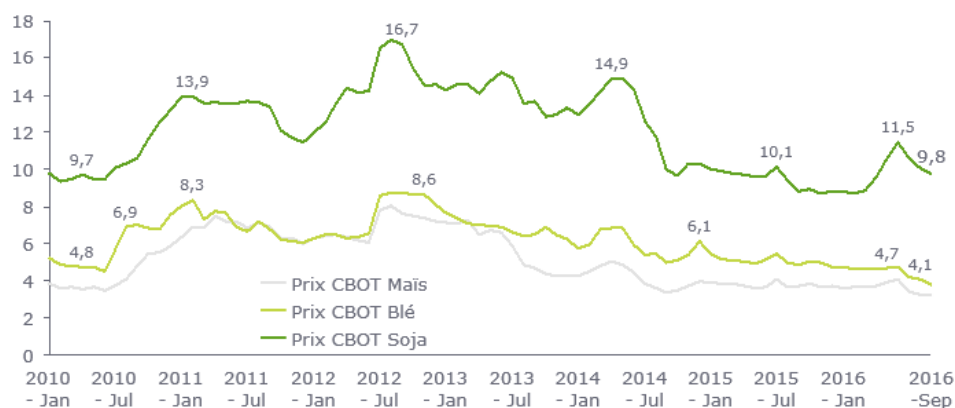
Source : FAO, 2009

II.3 PRIX ET STOCKS DES PRODUITS AGRICOLES

Les niveaux de prix et de stocks des produits agricoles influent le budget que les agriculteurs peuvent consacrer à l'achat d'engrais. À fin Septembre 2016, les prix mondiaux des céréales (maïs, soja et blé), comparés à la moyenne des cinq années précédentes, avaient évolué comme suit : i) les prix du soja étaient inférieurs de 20 % au prix moyen des cinq années précédentes, ii) les prix du blé étaient inférieurs de 27 % et iii) ceux du maïs étaient inférieurs de 29 %.

Évolution des prix du maïs, du soja et du blé (2010-2016)

Données en \$/boisseau

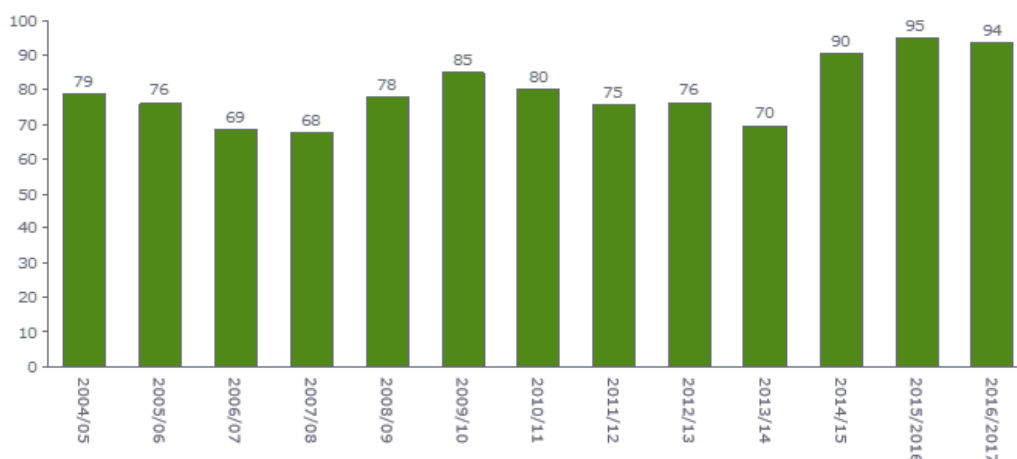


Source : HGCA, chambre de commerce de Chicago

D'après les prévisions du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les stocks de céréales en jours de consommation, à fin d'année, devraient être de 26 % (environ 94 jours de consommation) en 2016-2017, c'est-à-dire supérieurs au niveau moyen pour la période 2004-2015, qui correspondait à 78 jours de consommation.

Stocks mondiaux de céréales (maïs, soja et blé) en jours de consommation (2004-2016)

En # de jours de consommation mondial



Note : estimation pour 2015/2016 et prévision pour 2016/2017 Source : USDA, Septembre 2016.

II.4 PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

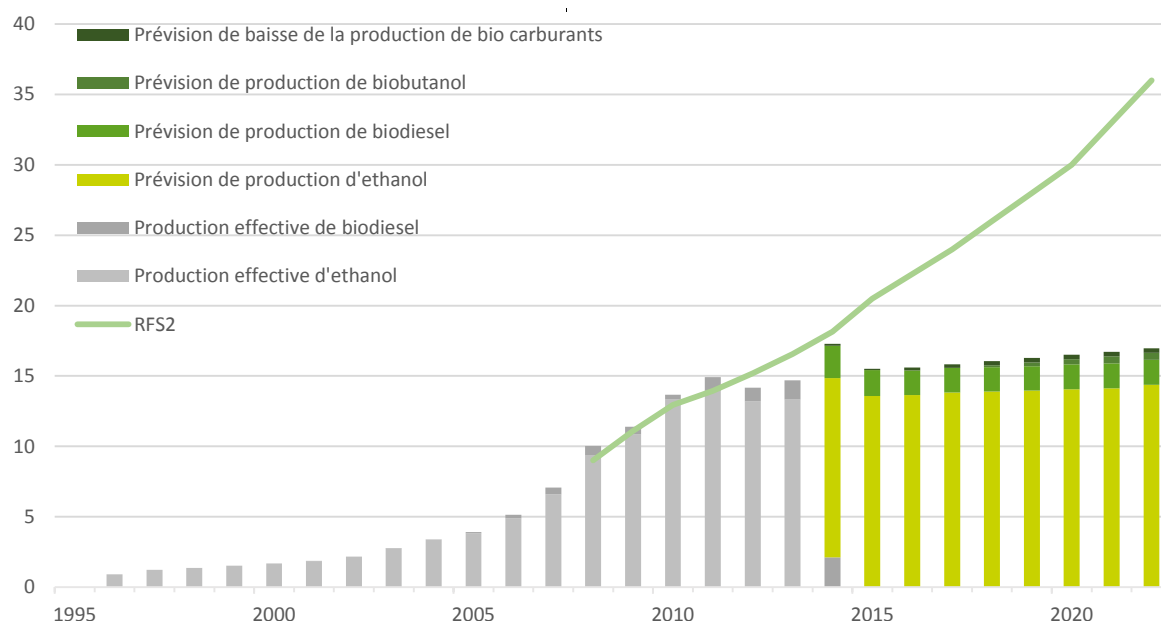
La production de biocarburant a considérablement augmenté entre 2000 et 2014, croissant en moyenne à un taux de 17 % par an durant cette période, au vu du nombre grandissant de pays adoptant des législations visant à remplacer les combustibles fossiles.

Cette tendance a influencé les pratiques agricoles dans la mesure où elle a contribué à l'accroissement de la demande en céréales à destination des biocarburants (maïs aux États-Unis, canne à sucre au Brésil ou betterave à sucre dans l'Union européenne), et par conséquent, affectant à la hausse la demande d'engrais.

Aux États-Unis (marché le plus significatif pour les biocarburants) en particulier, d'après l'Environmental Protection Agency (**EPA**), l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, la croissance annuelle moyenne de la production de biocarburants s'est établie à 14,7% ces 10 dernières années.

Sur les prochaines années, l'Energy Information Administration (**EIA**) prévoit une croissance de la production de biocarburant qui se stabilise à 1 % par an entre 2014 et 2022, notamment du fait d'un développement plus lent que prévu des technologies relatives à la production de biocarburants à partir de cellulose.

Cible de production de carburants renouvelables à atteindre (RFS⁷) comparée à la production de biocarburants aux États-Unis depuis 1995 (en milliards de gallons)



Source : EIA : Perspectives annuelles sur l'énergie pour 2014 avec projections jusqu'en 2040 ; l'objectif des RFS2 est régi par l'EISA.

III. L'OFFRE MONDIALE D'ENGRAIS PHOSPHATES

III.1 RESERVES MONDIALES DE PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont généralement produits à partir de trois éléments principaux : la roche phosphatée, le soufre et l'ammoniac. Les réserves de roche sont généralement localisées dans d'anciennes zones de remontée des eaux océaniques et d'anciens milieux pauvres en énergie. Les formations de roche phosphatées se présentent le plus souvent sous la forme de phosphorites sédimentaires d'origine marine. Les plus grands gisements de roche phosphatée se trouvent au Maroc, en Chine, au Moyen-Orient et aux États-Unis. De vastes gisements non sédimentaires ont également été recensés au Brésil, au Canada, en Finlande, en Russie et en Afrique du Sud. D'après le rapport publié en janvier 2016 par l'USGS, le Département d'études géologiques des États-Unis, les réserves mondiales de roche phosphatées sont évaluées à environ 69 milliards de tonnes, dont 50 milliards se trouvent au Maroc comme le montre la carte ci-dessous :

⁷ Renewable Fuel Standards

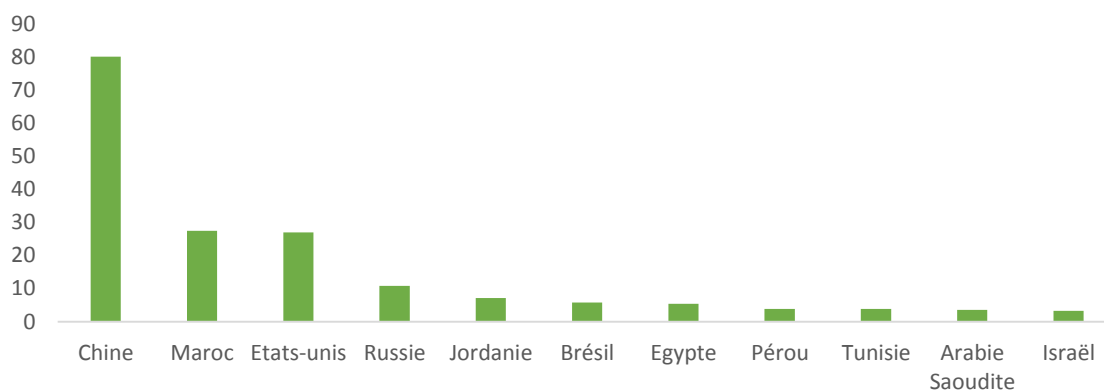
Réserves de phosphate à l'échelle mondiale (en milliards de tonnes)



Source : USGS, Janvier 2016.

III.2 PRODUCTION MONDIALE DE ROCHE DE PHOSPHATE

Principaux pays producteurs de roche phosphatée (par volume, en MT de tonnes de roche (2014))



Source : IFA (2014)

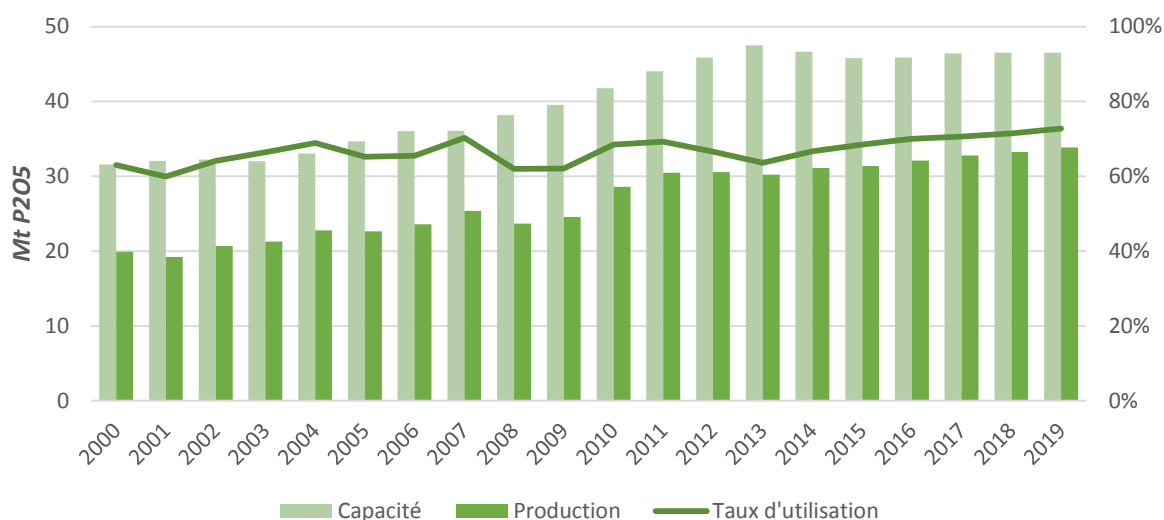
Selon IFA, la production de roche phosphatée s'est accrue considérablement depuis 2000, augmentant d'environ 145,7 millions de tonnes en 2000 à 196,9 millions de tonnes en 2014 et un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %.

La production d'engrais phosphatés (DAP/MAP/TSP) a crû à un rythme soutenu depuis 2000, augmentant d'environ 19,9 millions de tonnes de P_2O_5 en 2000 à 29,6 millions de tonnes de P_2O_5 en 2014, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,9%.

Ce niveau de production a permis un maintien des taux d'utilisation des capacités de granulation entre 63 % et 71 % au cours de la dernière décennie. Au cours de la période 2000 à 2014, la consommation a cru plus rapidement que l'évolution de la capacité mondiale avec respectivement un taux de croissance annuel de 2,9 % pour la première et 2,7 % pour la seconde, selon CRU.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions historiques et les prévisions d'augmentation de la production et des capacités jusqu'en 2019 :

Production mondiale d'engrais (DAP/MAP/TSP) et capacité (en MT P₂O₅) et taux d'utilisations de la capacité (%)⁸



Source : CRU

IV. COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES

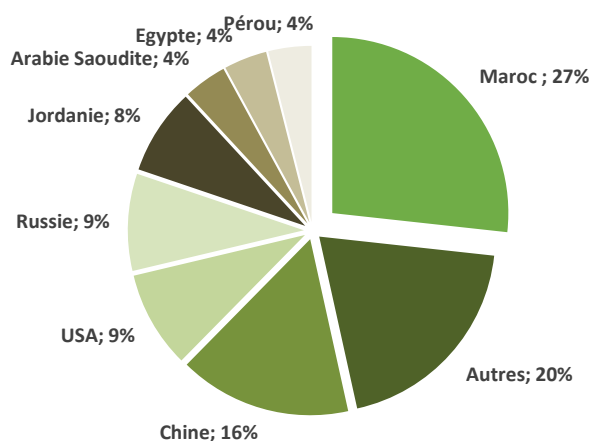
Les principaux marchés des produits phosphatés sont les suivants :

- *Roche phosphatée* : Roche vendue pour une application directe dans les sols acides, ou utilisée par d'autres industriels pour être transformée, principalement en engrais ;
- *Acide phosphorique* : Acide acheté pour être transformé dans des usines, principalement en engrais phosphatés ;
- *Acide phosphorique purifié et produits phosphatés pour l'alimentation des animaux* : Produits destinés à être transformés ou utilisés directement dans les industries agro-alimentaires ou pour l'alimentation d'animaux d'élevage ;
- *Engrais phosphaté* : Produits fertilisants destinés à l'application directe, ou utilisés en mélange avec d'autres engrais azotés ou potassés.

Selon l'IFA, le commerce mondial de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés s'élève à 26,1 millions de tonnes de P₂O₅ en 2014. Six pays ont représenté 73% du commerce mondial de roche, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés en 2014. Il s'agit du Maroc, la Chine, les États-Unis, la Russie, la Jordanie et l'Arabie-Saoudite, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

⁸ 2000-2014 réalisé, 2015 à 2020 estimé

**Principaux pays exportateurs de produits phosphatés
(Roche, acide phosphorique et engrais) (2014)**



Source : IFA (2014).

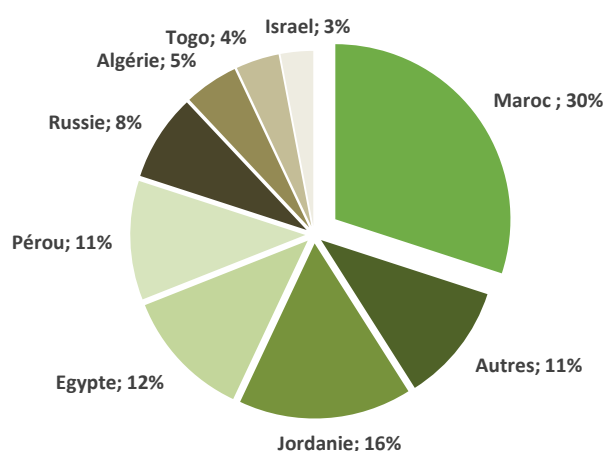
Concernant les marchés de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés, d'après l'IFA, les trois principaux pays exportateurs détenaient respectivement 69 % et 62 % des parts du marché du commerce international en 2014.

IV.1 ROCHE PHOSPHATÉE

La roche phosphatée est principalement produite et transformée dans le pays détenant les réserves de minerai. Sur les quelques 197 millions de tonnes de roche phosphatée produites en 2014, seules près de 29,1 millions de tonnes ont fait l'objet d'échanges commerciaux à l'international. Ces derniers ont augmenté de 12% par rapport à 2013, où le commerce mondial de roche phosphatée s'élevait à 26 millions de tonnes.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs de roche phosphatée en 2014. OCP étant l'acteur le plus important, avec une part de marché de 30 % des exportations mondiales en volume, sachant qu'il représentait 14 % de la production mondiale de roche phosphatée la même année, selon l'IFA.

Part de marché des principaux exportateurs de roche phosphatée (2014)

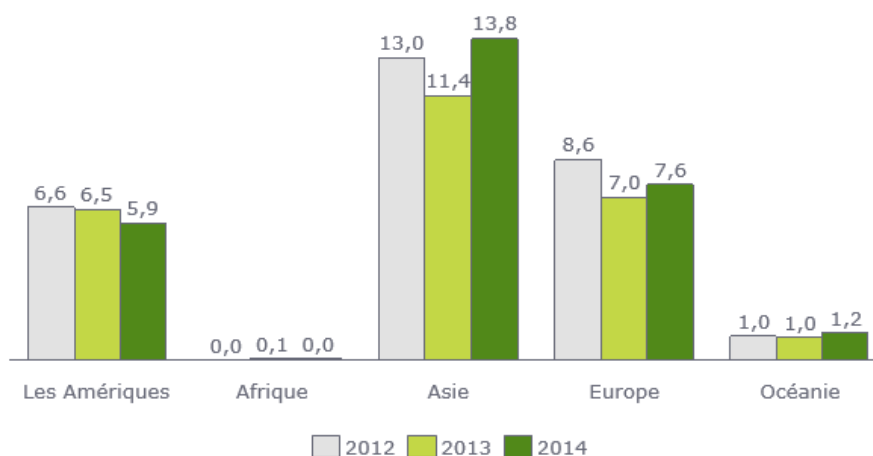


Source : statistiques de l'IFA (2014).

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs de roche phosphatée en 2016 sont : la Jordanie (Jordan Phosphates Mines Co), l’Egypte (Misr Phosphates et Al Watanya), le Pérou (Misky Mayo et Bayovar) et la Russie (Phosagro).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs de roche phosphatée de 2012 à 2014.

Importations mondiales de roche phosphatée (en million de tonnes)



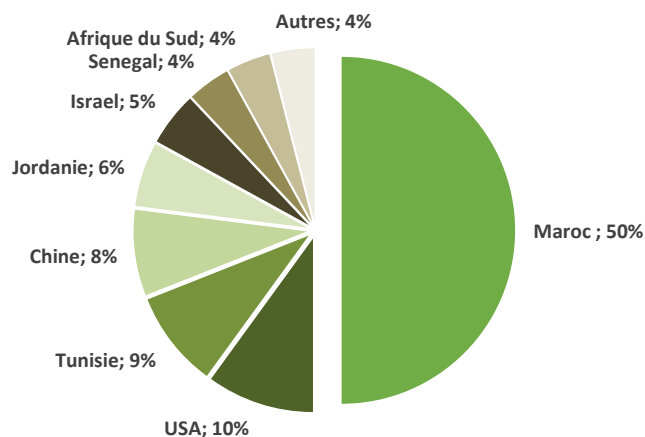
Source : statistiques de l’IFA (2012 à 2014).

IV.2 ACIDE PHOSPHORIQUE

Les exportations mondiales d'acide phosphorique ont atteint près de 4 millions tonnes P_2O_5 en 2014, soit une augmentation de 2% par rapport au niveau de l'année précédente (3,9 millions de tonnes P_2O_5).

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'acide phosphorique en 2014.

Part de marché des principaux exportateurs d'acide phosphorique (2014)

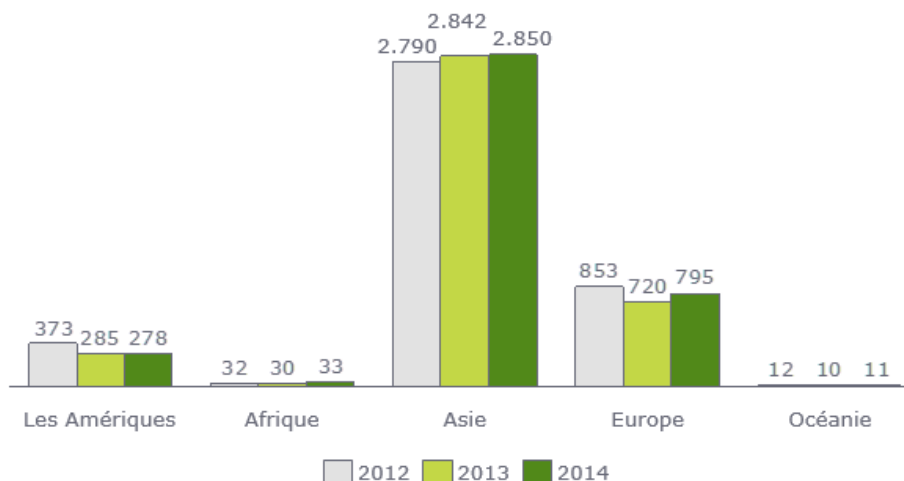


Source : statistiques de l'IFA (2014).

Le Groupe est le principal exportateur d'acide phosphorique, avec une part de marché de 50 % des exportations mondiales en volume en 2014, alors qu'il représentait 10 % de la production mondiale d'acide phosphorique la même année, selon l'IFA.

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'acide phosphorique de 2012 à 2014.

Importations mondiales d'acide phosphorique (en milliers de tonnes de P_2O_5)



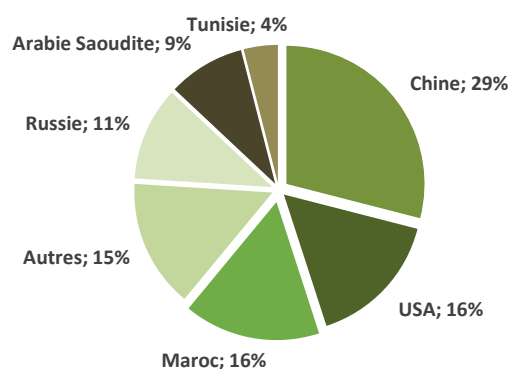
Source : statistiques de l'IFA (2012 à 2014).

IV.3 ENGRAIS PHOSPHATES

Les importations mondiales d'engrais phosphatés ont atteint près de 12,8 millions de tonnes P_2O_5 , soit une augmentation de 12% par rapport au niveau de l'année précédente (11,4 millions de tonnes P_2O_5).

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'engrais phosphatés en 2014. Le Groupe est le 3^{ème} plus grand exportateur d'engrais phosphatés, avec une part de marché de 16 % des exportations mondiales en volume en 2014, alors qu'il représentait 8 % de la production mondiale d'engrais phosphatés la même année, selon l'IFA.

Part de marché des principaux exportateurs d'engrais phosphatés (2014)

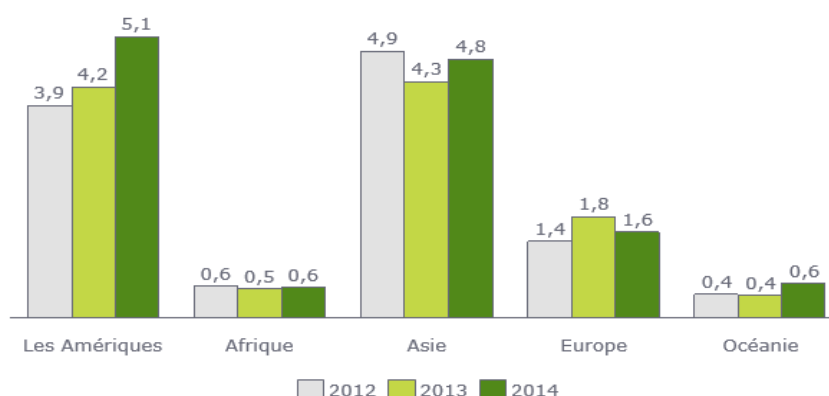


Source : statistiques de l'IFA (2014).

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs d'engrais, en 2016, sont : la Chine (YunTianHua, Kailin, Yihua, Wengfu), les Etats-Unis (Mosaic, Agrium, PotashCorp), la Russie (Phosagro, EuroChem) et l'Arabie Saoudite (Maaden).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'engrais phosphatés de 2012 à 2014.

Importateurs mondiaux d'engrais phosphatés (par million de tonnes de P_2O_5)



Source : statistiques de l'IFA (2012 à 2014).

IV.4 IMPORTATIONS MONDIALES DE PHOSPHATE PROVENANT DU GROUPE

Selon les estimations de l'IFA, en termes de volumes de P_2O_5 , les engrais phosphatés du Groupe (DAP, MAP et TSP) ont représenté respectivement 28 %, 25%, 19 %, 18 %, 13 %, et 5 % des importations d'engrais phosphatés de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Océanie et de l'Asie en 2014.

V. CONTRIBUTION DU PHOSPHATE ET DE SES DÉRIVÉS À L'ÉCONOMIE NATIONALE

Favorisée par une structure géologique diversifiée, incluant les phosphates, les métaux de base, les métaux précieux et les roches et minéraux industriels, l'exploitation minière a été, au cours de l'histoire, une activité économique significative au Maroc.

Selon le Ministère de l'Energie et des Mines, l'importance du secteur minier est visible à travers :

- sa contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut national, à hauteur de 10% en 2014 ;
- sa contribution dans les exportations du pays à hauteur de 22% en valeur en 2014 ;
- sa participation aux recettes fiscales ;
- sa contribution à la constitution des réserves de change ;
- ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural, matérialisées par le nombre d'emplois directs ;
- sa participation au désenclavement de certaines régions par la construction de structures économiques et socio-économiques ;
- ses effets d'entraînement, en particulier sur le secteur des transports et sur les infrastructures portuaires.

V.1 HISTORIQUE DU PHOSPHATE AU MAROC

En 1908, le géologue Brives mentionne la présence d'un niveau phosphaté au flanc du plateau de Guergouri (au sud de Marrakech), mais les premières indications des prospecteurs sur l'existence du minerai au Maroc remontent à 1912. En 1917, il a été décidé d'entamer des recherches.

Menés par l'État, ces travaux se poursuivent pendant plusieurs années sur l'ensemble du territoire marocain. L'administration établit alors l'importance exceptionnelle des gisements, tant par la teneur de leur minerai que par l'importance de la réserve.

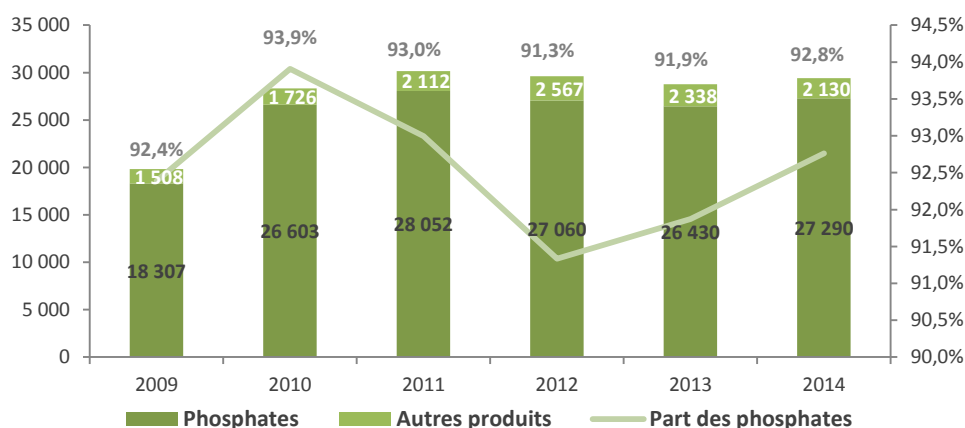
Le phosphate est de type sédimentaire, c'est-à-dire qu'il est présent dans des sables ou des calcaires et mélangé à ceux-ci. Les couches de minerai sont horizontales et exploitées à ciel ouvert ou au moyen de galeries souterraines.

V.2 PART DU PHOSPHATE DANS LA PRODUCTION MINIERE NATIONALE

Après une diminution de 2,94% enregistrée en 2013, l'activité minière s'est sensiblement accrue, en 2014, avec une hausse de 2,3%. Relativement à la production totale de la branche extractive, la part de la production de phosphate s'est établie à 92,8% en 2014, un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en 2013 (91,9%). Cette performance est largement attribuable à la hausse de 3,3% de la production marchande de phosphates, en lien avec l'amélioration de la demande mondiale de phosphates et dérivés.

L'évolution de la part de la production en phosphate dans la production nationale minière se présente comme suit :

Evolution de la part du phosphate dans la production minière (milliers de tonnes)



Source : ONHYM, Ministère de l'Energie et des Mines

V.3 PART DU PHOSPHATE DANS LES EXPORTATIONS NATIONALES ET CONTRIBUTION AU PRODUIT INTERIEUR BRUT

Comme reflété par l'évolution de l'indice des prix de la Banque Mondiale, le cours moyen des engrais a graduellement diminué à partir de 2009, pour atteindre 100,5 unité monétaire en 2014 et de 95,4 en 2015.

L'évolution du taux de croissance de l'indice des prix des principaux engrais se présente comme suit :

Evolution du taux de croissance des indices de prix des engrais (2009-2015)

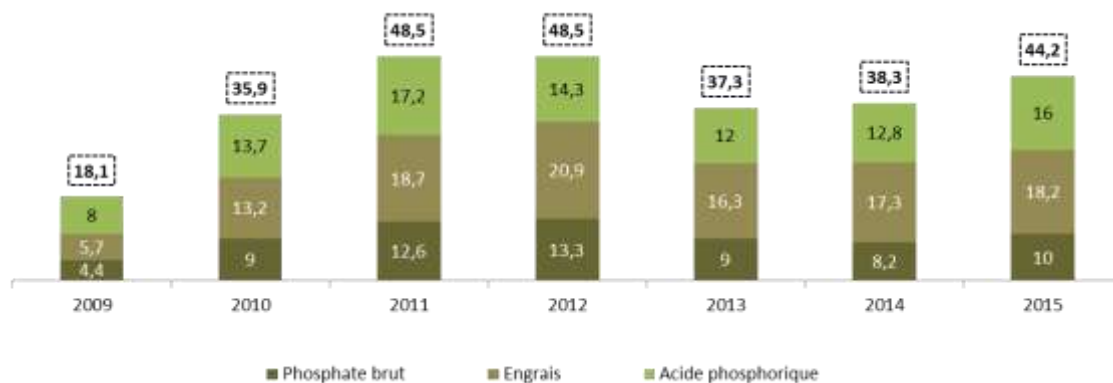


Source : Banque mondiale

Dans ce contexte, la valeur des exportations en produits phosphatés s'est établie à 44,2 Mrds MAD en 2015, dont 10,0 Mrds MAD en phosphate brut, 16,0 Mrds MAD en acide phosphorique et 18,2 Mrds MAD en engrais. Comparé à 2014, les exportations globales de phosphates et dérivés ont augmenté de 15,4% en 2015, avec des taux de croissance de 22% pour le phosphate brut, 5% pour les engrais et 25,0% pour l'acide phosphorique.

L'évolution des exportations de phosphates et dérivés se présente comme suit :

Evolution des exportations de phosphates et dérivés (en milliards de MAD)

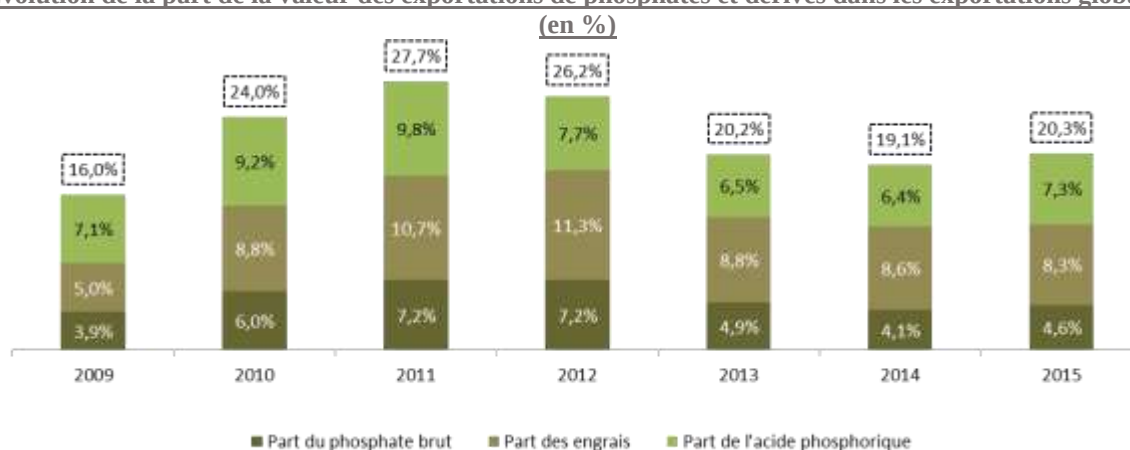


Source : Office des changes

La hausse des exportations du secteur des phosphates a entraîné une amélioration de la contribution sectorielle aux exportations nationales, passant d'un niveau de 19,1% en 2014 à un niveau de 20,3% en 2015. Cet accroissement est principalement dû à la hausse de la contribution des exportations de phosphate brut et d'acide phosphorique, dont les taux respectifs sont passés de 4,1% et 6,4% des exportations totales en 2014 à 4,6% et 7,3% en 2015.

L'évolution de la part de la valeur des exportations de phosphates et dérivés dans les exportations nationales se présente comme suit :

Evolution de la part de la valeur des exportations de phosphates et dérivés dans les exportations globales

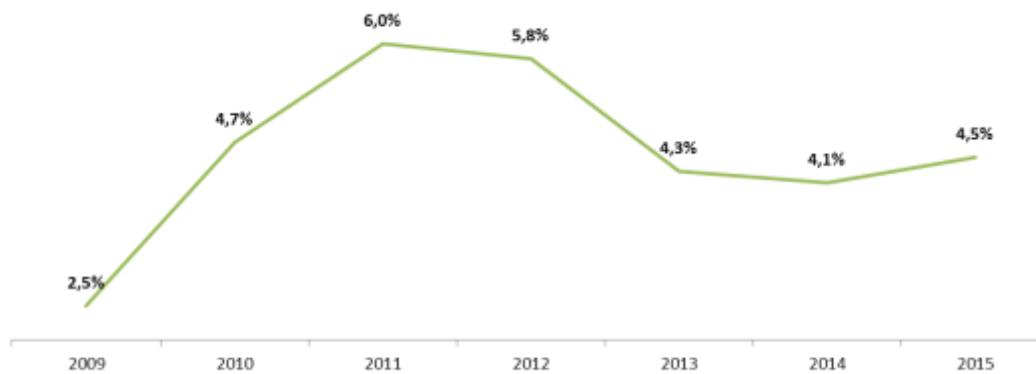


Source : Office des changes

En termes de contribution au Produit Intérieur Brut, la performance du secteur des phosphates s'est sensiblement améliorée passant de 4,1% en 2014 à 4,5% en 2015.

L'évolution de la contribution du secteur des phosphates au PIB national se présente comme suit :

Evolution de contribution du secteur des phosphates au PIB national (en %)



Source : Office des changes, Haut-Commissariat au Plan

PARTIE 5.

ACTIVITE DU GROUPE OCP

I. HISTORIQUE

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'une exclusivité confiée à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates, devenu Groupe OCP en 1975. Mais c'est le 1^{er} mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, le Groupe devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à Conseil d'Administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats ont été développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présentent comme suit :

1920	■ Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).
1921	■ Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1 ^{er} mars. ■ Première exportation de phosphate à partir du port de Casablanca le 23 juillet.
1931	■ Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil).
1951	■ Démarrage de l'extraction à ciel ouvert à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga.
1954	■ Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia.
1961	■ Mise en service de la première laverie à Khouribga.
1965	■ Création de la société Maroc Chimie. ■ Début de la valorisation des phosphates avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi.
1974	■ Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguéir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. ■ Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août.
1975	■ Création du Groupe OCP (décision de création en juillet 1974 et mise en place en janvier 1975). ■ Intégration des industries chimiques aux structures internes du Groupe OCP, en janvier. ■ Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre.
1976	■ Démarrage à Safi de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie, en novembre. ■ Prise de participation dans le capital de Phosboucraa à hauteur de 65%
1979	■ Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.
1980	■ Démarrage du site minier de Benguéir
1981	■ Démarrage à Jorf Lasfar de MP II. Le Groupe OCP entre dans le capital de Prayon (Belgique).
1982	■ Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar.
1986	■ Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV.
1987	■ Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre).
1996	■ Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos).

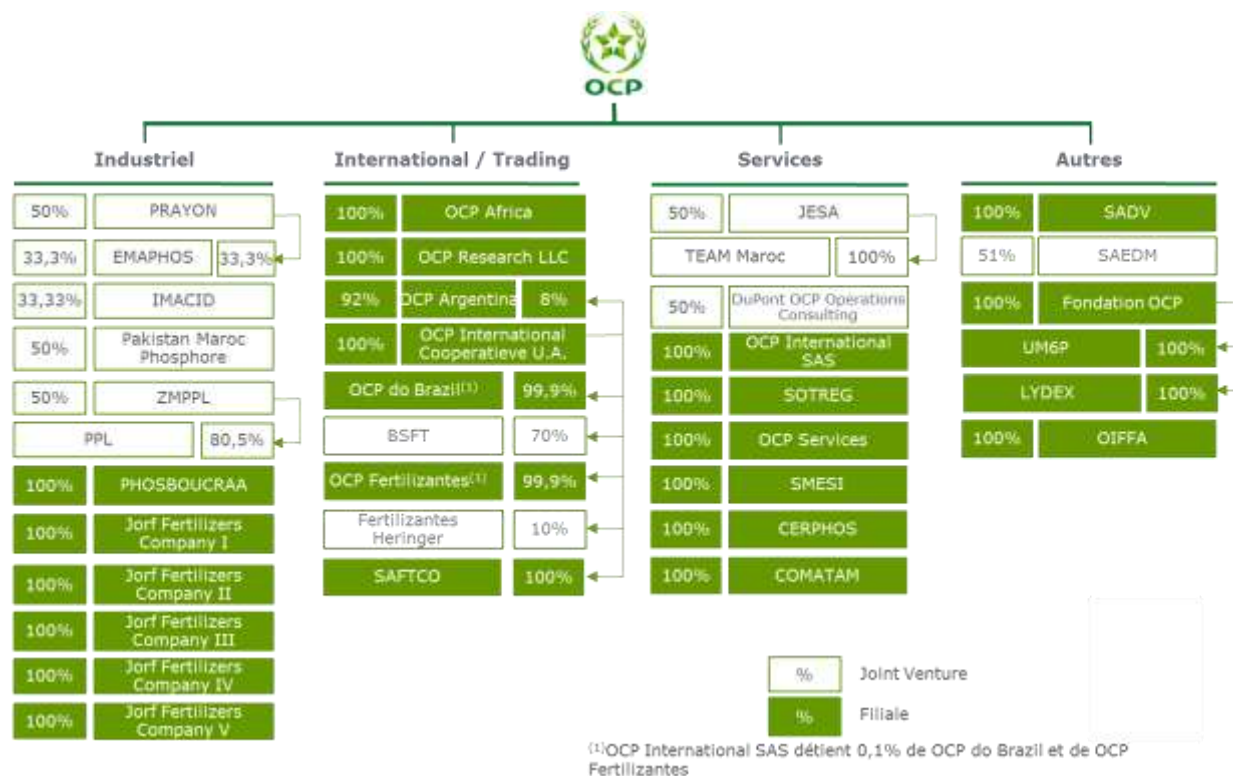
	▪ Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février). ▪ Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). ▪ Introduction de Fertima à la Bourse des Valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre).
1997	▪ Création de la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) en joint-venture avec le Groupe Birla.
1998	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier.
1999	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.
2002	▪ Prise de participation dans la société indienne PPL en Joint-venture avec le Groupe Zuari. ▪ Acquisition de l'intégralité du capital de Phosboucraa
2004	▪ Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en Joint-venture entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).
2005	▪ Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Youssoufia.
2008	▪ Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février. ▪ Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP).
2009	▪ Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (BMP). ▪ Augmentation de capital d'OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP).
2010	▪ Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA). ▪ Ouverture d'un bureau de représentation au Brésil. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Argentine. ▪ Création d'un fonds d'investissement Agricole. ▪ Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (SADV).
2011	▪ Ouverture d'une usine de dessalement à Jorf Lasfar. ▪ Emission d'un emprunt obligataire sur le marché local.
2012	▪ Fusion entre OCP S.A. et Maroc Phosphore S.A.
2013	▪ Lancement de la construction de deux nouvelles usines de granulation, ayant chacune une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, à Jorf Lasfar. ▪ Création de DuPont OCP Operations Consulting S.A. (DuPont OCP) ▪ Bunge cède sa participation dans Bunge Maroc Phosphore à OCP SA qui devient actionnaire à 100%. L'entreprise change de dénomination pour devenir Jorf Fertiliser Company V (JFC V).
2014	▪ Emission obligataire inaugurale sur le marché international. ▪ Achèvement de plusieurs projets de développement : slurry pipeline de transport de pulpe de roche de Khouribga à Jorf Lasfar, station terminale du slurry pipeline, nouvelle unité de production d'acide phosphorique et centre de compétences industrielles basé à Jorf Lasfar. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Singapour.
2015	▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire ▪ Acquisition, à travers la filiale OCP International, d'environ 10 % des actions de Fertilizantes Heringer S.A. ▪ Lancement d'OCP Africa
2016	▪ Ouverture d'OCP Research à Washington ▪ Signature d'un partenariat avec l'Etat éthiopien visant la construction d'un complexe industriel d'engrais en Ethiopie

Source : OCP SA

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS D'OCP SA

II.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Les principales filiales⁹ et participations d'OCP SA au 30 juin 2016 se présentent comme suit :



^(*)Les pourcentages de détention présentés correspondent aux pourcentages de détention directe

Le Groupe OCP opère dans le domaine de l'industrie du phosphate et ses produits dérivés, son activité d'extraction et de traitement du phosphate est réalisée au niveau des sites miniers de Khouribga, Benguerir, Youssoufia et Boucraâ-Laâyoune.

L'activité chimique consistant en la transformation du phosphate en acide phosphorique et engrais phosphatés, est assurée au niveau des sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi.

⁹ Certaines filiales et participation à caractère non significatif ne sont pas représentées dans le présent organigramme.

II.2 PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES¹⁰ AU 30 JUIN 2016

II .2.1 Filiales « industriel »

II.2.1.a Filiales détenues à 100% par le Groupe OCP :

i. PHOSBOUCRAA

PhosBoucraa, filiale détenue par OCP S.A. à hauteur de 65% de 1976 à 2002 puis à hauteur de 100% en 2002. Son activité consiste en l'extraction et le traitement des phosphates de la zone sud. Cette société a été créée en 1962 par l'entreprise publique espagnole Instituto Nacional de Industria« INI »). En 1976, OCP a acquis auprès de l'INI une participation de 65% dans le capital de Phosboucraâ. La joint-venture OCP-INI s'est poursuivie jusqu'en 2002, lorsqu'OCP a acquis la participation restante de 35% dans Phosboucraa;

Dénomination sociale	Phosboucraâ
Domaine d'activité	Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates de Boucraâ
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	04/07/1962
Date d'entrée d'OCP SA	24/04/1976
Capital social	1 000 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	1 000 dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100%

Source : OCP SA

ii. JFC I

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company I
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2014
Date d'entrée d'OCP SA	09/12/2014
Capital social	3 000 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

¹⁰ Les principaux agrégats des filiales et participations sont présentés en annexe (Etat B4 des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux titres de participations détenus par l'émetteur)

iii. JFC II

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company II
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	3 000 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company I et **Jorf Fertilizers Company II**, filiales détenues à 100% par OCP S.A., et dont l'activité a démarré respectivement en avril 2015 et juillet 2016.

Ces deux sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. Leurs capacités de production respectives s'élèvent à 1 million de tonnes de DAP. Les produits de Jorf Fertilizers Company I sont principalement destinés au marché africain.

iv. JFC III

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company III
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

v. JFC IV

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company IV
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company III et **Jorf Fertilizers Company IV** sont des filiales détenues à 100% par OCP S.A.

Ces filiales portent des unités de production en cours de construction. Elles ont pour objet la fabrication et commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. La capacité de production de chacune de ces entités s'élève également à un million de tonnes de DAP.

vi. JFC V

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company V
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	15/04/2008
Capital social	781 210 000 MAD
Valeur nominale des titres	1 000,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company V, filiale détenue à 100% par OCP S.A.

Cette filiale a initialement été le fruit d'un partenariat entre OCP et le groupe brésilien BUNGE, qui a débouché en 2008 sur la création d'une joint-venture dénommée Bunge Maroc Phosphore. En 2013, le groupe BUNGE s'est retiré du capital de la société suite à une réorientation stratégique induite par un changement d'actionnariat. Depuis, la filiale renommée Jorf Fertilizers Company V, est détenue à 100% par OCP S.A. Cette unité industrielle intégrée est située dans le complexe chimique de Jorf Lasfar. Elle dispose d'une capacité de production de 375 KT/an d'acide phosphorique, de 340 KT/an d'engrais MAP (Mono-Ammonium Phosphate) et de 270 KT/an d'engrais TSP (Triple Super Phosphate).

Rationnel de filialisation et de regroupement de certaines activités

Les activités de Maroc Chimie et Maroc Phosphore ont été regroupées dans un but d'unification et de consolidation au complexe chimique du Groupe. Par ailleurs, l'objectif principal de fusion de Maroc Phosphore et du Groupe OCP consiste à aligner le cadre institutionnel du Groupe sur son organisation opérationnelle et être en adéquation avec sa stratégie qui repose sur l'approche des Axes industriels (Axe Nord et Axe Centre). Cette fusion vise également à simplifier, sur les plans juridiques, comptables et financiers, les structures opérationnelles et favoriser les synergies au sein du Groupe OCP.

Par ailleurs, la création des JFC, qui sont des unités indépendantes et autonomes de production et de commercialisation d'engrais basées sur la plateforme de Jorf Lasfar, a pour objectif d'accompagner l'augmentation de la demande en engrais phosphatés sur le marché international et vise à attirer les investisseurs à travers d'éventuelles prises de participation couplés à des contrats commerciaux (fourniture de matières premières, utilités...Etc.)

II.2.1.b Joint-Ventures :

i. PRAYON

Prayon est joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W).

Prayon est spécialisée dans la production et la commercialisation d'acides purifiés, d'engrais, de sels phosphatés et sodiques, et de produits fluorés.

Elle opère à travers quatre sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches en France et Augusta aux Etats-Unis), et détient plusieurs filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés, la vente de licences et la fabrication de fertilisants.

Dénomination sociale	Prayon
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anticorrosion, etc). Prayon détient des filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés, la vente de licences et la fabrication de fertilisants : Be Life (JV détenue à 50% par Prayon et 50% par Umicore) détenant des brevets relatifs au Lithium Fer Phosphate), Prayon technologies)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Engis, Belgique
Date de constitution	1981 sous le nom société Chimique Prayon - Rupel
Date de prise de participation d'OCP dans la société	1981
Capital social	43 000 000 euros
Actionnaires	OCP S.A. : 50% Société Régionale d'Investissement de Wallonie : 50%

Source : OCP SA

Présentation du partenaire

La Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. La SRIW soutient aujourd'hui plus de 400 entreprises.

ii. EURO MAROC PHOSPHORE (EMAPHOS)

Euro Maroc Phosphore, joint-venture détenue à 33% par OCP S.A., à 33% par la Société Anonyme Métallurgique de Prayon et à 33% par Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges (la Société Anonyme Métallurgique de Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe industriel doté d'une capacité de production d'acide phosphorique purifié de 120 000 tonnes P_2O_5 par an (capacité portée à 150 000 tonnes P_2O_5 à partir de 2007).

L'objectif stratégique d'OCP à travers cette joint-venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf Lasfar ainsi que la consolidation des relations de partenariat avec les actionnaires actuels d'Emaphos.

Dénomination sociale	EURO MAROC PHOSPHORE (EMAPHOS)
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	29/01/1996
Capital social	180 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	1000 dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 33,3% Société anonyme Métallurgique de PRAYON : 33,3% Chemische Fabrik Budenheim : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Riche d'une expérience industrielle de plus d'un siècle, la Société Anonyme Métallurgique de Prayon s'est développé et a acquis une forte expertise ainsi qu'une reconnaissance internationale dans le domaine de la chimie des phosphates.

Principalement composée de produits phosphatés et fluorés, la gamme produite par la Société Anonyme Métallurgique de Prayon est constituée de matières premières utilisées dans diverses industries (alimentaire, fertilisants, pharmaceutique). En 2015, le chiffre d'affaires consolidé de la Société Anonyme Métallurgique de Prayon s'élève à près de 709 millions d'euros.

Créé en 1908, le groupe Allemand Chemische Fabrik Budenheim (CFB) est spécialisé dans la production de produits phosphatés.

iii. INDO MAROC PHOSPHORE (IMACID)

Indo Maroc Phosphore, joint-venture détenue à 33% par OCP S.A., à 33% par Chambal Fertiliser Chemicals Limited et à 33% par Tata Chemicals Limited.

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, OCP s'est rapproché de la société indienne Chambal appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a permis le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'Imacid, une usine d'acide phosphorique dont la capacité de production annuelle a été portée à 430 000 tonnes P₂O₅ depuis 2006. En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'Imacid, Tata Chemicals Ltd, filiale du Groupe Indien Tata. La totalité de la production d'Imacid en acide phosphorique est dédiée à ces deux actionnaires indiens.

Dénomination sociale	INDO MAROC PHOSPHORE
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'Acide Phosphorique
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	20/11/1997
Capital social	619 998 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA. : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Chambal Fertilizer and Chemicals Limited (CFBL) est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales informatiques et

d'infrastructures. Créé en 1985 par Zuari Industries Limited, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2014/15 de près de 90 milliards de roupies indiennes.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels. Au titre de 2014/2015, son chiffre d'affaires a atteint 173 milliards de roupies indiennes.

iv. PAKISTAN MAROC PHOSPHORE

Pakistan Maroc Phosphore (PMP), joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fauji. Dans le cadre de la consolidation et du renforcement de leur relation de coopération, OCP et le Groupe Fauji ont créé en 2004 la joint-venture PMP. La société dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale de 375 KT P₂O₅ d'acide phosphorique par an, destinée notamment à l'activité de production d'engrais de Fauji au Pakistan.

Dénomination sociale	PAKISTAN MAROC PHOSPHORE
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand ¹¹
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	09/09/2004
Capital social	800 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 MAD
Actionnaires	OCP SA. : 50% FAUJI : 50%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités incluant principalement les engrais, l'agro-alimentaire, le ciment, la production d'énergie, le pétrole & gaz, et les infrastructures. En 2015, le groupe Fauji dispose de plus de 80 milliards de roupies d'actifs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 84 milliards de roupies pakistanaises.

v. ZUARI MAROC PHOSPHATES PRIVATE LIMITED

Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL), société de droit indien créée en 2002 et détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited.

ZMPPL est une holding de participation détenant aujourd'hui 80,45% du capital de Paradeep Phosphates Limited (PPL), société indienne de production d'engrais phosphatés (DAP/NPK) avec une capacité de 1,6 million de tonnes par an. Le reste du capital est détenu par le gouvernement indien.

¹¹ Acide clarifié pour commercialisation avec une concentration à 54% en P₂O₅

Dénomination sociale	Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL)
Domaine d'activité	Société d'investissement de droit indien
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	J.N. Marg Bhubaneswar, Khurda District, Odisha, GOA 751001, INDE
Date de constitution	24 janvier 2002
Capital social	Rs 3 596 Millions (Rs : roupies indiennes)
Valeur nominale des titres	10 Rs
Actionnaires	OCP S.A. : 50% ZACL : 50%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Zuari Agro Chemicals Limited (ZACL) est un des leaders du secteur des engrais en Inde. ZACL opère dans la production et commercialisation d'engrais complexes et spécialisés. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2014/15 de près de 56 milliards de roupies indiennes.

vi. PARADEEP PHOSPHATE LIMITED

Dénomination sociale	Paradeep Phosphate Limited (PPL Ltd)
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Potasse, DAP)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Bhubaneswar - Inde
Date de constitution	1986
Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL	28/02/2002
Capital social	5 755 millions de roupies indiennes
Valeur nominale des titres	1 000,0 roupies indiennes
Actionnaires	ZMPL : 80,45% Gouvernement indien : 19,55%

Source : OCP SA

II .2.2 Filiales « activité international/trading »

II.2.2.a Filiales détenues à 100% par le Groupe OCP :

i. OCP AFRICA¹²

OCP Africa, filiale détenue à 100% par OCP S.A.

Lancée en 2015, elle a pour objet notamment la commercialisation d'engrais, et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

A ce jour, 8 filiales africaines ont été créées, dont le Kenya, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. A terme, la société ambitionne la création de 6 autres filiales en Ethiopie, Benin, Mozambique, RDC, Angola et Zimbabwe.

¹² A ce jour OCP Africa ne détient aucun site de production

En septembre 2016, le capital d'OCP AFRICA a été augmenté de 50 MMAD et sera amené à augmenter dans le futur.

Dénomination sociale	OCP AFRICA
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique. Avant 2015, OCP Africa était une société de services (GPFCE) en veille.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	1959
Date de changement de dénomination	28/10/2015
Capital social	300 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100%

Source : OCP SA

ii. OCP INTERNATIONAL COÖPERATIEVE U.A.

OCP International Coöperatieve U.A. (« OCP Coop »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une holding d'investissement détenant des participations dans les sociétés suivantes : Black Sea Fertilizer Trading Co, OCP De Argentina, OCP do Brazil, OCP Fertilizantes, Fertilizantes Heringer SA., SAFTCO.

Dénomination sociale	OCP INTERNATIONAL COOPERATIEVE U.A.
Domaine d'activité	Holding d'investissement
Forme juridique	Coopérative
Siège social	De Entree 99, 1101 HE, Amsterdam, Pays-Bas
Date de constitution	15/04/2011
Capital social	64 933 238 euros
Valeur nominale des titres	N.A.
Actionnaires	OCP S.A. : 100%

Source : OCP SA

iii. OCP DE ARGENTINA

OCP De Argentina, détenue à 8% par OCP Coop et 92% directement par OCP SA, est une société de droit argentin créée en 2011. Cette société réalise des études marketing et analyse les tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business en Argentine.

Dénomination sociale	OCP De Argentina
Domaine d'activité	Etudes de marché, études en vue de l'amélioration des services rendus aux clients actuels
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Calle Arias 3751 21° CABA (1430) Buenos Aires Argentina
Date de constitution	29/04/2011
Capital social	5 000 000 pesos
Valeur nominale des titres	1 pesos
Actionnaires	OCP S.A. : 92% OCP International Cooperatieve U.A. : 8%

Source : OCP SA

iv. OCP DO BRAZIL

OCP do Brazil, détenue à 99,9% par OCP Coop et 0,1% par OCP International SAS, est une société de droit brésilien créée en 2009. Cette société réalise des études marketing et analyse les tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business au Brésil.

Dénomination sociale	OCP Do Brasil Ltda
Domaine d'activité	Etudes marketing et tendances du marché des engrais et du secteur de l'agro-business au Brésil. Evaluation de l'efficacité agronomique des produits OCP au Brésil.
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Avenida das Nações Unidas, 11.711, Ed. Jorge Wallace Simonsen, Vila Almeida, São Paulo, Brésil
Date de constitution	21/08/2009
Capital social	3 790 860 real
Valeur nominale des titres	1 real
Actionnaires	OCP International Cooperatieve U.A. : 99,9% OCP International SAS : 0,1%

Source : OCP SA

v. OCP FERTILIZANTES

OCP Fertilizantes, détenue à 99,9% par OCP Coop et 0,1% par OCP International SAS, est une société de droit brésilien, créée en 2013, spécialisée dans la distribution d'engrais au Brésil. La création de cette filiale offre une plus grande flexibilité à OCP pour la commercialisation de ses produits brésiliens (stockage, acheminement, logistique, etc.), ainsi qu'une plus grande proximité avec les clients finaux.

Dénomination sociale	OCP Fertilizantes Ltda
Domaine d'activité	Distribution d'engrais
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Avenida das Nações Unidas, 11.711, Ed. Jorge Wallace Simonsen, Vila Almeida, São Paulo, Brésil
Date de constitution	06/05/2013
Capital social	41 037 842 real
Valeur nominale des titres	1 real
Actionnaires	OCP International Cooperatieve U.A. : 99,9% OCP International SAS : 0,1%

Source : OCP SA

vi. OCP RESEARCH LLC

OCP Research LLC détenue à 100% par OCP S.A. est une société de droit nord-américain créée en 2016. Cette société a pour objet la fourniture de prestation de services aux entités du Groupe (en ce compris l'Université, la Fondation, etc.) et notamment la veille stratégique du marché des phosphates.

Dénomination sociale	OCP Research LLC
Domaine d'activité	Renforcement des relations avec les clients, développement de nouveaux partenariats, veille stratégique sur le marché des phosphates
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	1155 F Street New York, Suite 975, Washington DC 20004
Date de constitution	19/01/2016
Date d'entrée d'OCP SA	19/01/2016
Capital social	270 000 USD
Valeur nominale des titres	N.A
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

vii. SAFTCO

SAFTCO, détenue à 100% par OCP Coop, est une société de droit suisse, créée en 2016, qui a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques.

Dénomination sociale	SAFTCO SA
Domaine d'activité	Négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue Pedro - Meylan 5, C/o Baker & McKenzie, avocats, 1208 Genève
Date de constitution	25/05/2016
Date d'entrée d'OCP SA	25/05/2016
Capital social	15 100 000 CHF
Valeur nominale des titres	1 CHF
Actionnaires	OCP International Cooperative : 100,0%

Source : OCP SA

II.2.2.b Joint Ventures:

i. FERTILIZANTES HERINGER SA.

Fertilizantes Heringer S.A., détenue à hauteur de 10% par le groupe OCP, est une société opérant dans la production, la commercialisation et la distribution d'engrais. La prise de participation du Groupe OCP dans le capital social de Fertilizantes Heringer S.A., distributeur d'engrais au Brésil détenant près de 13% des parts de marché, renforce la présence du Groupe OCP dans le marché brésilien. Elle permet, par ailleurs, de sécuriser pour le groupe OCP un contrat de vente long terme en produits phosphatés.

Dénomination sociale	Fertilizantes Heringer S.A.
Domaine d'activité	Production, commercialisation et distribution d'engrais
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Av. Idalino Carvalho s/n, Bairro Areinha, Viana, Espírito Santo, Brésil
Date de constitution	23/09/1968
Capital social	585 518 000 real
Valeur nominale des titres	Sans valeur nominale (cotation boursière)
Actionnaires	Heringer Participacoes Ltda (Famille Heringer) : 51,48% OCP S.A.: 10,00% PCS : 9,50% Autres : 29,02%

Source : OCP SA

ii. BSFT

Black Sea Fertilizer Trading Co (« BSFT »), joint-venture détenue à 70% par OCP Coop et 30% par Toros Tarim Sanayi, est une société de droit turc opérant dans le domaine du négoce d'engrais dans la région de la Mer Noire, des Balkans et de l'Asie Centrale. La création de ce partenariat s'inscrit au cœur de la stratégie commerciale d'OCP visant à développer de nouveaux marchés porteurs et permet au groupe de consolider sa connaissance du marché régional.

Dénomination sociale	Black Sea Fertilizer Trading Co
Domaine d'activité	Prospection commerciale et vente d'engrais
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Trump Tower Büyükdere Cad. No 2 Kule Ofis Kat 16 Böl. 466 Şişli - Istanbul, Turquie
Date de constitution	18/05/2012
Capital social	2 100 000 TRY
Valeur nominale des titres	1 TRY
Actionnaires	OCP International Cooperative : 70% TOROS TARIM : 30%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Toros Tarim est une filiale de Tekfen, holding turque spécialisée dans le bâtiment, le génie civil, le transport et les engrais. Toros produit une large gamme d'engrais phosphatés et azotés à travers trois usines et en assure la commercialisation essentiellement en Turquie. Toros Tarim a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 1 659 millions de liras turques.

II .2.3 Filiales et Joint-Ventures « activité services »

i. JACOBS ENGINEERING S.A.¹³

Jacobs Engineering S.A., joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe Jacobs Engineering Inc.

¹³ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP à ce jour, mais appelée à évoluer rapidement vers de nouveaux clients

Cette société de droit marocain a été créée en 2010 avec l'ambition d'accompagner OCP, ainsi que d'autres clients au Maroc et à l'international, dans leur développement industriel. Elle fournit des prestations d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans des activités liées à l'exploitation des phosphates ou à des projets d'infrastructure (énergie, eau, ports, routes etc.). En juillet 2012, JESA a acquis 100% des parts de la société Team Maroc.

Dénomination sociale	JACOBS ENGINEERING SA (JESA)
Domaine d'activité	Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	73, Bd Moulay Ismail, Roches Noires, 20300 Casablanca
Date de constitution	13 Août 2010
Capital social	45 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 50% JACOBS Engineering Inc. : 50%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Jacobs Engineering Group est l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie. Avec un chiffre d'affaires de près de 12 milliards de dollars, le groupe offre un large éventail de services à des clients industriels, commerciaux et gouvernementaux.

Les principaux marchés de Jacobs Engineering sont : le secteur aéronautique et défense, la construction, l'énergie, les infrastructures, les mines, etc.

ii. DuPONT OCP OPERATIONS CONSULTING (« DOOC »)

DuPont OCP Operations Consulting S.A., joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe DuPont de Nemours.

Cette société de droit marocain a été créée en 2013 afin de fournir des prestations de conseil et de formation dans les domaines de la sécurité industrielle, de l'environnement, de l'énergie et de la productivité industrielle.

Dénomination sociale	DUPONT OCP OPERATIONS CONSULTING ¹⁴
Domaine d'activité	Fourniture de services de conseil en matière de sécurité et développement durable des opérations industrielles
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park – Shore 2 – Plateau 605, Sidi Maarouf, Casablanca
Date de constitution	25/12/2013
Capital social	50 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 50% Dupont : 50%

Source : OCP SA

¹⁴ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP à ce jour, mais appelée à évoluer rapidement vers de nouveaux clients

Présentation des partenaires

Dupont est une entreprise américaine, fondée en 1802, opérant dans le secteur de la chimie. Sa Business Unit DuPont Sustainable Solutions (DSS), créée en 1999 regroupe des experts délivrant des prestations de conseil et de formation auprès de clients industriels en vue d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la durabilité des opérations industrielles.

Le groupe Dupont a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de près de 25 milliards de dollars.

iii. OCP INTERNATIONAL S.A.S.¹⁵

OCP International SAS, filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une société de droit français dont l'objet social inclut : des activités de promotion et de gestion immobilière, des prestations de conseil et d'assistance ainsi que d'autres activités en relation avec le développement du Groupe.

Dénomination sociale	OCP International SAS (ex LEJONC & Cie)
Domaine d'activité	Achat, acquisition et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ; conseil et assistance dans les domaines des secteurs minier et industriel ; la prise de participations dans d'autres entités
Forme juridique	Société par actions simplifiées de droit français
Siège social	19, rue Hamelin 75016 Paris
Date de constitution	29/06/1943
Date de changement de dénomination	01/07/2015
Capital social	6 213 338 Euros
Valeur nominale	30,5 euros
Actionnaires	OCP S.A. : 100 %

Source : OCP SA

iv. SOTREG

SOTREG, société anonyme au capital de 56 millions de dirhams, détenue à 100% par OCP SA. Cette filiale a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SOTREG
Domaine d'activité	Transport du personnel du Groupe OCP
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle Bd Hassan II & Av 2 Mars Khouribga Casablanca
Date de constitution	17/07/1973
Capital social	56 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

¹⁵ Activité majoritairement dédiée au Groupe OCP

v. OCP SERVICES

OCP Services, filiale créée en 2013 et détenue à 100% par OCP SA. et dotée d'un capital social de 72 millions de dirhams.

Dénomination sociale	OCP SERVICES
Domaine d'activité	Acquisition et exploitation de biens hôteliers et installations similaires, facility management, restauration et agence de voyage
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	01 février 2013
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	72 000 000 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

vi. SMESI

Créée en 1959 et dotée d'un capital de 20 millions de dirhams, et détenu à 100% par OCP SA, Smesi est la société d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre des grands projets d'investissements du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SMESI
Domaine d'activité	Bureau d'études
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca
Date de constitution	04/05/1959
Capital social	20 000 000 MAD
Valeur nominale des titres	500,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

vii. CERPHOS

Créé en 1975 et doté d'un capital de 7,4 millions de dirhams, CERPHOS est détenu à 100% par OCP SA et est un centre de recherche scientifique spécialisé dans les processus d'extraction, de traitement et de valorisation des phosphates en acide phosphorique et engrais phosphatés. CERPHOS explore également des recherches scientifiques dans la métallurgie, l'eau, l'énergie, l'environnement, et dans le développement durable.

Dénomination sociale	CERPHOS
Domaine d'activité	Etudes et recherches sur le phosphate et ses dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	73 à 87, Boulevard Moulay Ismaïl - Casablanca
Date de constitution	15/10/1975
Capital social	7 400 000 MAD
Valeur nominale des titres	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

viii. COMATAM

Créée en 1991 et dotée d'un capital social de 300.000 dirhams, la COMATAM est une filiale à 100% du Groupe OCP. Elle est spécialisée dans l'affrètement de produits miniers, phosphates en particulier. Elle a également comme objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services d'affrètements ou de services maritimes de transport pour toutes destinations ainsi que tous transports par terre et par eau s'y rattachant.

Dénomination sociale	COMATAM
Domaine d'activité	Affrètement de produits miniers, phosphates en particulier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	1991
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	300 000 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

II .2.4 Filiales «autres »

i. SADV

La Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. Cette société est en charge de l'aménagement et du développement de projets urbains à travers notamment :

- Le projet Ville Verte Mohammed VI à Benguerir, correspondant à une nouvelle ville à vocation universitaire répondant aux critères de respect de l'environnement et de la promotion du développement durable.
- Le projet Mine Verte visant la réhabilitation d'anciens sites miniers situés à Khouribga dans le cadre d'un développement durable.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement Vert
Domaine d'activité	Aménagement et développement de projets urbains, gestion d'actifs
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2011
Capital social	865 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	100 dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100%

Source : OCP SA

ii. SAEDM

La Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (« SAEDM »), filiale détenue à 51% par OCP S.A. et à 49% par la Direction des Domaines Privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances).

Cette société a pour objet l'aménagement, le développement et la construction de projets immobiliers au Maroc à travers notamment le Pôle Urbain de Mazagan.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (SAEDM)
Domaine d'activité	Aménagement, Développement & Commercialisation dans le domaine Immobilier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 décembre 2013
Siège social	2-4, rue Al Abtal- Hay Erraha – Casablanca
Capital social	608 382 000 MAD
Valeur nominale	100 MAD
Actionnaires	OCP SA : 51% Direction des Domaines privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances) : 49%

Source : OCP SA

iii. FONDATION OCP

La Fondation OCP, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, a été créée en 2007, pour porter l'engagement social et sociétal d'OCP. Elle a pour vocation de définir et de mettre en œuvre des actions citoyennes et orientées vers le développement humain, dans l'ensemble des communautés où le Groupe est présent.

La Fondation OCP développe également une offre de formation et de recherche avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »), entité qu'elle détient depuis 2013. L'établissement est privé et a une vocation internationale. En outre, UM6P constitue le noyau de la Ville Verte Mohammed VI.

Par ailleurs, la Fondation OCP détient 100% de LYDEX, un lycée d'excellence situé dans la ville de Benguerir et offrant une formation préparant aux Grandes Ecoles.

Dénomination sociale	FONDATION O.C.P.
Domaine d'activité	Mise en œuvre de programmes citoyens axés sur le développement humain
Forme juridique	Association
Date de constitution	02 juillet 2007
Siège social	Rue Mohamed Jazouli, Madinat Al Ifrane, 10080
Capital social	N.A.
Valeur nominale	N.A.

Source : OCP SA

iv. UNIVERSITE MOHAMED VI POLYTECHNIQUE (« UM6P »)

L'Université Mohamed VI Polytechnique est une institution de recherche et de formation installée au cœur de la ville Verte de Benguerir. Soutenue par la Fondation OCP, l'Université développe des programmes d'enseignement de haut niveau reposant sur les fondamentaux suivants : enseignement, recherche, développement, transfert des technologies, incubation de projets innovants, etc. Les unités d'enseignement de l'Université développent des partenariats internationaux (Sciences Po Paris et Sciences Po Aix, Ecole des Mines de Paris, MIT, Columbia University, etc.) auxquels s'ajoutent près de 70 accords d'échange conclus avec des établissements sur tous les continents. L'Université prévoit d'accueillir dans les 15 prochaines années 12 000 étudiants marocains et étrangers, encadrés par 1000 professeurs et chercheurs. Un cadre de vie attractif sera dédié à ces enseignants-chercheurs via la

création d'un quartier résidentiel d'une superficie de 23 Ha comprenant notamment des centres de loisirs et des commerces de proximité.

Dénomination sociale	UNIVERSITE MOHAMED VI POLYTECHNIQUE « UM6P »
Domaine d'activité	Enseignement supérieur et développement de la recherche scientifique et technologique
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	13 juin 2013
Siège social	LOT 660, Hay Moulay Rachid, Benguéir, Maroc
Capital social	400 000 000 MAD
Valeur nominale	100,0 MAD
Actionnaires	FONDATION SOCIALE GROUPE OCP : 100,0%

Source : OCP SA

v. OCP INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE (« OIFFA »)

OCP Innovation Fund For Agriculture (« OIFFA »), filiale détenue à 100% par OCP S.A. OCP Innovation Fund For Agriculture est un fonds d'investissement dont l'objectif est de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie à travers le financement et l'accompagnement de projets portés par des petites et moyennes entreprises au Maroc. Opérationnel depuis 2011, l'OIFFA a investi plus de 70 millions de dirhams dans plusieurs entreprises.

Dénomination sociale	OCP INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE
Domaine d'activité	Investissement dans des projets du secteur agricole, industriel ou agro-industriel
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 février 2011
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha, Casablanca
Capital social	200 000 000 MAD
Valeur nominale	100,0 MAD
Actionnaires	OCP SA. : 100,0%

Source : OCP SA

II.3 DIVIDENDE

La distribution de dividendes est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les Joint-Ventures (JV) et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et de son plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

II.4 PRINCIPALES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE OCP S.A. ET SES FILIALES

Type de convention	Description	Filiales ou joint-ventures concernées	Montant global échangé
Conventions financières	Conventions visant à optimiser l'utilisation des ressources financières du Groupe à travers : - Convention de comptes courants - Conventions de trésorerie	- JESA ¹⁶ - JFC I, II, III, IV, V - OCP International SAS - Phosboucraa ¹⁴ - Sotreg - OCP Africa - SADV - Prayon	181 MMAD
Conventions relatives à la fourniture de produits industriels	Conventions portant sur la commercialisation entre OCP S.A. et ses filiales de roche de phosphate, et d'autres produits phosphates et/ou soufrés	- EMAPHOS - Imacid - JFC V - PMP - Prayon	7 228 MMAD
Conventions de façonnage	Conventions entre OCP S.A. et ses filiales portant sur des prestations de transformation de produits d'une partie pour l'autre	- Imacid - JFC V - PMP	3 033 MMAD
Conventions de « Services and Utilities »	Conventions de fournitures de services et utilités fournis par la plateforme de Jorf Lasfar aux joint-ventures et filiales	- Imacid - JFC V - PMP	2 493 MMAD

¹⁶ Les conventions conclues avec JESA et Phosboucrâa sont des conventions règlementées. Monsieur Mostafa TERRAB étant administrateur commun d'OCP SA, de Phosboucrâa et de JESA.

Conventions portant sur d'autres types de prestations	Conventions relatives notamment à : détachement de personnel, assistance technique, assistance à la gestion, services informatiques, services commerciaux, etc.	- Dupont OCP Operations Consulting - EMAPHOS - IMACID - JESA¹⁴ - OCP Fertilizantes - OCP do Brasil - OCP de Argentina - JFC I, II, III, IV - PMP - SAEDM	1840 MMAD

Source : OCP SA

III. METIERS DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est un producteur d'engrais verticalement intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des phosphates, et spécialisé dans l'extraction, la production et la commercialisation (i) de phosphates, (ii) d'acide phosphorique (dont l'acide phosphorique purifié) et (iii) d'engrais phosphatés.

En 2015, OCP est un des leaders mondiaux de la production de roche phosphates, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Les activités minières du Groupe OCP sont situées dans les régions de Khouribga, de Gantour et de Boucraâ. Elles consistent en l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison de phosphates aux unités chimiques du Groupe basées à Jorf Lasfar et Safi, ainsi qu'en l'exportation de roche vers plus de trente pays.

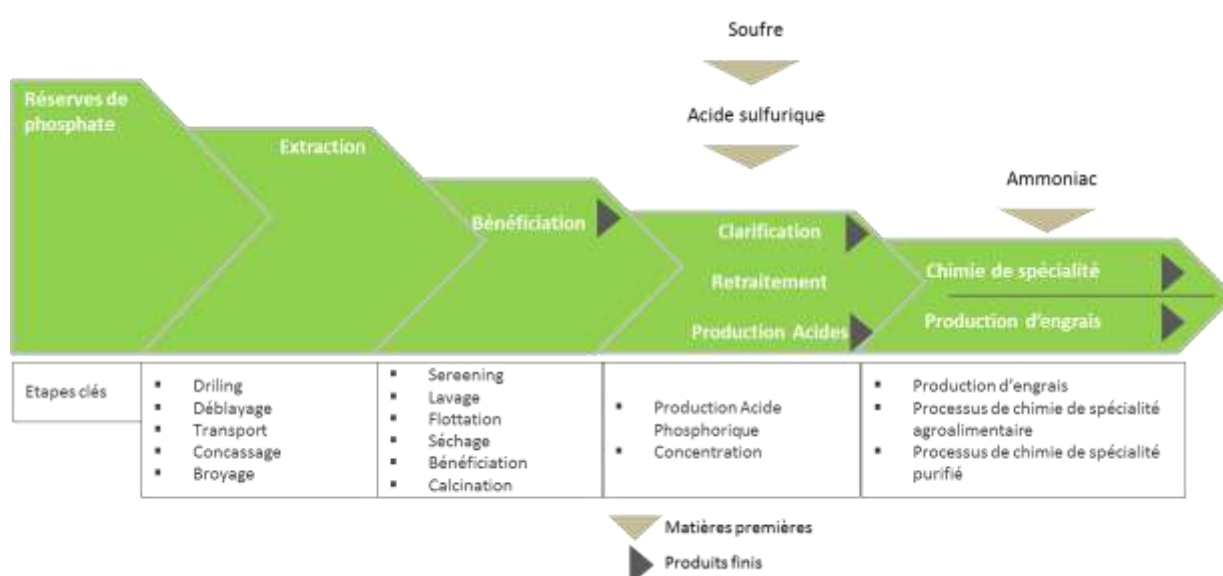
Les deux tiers environ de la production de roche d'OCP sont transformés en acide phosphorique, qui est lui-même majoritairement transformé en engrais phosphatés. Les quatre principaux types d'engrais phosphatés produits et exportés par OCP sont le MAP, le DAP, le TSP et les NPK. Le Groupe s'est par ailleurs récemment diversifié dans la production d'un certain nombre de produits de spécialité à base de phosphates comme les engrais enrichis en soufre, la roche réactive, les micronutriments et les phosphates alimentaires.

OCP compte parmi ses clients des groupes industriels intégrés et non intégrés, des traders et des distributeurs.

Les activités du Groupe sont organisées en deux axes principaux :

- L'axe Nord est composé du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar. Les deux sites sont liés par un slurry pipeline ;
- L'axe Centre est composé du bassin de Gantour (Benguerir et Youssoufia), du site minier de Boucraa et du site chimique de Safi.

Description du processus de production



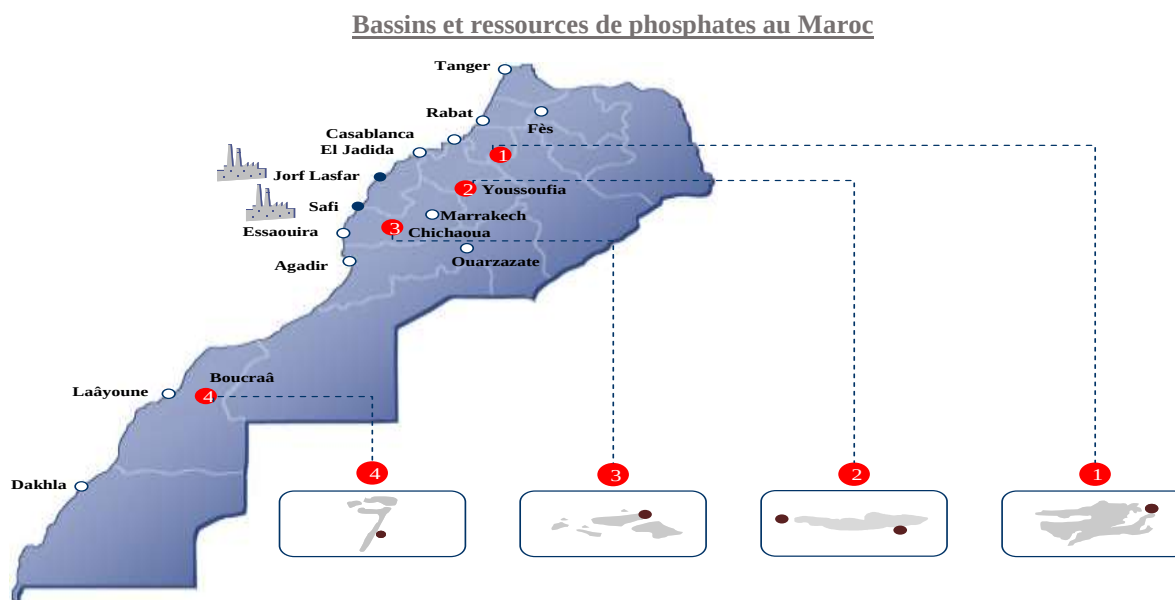
Source : OCP SA

III.1. RESERVES

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.

La carte des principaux sites d'implantation au Maroc se présente comme suit :



 Usines

Source : OCP SA, 2016

D'après les estimations d'OCP, les réserves de Khouribga représentent, au 31 décembre 2015, environ 44% des réserves totales du Groupe, tandis que les réserves de Gantour, Meskala et Boucraâ représentent respectivement environ 36%, 19% et 1% du total. Au 30 septembre 2016, le bassin de Meskala n'est pas exploité et constitue un gisement de relève pour OCP.

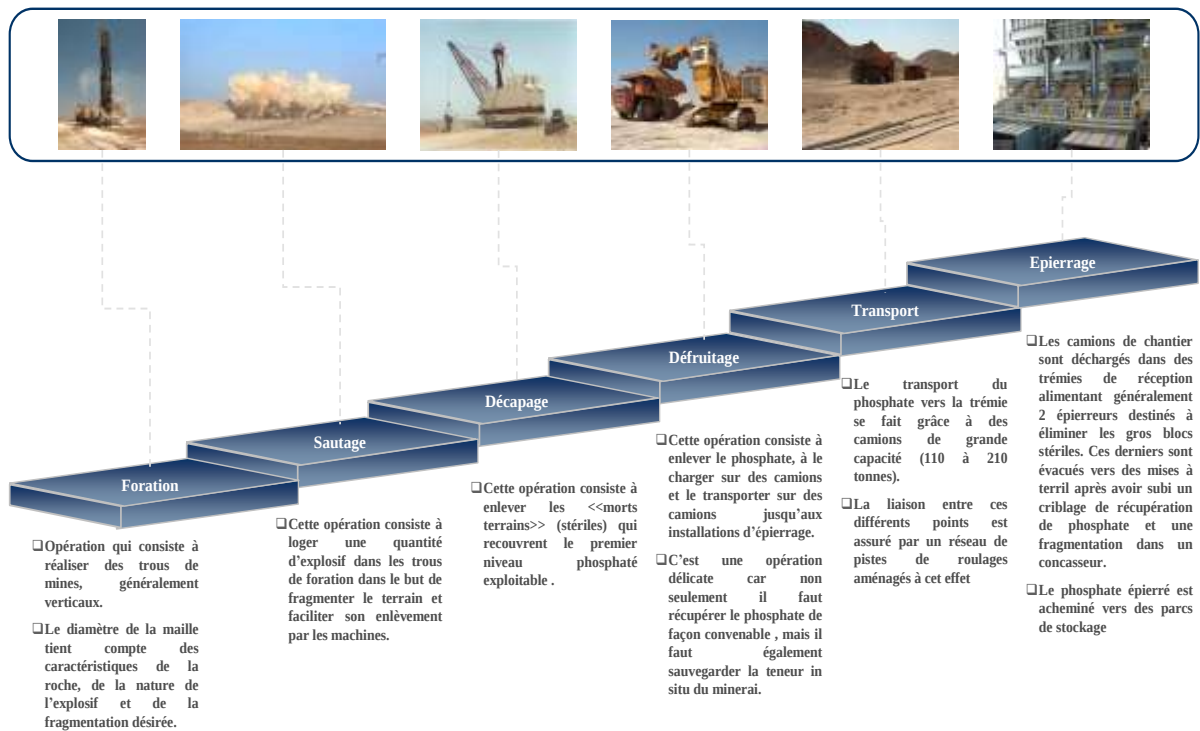
Selon l'étude de l'USGS publiée en janvier 2016, le Maroc possède les plus importantes réserves de phosphate au monde avec 50 milliards de tonnes, soit près de 75%. Le Groupe OCP estime que les réserves économiquement exploitables représentent plusieurs centaines d'années de consommation mondiale des phosphates (aux niveaux de consommation actuels). La teneur moyenne en P_2O_5 de la roche actuellement exploitée par le Groupe est estimée à environ 31%, sur la base des estimations IFA.

III.2. PROCESSUS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DU PHOSPHATE

a. Extraction du phosphate

Les principales étapes d'extraction du phosphate se présentent au 30 septembre 2016 comme suit :

Processus d'extraction du phosphate



Source : OCP SA, 2016

b. Traitement du phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai extrait des gisements est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL

Qualité	Teneur en BPL (%)
Haute Teneur	BPL > 69,5%
Moyenne Teneur	68,0% ≤ BPL < 69,5%
Basse Teneur	61,0% ≤ BPL < 68,0%
Très-Basse Teneur	40,0% ≤ BPL < 61,0%

Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai dépend de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour permettre le transport par train. Pour le transport par **slurry pipeline** (minéraloduc), les phosphates HT et MT subissent une préparation spécifique dans des lignes de préparations se trouvant dans les laveries ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées **ou préparées pour un transport par le slurry pipeline**, ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

La préparation pour le transport par pipeline, consiste en un broyage, en vue d'avoir une distribution granulométrique qui permet à la fois d'optimiser le transport par pipeline et de répondre aux besoins des unités de valorisation. Ces dernières consomment la pulpe, sans aucune préparation préalable à l'exception de l'épaississement pour relever la concentration de la pulpe.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) par l'intermédiaire d'additifs ;
- Les installations d'adaptation du produit lavé au transport par pipeline : Ces installations sont annexées aux laveries, elles permettent de broyer et traiter le produit issu du lavage/flottation en vue de lui conférer une granulométrie proche des exigences requises pour le transport par pipeline ;
- La calcination : permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT).
- Le séchage : permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

III.3. TRANSPORT DU PHOSPHATE

Le transport ferroviaire constituait jusqu'en 2014 le principal mode de transport de la roche du Groupe de ses mines à ses installations de traitement et aux ports de Casablanca et de Safi pour exportation.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguerir continue à être transporté par voie ferroviaire à Safi.

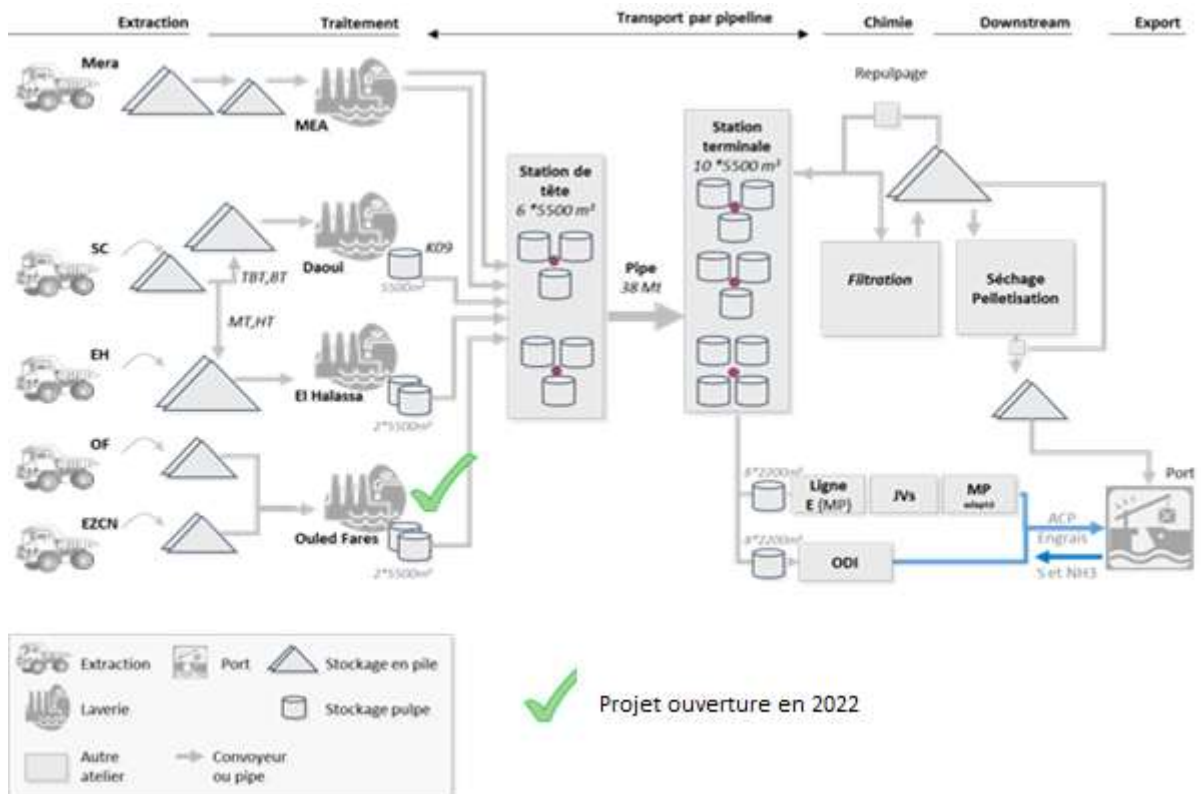
Le phosphate extrait à Khouribga est désormais transporté à Jorf Lasfar par le Slurry Pipeline. Le pipeline, opérationnel depuis avril 2014, a permis de mettre en place un nouveau processus industriel et une nouvelle supply-chain totalement intégrée permettant d'optimiser l'ensemble du processus.

En effet, le pipeline a permis d'éliminer plusieurs étapes dans le processus de production et/ou de logistique, notamment :

- Elimination du séchage du produit destiné à la valorisation localement, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et de réduire considérablement les émissions de CO₂ ;
- Elimination de la *supply-chain* trains ;
- Elimination de circuits de stockage et de manutention par convoyeurs à bandes, au niveau de la mine et au niveau du Hub de Jorf Lasfar ;
- Elimination du broyage de produit au niveau des unités de production de l'acide phosphorique.

Il permet, en outre de réaliser une économie en eau, estimée à 3 millions de m³/an. Le nouveau processus industriel est schématisé ci-dessous :

Nouveau processus industriel suite à l'intégration du Slurry Pipeline (Axe Nord)



Source : OCP SA, 2016

Tracé du Slurry Pipeline Khouribga- Jorf Lasfar



Source : OCP SA, 2016

III.4. PROCESSUS DE TRANSFORMATION CHIMIQUE

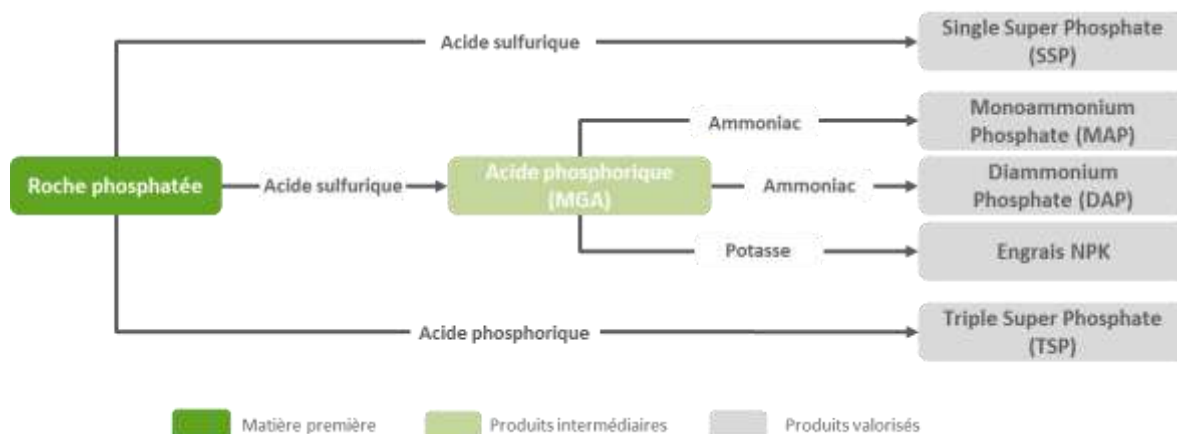
Pour répondre aux besoins du marché international et développer une industrie locale de transformation des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate extrait de la mine broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, boissons, etc.
- **Les engrais phosphatés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir d'acide phosphorique. Les processus de fabrication démarrent par l'attaque de la roche par de l'acide sulfurique pour produire de l'acide phosphorique, et aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. L'acide phosphorique peut également être associé à de l'ammoniaque (source d'azote) ou du potassium pour produire des engrais composés (DAP, MAP, NPK). Le Groupe OCP produit également des engrais spécialisés comme le NPS, enrichi en soufre, ou Teractiv®, formulation adaptée aux sols acides enrichie en calcium et en soufre, principalement commercialisée en Afrique.

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

III.5. PROCESSUS DE PRODUCTION

Le processus de production des principaux produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :



Source : OCP SA

Acide sulfurique :

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

1. combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
2. conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
3. absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont hautement exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Acide phosphorique :

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

1. Broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé. En ce qui concerne la pulpe de phosphate acheminée par le slurry pipeline (entre Khouribga et Jorf Lasfar), son broyage est réalisé en amont à la mine avant expédition par le pipeline. En outre, avant introduction dans la cuve d'attaque par l'acide sulfurique, la pulpe fait l'objet d'un épaississement ;
2. Attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
3. Séparation par filtration : la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25% à 29% P_2O_5 ;
4. Concentration de l'acide : l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54% environ.

Acide phosphorique purifié :

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, avec un niveau de qualité parmi les meilleurs de l'industrie.

Engrais Triple Superphosphate – TSP :

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais peut être produit à Safi et à Jorf Lasfar.

Engrais Di-Ammonium Phosphate – DAP :

Le DAP est l'engrais phosphaté le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniaque, source d'azote.

L'élément N est concentré à 18%, l'élément P_2O_5 à 46%.

Engrais Mono-Ammonium Phosphate – MAP :

Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit : l'élément N est concentré à 11%, l'élément P_2O_5 à 52%.

Engrais NPK :

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est également introduite en fin de processus.

Engrais NPS :

Le processus est identique à celui du DAP avec ajout de l'acide sulfurique

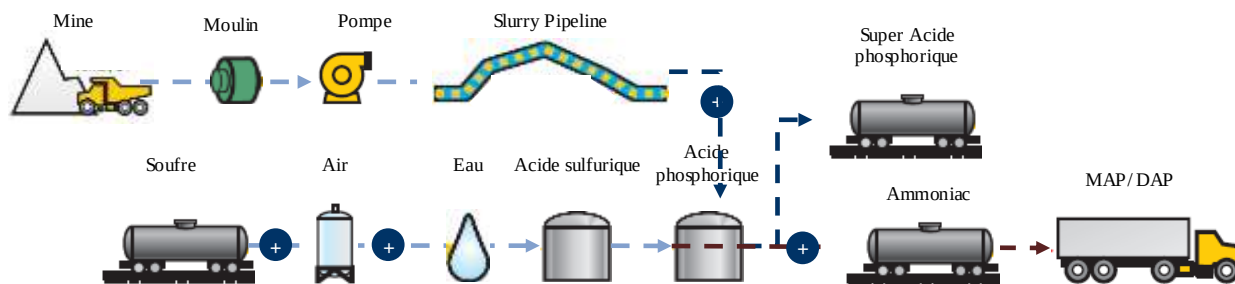
L'élément N est concentré à 13 %, l'élément P_2O_5 à 46%, et l'élément S à 7%

DCP/MCP :

La fabrication des MCP / DCP est basée sur la réaction entre l'acide phosphorique traité avec le carbonate de calcium

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais depuis le lancement du pipeline :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA, 2016

III.6. PRESENTATION DES SITES DU GROUPE OCP

a. Site de Khouribga

i. Présentation du site

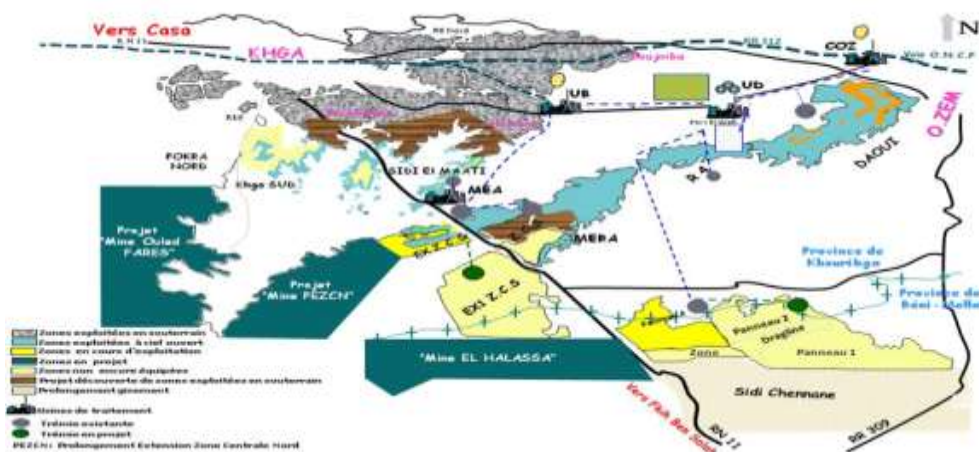
Situé à 120 km au sud-est de Casablanca et à 200 km à l'est de Jorf Lasfar, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP, avec une capacité annuelle actuelle de 26 millions de tonnes. Le site minier compte actuellement quatre zones d'extraction : Daoui, Merah Larach, Sidi Chennane et Beni Amir.

L'exploitation du site de Khouribga a démarré en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation à ciel ouvert a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés.

L'exploitation du site de Khouribga est importante en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité des sources d'eau (bassin de l'oued Oum Rabia notamment), niveaux relativement riches en P_2O_5 .

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga, Fkih Ben Saleh et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem, d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Merah Lahrach et d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Beni Amir.

Situation des gisements et mines de Khouribga



Source : OCP SA, 2016

ii. Principaux faits marquants

2013	- Mise en service des installations du projet Maroc Central et Distribution Eau du Barrage Ait MASSOUD ; - Démarrage de la deuxième phase de production par les moyens internes à la mine de Beni Amir ; - Mise en service et intégration dans le réseau national ONEE du poste OCP sis Ouled Farès à Khouribga pour l'alimentation électrique en puissance nécessaire aux projets de développement industriel ; - Réalisation du 2ème axe de stockage pour le dédoublement de la capacité d'épierrage de la trémie EZCS ; - Augmentation de la capacité de la Zone EZCN par l'ouverture de 2 nouveaux fronts d'exploitation des phosphates ;
2014	- Mise en service du Pipeline pour le transport en pulpe du phosphate de Khouribga vers les unités chimiques à Jorf Lasfar. - Démarrage des unités d'adaptation des laveries Daoui et Merah ; - Démarrage de la liaison Sidi Chennane/Beni Amir ; - Lancement des opérations de surfacage et plantation des zones préalablement exploitées.
2015	- Démarrage de la ligne HG de la laverie Beni Amir; - Démarrage en pulpe de la station de pompage Beni Amir; - Réalisation d'un projet pilote de récupération des phases argileuses contenues dans les boues de la laverie MEA ; - Aménagement de deux bassins de rétention d'eau sur les deux Oueds traversant la mine de Sidi Chennane ;
2016	- Poursuite du programme de plantation d'arbres : 26000 arganiers et 39000 oliviers 5000 arbres forestiers à fin septembre ; - Traitement de 206 000 m2 de piste par la solution Dust-A-Side, et amélioration du rendement des camions de 10%; - Montée en régime de la production au niveau de la laverie Beni Amir; - Essai démarrage de l'Unité de Séchage Dawn Stream et arrêt de l'usine de séchage de COZ à fin Octobre ; - Obtention de la certification IFA

Source : OCP SA

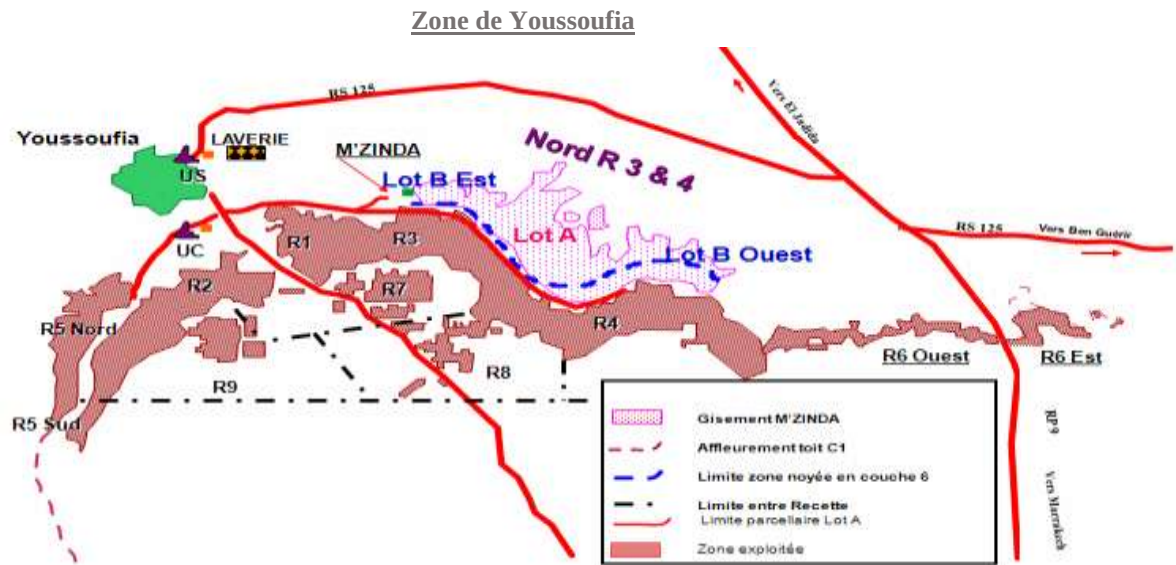
b. Site de Gantour

i. Présentation du site

Situé à approximativement 140 km à l'est de Safi, le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'est en ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 8,6 millions de tonnes par an.

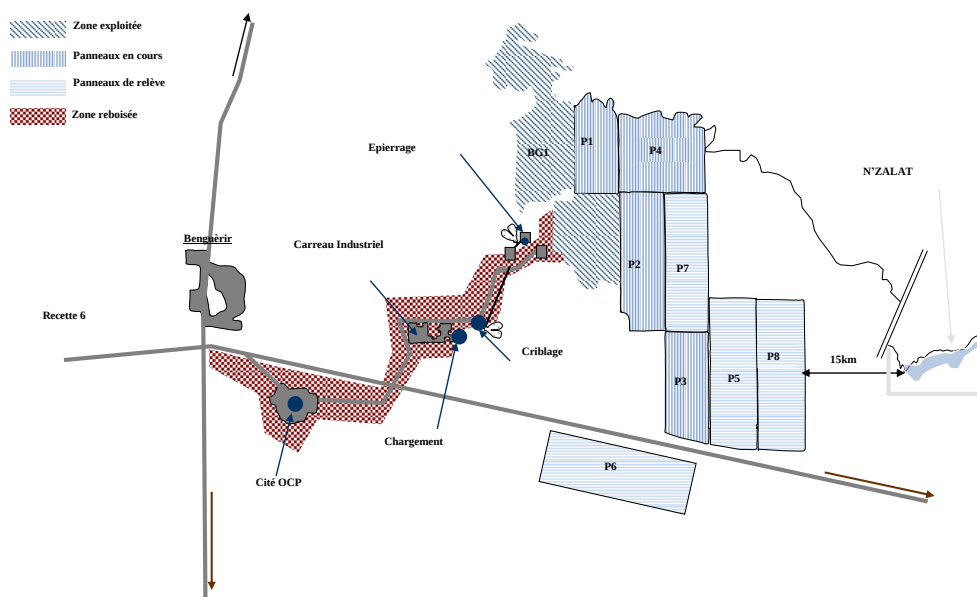
Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour, dont l'exploitation a démarré en 1931.
- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie orientale du gisement de Gantour, a démarré en 1980.



Source : OCP SA, 2016

Plan de situation du gisement de Benguerir



Source : OCP SA, 2016

Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie, une usine de séchage et une usine de calcination.

ii. Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2013	▪ Lancement des travaux de la liaison par convoyeurs (12 Km) entre la mine Mzinda et la laverie Youssoufia.
2014	▪ Acquisition de deux cribleuses mobiles pour les mines de Gantour
2015	▪ Mise en service d'un criblage mobile permettant des gains suite au non transport du stérile sur des distances importantes ; ▪ Démarrage de la nouvelle installation d'épierreage et criblage de Mzinda ; ▪ Démarrage des travaux de la liaison par convoyeur entre la mine de Mzinda et l'usine de la laverie.
2016	▪ Achèvement des travaux de la pépinière de Benguerir, d'aménagement et de plantation de l'arboretum et travaux de réalisation du pont sur la Route R206 ; ▪ Généralisation de l'installation des économiseurs de Gasoil à la mine de Benguerir ; ▪ Montée en cadence de la réhabilitation minière avec une superficie aménagée en 2016 de 160 ha et plantation de 67 000 arbres à Gantour.

Source : OCP SA

c. Site de Phosboucraâ

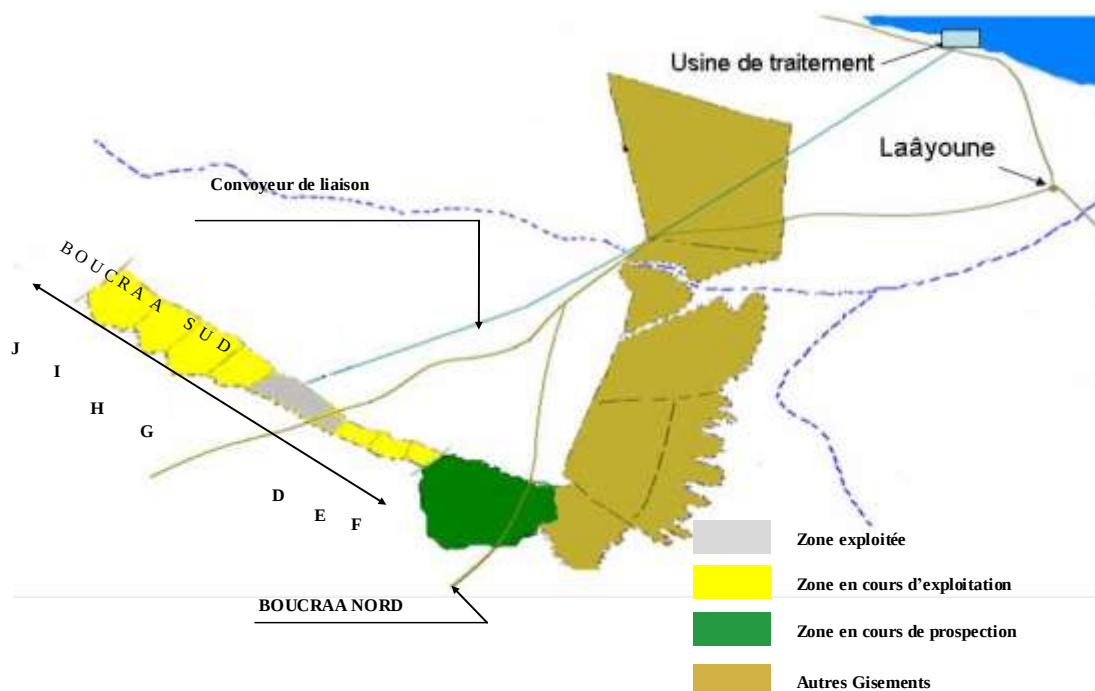
i. Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% d'OCP SA, les gisements de phosphate d'Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Seule la couche I est exploitée. La valorisation de la couche II est prévue à partir de 2017 après l'achèvement de la réalisation, dans le cadre du projet de développement de Phosboucraâ¹⁷, de la construction de la nouvelle laverie avec une unité de flottation.

¹⁷ Le plan de développement d'un montant global de 16 700 MMAD consiste essentiellement en une nouvelle usine chimique d'une capacité de 1MT d'engrais ; une nouvelle unité de traitement au niveau de la mine et un nouveau port abrité.

Carte du site de Phosboucraâ



Source : OCP SA, 2016

ii. Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2013	▪ Connexion du réseau électrique de Phosboucraa au parc éolien de Foum El Oued ; ▪ Refonte du réseau de télécommunication à Phosboucraâ ; ▪ Mise en œuvre du plan de développement de Phosboucraâ
2014	▪ Reprise de l'exploitation de la zone centrale ; ▪ Engagement de la 3^{ème} tranche du projet de réhabilitation du wharf
2015	▪ Prospection en interne et prolongement du circuit de production de 800m à la mine E3 avec la réalisation d'un Box Cut¹⁸ ▪ Prolongement du circuit de la mine B de 250m : ▪ Récupération de 240 000 TSM de qualité Océanie
2016	▪ Début de l'activité de défruitage au Box Cut de la mine A (Extraction de 50000 TSM) à fin Septembre ▪ Début des travaux de prospection à la mine C en vue de sa réouverture ; ▪ Mise en service de la STEP de Boucraâ

Source : OCP SA

¹⁸ 1^{ère} tranchée à exploiter dans un découpage d'une mine à ciel ouvert

a. Site de Jorf Lasfar

i. Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha.

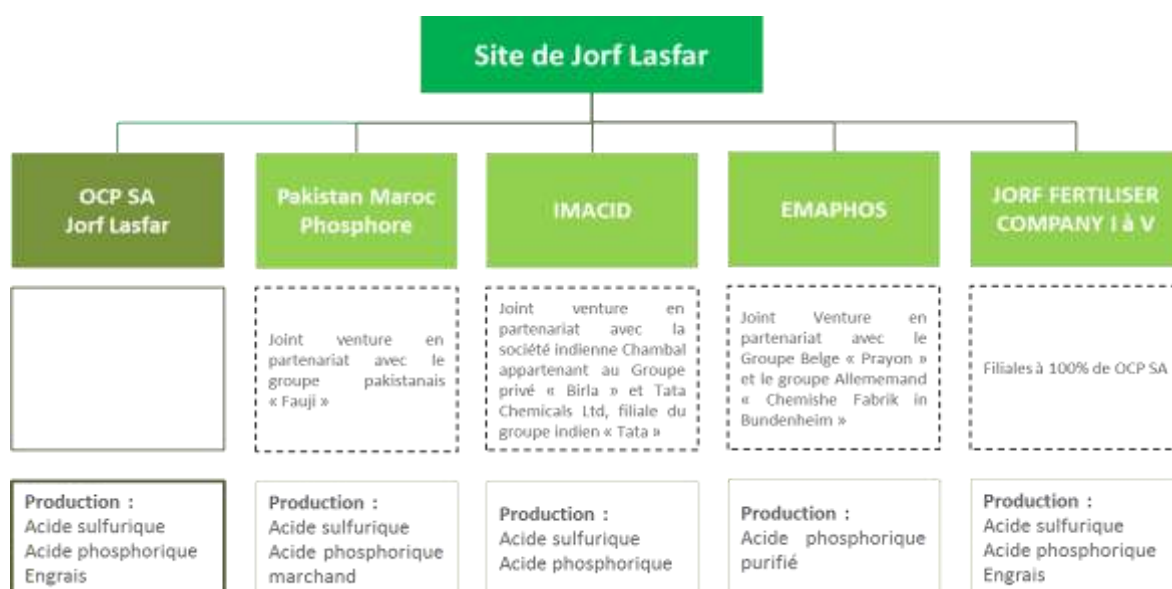
Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

Les produits fabriqués à Jorf Lasfar sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités¹⁹ situées dans le site de Jorf Lasfar



Source : OCP SA

L'acide sulfurique est un produit intermédiaire destiné à produire de l'acide phosphorique. Au 30 juin 2016, la production d'EMAPHOS en acide phosphorique purifié est peu significative.

Avant 2012, les opérations en propre du Groupe OCP à Jorf Lasfar étaient menées par sa filiale à 100% Maroc Phosphore, qui a fait l'objet en 2012 d'une fusion-absorption par OCP SA.

ii. Principaux faits marquants :

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2013	▪ Augmentation de la capacité de production des engrais par la mise en exploitation de deux nouvelles unités (107B&C) de capacité 1.000.000 tonnes environ chacune ; ▪ Formulation et production de nouvelles qualités d'engrais composés NPK ;

¹⁹ Il est à noter que JFC III et JFC IV sont en cours de conception

	- Amélioration du rendement énergétique par la mise en exploitation de la première unité HRS montée sur une ligne de production d'acide sulfurique ; - Augmentation de la capacité de stockage des engrais par la mise en exploitation d'un nouveau hangar de capacité 100.000 tonnes ;
2014	- Mise en exploitation de la première ligne (ligne E) de valorisation avec alimentation en phosphate broyé en pulpe avec généralisation au niveau des JVs ; - Formulation et production de nouvelles qualités d'engrais composés enrichis avec les oligoéléments (soufre, bore, zinc en particulier) : production de 22 qualités au total en engrais ; - Certification du site selon le référentiel AQIS relative à l'exportation des engrais vers l'Australie ; - Lancement des travaux d'adaptation de deux lignes d'attaque filtration (lignes X&Y) pour consommer le phosphate broyé en pulpe ; - Revamping et extension de la station de pompage en eau de mer pour répondre aux besoins des nouvelles unités de production.
2015	- Démarrage réussi de la ligne phosphorique XY le 05 /09/2015, après adaptation à la Pulpe ; - Production de 8 nouvelles qualités : ASP au Bore ; NPK (14-18-18) ; NPK (14-18-18-B) ; NPK(15-15-15-B); NPS (20-20); NPS(12-40-0,5Zn); NPK au cuivre et NPS(16-20) ; - Augmentation de 51 % de la capacité de production du NPK avec une production de 0,56 MT contre 0,37 MT réalisé en 2014 ; - Chargement du navire TONDA SEA de 80 000 T (DAP et MAP). Soit la plus grande cargaison de l'histoire du Groupe OCP (Mars) ; - Démarrage du premier essai de l'unité de dessalement (Juillet) ; - Démarrage de Reprise eau de mer (REM3 extension) alimentant les JFC (Mars) et Revamping des files 1 & 2 à la station de pompage (Juillet) ; - Démarrage de la ligne 07 D après amélioration du système d'assainissement (Octobre).
2016	- Mise en service des lignes adaptées début Juillet ; - Production de 25 qualités d'engrais à fin Septembre 2016.

Source : OCP SA

b. Site de Safi

i. Présentation du site

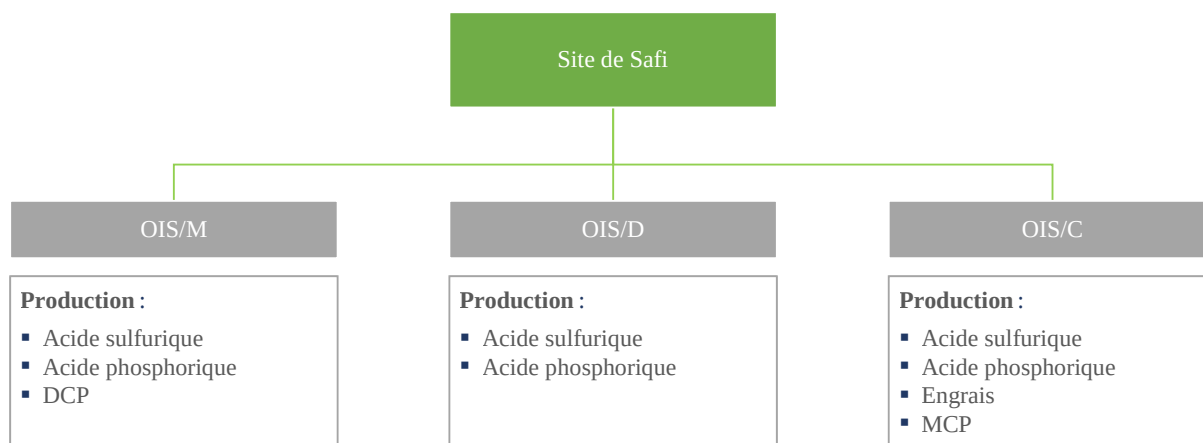
Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser la roche phosphate de Gantour. Le site de Safi regroupe des unités de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

Les produits fabriqués à Safi se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés (TSP) ;
- MCP/DCP²⁰

Le site de Safi comprend les entités opérationnelles suivantes : OIS/C²¹, OIS /M²² et OIS /D²³

Entités basées dans le site de Safi



Source : OCP SA, 2016

ii. Principaux faits marquants :

2013	■ Démarrage de l'unité MCP en février 2013 ; ■ Première opération d'export des MCP/DCP en novembre 2013 (Navire M/V GENCO AVRA ; Tonnage MCP : 2508 T ; Tonnage DCP : 1602 T) ; ■ Lancement de la production du TSP qualité AFCOME à partir de mai 2013 ; ■ Essais de valorisation du phosphate semi humide (7 % d'humidité) et du phosphate non broyé à Maroc Phosphore I ; ■ Certification PROTECT AND SUSTAIN de l'IFA concernant notre activité industrielle ; ■ Extension du stock stratégique de soufre solide au niveau de l'usine et mise en place d'une installation de recyclage du soufre solide vers l'unité de fusion ;
2014	■ Réhabilitation de l'installation de déchargement d'acide sulfurique au port et déchargement au port du 1^{er} navire d'acide sulfurique et transfert par camions du produit vers l'usine ; ■ Démarrage à ICS/D de l'unité de désarséniation de la nouvelle station de prétraitement d'ACP ;

²⁰ DCP: Dicalcium phosphate MCP: Mono-calcium phosphate. Ce sont des produits d'alimentation animale.

²¹ Maroc Chimie qui est une unité de production d'acide et d'engrais

²² Réfère à Maroc Phosphore 2

²³ Réfère à Maroc Phosphore 1

	Installation d'un broyeur à la sortie du sécheur de l'unité DCP en vue d'améliorer le profil physique du produit.
2015	- Un nouveau record historique de production d'ACP avec une production totale de 1.425.950 TP2O5, contre le record réalisé en 2014 de 1.417.615 TP2O5 ; - Record de la production d'acide phosphorique à MPII : 514 200 TP2O5 contre 499 000 TP2O5 réalisée en 2014 ; - Record de la production de phosphate lavé MPII : 1 827 589 tsm contre 1 819 892 tsm enregistrée en 2014 ; - Record de la production d'acide sulfurique MPII : 1 721 818 TMH contre 1 710 720 TMH réalisée en 1984 ; - Record de la production d'acide sulfurique ligne H à MPI : 1 176 237 TMH contre 1 169 488 TMH réalisée en 2014 ; - Atteinte de la cadence de 100% pour l'unité MCP résultats des actions de correction dans les installations.
2016	- Réussite de l'audit de renouvellement de la certification ISO 22000 le 26 et 27 Septembre 2016 ; - Amélioration de la productivité de TSP suite à la fiabilisation des lignes ; - Fabrication d'une nouvelle qualité d'ACP54% TESSENDERLO à sulfates inférieures à 1% pour le besoin de production de feed MCP à teneur élevée en P2O5;

Source : OCP SA

IV. MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE

L'appareil productif d'OCP est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production d'OCP de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

IV.1 CAPACITES DE PRODUCTION

• Site de Khouribga

Le centre minier de Khouribga dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2016)	Capacité (en MT/an)
Séchage Béni-Idir	10,7
Séchage complexe Oued Zem	8,0
Laverie Daoui	6,0
Laverie Merah	7,4
Laverie Beni Amir	6,5
Liaison Sidi Chennane	10,0
Liaison Zone Centrale	10,0

Source : OCP SA

• Site de Gantour

Le centre minier de Gantour dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2016)	Capacité (en MT/an)
Séchage à Youssoufia	3,2
Laverie flottation à Youssoufia	4,2
Calcination à Youssoufia	3,6
Liaison entre Youssoufia et laverie	3,5

Source : OCP SA

• Site de Phosboucrâa

Le centre minier de Phosboucrâa dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2016)	Capacité
Unité de lavage et séchage	2,6 Mt/an
Wharf de longueur 3,2 Km	10 à 70 Kt
Unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse	1,2 Mm ³ /d'eau douce par an

Source : OCP SA

• Site de Jorf Lasfar

En 2016, la capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

Capacité de production annuelle					
En milliers tonnes	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29%	Acide phosphorique 54%	Acide phosphorique purifié	Engrais
OCP Jorf Lasfar	5 659	2 215	1 716	-	5 658
IMACID	1 350	445	445	-	-
Pakistan Maroc Phosphore	1 315	431	431	-	-
JFC V	1 196	380	320	-	720
JFC I	1 440	480	400	-	880
EMAPHOS	-	-	-	120	-
Total	10 960	3 951	3 312	120	7 258

Source : OCP SA

La production de l'acide phosphorique purifié est réalisée par la filiale Emaphos.

• Site de Safi

La capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

Capacité de Production Annuelle				
En milliers de Tonne	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29%	Acide phosphorique 54%	Engrais
ICS/C	1 142	390	320	925
ICS/M	1 562	525	525	60
ICS/D	1 707	512	512	-
Total	4 411	1 427	1 357	985

Source : OCP SA

IV.2 CAPACITES DE STOCKAGE

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacun de ses sites d'exploitation minière au 31 décembre 2015 :

	Capacité de stockage (en milliers de tonnes)
Stockage du minerai phosphaté extrait	
Khouribga	2 315
Dont : <i>Daoui</i>	125
<i>Beni Amir</i>	900
<i>Sidi Chennane</i>	600
<i>MEA</i>	690
Gantour	1 300
Dont : <i>Ben Guerir</i>	300
<i>Ben Guerir (humide criblé)</i>	500
<i>Youssoufia (humide criblé)</i>	500
Boucraâ	520
Dont : <i>Mine de Boucraâ</i>	220
<i>Axe 1 (humide criblé)</i>	150
<i>Axe 2 (humide criblé)</i>	150
Stockage de produits traités	
Khouribga	3 375
Dont : <i>Parc el Wafi</i>	900
<i>Usine à Benidir (stock humide)</i>	300
<i>Complexe de séchage à Oued Zem (stock humide)</i>	250
<i>Usine d'enrichissement à Merah</i>	450
<i>Usine à Benidir (stock sec)</i>	100
<i>Complexe de séchage à Oued Zem (stock sec)</i>	105
<i>Downstream (stock humide)</i>	900
<i>Port Casablanca</i>	370
Gantour	810
Dont : <i>Usine de séchage (humide criblé et lavé)</i>	50
<i>Usine de séchage (stock sec)</i>	60
<i>Usine d'enrichissement (humide criblé)</i>	140
<i>Usine d'enrichissement (lavé)</i>	100
<i>Usine de calcination (humide criblé et lavé)</i>	400
<i>Usine de calcination (stock sec)</i>	60
Boucraâ	740
Dont : <i>Hangars de stockage du produit fini</i>	440
<i>Stock humide criblé</i>	300

Source OCP SA

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacune de ses installations de traitement de produits chimiques au 31 décembre 2015 :

	Capacité de stockage				
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29 %	Acide phosphorique 54 %	Acide phosphorique purifié	Engrais phosphatés
	(en milliers de tonnes)				
Jorf Lasfar	142	28	220	21	750
<i>Dont :</i>					
<i>OCP SA</i>	83	20	124	—	450
<i>IMACID.....</i>	18	3	39	—	—
<i>PMP</i>	13	2	35	—	—
<i>JFC V</i>	13	3	22	—	100
<i>JFC I.....</i>	15				200
<i>EMAPHOS</i>	—	—	—	21	—
Safi.....	143	11	140	—	180

Source : OCP SA

IV.3 INSTALLATIONS PORTUAIRES

La roche de phosphate est principalement exportée par les ports de Casablanca, de Safi et par le quai de Laâyoune. L'acide phosphorique est principalement exporté par les ports de Jorf Lasfar, de Safi et de Casablanca. Les engrais sont exportés par les ports de Jorf Lasfar et de Safi.

Le Groupe dispose d'un certain nombre d'installations dans les ports à partir desquels il expédie ses produits notamment dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Casablanca : 30 ans à partir du 1er Janvier 2007 (avec possible prorogation) ;
- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Jorf Lasfar : 30 ans à partir 1er Janvier 2013 (avec possible prorogation) ;
- Convention d'occupation temporaire de parcelles de terrain faisant parti du domaine public au port de Safi : 10 ans à compter de juin 2006 (renouvelable autant de fois que nécessaire).

Port	Installations
Casablanca	Un quai de chargement des navires d'une longueur de 660 m avec une capacité de chargement annuelle de 15 millions de tonnes ; une nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et d'une capacité de déchargement annuelle de 15 millions de tonnes ; des installations de manutention, de stockage et de reprise, comprenant des hangars de stockage d'une capacité de 350 000 tonnes ; des convoyeurs de stockage et de reprise mesurant 25 km ; un bâtiment de pesage ; une station d'échantillonnage automatique ainsi que d'autres installations comprenant des bâtiments administratifs et des ateliers de maintenance
Jorf Lasfar	Deux portiques de chargement d'engrais ; un portique de déchargement de soufre solide ; un portique de déchargement de soufre liquide ; deux portiques de chargement d'acide phosphorique et de déchargement d'ammoniac ; deux hangars de stockage de soufre solide ; huit réservoirs d'ammoniac ; trois bacs de stockage intermédiaire de soufre liquide ; deux unités de fusion de soufre ; des convoyeurs de déchargement de soufre et des convoyeurs de chargement d'engrais
Safi	Une nef de déchargement de phosphate ; un hall de stockage de phosphate d'une capacité de 240 000 tonnes et deux circuits de chargement des navires. Une nef de déchargement d'engrais ; deux halls de stockage d'engrais avec une capacité de stockage respective de 60 000 tonnes et 70 000 tonnes ; circuits de chargement des navires ; circuit de déchargement du soufre des navires ; un hall de stockage de soufre d'une capacité de stockage de 35 000 tonnes ; un circuit de chargement des wagons de soufre ; deux extracteurs pour le chargement des camions ; circuits de dépotage d'ACP ; 11 bacs de stockage d'ACP ; trois stations de dépotage d'ACP des camions-citernes et deux stations de chargement des navires d'ACP
Laayoune	Le Groupe dispose par ailleurs d'un <i>wharf</i> à Laayoune qui consiste en un quai pour le chargement des navires avec du phosphate et un quai intermédiaire pour le déchargement des navires transportant le pétrole brut pour l'usine de traitement : deux machines de chargement des navires ; deux vedettes ; une série de convoyeurs de reprise de phosphate ; postes électriques et ouvrages maritimes (treuils d'amarrage, etc.). Le quai de Laâyoune est de 17 mètres de longueur ce qui permet l'accostage de navires ayant la capacité de transporter jusqu'à 70 000 tonnes de fret.

Source : OCP SA

Les exportations du Groupe par port entre 2013 et 2015 se présentent comme suit :

Exportations de roche (KT)	31 Décembre 2013		31 Décembre 2014		31 Décembre 2015	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Casablanca	6 078	71%	6 269	72%	6 728	79%
Laâyoune	2 100	24%	2 105	24%	1 333	16%
Safi	430	5%	364	4%	464	5%
Total	8 608,0	100%	8 738	100%	8 525	100%

Source : OCP SA

Exportations d'acide phosphorique (KT)	31 Décembre 2013		31 Décembre 2014		31 Décembre 2015	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	993	49%	993	49%	1 040	49%
Safi	1 029	51%	1 029	51%	1 068	51%
Total	2 022	100%	2 022	100%	2 109	100%

Source : OCP SA

Exportations d'engrais (KT)	31 Décembre 2013		31 Décembre 2014		31 Décembre 2015	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	3 609	83%	3 890	82%	3 488	82%
<i>Dont</i>						
<i>TSP</i>	275	6%	233	5%	145	3%
<i>DAP</i>	1 397	32%	1 608	34%	1 286	30%
<i>NPK</i>	73	2%	349	7%	407	10%
<i>MAP</i>	1 678	39%	1 383	29%	1 088	26%
<i>Autre</i>	186	4%	316	7%	563	13%
Safi (TSP)	728	17%	835	18%	777	18%
Total	4 337	100%	4 724,6	100%	4 264,8	100%

Source : OCP SA

V. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

Avertissement :

Les indicateurs présentés dans cette partie sont établis sur base consolidée et n'intègrent pas par conséquent les indicateurs des Joint-ventures.

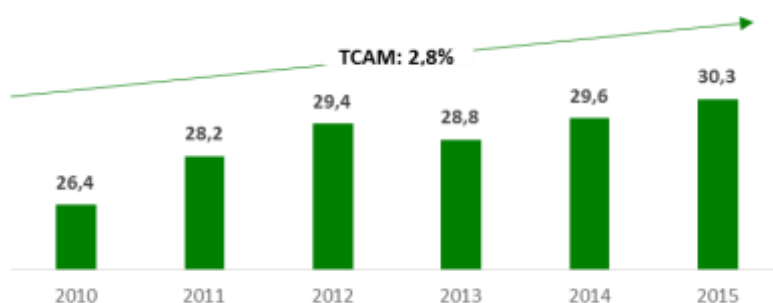
V.1 EVOLUTION DU SEGMENT ROCHE

V.1.1 Evolution des quantités produites

La production totale du Groupe OCP, à fin 2015, s'élève à 30,3 millions de tonnes. Le site de Khouribga représente plus de 71% de cette production.

L'évolution des volumes de phosphate extraits entre 2005 et 2015 est présentée dans le graphique suivant :

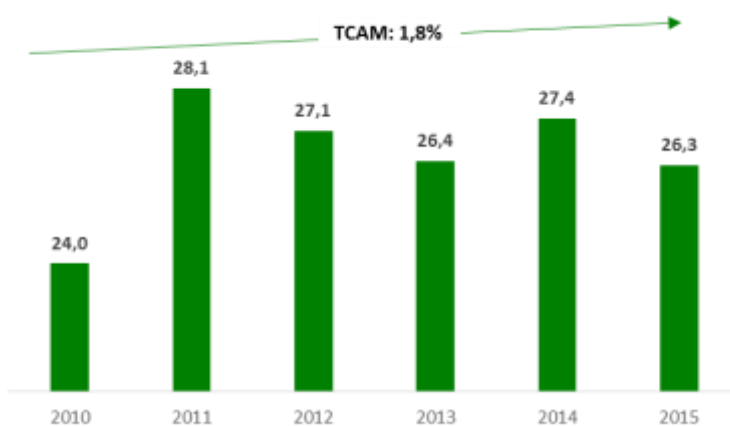
Evolution des volumes²⁴ de phosphates extraits (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'évolution des volumes de phosphate traités sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de la production marchande – Phosphates traités - (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

L'écart entre le tonnage traité et le tonnage extrait s'explique par l'écart entre la structure de la demande (phosphate riche) et celle du gisement (phosphates de teneurs variables) : la partie pauvre

²⁴ Ces volumes sont exprimés en TSM (Tonne Sec Marchand)

du phosphate extrait, « non enrichissable » par les procédés disponibles faisaient l'objet d'un stockage sur terrain naturel.

Le développement de nouveaux procédés d'enrichissement des couches pauvres et les investissements réalisés, en cours et ceux qui sont prévus permettront non seulement de réduire l'écart constaté, mais d'améliorer le taux de récupération des gisements.

Il a été constaté une tendance globalement haussière des volumes d'extraction et de production sur les dix dernières années, exception faite de l'année 2009, où une baisse de la demande a été constatée suite au fly up de 2008. Cette tendance s'explique principalement par la demande croissante des engrais en général, et des phosphates en particulier, due à une consommation soutenue stimulée par les besoins alimentaires et la production de bio-carburants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de phosphate extrait et traité au cours des trois derniers exercices :

En millions de tonnes	2013	2014	2015
Extraction	28,8	29,6	30,3
Traitement	26,3	27,4	26,2

Source : OCP SA

En 2015, 71% du phosphate est traité au niveau du site de Khouribga. L'importance de ce site se justifie par les facteurs historiques, géographiques, logistiques, techniques et par les niveaux de réserves importants du bassin d'Oulad Abdoun.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du phosphate traité par site sur la période 2013 – 2015 :

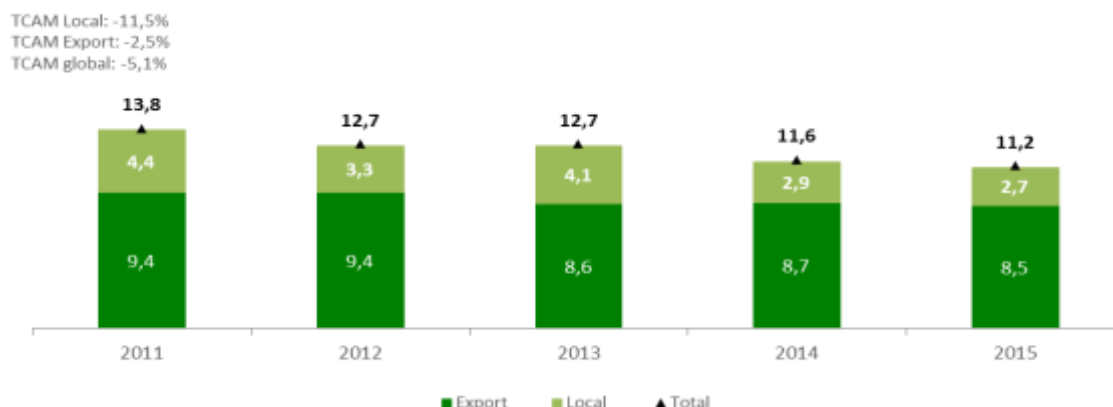
En millions de tonnes	2013	2014	2015
Traitement	26,3	27,4	26,2
Khouribga	17,4	18,1	18,6
Gantour	6,8	7,1	6,3
Phosboucraa	2,1	2,1	1,4

Source : OCP SA

V.1.1 Evolution des quantités vendues

L'évolution des volumes de phosphate vendus (en consolidé) entre 2011 et 2015 se présente comme suit :

Evolution des volumes des ventes entre export et local (en millions de tonnes)



Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

Les ventes à l'export représentent 76% en 2015. Les ventes locales sont essentiellement composées des ventes aux Joint-Venture du Groupe.

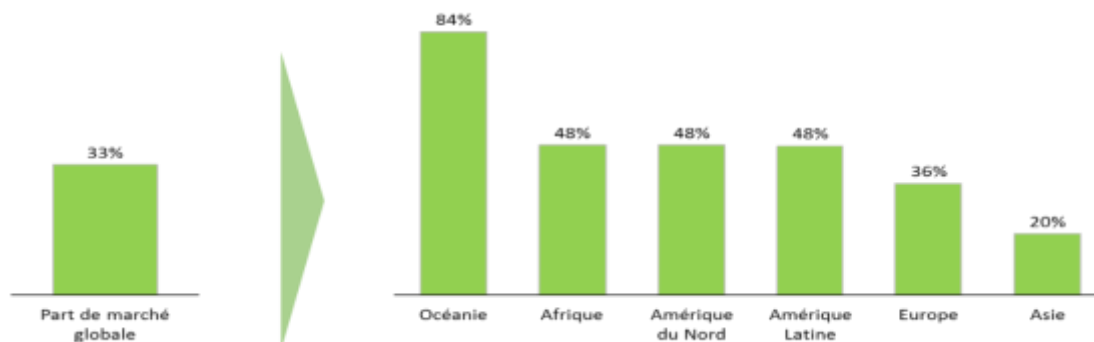
L'écart entre les volumes produits et les volumes vendus constitue exclusivement le volume utilisé pour la production d'engrais.

Parts de marché de la Roche

Les parts de marché de roche du Groupe OCP en 2015 s'établissent à 33%.

Au titre de l'exercice 2015, les parts de marché les plus importantes du Groupe dans le phosphate brut sont en Océanie (84%), en Amérique du Nord (48%), en Amérique Latine (48%) et en Afrique (48%).

Part de marché importation de la roche par région en 2015



Source: estimations basées sur les statistiques provisoires de IFA (trimestres cumulés)

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

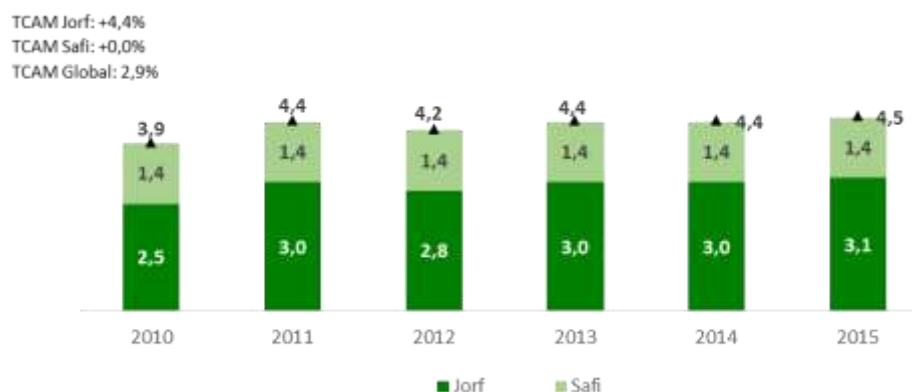
V.2 EVOLUTION DU SEGMENT ACIDE PHOSPHORIQUE

V.2.1 Evolution des quantités produites

La production totale du Groupe OCP en acide phosphorique, à fin 2015, s'élève à 4,5 millions de tonnes P₂O₅. Cette production a été réalisée au niveau du site de Jorf Lasfar pour 68% et au niveau de Safi pour 32%.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique entre 2010 et 2015, toutes filiales confondues, est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'acide phosphorique par site (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : OCP SA

Une tendance globalement haussière des volumes. De la même manière que pour la roche, cette augmentation est soutenue par la demande d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes²⁵ produits d'acide phosphorique par site et filiales sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P2O5	2013	2014	2015	TCAM 2013-2015
Site de Safi	1,4	1,4	1,4	0,0%
Site de Jorf Lasfar	3,0	3,0	3,1	1,7%
Jorf ²⁶	1,9	1,9	1,8	-2,7%
IMACID	0,4	0,4	0,4	NA
PMP	0,4	0,4	0,4	NA
JFC V	0,3	0,3	0,3	NA
JFC I	-	-	0,1	NA
Total	4,4	4,4	4,5	1,1%

Source : OCP SA

V.2.2 Evolution des quantités vendues

Les ventes d'acide phosphorique du Groupe OCP sont destinées quasi exclusivement au marché international. La part des ventes locales dans les ventes totales en acide phosphorique représentent 12% en 2015.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus (en consolidé) entre 2012 et 2015 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique par site (en millions de tonnes P2O5)



Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

²⁵ Y compris les volumes d'acide phosphorique utilisé en tant qu'intrant pour la production des engrais

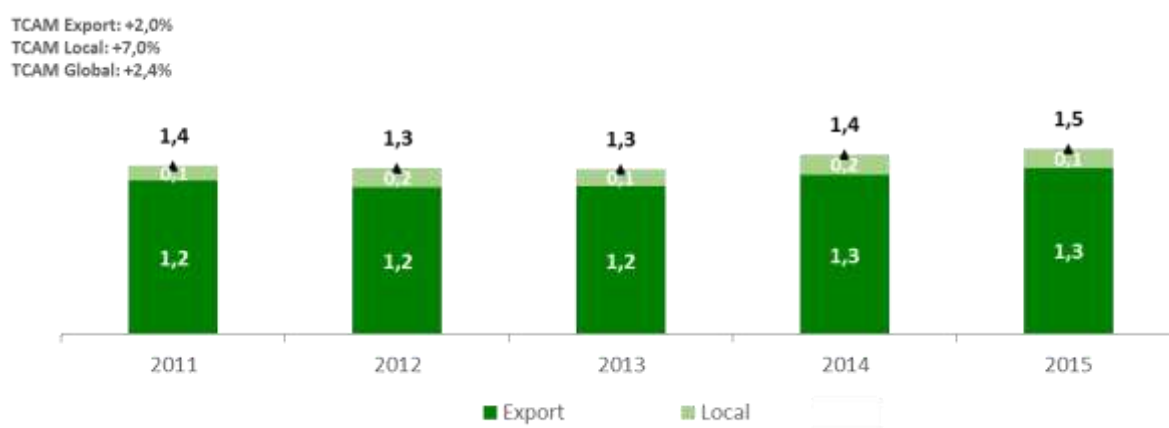
²⁶ Correspond aux unités de OCP SA à Jorf

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en acide phosphorique par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P2O5	2013	2014	2015	TCAM 2013-2015
Jorf ²⁷	0,2	0,1	0,2	0,0%
Safi ²⁸	1,0	1,1	1,1	3,2%
JFC V	0,0	0,1	0,1	NA
Total	1,2	1,3	1,4	1,4%

Source : OCP SA

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique entre export et local (en millions de tonnes P2O5)



Source : OCP SA

Les ventes d'acide phosphorique s'élèvent à 1,5 MT P2O5 en 2015, en croissance annuelle moyenne de 2,4% depuis 2011 tirée principalement par les ventes à l'export.

Les ventes d'acide phosphorique à l'export représentent la majeure partie des ventes globales, dont elles représentent 90% en 2015, contre 89% en 2014, et 90% en 2013. Elles affichent une tendance haussière entre 2011 et 2015, avec un taux de croissance annuel moyen de +2,0% en passant de 1,2 MT P2O5 à 1,3 MT P2O5.

Part de marché en acide phosphorique

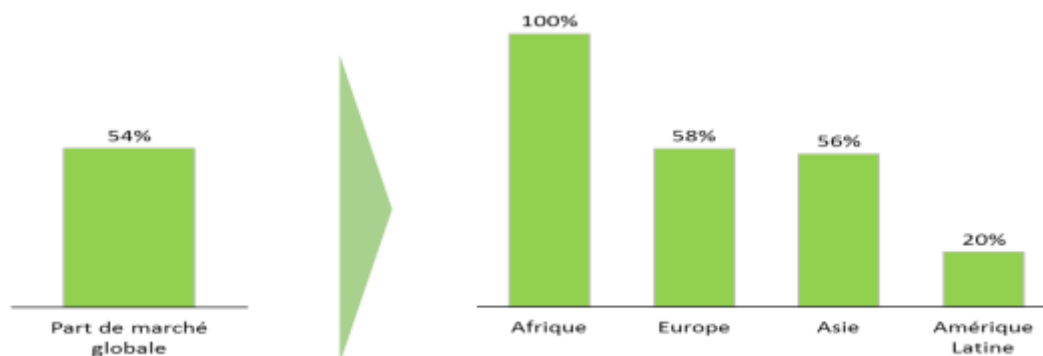
S'agissant des parts de marché dans l'acide phosphorique, le Groupe OCP est présent en 2015 sur deux régions principalement : en Asie (principalement l'Inde) avec 56% de parts de marché et en Europe avec 58% de parts de marché. Ces régions sont les principaux importateurs mondiaux d'acide phosphorique.

Par ailleurs, le Groupe affiche une part de marché globale en acide phosphorique en 2015 qui s'établit à 54%.

²⁷ Correspond aux unités de OCP SA à Jorf Lasfar

²⁸ Correspond aux unités de OCP SA à Safi

Part de marché importation de l'acide phosphorique par région en 2015



Source : estimations basées sur les statistiques provisoires de IFA (trimestres cumulés)

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

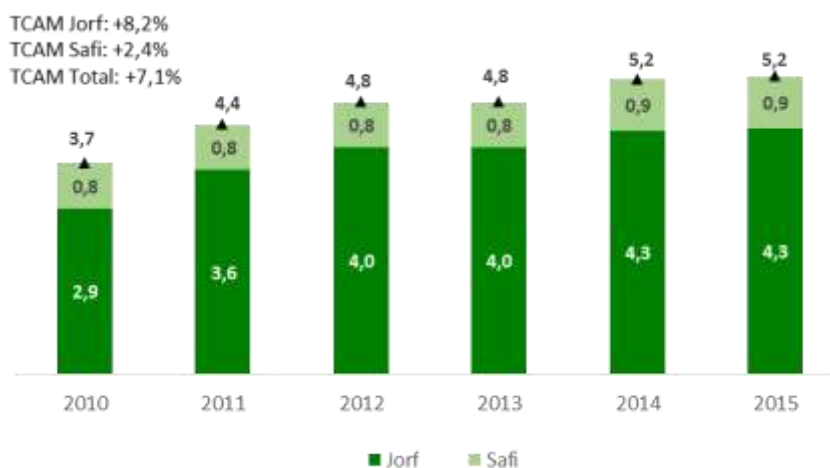
V.3 EVOLUTION DU SEGMENT ENGRAIS

V.3.1 Evolution des quantités produites

La production totale du Groupe OCP en engrais s'élève à 5,2 millions de tonnes à fin 2015. Le site de Jorf Lasfar représente plus de 83% de la production globale en engrais en 2015.

L'évolution des volumes produits en engrais entre 2010 et 2015 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'engrais entre 2010-2015 (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

Une tendance globalement haussière des volumes depuis 2010. De la même manière que pour la roche, cette augmentation est soutenue par la demande d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes de production d'engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes	2013	2014	2015	TCAM 2013-2015
Jorf Lasfar	4	4,3	4,3	3,7%
TSP	0,2	0,2	0,2	-
DAP	1,8	2,0	1,8	-
NPK	0,1	0,4	0,6	144,9%
NPS	0,2	0,1	0,3	22,5%
ASP	0	0,2	0,4	NA
MAP	1,7	1,4	1,1	-19,6%
Safi	0,8	0,9	0,9	6,1%
TSP	0,8	0,8	0,7	-6,5%
MCP	0	0,1	0,1	NA
Total	4,8	5,2	5,2	4,1%

Source : OCP SA

La production de Jorf affiche une croissance annuelle moyenne de 3,7% entre 2013 et 2015, pour atteindre 4,3 MT en 2015, issue principalement de la hausse du NPK (>+100%), et du NPS (22,5%), qui est atténuée par la baisse du MAP sur la même période (-19%).

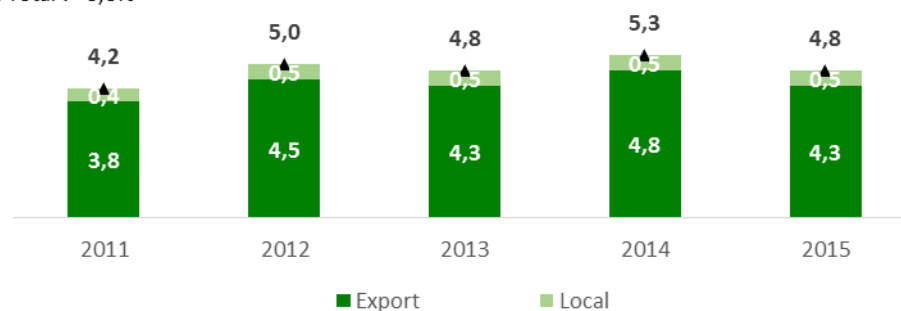
Le site de Safi a maintenu son niveau de production quasi-stable entre 2013 et 2015, qui s'élève à 0,9 MT en 2015. La croissance annuelle moyenne est de 6,1%.

V.3.2 Evolution des quantités vendues

L'évolution des volumes d'engrais vendus entre 2011 et 2015 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en engrais (en millions de tonnes P2O5)

TCAM Local: +5,7%
TCAM Export: +6,0%
TCAM Total : +6,0%

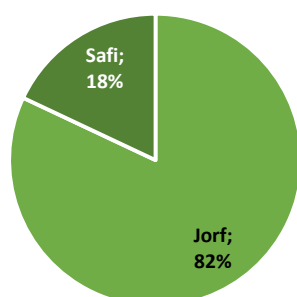


Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

L'évolution des volumes d'engrais vendus par le Groupe OCP entre 2011 et 2015 suit la même tendance que la production.

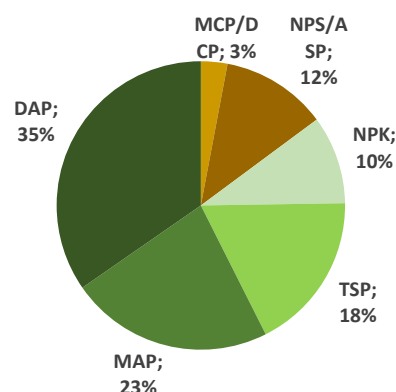
La répartition des volumes d'engrais par site et par type de produit se présente comme suit :

Répartition des volumes par site en 2015



Source : OCP SA

Répartition des volumes par produit en 2015



Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

En millions de tonnes P2O5		2013	2014	2015	TCAM 2013-2015
Jorf Lasfar		3,5	3,9	3,5	-
	TSP	0,2	0,2	0,1	-29,3%
	MAP	1,7	1,4	1,1	-19,6%
	DAP	1,4	1,6	1,3	-3,6%
	NPK	0,1	0,3	0,4	100,0%
	NPS	0,2	0,2	0,3	22,5%
	ASP	0	0,1	0,3	NA
	TAC	0	0	0	NA
Safi		0,8	0,8	0,8	-
	TSP	0,8	0,8	0,7	-6,5%
	DCP	0	0	0	NA
	MCP	0	0	0,1	NA
Total		4,3	4,7	4,3	-

Source : OCP SA

Au titre de l'exercice 2015, 82% des volumes exportés proviennent du site de Jorf Lasfar, et 18% du site de Safi. La stabilité de la production du site de Safi s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de nouvelles unités de production créées sur la période.

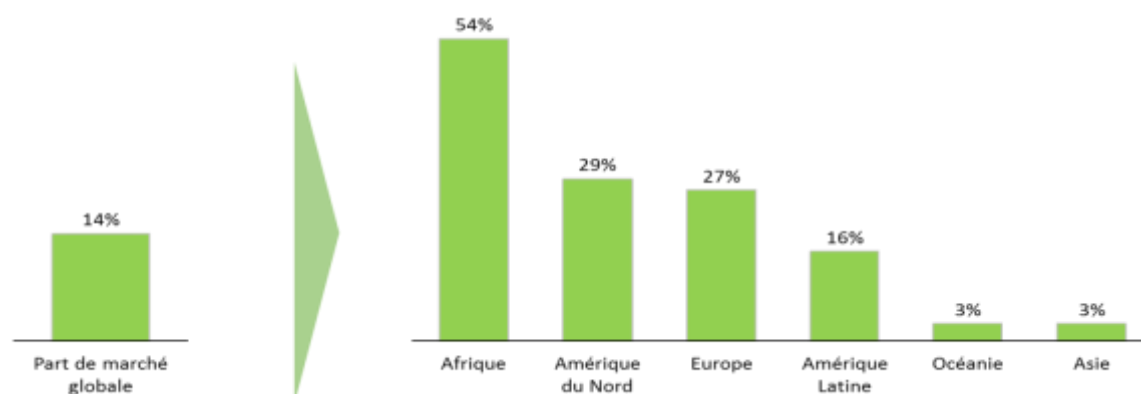
Par ailleurs, le DAP représente plus d'un tiers des exportations d'engrais du Groupe OCP.

Part de marché en engrais

La part de marché du Groupe OCP dans les exportations mondiales d'engrais s'élève à 14% en 2015.

Concernant le segment des engrais, le Groupe est présent à hauteur de 54% en Afrique, 29% en Amérique du Nord et 27% en Europe.

Part de marché importation de l'engrais par région en 2015



Source : estimations basées sur les statistiques provisoires de IFA (trimestres cumulés)

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

V.4 SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

(en millions de tonnes)	2013	2014	2015	TCAM 2013-2015
Volume produit (traité)- Roche	26,4	27,4	26,3	-0,2%
Volume vendu - Roche	12,7	11,6	11,2	-6,1%
Volume produit – Acide phosphorique	4,4	4,4	4,5	1,1%
Volume vendu- Acide phosphorique	1,3	1,4	1,5	7,4%
Volume produit - Engrais	4,8	5,1	5,2	4,1%
Volume vendu - Engrais	4,8	5,3	4,8	0,0%

Source : OCP SA

PARTIE 6. STRATEGIE ET POLITIQUES DU GROUPE OCP

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP

La stratégie du Groupe OCP vise à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés. Pour ce faire, le Groupe a défini les axes stratégiques suivants:

I.1 LEADERSHIP PAR LES CAPACITES INDUSTRIELLES

Au vu de la croissance de la demande mondiale d'engrais et de la position compétitive du Groupe, OCP s'est engagé dans un important programme d'investissements visant à préempter la croissance de demande future et à renforcer sa position de leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur, par le doublement de sa capacité minière et le triplement de sa capacité de transformation chimique.

OCP a ainsi engagé, dans un premier lieu, des investissements d'accroissement de sa production de roche d'environ 20 millions de tonnes en développant trois nouvelles mines et en construisant trois unités de bénéficiation dans son site minier de Khouribga.

En deuxième lieu, OCP a inauguré en 2014 un slurry pipeline d'une longueur de 187 km et d'une capacité annuelle pouvant aller jusqu'à 38 millions de tonnes de transport de pulpe de phosphate depuis les mines de Khouribga vers le site industriel de Jorf Lasfar. Le Groupe étudie également l'opportunité de construire un second pipeline reliant les mines de Gantour à Safi, sur une longueur de 155 km et d'une capacité annuelle pouvant atteindre 12 millions de tonnes. Ces slurry pipelines sont destinés à accroître la capacité de transport de minerai et contribuent par ailleurs à réduire considérablement non seulement les coûts unitaires de production du Groupe, mais aussi son empreinte Carbone globale.

En troisième lieu, le Groupe OCP procède actuellement à l'augmentation de ses capacités de production d'engrais et d'acide phosphorique à Jorf Lasfar à travers la construction de quatre unités de production d'engrais intégrées d'une capacité d'un million de tonnes chacune. Les deux premières unités sont opérationnelles et les deux autres seront mises en service d'ici fin 2017. Par ailleurs, des unités de production intégrées d'une capacité d'1 million de tonnes chacune sont prévues à Laayoune d'ici 2020 et à Safi d'ici 2025. Enfin, la plateforme de Jorf Lasfar pourra accueillir jusqu'à six unités supplémentaires d'ici 2025, en fonction de l'évolution des conditions de marché à cet horizon. Enfin, dans le cadre de l'expansion de la plateforme JPH et de l'augmentation attendue de la production, OCP a entrepris d'étendre ses installations portuaires à Jorf Lasfar et d'accroître ses capacités de stockage.

I.2 LEADERSHIP PAR LES COÛTS

Le Groupe OCP fait partie des acteurs ayant les coûts de production les plus bas de l'industrie des phosphates. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe est activement engagé dans l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle et la réduction du coût unitaire de ses opérations, en particulier ses activités minières et de transport par l'adoption de nouveaux processus, procédures et technologies. Ainsi, l'utilisation du slurry pipeline au lieu du train pour le convoyage de la roche permet de réduire sensiblement les coûts logistiques du Groupe. En outre, le développement de Jorf Phosphate Hub permet au Groupe d'augmenter ses capacités de production tout en réalisant des économies d'échelle importantes, en s'appuyant notamment sur les plates-formes déjà existantes et en mutualisant certaines opérations industrielles.

I.3 AGILITE COMMERCIALE ET FLEXIBILITE INDUSTRIELLE

Du fait de sa présence sur les 3 maillons de la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), et à travers ses actifs industriels, le Groupe OCP dispose d'une flexibilité industrielle importante qui est appelée à se renforcer à mesure que son programme d'investissements se déploie.

En augmentant ainsi sa capacité sur toute la chaîne de valeur, le Groupe sera en mesure de mieux répondre aux évolutions de la demande et des conditions de marché. Aujourd'hui, les engrais représentent une part importante du potentiel de croissance des marchés d'OCP portés notamment par le développement de nouveaux produits et de formules spécifiques/ « customisées ».

Le développement de la chaîne de valeur a permis une flexibilité inter-segments et au sein même du segment engrais.

Le Groupe entend également poursuivre la mise en place de partenariats stratégiques sources de synergies, permettant de compléter sa gamme de produits et sa position sur la chaîne de valeur. Il a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans un certain nombre de zones géographiques clés, dont la Chine, l'Éthiopie, le Nigéria, le Kenya, Singapour, les Emirats Arabes Unis, les États-Unis, le Brésil, l'Inde²⁹ et l'Argentine).

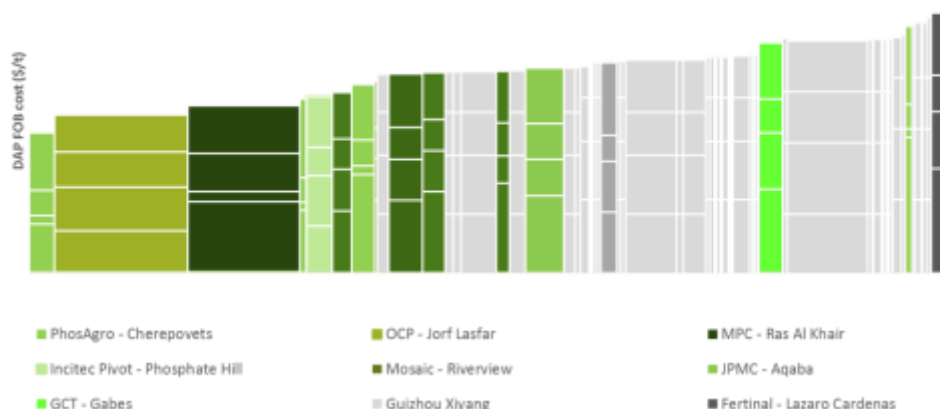
II. POLITIQUE COMMERCIALE ET D'APPROVISIONNEMENT

La politique commerciale du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux en adéquation avec les piliers de la stratégie du Groupe :

II.1 CONTRIBUER A LA MAÎTRISE DES COÛTS

OCP bénéficie, grâce à la qualité et à la taille de ses réserves de phosphate et à son savoir-faire industriel, d'une position compétitive sur le marché d'exportation des engrais. Le programme de développement industriel en cours contribuera à renforcer davantage cette position, comme le montre la courbe des coûts ci-dessous.

Prévision des coûts DAP en 2017 – courbe des coûts (FOB \$/T ; MT produit)



Source : OCP SA

Le Groupe OCP a, par ailleurs, mis en place une démarche de planification et d'optimisation de sa production, portée par l'entité Business Steering, qui vise à lui permettre d'anticiper au mieux les mouvements de marché et d'adapter sa production en conséquence, contribuant ainsi à l'adéquation entre les prévisions de vente et les capacités d'un outil industriel flexible, à la maîtrise des coûts opérationnels et à la maximisation de la marge.

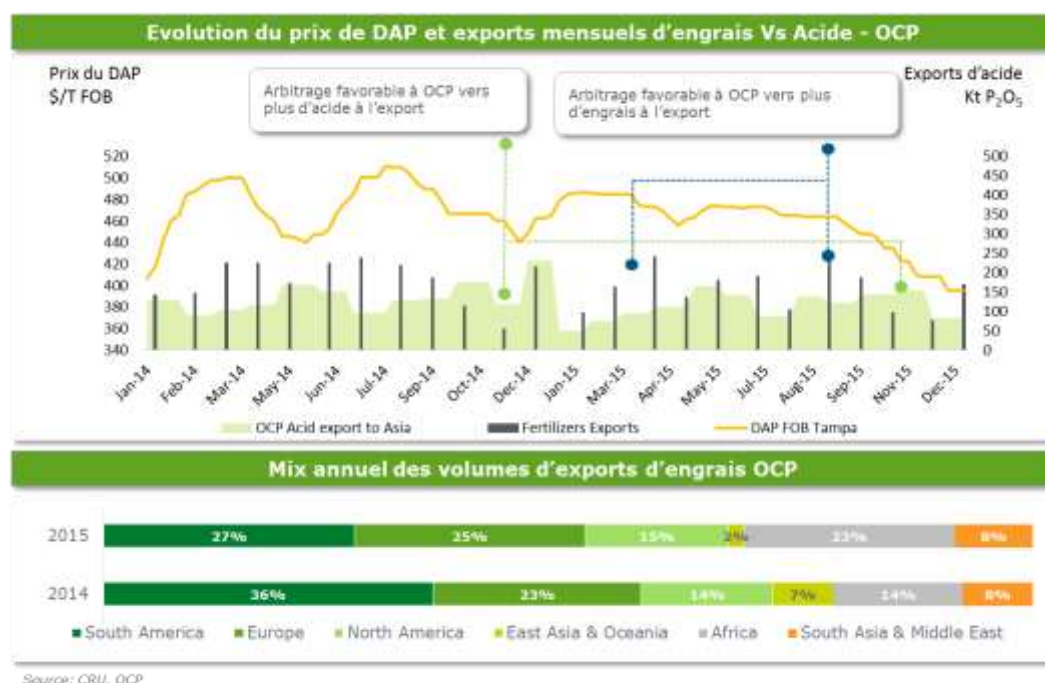
²⁹ OCP détient un bureau de représentation à New Delhi en Inde dont l'activité est limitée à des prestations de conseils et de veille commerciale. Actuellement le bureau, n'a pas de personnalité morale et est géré par le Pôle commercial d'OCP. Toutefois OCP redimensionner actuellement ce bureau de représentation pour le remplacer par une filiale qui fournira des services similaires avec un niveau d'expertise plus élevé.

II.2 DONNER A OCP LE MAXIMUM DE FLEXIBILITE

OCP, à travers sa politique commerciale, s'est préparé ces dernières années à l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais et à la mutation de son portefeuille clients et produits. Cette politique vise à donner au Groupe un maximum de flexibilité et se décline selon les axes suivants :

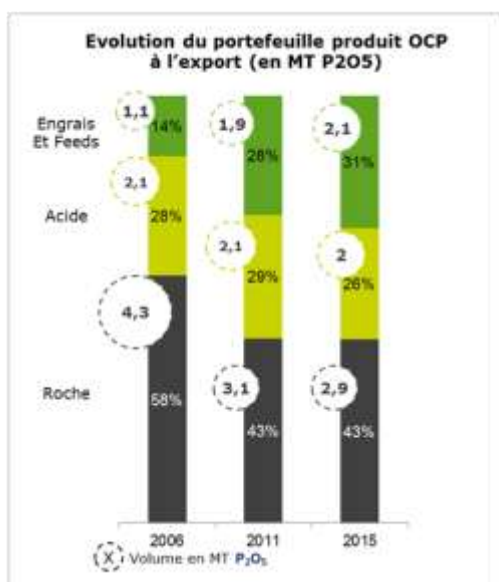
■ L'agilité commerciale :

- ✓ Se positionner sur les marchés (Inde, Brésil, Afrique) et les segments (Acide et Engrais, Engrais de spécialités) à fort potentiel de croissance, tout en maintenant un équilibre global. En effet, la présence d'OCP sur les cinq continents est un atout de différenciation majeur pour le Groupe.
- ✓ Capitaliser sur la flexibilité des portefeuilles produits et région : OCP vise à optimiser ses résultats en faisant valoir constamment sa position unique, et de plus en plus équilibrée, sur les trois segments (la roche, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés) pour mitiger les effets de saisonnalité à travers le développement d'options d'arbitrage régional et/ou produit (acide vs engrais) pour mieux faire face aux aléas du marché.

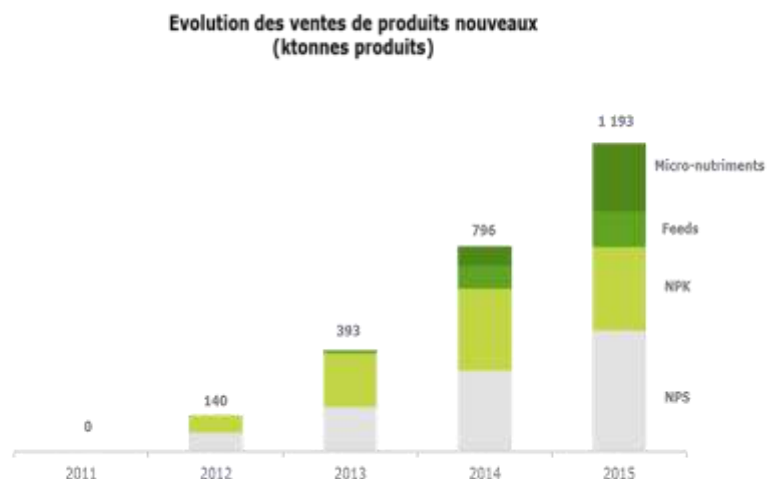


■ La diversification du portefeuille produit :

OCP développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « décommoditisation » des engrais phosphatés.



Source : OCP SA,



■ La proximité du client final :

OCP développe des business models plus adaptés aux besoins spécifiques de certaines régions, comme en Afrique où le Groupe, à travers sa filiale dédiée « OCP Africa », est en train d'étendre sa présence sur la chaîne de valeur en aval afin d'être au plus près du fermier africain et appréhender ses besoins spécifiques.

II.3 UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT COMPETITIVE

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts. Le soufre et l'ammoniac représentent les principales matières premières utilisées dans la production des engrais du Groupe.

Le tableau suivant présente les volumes de soufre et d'ammoniac utilisés par le Groupe et achetés auprès de fournisseurs tiers pour les périodes indiquées :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2013	2014	2015
	(en milliers de tonnes)		
Soufre consommé.....	4 108	4 473	4 664
Acide sulfurique consommé.....	535	885	837
Ammoniac consommé.....	697	780	805

Source OCP SA

Soufre et acide sulfurique

Le soufre représente la principale matière première utilisée dans la production de l'acide sulfurique, produit intermédiaire nécessaire à la production d'acide phosphorique. Le coût du soufre, liquide et solide, est le coût d'approvisionnement le plus élevé pour le Groupe, représentant 39 % des achats consommés du Groupe pour l'année 2015 avec un volume de 4,7 millions de tonnes. Selon l'IFA, le Maroc est le deuxième importateur de soufre à l'échelle mondiale.

Le soufre est un sous-produit de la désulfuration du pétrole et du gaz naturel. Le Groupe s'approvisionne en soufre auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs basés au Moyen-Orient, dans les États de l'ancienne Union soviétique ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe. Le prix du soufre appliqué au Groupe par ses fournisseurs est généralement négocié sur une base trimestrielle ou annuelle dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme.

Ammoniac

L'ammoniac sert à produire du MAP, du DAP et du NPK, ainsi que des engrais de spécialité comme les engrais enrichis en soufre et ceux enrichis en oligo-éléments.

En 2015, 2014 et 2013, le coût d'approvisionnement d'ammoniac représentait respectivement 22 %, 20 % et 19 % des achats consommés.

Le Groupe achète l'ammoniac auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs. En 2015, le Groupe a acheté environ 805 000 tonnes d'ammoniac. Ses principales sources d'approvisionnement sont la Russie, l'Ukraine, l'Algérie et l'Espagne et ses sources secondaires le Trinidad & Tobago et le Moyen-Orient. Compte tenu du coût important du fret de l'ammoniac, le commerce d'ammoniac est régionalisé. Le transport nécessite des navires spécialisés et le coût du fret rend les sources lointaines d'approvisionnement généralement non compétitives. Le Groupe s'approvisionne en ammoniac principalement dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme. Le Groupe a aussi parfois recours à l'ammoniac sur le marché spot.

Énergie

L'extraction du minerai phosphaté et à la production de roche et d'engrais phosphatés nécessitent une quantité importante d'énergie. En effet, l'électricité est indispensable au fonctionnement de divers équipements d'exploitation et de production minière. Par ailleurs, l'énergie thermique (vapeur et eau chaude) est essentielle au séchage de certains produits à travers la production d'air sec à haute température.

Le Groupe produit une partie de son énergie mais l'achète aussi auprès de divers fournisseurs locaux. En effet, les opérations de production d'engrais du Groupe sont, dans une certaine mesure, autosuffisantes en énergie, alors que les installations d'exploitation et de production de roche de ce dernier sont alimentées par l'achat d'énergie auprès de fournisseurs tiers.

Le Groupe est déterminé à accroître son efficacité énergétique et à développer des énergies de substitution. En effet, l'énergie produite par les activités de fabrication de produits chimiques est utilisée pour produire de l'énergie grâce à un système de récupération de chaleur qui convertit la chaleur (vapeur) dégagée par la production d'acide sulfurique en électricité. Le Groupe utilise ensuite cette électricité pour ses besoins internes. Ce programme de recyclage de l'énergie permet au Groupe de faire des économies et de réduire son empreinte carbone.

Le système de récupération de chaleur est utilisé dans deux usines du Groupe. D'autres usines devraient suivre très prochainement. Par ailleurs, une quantité importante de l'électricité consommée par le site de Boucraâ est d'origine éolienne. Enfin, le pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar devrait réduire davantage l'empreinte carbone de l'activité d'exploitation minière du Groupe.

Le tableau suivant présente des informations concernant la production d'électricité et de vapeur du Groupe ainsi que les achats auprès de fournisseurs et la consommation d'électricité du Groupe pour les périodes indiquées :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
<i>(en millions de kWh, sauf indication contraire)</i>	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-13
Production d'électricité du Groupe	1267,8	1 301,0	1 316,1
Électricité achetée auprès de fournisseurs tiers	1136,6	1 037,5	826,9
Total	2404,4	2 338,4	2 142,9
Production d'énergie-vapeur (KT)	27 313	19 083	18 925

Source OCP SA

III. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'enveloppe globale dédiée au programme de développement industriel du Groupe, depuis son lancement en 2008 et à horizon 2025, est estimée à environ 200 milliards de dirhams.

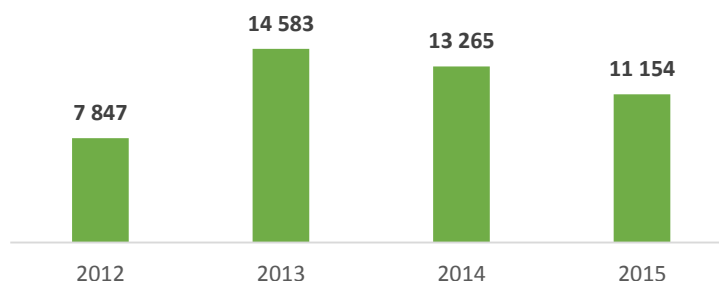
Le programme, qui vise à doubler la capacité minière et à tripler la capacité de production chimique, prévoit notamment l'exploitation de trois nouvelles mines, l'aménagement d'infrastructures minières, la construction de deux pipelines de transport, reliant Khouribga et Jorf Lasfar (terminé en avril 2014) et Gantour et Safi, ainsi que l'aménagement du Jorf Phosphate Hub. Le programme inclut également des investissements liés aux utilités, aux infrastructures portuaires, aux infrastructures de stockage.



III.1. INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP (HORS JV)

Dans le cadre de son programme d'investissement, les paiements réalisés par le Groupe OCP sur la période 2012-2015 se présentent comme suit :

Evolution des décaissements relatifs aux investissements sur la période 2012- 2015 (En MMAD)

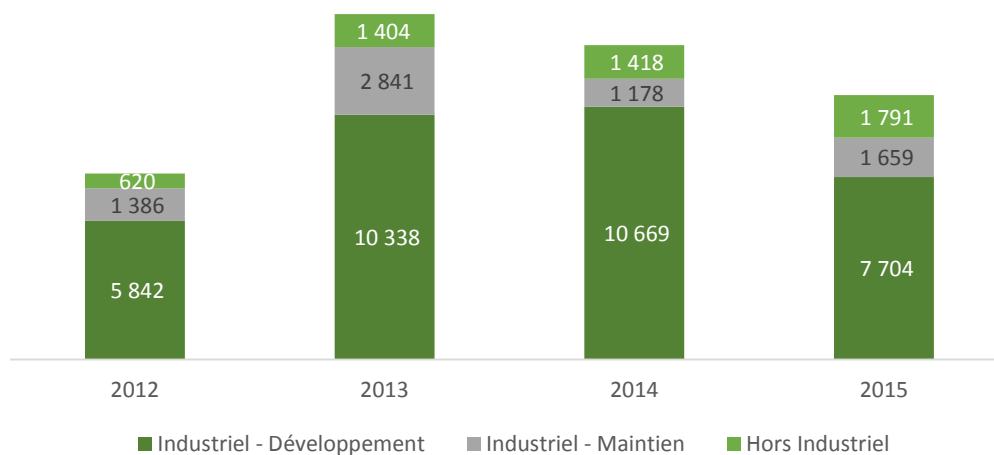


Source : OCP SA

Le montant total des investissements réalisés au titre des quatre dernières années par le Groupe OCP s'élève à 46,8 Mrds MAD. Ceci traduit la forte orientation du Groupe vers des investissements structurants visant principalement l'augmentation des capacités en mine et en chimie et la réduction des coûts (investissement de développement).

L'évolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2012-2015 se présente comme suit :

Evolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2012-2015 (En MMAD)



Source : OCP SA

III.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LES 4 DERNIERES ANNEES

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	Total
Slurry Pipeline	1 610	1 455	393	330	3 789
Laveries	470	1549	2807	1670	6497
JPH Utilities	691	1656	705	548	3599
JFC I (nouvelle usine)	613	1357	1271	844	4085
JFC II (nouvelle usine)	122	933	1481	764	3301
JFC III (nouvelle usine)	12	227	897	641	1777
JFC IV (nouvelle usine)	9	103	493	652	1258
Industriels	892	962	162	129	2145
Adaptation	149	325	392	340	1206
Programme Eau	512	432	229	106	1279
Unité de séchage à jorf lasfar (projet down stream)	88	432	985	475	1980
Projet port jorf lasfar	83	354	690	246	1373

Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des décaissements relatifs au programme de développement industriel, par site de production, sur la période 2012-2015 :

Evolution des décaissements par site

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015
Khouribga	3 372	4 650	5 081	3 451
Gantour	395	772	833	980
Jorf	3 003	6 749	6 299	4 979
Safi	338	405	348	406
Phosboucraa	330	869	263	548
Siège et autres	408	1 137	442	790

Source : OCP SA

IV. RESSOURCES HUMAINES

IV.1. POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP a placé le Capital Humain au cœur de son développement. Le Capital Humain apparaît à cet égard comme un levier majeur pour la réalisation des ambitions stratégiques du Groupe et ce, à travers un environnement adapté permettant une gestion proactive. La vision du Capital Humain intègre sur la capacité durable des ressources humaines à créer de la valeur pour soutenir et pérenniser la position de leader du Groupe. Afin d'encourager la contribution de chacun, la méritocratie et le développement des collaborateurs sont au cœur de la politique RH.

IV.2. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Une tendance qui s'est accentuée très nettement au cours de ces dernières années avec l'ambition de bâtir une organisation apprenante (« learning organisation ») permettant d'assurer au Groupe un avantage concurrentiel pérenne à travers la qualité de son Capital Humain.

Afin d'accompagner la stratégie ambitieuse de développement du Groupe, différentes campagnes de recrutement ont été menées par le Groupe avec l'intégration de plusieurs nouveaux collaborateurs au sein des différents métiers et à tous les niveaux organisationnels.

La montée en puissance du « Corporate Training Institute » créé en 2010 a permis le déploiement d'un programme substantiel de formation, témoignant ainsi de la ferme volonté du Groupe de faire du Capital Humain un élément clé de sa stratégie de développement. La formation est ainsi devenue un levier majeur de l'entreprise au service des ambitions du Groupe et du développement de ses collaborateurs.

IV.3. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR UNE PRODUCTIVITE RH OPTIMALE

Conscient que son Capital Humain est la première richesse et la clé de réussite dans un environnement de plus en plus compétitif, le Groupe OCP offre à ses collaborateurs un environnement adéquat pour la réalisation de leur potentiel et développer leurs compétences en tenant compte de la diversité des activités et métiers (techniques, fonctionnels ou de développement) et de sa dimension.

IV.4. STRUCTURE DE L'EFFECTIF ³⁰

i. Répartition de l'effectif par catégorie

L'effectif du Groupe OCP s'élève au premier semestre 2016 à 20 239 collaborateurs toutes catégories confondues, soit une augmentation de 3% des effectifs sur la période entre 2011 et le premier semestre 2016.

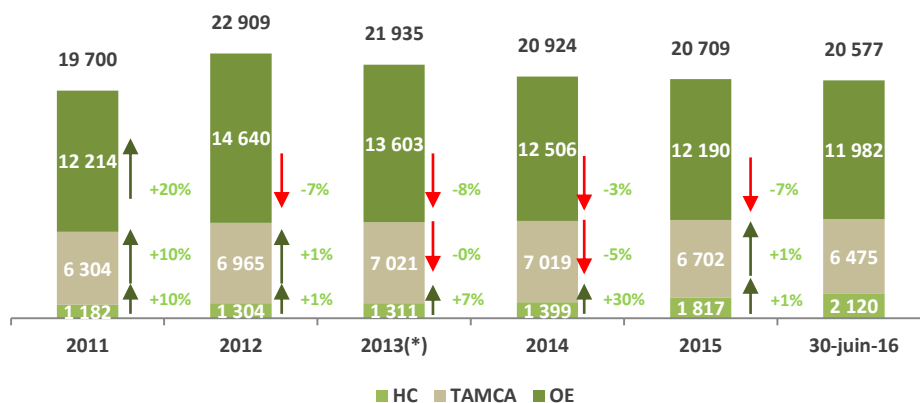
L'effectif se décompose en trois catégories :

- Les hors cadres (HC) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

³⁰ Il s'agit d'effectifs permanents

La répartition de la structure de l'effectif par catégorie entre 2011 et le premier semestre 2016 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2011 et le premier semestre 2016



(*) Effectif 2013 retraité pour refléter les impacts de l'application d'IFRS 11

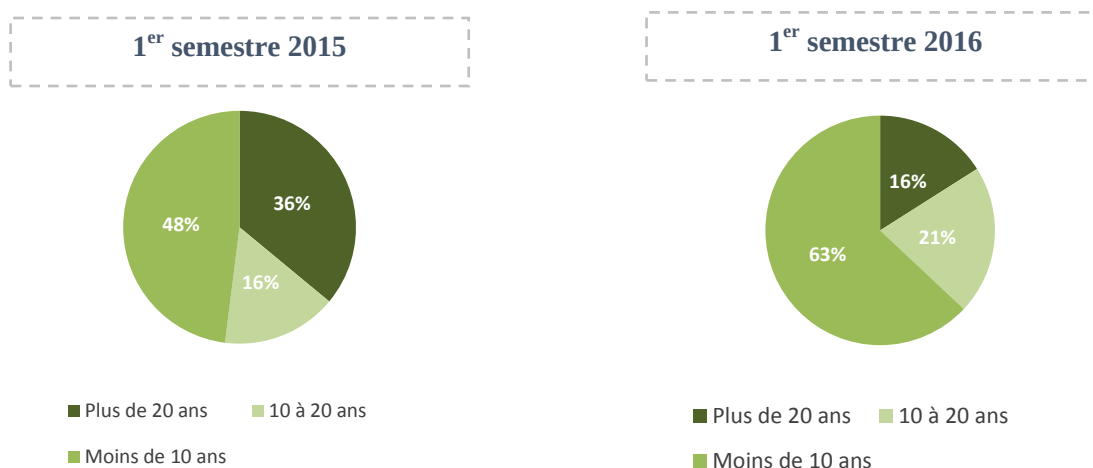
Source : OCP SA

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés, qui représentent **59%** des salariés du Groupe au premier semestre 2016.

Le taux d'encadrement Global³¹ du Groupe OCP pour le premier semestre 2016 est de 18% ; marquant ainsi une évolution positive de +38,5% par rapport à 2011 (le taux se situait à 13% en 2011). Le taux d'encadrement HC³² a évolué à son tour favorablement en passant de 6% à 9% entre 2011 et le premier semestre 2016.

La répartition de l'effectif par ancienneté se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par ancienneté



Source : OCP SA

³¹ Taux d'encadrement Global = (Effectif TAMCA (Assistant Principal + Grande Maîtrise) + Effectif HC)/Effectif total

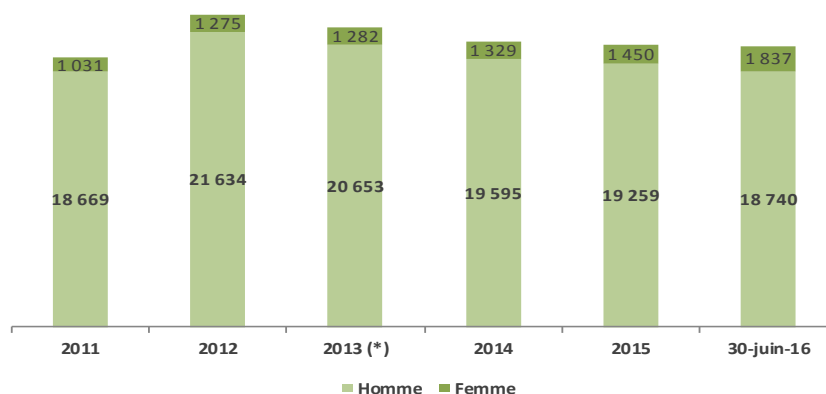
³² Taux d'encadrement HC = Effectif HC/Effectif total

La répartition des effectifs du Groupe OCP traduit ainsi l'importance accordée à la fois à l'expérience de collaborateurs confirmés mais également à l'apport des jeunes recrues, dotant ainsi le Groupe de ressources nécessaires à la réalisation de ses ambitieux objectifs stratégiques.

ii. Répartition de l'effectif par genre

L'effectif du Groupe OCP est majoritairement masculin. Les femmes représentent ainsi au premier semestre 2016, 7% de l'effectif total, toutes catégories confondues. Toutefois, cette proportion est nettement plus importante au sein du personnel HC et atteint près de 32% au sein de ces activités.

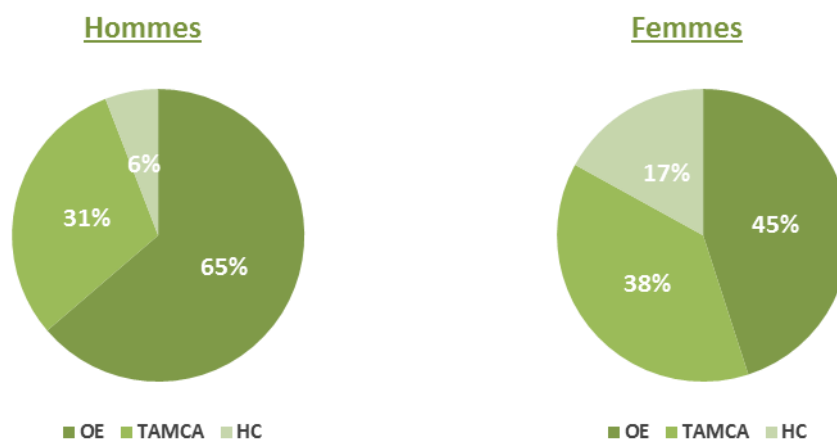
Evolution de l'effectif par genre entre 2011 et le premier semestre 2016



(*) Effectif 2013 retraité pour refléter les impacts de l'application d'IFRS11

Source : OCP SA

La répartition de l'effectif par catégorie en fonction du genre au 1 er semestre 2016 :



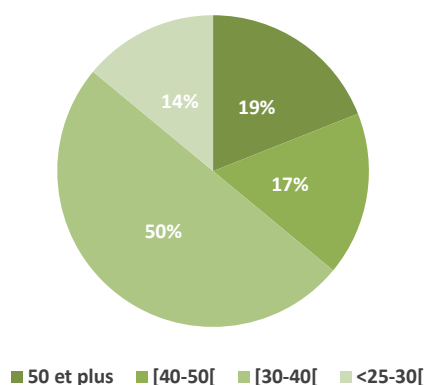
Source : OCP SA

Au premier semestre 2016, 63% de l'effectif masculin est composé d'ouvriers et 45% des femmes appartiennent à la catégorie TAMCA.

iii. Répartition de l'effectif par classe d'âge

64% de la population du Groupe OCP SA est âgé de moins de 40 ans. Le graphique ci-dessous précise la ventilation de l'effectif en 2016 selon les âges :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 1^{er} semestre 2016



Source : OCP SA

iv. Evolution des recrutements

Hors cadres

Les évolutions professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs hors-cadres du Groupe OCP sur la période 2011 et le premier semestre 2016, se présente comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
Nombre de nouvelles recrues	73	226	103	187	313	155

Source : OCP SA

Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE (Ouvriers Employés) et TAMCA (Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres Administratifs) s'inscrit dans le cadre du renforcement quantitatif et qualitatif des activités.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un dispositif d'intégration et de formation adapté au poste occupé.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2011-1^{er} Semestre 2016 se présente comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
Nombre de nouvelles recrues						
OE	1193	2894	34	25	236	37
TAMCA	21	1012	117	163	335	100
Total	1 214	3 906	151	188	571	137

Source : OCP SA

v. Evolution des départs

Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2011-1^{er} semestre 2016 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2011	2012	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
Démissions	14	30	31	47	44	16
Départs à la retraite	10	15	17	30	39	11
Autres départs ³³	25	33	46	19	28	18
Total	49	78	94	96	111	45

Source : OCP SA

Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif Ouvriers, employés et techniciens du Groupe OCP sur la période 2011 au 1^{er} semestre 2016 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2011	2012	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
Démissions	4	6	15	5	1	3
Départs à la retraite	626	756	970	1 146	929	462
Autres départs ³⁴	46	47	77	162	248	116
Total	676	809	1 062	1 313	1 178	581

Source : OCP SA

Evolution du taux de départ

Le taux de départ global est passé de 3,7 % en 2011 à 3,1% au premier semestre 2016 soit une baisse de 13,7%.

vi. Formation du personnel

La politique du Groupe OCP en matière de formation du personnel répond à une volonté stratégique de miser sur le Capital Humain comme levier de réussite du Groupe. Elle se fixe comme objectifs permanents : l'ajustement des compétences aux contenus des différents métiers et fonctions et à leur évolution, l'accompagnement des programmes de changement, l'accompagnement des mobilités promotionnelles ou transversales et l'optimisation de l'insertion professionnelle du personnel recruté.

Le « *Corporate Training Institute* » a été lancé, pour mettre à la disposition des collaborateurs et managers du Groupe un espace dédié au savoir. Il est au service des ambitions du Groupe et de ses nombreux chantiers de développement et a permis d'asseoir une nouvelle politique de formation en phase avec la vision de favoriser une meilleure compréhension de la stratégie du Groupe et de ses enjeux, proposer des formations permettant d'accompagner ces orientations stratégiques et accompagner les collaborateurs, dans leur évolution de carrière.

Au niveau des sites, le Groupe OCP a lancé un programme de création de cinq centres de formation en compétences industrielles, "Operational Skills Centers" sur ses différents sites d'implantation au Maroc. Il s'agit des centres de compétences Chimie de Jorf Lasfar et de Safi, des centres de compétences Mine de Khouribga et de Benguerir, et du centre de compétences Chimie et Mine de Laâyoune.

³³ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

³⁴ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Les formations concernent les disciplines liées à l'industrie chimique et minière, relatives à l'HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), l'extraction, la bénéficiation, la production sulfurique et phosphorique, les engrais, la mécanique, l'électricité et l'instrumentation.

En 2015, 2 249 actions de formation au total ont été réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs, correspondant à 65 574 journées de formation.

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

Année	2011	2012	2013	2014 ³⁵	2015
Nombre d'actions de formation réalisées	1 277	1 494	1 429	2898	3 565
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	8 401	14 044	16 895	12 825	23 326
Nombre de journées Homme de formation	41 986	39 822	40 295	177 047	58 360
Budget en MMAD	56	83	105	80 ³⁶	60

IV.5. POLITIQUE SOCIALE

L'offre sociale est définie dans le respect des orientations stratégiques du Groupe, de ses valeurs et du budget alloué. Elle s'articule essentiellement autour des trois axes majeurs ci-après :

Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP offre des mesures d'aide à l'accession à la propriété pour ses employés à travers des actions dans ce domaine.

Animation socioculturelle et sportive

Pour répondre aux attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels importants qui se caractérisent par la diversité des actions d'animation socioculturelle et par la mise en place d'infrastructures sociales et sportives dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc...).

Estivage et colonies de vacances

Parallèlement à l'effort d'animation socioculturelle, le Groupe OCP met à la disposition de son personnel trois centres de loisirs. En 2015, les centres d'estivage ont enregistré plus de 3 000 séjours. Des conventions avec différents établissements hôteliers ont également été mises en place.

Pendant leur séjour en colonies de vacances, les enfants bénéficient d'un programme d'activités pédagogiques mené par des équipes composées de moniteurs qualifiés.

IV.6. COUVERTURE MEDICALE

Les collaborateurs du Groupe OCP bénéficient notamment d'une couverture médicale (soins de santé, soins dentaires, ...).

Des partenariats et des conventions ont par ailleurs été mis en place afin de permettre d'enrichir l'offre de soins médicaux.

En outre, les centres médico-sociaux établis sur les sites d'implantation d'OCP ont été renforcés par le recrutement de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assurer une médecine générale de famille permettant de cerner toute la cartographie des pathologies pouvant atteindre les collaborateurs et leurs ayants droits. Ils fonctionnent comme des guichets uniques dont l'objectif est de drainer tous

³⁵ L'importance des chiffres s'explique par la formation initiale des 5800 (OCP Skills)

³⁶ Budget formation TAMCA OE 2014 non intégré

les besoins, de les traiter ou de les orienter vers l'établissement le plus adapté. Ils concentrent aussi leurs efforts sur la sensibilisation, la prévention et l'orientation des patients.

IV.7. REGIME EDUCATIF

L'Institut de Promotion Socioéducative (IPSE) dispose de dix-huit écoles, huit écoles préscolaires, sept écoles primaires et trois écoles de secondaire collégial. En 2016/2017, l'IPSE assure l'éducation et l'enseignement de 11 194 élèves. Le Groupe OCP a par ailleurs initié un vaste programme d'extension des unités existantes et de création de nouveaux établissements scolaires avec un objectif de généralisation de l'offre éducative de l'IPSE pour couvrir l'ensemble des demandes de scolarisation des enfants de collaborateurs OCP.

IV.8. POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP rétribue la contribution de chacun de ses collaborateurs en proposant une rémunération globale attractive.

i. Objectifs Généraux

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Récompenser la contribution des collaborateurs
- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Être compétitif par rapport au marché ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs globaux de l'entreprise ;
- Maîtriser les coûts d'évolution de la masse salariale.

ii. Composantes du système de rémunération

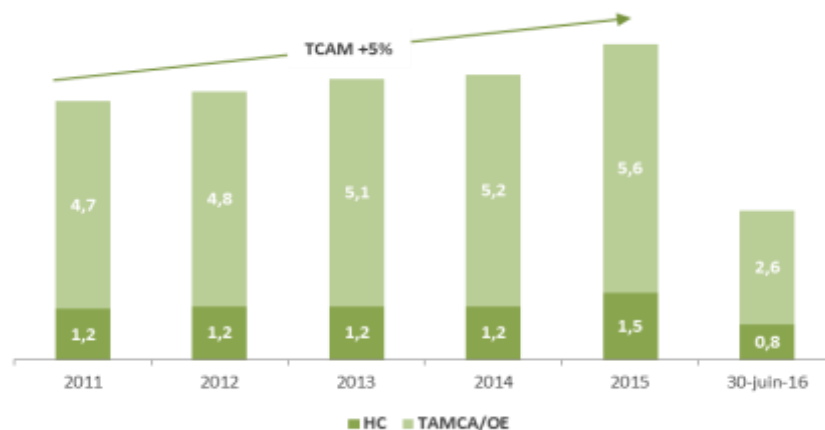
La rémunération au niveau du Groupe s'articule autour de 2 volets :

- Part fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste et du profil du collaborateur
- Part variable liée à la performance :
 - ✓ Individuelle liée à l'évaluation des résultats opérationnels et comportementaux du collaborateur ;
 - ✓ Collective liée aux résultats du Groupe.

iii. Evolution de la Masse Salariale

L'évolution de la masse salariale Hors-cadres et OE/TAMCA sur les trois derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2011 par catégorie (en MMMAD)



Source : OCP SA

IV.9. REGIME DE RETRAITE

Le personnel du Groupe est affilié au régime de retraite principales du «RCAR³⁷» et au régime de retraite complémentaire « RECORE³⁸».

Le régime de retraite principale « RCAR » est composé d'un régime de base (Régime général «RG») à prestations définies et d'un régime complémentaire à points (Régime complémentaire « RC »).

Le personnel OCP a également la possibilité de souscrire à un régime de retraite complémentaire auprès du Régime « RECORE» géré par la CNRA. Ce régime facultatif se constitue par le versement de cotisations d'affiliation qui sont transformées en points sur le compte de l'affilié.

IV.10. OCP Skills

En 2011, le Groupe OCP a mis en place OCP Skills, un programme de formation et de recrutement qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans les régions dans lesquelles il opère.

OCP Skills a trois objectifs majeurs : (i) la mise à disposition de fonds, l'encadrement et le soutien de projets d'entrepreneuriat et de développement de la communauté ; (ii) la formation de 15 000 personnes afin d'améliorer l'employabilité des jeunes des régions où opère le Groupe, les formations étant assurées en partenariat avec différents établissements publics et privés ; et (iii) le recrutement de 5 800 personnes dans les différents sites du Groupe, avec une priorité pour les riverains des sites du Groupe et les enfants d'anciens salariés.

³⁷ Régime Collectif d'Allocation de Retraites

³⁸ Régime Complémentaire de Retraites

V. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec plus de 150 chercheurs dédiés, la fonction de R&D est au cœur de la stratégie de développement du Groupe. Les activités de R&D du Groupe sont axées sur trois domaines principaux : i) recherche et développement opérationnels, qui portent sur le développement de la production et des processus industriels, ii) recherche et développement de différenciation, qui concernent l'augmentation de la qualité et la diversification des produits, iii) recherche et développement de rupture, qui visent la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques qui intègrent également les objectifs de préservation de l'environnement.

La direction de R&D a développé plusieurs partenariats avec des laboratoires et des centres de recherche de renommée mondiale dans le but de stimuler l'innovation dans l'industrie du phosphate. Le Groupe a également lancé un programme de recherche intégrée, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'améliorer la recherche nationale au Maroc dans le domaine des phosphates.

Parmi les grands projets, récents et en cours, de recherche et de développement du Groupe :

- La conception, le développement et l'amélioration des processus d'enrichissement des minerais du Groupe pour accroître l'efficacité des usines d'enrichissement du Groupe et pour développer de nouvelles technologies ;
- Le développement de procédés pour éliminer les impuretés de la roche et de l'acide phosphorique ;
- Le développement de nouveaux produits pour le marché agricole, y compris la création de produits pour divers types de sols et diverses conditions de croissance ;
- Le développement de nouvelles techniques d'extraction et de nouvelles technologies à utiliser dans les mines du Groupe.

En 2011, le Groupe a organisé le premier symposium international sur l'innovation et la technologie dans l'industrie du phosphate (« **Symphos** »), qui visait à réunir des experts, des industriels, des chercheurs, des équipementiers et des consultants du monde entier pour partager des idées et discuter des nouvelles techniques et technologies afin d'améliorer la production des produits du phosphate et de ses produits dérivés. Deux autres éditions de Symphos ont eu lieu en mai 2013 et mai 2015.

Le Groupe s'est également engagé à accompagner au cours des prochaines années, la création de l'Université Mohammed VI Polytechnique, qui met l'accent sur les activités de R&D dans les domaines clés de l'activité du Groupe (l'exploitation minière, le développement durable et la gestion industrielle), ainsi que des activités de développement économique et social, d'éducation supérieure et concernant les problématiques environnementales du Maroc.

Hormis les activités internes de R&D du Groupe, le Groupe a également conclu des partenariats stratégiques pour développer ses activités de R&D. A titre d'exemple, JESA est une *joint-venture* entre l'émetteur et le groupe *Jacobs Engineering* pour développer les savoir-faire en ingénierie, en particulier dans les domaines des infrastructures énergétiques, du traitement et de la distribution des eaux, ainsi que de la construction et du développement des ports et des routes. L'émetteur détient une participation de 50 % dans JESA.

Au titre de l'année 2015, les dépenses directes relatives aux activités R&D du Groupe s'élèvent à 137 millions MAD comparé à 104 millions MAD pour l'année 2014 et 146 millions MAD pour l'année 2013. Le budget 2016 pour les activités R&D du Groupe est estimé à 282 millions MAD.

VI. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

Dans le cadre de l'évolution de ses activités, le Groupe OCP s'est engagé, en mai 2016, dans un programme de refonte³⁹ et d'amélioration de son Système d'Information (SI) permettant de :

- Aligner le SI avec la stratégie et les besoins métiers ;
- Appliquer les meilleures pratiques en termes de processus de gestion ;
- Mettre en place une infrastructure homogène, évolutive et répondant aux niveaux de services nécessaires pour les différents métiers.

L'architecture du Système d'Information du Groupe OCP découle de cette mission. Cette architecture est articulée autour d'un système de gestion intégré - Oracle E-Business Suite - qui couvre les domaines fonctionnels relatifs à la finance d'entreprise (comptabilité générale, comptabilités auxiliaires, gestion des immobilisations, gestion des projets et des budgets d'engagement, consolidations en normes marocaines et IFRS), achats, stocks, maintenance industrielle, ressources humaines et gestion commerciale. Ce système fait l'objet d'un projet de refonte afin de profiter des apports de la nouvelle version d'Oracle E-Business Suite et de s'aligner aux nouveaux processus métiers.

Outre cet environnement de gestion intégré, le Groupe OCP a déployé ces dernières années des solutions de pointe permettant d'accompagner l'évolution des différents métiers. Il s'agit notamment d'un nouveau portail fournisseurs permettant de dématérialiser le processus de consultation, une solution globale de gestion du développement RH, une infrastructure logicielle de gestion des applications mobiles, un système de gestion intégré visant à supporter l'activité des filiales OCP au Maroc et à l'international – SAP Business All in One – ainsi qu'un nouveau système de Reporting et de Business Intelligence visant à remonter des indicateurs globaux pour un meilleur pilotage des activités du Groupe.

Par ailleurs, plusieurs projets visant à maîtriser toute la chaîne de valeur du Groupe sont actuellement en cours de déploiement, incluant la plateforme MES (Manufacturing Execution System), une solution de suivi de l'activité d'extraction au niveau des sites miniers ainsi qu'une solution de gestion de la logistique aval, depuis la planification jusqu'à l'exécution des expéditions à l'export.

Sur le volet infrastructure et exploitation, le Groupe a mis en œuvre plusieurs systèmes et technologies permettant la virtualisation des serveurs informatiques et l'augmentation des capacités de traitement et de stockage, la mise en place de services de communication et collaboration autour de la téléphonie sur IP (TOIP), l'industrialisation de la gestion des postes de travail et la mise à niveau du réseau WAN (Wide Area Network).

Le Groupe est également engagé dans plusieurs autres projets afin de renforcer la sécurisation du patrimoine informatique et industrialiser sa gestion, comme la mise en place d'un data center de secours, la virtualisation des postes de travail, la mise en place d'une supervision intégrée des différentes applications et équipements informatiques et la mise en place d'un plan de reprise informatique testé avec succès en 2014.

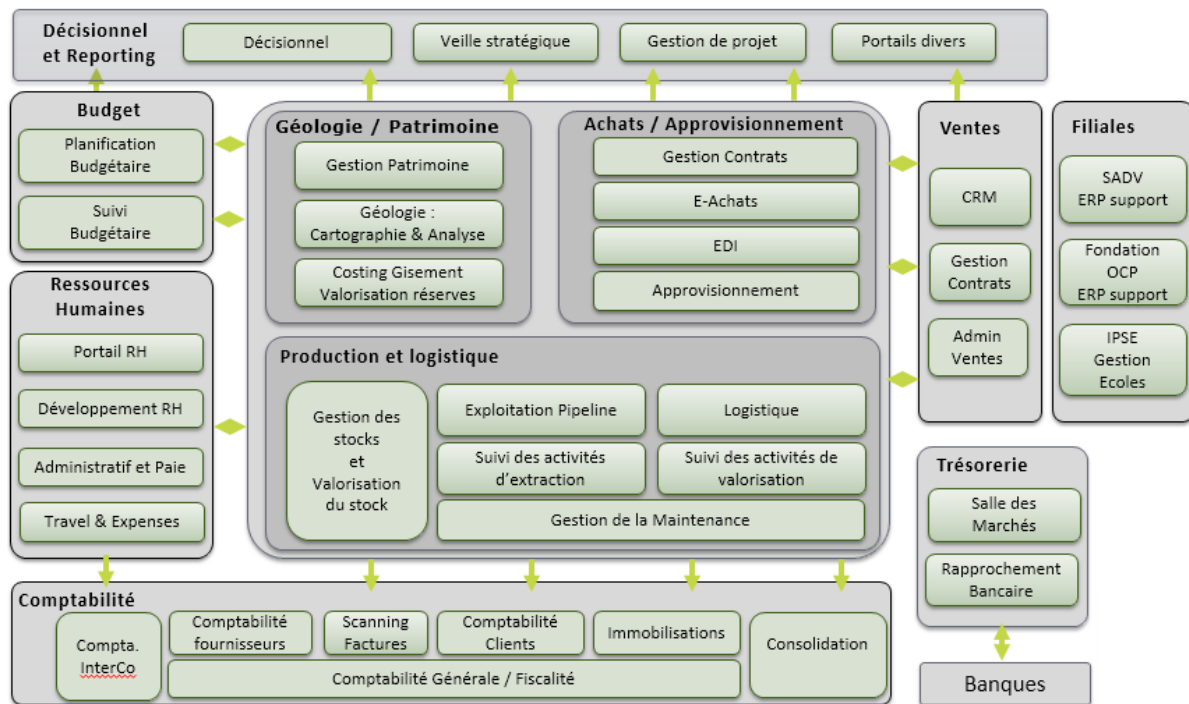
Sur le volet méthodologique du SI, le Groupe a déployé plusieurs démarches et normes issues des meilleures pratiques afin d'accompagner la réalisation des projets, industrialiser et améliorer la qualité de ses opérations. Ainsi, les processus du référentiel ITIL (Information Technology Infrastructure Library) sont déployés pour les opérations d'exploitation et des méthodologies spécifiques de gestion de projets et de conduite de changement sont mises en place afin d'assurer la réalisation et le déploiement des différents systèmes.

Sur le volet de la sécurité du SI, le Groupe a mis en place un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et a obtenu la certification ISO 27001. Ainsi, tous les projets et systèmes mis en place sont accompagnés de mesures pour la sécurisation des informations et l'application des règles de traçabilité et de contrôle d'accès.

³⁹ Le programme de refonte et d'amélioration du SI est actuellement en cours de stabilisation.

Le schéma ci-dessous reprend les différentes briques applicatives du Système d'Information du Groupe OCP :

Architecture applicative du Système d'Information du Groupe OCP



Source : OCP SA, 2016

VII. POLITIQUE DE QUALITE ET SECURITE ET ENVIRONNEMENT

VII.1. POLITIQUE QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Ces projets se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du «zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place encourageant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc.), ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc).

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

VII.2. POLITIQUE SECURITE

La politique menée en matière de santé et de sécurité vise à assurer au personnel des conditions de travail sûres et satisfaisantes en leur garantissant un bon niveau d'hygiène.

Indissociable des enjeux économiques, la stratégie mise en place a permis à l'entreprise de réduire de façon significative le nombre des accidents du travail.

i. Engagements

Depuis 1997, le Groupe OCP adhère au « Responsible Care », une initiative volontaire de l'industrie chimique pour l'amélioration continue en matière de sécurité, de santé et d'environnement, administré par l'ICCA⁴⁰, et au Maroc par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie.

Une étape supplémentaire a été franchie en 2000 avec la mise en place d'un Système de Management Global et Intégré (SMGI) en matière de santé, sécurité et environnement. Conçu et élaboré à partir des conventions internationales, des normes européennes, des exigences nationales et des expériences capitalisées, ce système s'intègre parfaitement dans l'organisation en vigueur. Il développe des principes forts pour améliorer les performances de la sécurité dans l'entreprise : la responsabilité, la prévision, la prévention, la limitation.

En 2004, le Groupe OCP a adhéré aux principes de l'IFA (Association internationale de l'industrie des engrais) pour la sécurité dans les activités de production. Cet engagement a été signé à l'occasion du 72^{ème} congrès international de l'IFA qui s'est tenu en mai 2004 à Marrakech.

ii. Réalisations

En matière de sécurité, des actions sont conduites à tous les niveaux. Sur le plan technique, il s'agit de prévenir les risques en intégrant la dimension sécurité au moment du choix des procédés et des outils de travail. Sur le plan humain, les actions portent sur des modules de formation et de sensibilisation du personnel au respect des consignes, et sur des dotations en équipements de protection.

Au niveau de l'organisation, plusieurs initiatives sont menées : mise en œuvre de plans d'actions annuels, analyses des risques, contrôles systématiques par des organismes agréés, tournées d'inspection, élaboration de procédures et modes opératoires, etc.

⁴⁰ ICCA : International Council of Chemical Associations

Un suivi permanent permet de mesurer les progrès accomplis et, le cas échéant, d'appliquer les actions de correction ou de prévention appropriées.

En collaboration avec les pouvoirs publics et les fédérations professionnelles, le Groupe OCP participe enfin à un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir le respect de la sécurité.

Pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité au travail, le Groupe OCP s'est doté d'une structure organisationnelle adaptée. Ainsi, chaque site minier et chimique dispose d'un service dédié à la sécurité qui a pour principales missions : mettre en place le système de management et le programme de suivi, former le personnel, initier les projets d'amélioration, assurer la communication locale.

VII.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Le Groupe OCP place les enjeux environnementaux au cœur de sa stratégie et de ses préoccupations. Porté par une vision d'excellence, le Groupe aspire à atteindre une empreinte environnementale positive, et à assurer à ses collaborateurs et aux populations riveraines un environnement sain et durable. Le Groupe OCP agit pour transformer les problématiques et défis liés à ses activités en opportunités de création de valeur partagée avec ses parties prenantes et son écosystème.

i. Engagements

Adoptant une logique d'amélioration continue, la politique Environnement est traduite en objectifs ambitieux avec des indicateurs mesurables permettant un reporting régulier et transparent. Ses actions en faveur d'une réduction importante de l'empreinte environnementale démontrent la détermination d'OCP à se conformer aux réglementations environnementales les plus strictes. L'optimisation croissante de l'utilisation des ressources naturelles, notamment hydriques, et la valorisation des déchets, traduisent un autre aspect de l'engagement fort du Groupe.

En outre, dans le but de partager cette culture environnementale qu'il juge essentielle, OCP mène de nombreuses actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et à l'adoption de gestes éco-responsables à travers ses collaborateurs et ses communautés riveraines ainsi qu'à l'échelle nationale, en ciblant particulièrement les jeunes générations qui seront les acteurs de demain.

ii. Réalisations

La détermination d'OCP à améliorer continuellement ses performances environnementales est attestée par la mise en place de programmes ambitieux, à l'instar du Programme d'Excellence Environnementale (PEE) lancé en 2013 et qui, aligné sur sa stratégie d'excellence industrielle, a posé depuis les bases d'une nouvelle façon de penser les procédés industriels et les impacts de l'activité. Désormais, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, les systèmes de production sont analysés, repensés ou mis à niveau afin de se conformer aux réglementations en vigueur les plus strictes et d'être en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

De nombreuses actions matérialisent l'engagement permanent du Groupe et des sites envers l'environnement :

- Mise en place de technologie innovante « Sulfacid » permettant la réduction de 90% en émissions de dioxyde de soufre des installations de production d'acide sulfurique conventionnelles.
- Mise en service du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar qui générera une économie de près de 3 Mm3 d'eau par an et un évitement à terme d'environ 930 000 t CO2 eq ;

- Mise en service des trois stations à Khouribga, Benguerir et Youssoufia permettant l'épuration et la réutilisation de plus de 10 Mm³ /an d'eaux usées urbaines dans le lavage du phosphate ;
- Mise en service de la première phase de l'installation de dessalement d'eau de mer à Jorf Lasfar d'une capacité de 25 Mm³/an ;
- Consommation de l'électricité d'origine éolienne à Phosboucraâ couvrant plus de 90% de la consommation globale du site et une réduction de l'empreinte CO₂ de 50% ;
- Procédé de cogénération des installations chimiques (60 % de la consommation globale) ;
- La réhabilitation des sites miniers avec la plantation de 200 hectares par an ;
- Valorisation des déchets à valeur minérale et énergétique ;
- Renouvellement des Certifications Environnement ISO 14001 des activités de Jorf Lasfar, Khouribga et Safi ;
- Obtention de la Certification Protect & Sustain de l'IFA pour les sites de Gantour et Safi ;
- Obtention de la Certification selon la norme ISO 14064 / 2012 de l'Empreinte Carbone 2014 du Groupe.

iii. Structuration et suivi

OCP considère que l'excellence industrielle ne peut être atteinte sans bénéficier d'expertises en matière de sécurité et d'environnement.

A ce titre, et en matière d'ingénierie des projets, de leur développement et gestion, OCP s'est approché de JESA (Jacobs Engineering SA), afin de créer une joint-venture permettant de s'appuyer, pour la réalisation de ses projets, sur un leader mondial de l'ingénierie.

En outre, afin de renforcer notre leadership en environnement et sur les questions de sécurité, OCP a collaboré avec DuPont en 2013, un leader mondial dans l'industrie, pour créer "DuPont OCP Opérations Consulting", une joint-venture dédiée à la performance industrielle.

Ces deux alliances avec des experts mondiaux de premier rang visent à aider OCP à atteindre des niveaux de sécurité, de performance et de développement durable de classe mondiale.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et assurer une amélioration continue et un développement durable, une organisation HSE dédiée a été mise en place. Cela se traduit par l'intégration de la fonction HSE à tous les niveaux de la ligne hiérarchique, en commençant par l'Environnement et Sécurité Corporate rattachés au Directeur Général Adjoint, jusqu'aux entités HSE au niveau de chacune des unités opérationnelles.

Nos équipes HSE bénéficient également des compétences de l'Université Mohammed VI Polytechnique, université portée par le Groupe OCP à Benguerir, laquelle dispense des modules de formation ainsi que les meilleures pratiques en matière de HSE.

iv. Axes stratégiques liés à l'environnement

Conscient que le développement durable offre de nouvelles opportunités pour l'industrie du phosphate, le Groupe a intégré les dimensions sociales, environnementales et économiques à tous les niveaux de son activité. En effet, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant de réduire son empreinte environnementale : réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler et d'éliminer certains déchets, dans une approche durable et responsable.

L'engagement volontaire du Groupe OCP dans des programmes environnementaux vise à renforcer le respect des normes internationales les plus strictes et démontre son implication dans le développement durable.

Stratégie Eau du Groupe OCP

Dans le cadre de sa politique de développement, OCP a lancé en 2008 une nouvelle stratégie de transformation industrielle globale visant à doubler la capacité minière et tripler la capacité de transformation afin de répondre aux défis agricoles mondiaux.

En lançant cette stratégie de développement, OCP a placé la préservation des ressources naturelles au centre de ses préoccupations. L'enjeu majeur consiste à concilier trois objectifs : rationalisation de l'utilisation de l'eau, satisfaction des besoins actuels et futurs des installations minières et industrielles et intégration des exigences de développement des groupements urbains environnants. De 62 millions de m³ en 2010, ces besoins dépasseront à terme 160 millions m³ annuellement.

Ainsi, la « stratégie Eau » intégrée et durable le long de la chaîne de valeur, repose sur trois axes :

1. Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur
2. Gestion optimale de l'utilisation des ressources en eau douce
3. Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

Grâce à cette stratégie, plus de 60% de ses besoins industriels en eau seront ainsi satisfaits à partir des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées et eaux dessalées).

■ Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Au niveau des installations minières, une réduction de 20 % de la consommation d'eau par tonne de roche enrichie grâce aux améliorations apportées au procédé d'enrichissement, mais également aux systèmes de séparation, de décantation et d'épandage.

Aussi, dans les installations de valorisation, une réduction de près de 25 % de la consommation spécifique d'eau des nouvelles unités de production d'acide phosphorique est assurée grâce à l'adoption des dernières techniques de recyclage de l'eau.

La technologie du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar générera à terme une économie de près de 3 Mm³ d'eau par an. L'acheminement, par slurry pipeline, du phosphate lavé sous forme de pulpe permet de réaliser d'importantes économies d'eau et d'énergie (le transport en train nécessite en effet de sécher le phosphate, puis de le ré humidifier à son arrivée). Ce mode de transport hydraulique est particulièrement écologique, la progression de la pulpe étant favorisée par la gravité naturelle, tandis que l'intégralité de l'eau servant à son transport est réutilisée au niveau des installations de valorisation des phosphates.

■ Gestion optimale de l'utilisation des ressources en eau douce

En appui au plan Maroc Vert et au plan national de l'eau, le Groupe favorise l'utilisation des eaux de surfaces en substitution des eaux souterraines.

■ Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

- Recyclage des eaux urbaines

Un programme ambitieux visant la réalisation de plusieurs stations d'épuration des eaux usées urbaines et leur réutilisation pour développer davantage le traitement et l'enrichissement des phosphates.

En effet, trois stations d'épuration des eaux usées (STEP) ont été réalisées à aujourd'hui par OCP : celle de Khouribga, opérationnelle depuis 2010 et celles de Benguérir et Youssoufia, opérationnelles depuis début 2015. Au total, les trois stations permettent l'épuration et la réutilisation de plus de 10 Mm³ /an d'eaux usées urbaines dans le lavage du phosphate. En outre, une partie des eaux usées épurées au niveau de la STEP de Benguérir sert à l'arrosage des espaces verts de la ville verte

Mohammed VI. Ces stations ont été conçues de façon à épurer les eaux usées suivant les techniques les plus avancées, permettant d'obtenir d'excellentes performances. Enfin, la valorisation du biogaz issu du processus de traitement des eaux usées permet une production d'électricité, couvrant les besoins énergétiques des STEP à hauteur de 20 %.

- **Dessalement d'eau de mer**

Des unités tirant avantage des excédents énergétiques et utilisant le procédé d'osmose inverse. Ce procédé de production d'eau douce est maîtrisé par OCP depuis 2005, date de lancement de la station de Laâyoune.

Les autres projets incluent :

- ✓ Réalisation en 2016 d'une station de dessalement de Jorf Lasfar ayant pour capacité annuelle 25 Mm³.
- ✓ Une nouvelle station est également prévue pour satisfaire les besoins en eau du programme de développement de Phosboucraa.

Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Dans le cadre de son développement industriel à horizon 2028, et pour limiter l'impact de cette stratégie en termes de consommation d'électricité et d'émission de CO₂, le Groupe déploie une stratégie énergie basée sur le développement de la cogénération, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable non émettrice de carbone.

En 2017, plus de 70 % des besoins du Groupe seront satisfaits à partir de la cogénération (issues des réactions chimiques exothermiques) et de l'éolien à bas carbone. Ce taux atteindra près de 95% en 2020.

Le programme énergie vise à compléter cette source, par des sources renouvelables à travers des *Power Purchase Agreements*. Ces deux sources combinées couvriront en 2017, plus de 70% des besoins du Groupe en électricité et près de 95% à horizon 2020.

- **La production d'électricité par l'activité de transformation et efficacité énergétique**

La cogénération se base sur la récupération de la chaleur dégagée par la production de l'acide sulfurique pour produire de l'énergie électrique sans aucune émission CO₂. Ainsi le triplement à terme des capacités de transformation se traduira automatiquement par l'extension des capacités de cogénération. A ceci s'ajoute la mise en place de mesures d'efficacité énergétique (pipeline, changement de combustibles,...).

- **Recours aux énergies renouvelables**

Le programme énergie vise à compléter cette source, par des sources renouvelables à travers la multiplication des *Power Purchase Agreements* d'OCP avec des partenaires nationaux, avec un productible réservé de 100 GWh/an (approvisionnement actuel de Phosboucraa) et de 300 GWh/an supplémentaires en 2018

- **La politique carbone**

La politique carbone du Groupe est basée sur trois leviers principaux :

- ✓ L'actualisation de l'empreinte carbone, qui est de 3,12 t CO₂ eq en 2014 (certifiée) et 3.2 t CO₂ eq en 2015 (en cours de vérification) ;

- ✓ L'adoption d'un plan d'action pour limiter ou réduire les émissions de carbone en prenant en compte les pistes de réduction en interne (efficacité énergétique, changement de combustible, énergies renouvelables, entre autres) ;
- ✓ La compensation, s'il y a lieu, du reste des émissions par des opportunités de réduction externes à l'entreprise, dans une approche volontaire.

OCP a été l'une des toutes premières entreprises africaines à réaliser le bilan carbone de ses activités. Ce calcul lui permet à la fois de suivre l'évolution de son empreinte carbone et de confirmer les réductions obtenues grâce aux différents projets mis en place. Basé sur la norme ISO 14064-1, le calcul de l'empreinte carbone intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des sites miniers de Khouribga et Gantour (Benguerir-Youssofia), celles des complexes industriels de Jorf Lasfar et de Safi, de Phosboucraâ, filiale du Groupe, ainsi que du siège d'OCP à Casablanca. Réalisé en 2015 pour la 7ème fois, ce calcul a été soumis à vérification, cette année, par GUTcert, un organisme certificateur représentant d'AFNOR (Association Française de Normalisation).

VIII. POLITIQUE FINANCIERE

VIII.1. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement du Groupe OCP vise à lui assurer la disponibilité des moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa stratégie de développement dans les meilleures conditions de marché. A ce titre, une approche conservatrice en terme de liquidité est adoptée et consiste à maintenir un certain niveau de liquidité en sus de lignes de crédit avec des périodes de tirages suffisamment flexibles.

Cette politique vise également à diversifier les sources de financement du Groupe tout en favorisant la flexibilité et l'optimisation des coûts. Les options de financement par dette comptent notamment :

- Un marché obligataire international offrant des opportunités de levée de fonds conséquentes sur des maturités très longues, en témoignent les émissions obligataires de 2014 et 2015 :
 - ✓ En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards de dollars dont une tranche de 1,25 milliards de dollars remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans.
 - ✓ En Avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1 milliard de dollars remboursable in fine à 10,5 ans.
- De bonnes relations avec les banques locales qui lui permettent de sécuriser des crédits bilatéraux à moyen et long terme à des conditions attractives.
- Des financements auprès de DFI (Development Financial Institutions) de premier rang (AFD, BEI, BID, BAD, KFW) adossés à des projets de développement. Ces partenaires offrent des maturités assez longues à des conditions compétitives.
- Le marché obligataire local : OCP a réalisé un emprunt obligataire en 2011 d'un montant de 2,0 milliards de dirhams, souscrit 7 fois.

VIII.2. POLITIQUE DE COUVERTURE

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation et de ses flux financiers dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro.

Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Ainsi, le Groupe bénéficie d'une couverture naturelle de son risque de change.

Pour gérer la partie résiduelle de cette exposition, le Groupe a défini une stratégie de couverture adaptée à ces spécificités ainsi qu'un cadre de gouvernance permettant de la décliner. Il a mis en place un système intégré de gestion de trésorerie permettant d'identifier et mesurer le risque de change, ainsi qu'un module de gestion des instruments dérivés de couverture.

Cette stratégie de couverture du risque de change du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- Horizon de hedging : les flux à couvrir contre les fluctuations de cours de change ne devraient pas dépasser une période bien définie.
- Assiette de hedging : les montants à couvrir sont plafonnés à une proportion de l'exposition nette bien définie.
- Instruments de Hedging : les instruments dérivés utilisés sont ceux autorisés dans le cadre de la réglementation de change en vigueur.

PARTIE 7. ANALYSE FINANCIERE

Les tableaux présentés ci-dessous résument les données financières consolidées du Groupe relatives aux exercices 2013, 2014, 2015 et au premier semestre de 2016. Ces données ont été extraites des états financiers consolidés du Groupe, préparés conformément aux normes IFRS et qui sont inclus dans cette note d'information.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I.1 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du Groupe OCP sont préparés depuis 2008 en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « l'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee » et qui ont été adoptées par l'Union européenne.

I.2 NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La présentation du résultat global tient compte de l'amendement à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe ».

Au niveau Groupe, la mise en œuvre des autres amendements n'a pas d'impact significatif.

I.3 NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 30 JUIN 2016

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Le Groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements.

I.4 UTILISATION DU JUGEMENT DE LA DIRECTION

La Direction du Groupe fait usage du jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et les interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, le Groupe a exercé son jugement sur la présentation dans l'état de la situation financière consolidée des actifs et passifs courants et non courants combinée avec une présentation selon l'ordre de liquidité. Au regard de la situation financière du Groupe, il a été considéré que le critère pour la classification à

l'intérieur des actifs et passifs courants et non courants reposant sur l'ordre de liquidité était plus pertinent, car conforme à la pratique de nos grands concurrents internationaux.

I.5 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHESES

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a nécessité de la part de la Direction du Groupe de faire des estimations et de formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes correspondantes.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, (notamment des immobilisations corporelles), le montant des provisions pour risques et des autres provisions liées à l'activité et aux obligations environnementales, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul et l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, fondées sur les données des marchés secondaires des taux obligataire et monétaire marocains afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

I.6 METHODES DE CONVERSION

Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dirham marocain sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en «Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

Transactions en monnaie différente de la monnaie fonctionnelle

Ces transactions sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés correspondant à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier pour les opérations de financement et en résultat opérationnel pour les créances et dettes opérationnelles.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en « Ecart de conversion ». Ils sont comptabilisés en résultat lors de la perte de contrôle de l'activité à l'étranger. Sur l'exercice 2015, cela a concerné la co-entreprise PPL en Inde et la co-entreprise Prayon en Belgique.

I.7 TAUX DE CHANGE INDICATIF

Certaines informations contenues dans cette section sont mentionnées en USD. Le tableau ci-dessous indique le taux de change moyen USD/MAD, tel que publié par Bank Al Maghrib, pour les périodes concernées.

	30 juin 2016	30 juin 2015	31décembre 2015	31décembre 2014	31décembre 2013
Taux de change moyen USD/MAD	9,7529	9,7130	9,7666	8,4086	8,4138

Source : Bank Al Maghrib

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe se présente de la manière suivante :

Entité	Pays d'implantation	Devise	30 juin 2016		31 décembre 2015		31 décembre 2014		31 décembre 2013	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
<u>Industriel</u>										
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00				
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00				
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00				
Jorf Fertilizer Company V (ex Bunge Maroc Phosphore) - JFC V	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Phosboucraa	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
<u>Trading</u>										
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100.00						
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70.00	IG	70.00	IG	70.00		
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
<u>Services</u>										
OCP International	Pays-Bas	EUR	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
OCP International SAS	France	EUR	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100.00						
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00		
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51.00	ME	51.00	IG	51.00		
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles - SMESI	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00

Source : OCP SA

II.1 EVOLUTION DU PERIMETRE ENTRE 2013 ET 2014 :

Les principales évolutions du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2014 sont liées à :

- L'intégration à 100% de l'entité Jorf Fertilizer Company I, spécialisée dans la production et la commercialisation d'acide phosphorique, d'engrais phosphatés et azotés et autres produits dérivés ;
- L'intégration à 100% de l'entité OCP International et de l'entité OCP Fertilizantes, société locale distributrice d'engrais au Brésil ;
- La consolidation par intégration globale des entités Black Sea Fertilizer Trading Company et Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan, détenues respectivement à 70% et à 51% par le Groupe ;
- La consolidation par mise en équivalence de la société Dupont OCP Operations Consulting spécialisée dans l'offre de services de conseil et de formation afin de contribuer à améliorer la performance des entreprises marocaines et africaines en matière de sécurité et de développement durable.

II.2 EVOLUTION DU PERIMETRE ENTRE 2014 ET 2015 :

Les principales évolutions du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2015 sont liées à :

- L'intégration à 100% des trois entités Jorf Fertilizer Company II, Jorf Fertilizer Company III et Jorf Fertilizer Company IV. Ces entités sont spécialisées dans la production et la commercialisation d'acide phosphorique, d'engrais phosphatés et azotés et autres produits dérivés, et
- La déconsolidation de la Filiale « Société d'Aménagement et développement de Mazagan » SAEDM par intégration globale. Cette déconsolidation est due aux faits et circonstances survenus au cours du 1er semestre 2015 et qui sont liés aux choix des projets structurants portés par SAEDM. Ces projets doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'actionnaire « les domaines privés de l'Etat » détenant 49% du capital de cette entité. SAEDM est dorénavant consolidée par mise en équivalence.

II.3 EVOLUTION DU PERIMETRE COURANT AU PREMIER SEMESTRE 2016 :

Les principales évolutions du périmètre intervenues courant du premier semestre 2016 sont liées à :

- L'intégration à 100% de l'entité OCP Africa.
- L'intégration à 100% de l'Université Mohammed VI Polytechnique à Benguerir

II.4 APPLICATION DE LA NORME IFRS 11

Les données financières de l'année 2013 présentées ci-dessous ont fait l'objet de retraitements suite à l'application par le Groupe à partir du 1er janvier 2014 de la norme IFRS 11 relative à la comptabilisation des partenariats (comptabilisation des entités sous contrôle conjoint – cf. Etats financiers consolidés, note 1.3 relative aux impacts d'application de la norme IFRS 11 tels que disponible sur le site de OCP).

III. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2013, 2014, 2015 et le premier semestre de 2016 :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2 013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	21 656	23 895	47 747	41 436	38 986	-9,4%	15,2%	6,3%
Production stockée	-377	695	2 205	250	-131	<-100%	NS	NS
Achats consommés de matières et fournitures	-7 587	-8 780	-17 404	-16 456	-14 293	-13,6%	5,8%	15,1%
Charges externes	-3 356	-3 447	-7 241	-6 480	-6 112	-2,6%	11,7%	6,0%
Valeur ajoutée	10 336	12 363	25 307	18 750	18 450	-16,4%	35,0%	-16,4%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>48%</i>	<i>52%</i>	<i>53%</i>	<i>45%</i>	<i>47%</i>	<i>-4,0pts</i>	<i>+7,8pts</i>	<i>-2,1pts</i>
Charges de Personnel	-4 076	-3 989	-8 093	-8 102	-8 270	2,2%	-0,1%	-2,0%
Impôts et taxes	-176	-156	-244	-241	-231	13,3%	1,0%	4,5%
Résultats des co-entreprises	-64	173	358	312	-69	<-100%	14,9%	NS
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-104	205	329	706	19	<-100%	-53,4%	NS
Autres produits et charges récurrents	-1	37	0	-22	-55	<-100%	NS	59,8%
EBITDA	5 916	8 634	17 659	11 402	9 845	-31%	54,9%	15,8%
<i>Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>27%</i>	<i>36%</i>	<i>37%</i>	<i>28%</i>	<i>25%</i>	<i>-8,8pts</i>	<i>+9,5pts</i>	<i>+2,3pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-2 047	-1 446	-3 840	-2 304	-1 394	41,6%	66,7%	65,2%
Résultat opérationnel récurrent	3 869	7 188	13 820	9 099	8 451	-46,2%	51,9%	7,7%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	76	-214	145	-167	418	>100%	>100%	<100%
RESULTAT OPERATIONNEL	3 946	6 975	13 965	8 932	8 869	-43%	56,4%	0,7%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>18%</i>	<i>29%</i>	<i>29%</i>	<i>22%</i>	<i>23%</i>	<i>-11pts</i>	<i>+7,7pts</i>	<i>-1,2pts</i>
Coût de l'endettement brut	-481	-384	-591	-425	-479	25,4%	39,0%	-11,1%
Produits financiers des placements de trésorerie	468	243	228	311	756	92,7%	-26,6%	-58,8%
Coût de l'endettement net	-13	-141	-363	-114	277	-90,8%	NS	<-100%
Résultat de change sur opérations de financement	493	-1 584	-2 188	-2 262	49	>100%	3,3%	NS
Autres produits et charges financiers	12	-3	-986	-330	52	NS	<-100%	NS
RESULTAT FINANCIER	492	-1 728	-3 537	-2 707	378	>100%	-30,7%	NS
RESULTAT AVANT IMPOT	4 438	5 246	10 428	6 225	9 246	-15%	67,5%	-32,7%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>15%</i>	<i>24%</i>	<i>-1,5pts</i>	<i>+6,8pts</i>	<i>-8,7pts</i>
Impôts	-1 370	-1 249	-2 418	-1 152	-2 159	9,6%	>100%	-46,6%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 068	3 997	8 010	5 073	7 087	-23%	57,9%	-28,4%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>14%</i>	<i>17%</i>	<i>17%</i>	<i>12%</i>	<i>18%</i>	<i>-2,6pts</i>	<i>+4,5pts</i>	<i>-5,9pts</i>
Résultat net part du Groupe	3 069	3 997	8 011	5 077	7 087	-23,2%	57,8%	-28,4%
Résultat net, part des intérêts minoritaires	-	-	-	-4	-	-	NS	-
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	37,36	48,66	97,52	61,81	86,28	-23,2%	57,8%	-28,4%

Source : OCP S.A

III.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit pour les exercices 2013, 2014 et 2015 et aux 30 juin 2015 et 2016 :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Phosphates	4 602	6 148	12 828	10 300	11 647	-25,1%	24,5%	-11,6%
Acide Phosphorique	4 604	5 492	11 367	8 453	7 886	-16,2%	34,5%	7,2%
Engrais	10 549	10 162	19 393	18 609	15 100	3,8%	4,2%	23,2%
Autres produits	1 900	2 092	4 159	4 075	4 352	-9,2%	2,1%	-6,4%
Produits des activités ordinaires	21 656	23 895	47 747	41 436	38 986	-9,4%	15,2%	6,3%

Source : OCP S.A

Au titre de l'exercice 2014, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 41 436 MMAD contre 38 986 MMAD en 2013, soit une hausse de 2 450 MMAD (+6,3%). Cette variation est principalement attribuable à une croissance des volumes d'engrais et d'acide phosphorique exportés, reflet d'une reprise de la demande, et n'est que partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de roche exportés.

L'augmentation des produits des activités ordinaires est issue d'une hausse des produits provenant des ventes d'engrais pour 3 509 MMAD (+23,2%), une baisse des produits provenant des ventes de phosphates pour 1 347 MMAD (-11,6%) et une hausse des produits provenant des ventes d'acide phosphorique pour 567 MMAD (+7,2%).

Au titre de l'exercice 2015, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 47 747 MMAD contre 41 436 MMAD en 2014, soit une hausse de 6.312 MMAD (+15,2%). Cette variation est attribuable à une hausse des prix moyens des phosphates et de l'acide phosphorique, accentuée par un effet parité favorable suite à l'appréciation du dollar US entre les exercices 2014 et 2015.

L'augmentation des produits des activités ordinaires découle d'une hausse des produits provenant des ventes d'acide phosphoriques qui s'élève à 2.914 MMAD (+34,5%), d'une hausse des produits provenant des ventes de phosphates pour 2.528 MMAD (+24,5%) et une hausse des produits provenant des ventes d'engrais pour 784 MMAD (+4,2%).

Au premier semestre 2016, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 21 656 MMAD contre 23 895 MMAD au titre du premier semestre 2015, soit une baisse de 2 239 MMAD (-9,4%). Cette baisse est due essentiellement au recul des prix moyens de vente de tous les produits en raison des conditions défavorables sur le marché des phosphates.

La variation des produits des activités ordinaires résulte d'une baisse des produits provenant des ventes de phosphates pour-1 546 MMAD (-25,1%), une hausse des produits provenant des ventes d'engrais pour 387 MMAD (+3,8%) et une baisse des produits provenant des ventes d'acide phosphorique pour -888 MMAD (-16,2%).

Ventes nettes de phosphates

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente des phosphates :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Ventes nettes ^(*) de phosphates (en MMAD)	4 602	6 148	12 828	10 300	11 647	-25,1%	24,5%	-11,6%
Volumes (en KT)	4 781	5 277	11 250	11 652	12 687	-9,4%	-3,5%	-8,2%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	99	121	117	106	109	18,1%	10,4%	-2,8%

^(*)Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Entre 2013 et 2014, les ventes nettes de phosphates ont enregistré une baisse de -1 347 MMAD. Cette baisse est principalement attribuable à :

- Un recul des prix moyens de vente (109USD/T sur l'exercice 2013, contre 106USD/T sur l'exercice 2014) ;
- La baisse des volumes vendus. En effet, le Groupe a augmenté sa propre consommation de roche par l'intégration en 2014 des réalisations en année pleine de l'entité JFC V à 100% dans le périmètre de consolidation.

Entre 2014 et 2015, les ventes de phosphates ont enregistré une hausse de 2 528 MMAD. Cette variation est principalement due à :

- Une hausse des prix moyens des phosphates qui passent de 106\$ la tonne au cours de l'exercice 2014 à 117\$ la tonne au cours de l'exercice 2015 ;
- Un effet parité positif.

Entre le premier semestre de 2015 et le premier semestre 2016, les ventes des phosphates ont enregistré une baisse de 1 546 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- Le recul des prix de vente moyens de la roche (\$121/T au 1^{er} semestre 2015 contre \$99/T FOB au premier semestre 2016).
- La baisse des volumes vendus suite notamment au repli des ventes sur les marchés brésilien et indien.

Ventes nettes d'acide phosphorique

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'acide phosphorique :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Ventes nettes ^(*) d'acide phosphorique (en MMAD)	4 604	5 492	11 367	8 453	7 886	-16,2%	34,5%	7,2%
Volumes (en KT)	730	726	1 488	1 444	1 318	0,5%	3,0%	9,6%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	648	783	786	700	711	-17,3%	12,3%	-1,5%

^(*)Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus

Source : OCP S.A

Entre 2013 et 2014, les ventes d'acide phosphorique ont enregistré une hausse de 567 MMAD (+7,2%). Cette augmentation est principalement due à une hausse des volumes vendus, atténuée partiellement par une légère baisse des prix moyens.

Entre 2014 et 2015, les ventes d'acide phosphorique ont enregistré une hausse de 2 914 MMAD (+34,5%). Cette augmentation est principalement due à :

- Une hausse des prix moyens d'acide phosphorique, passant de 700\$ la tonne en 2014 à 786\$ la tonne en 2015.
- Un effet parité positif
- Une hausse des volumes vendus, grâce notamment à une plus forte demande émanant de l'Europe et à la signature de contrats avec l'Inde.

Entre le premier semestre de 2015 et le premier semestre 2016, les ventes d'acide phosphorique ont baissé de 888 MMAD. Cette baisse est principalement attribuable à la baisse des prix moyens sur le marché international (\$783/T au premier semestre 2015 contre \$648/T au premier semestre 2016) ; les volumes sont restés quasiment stables.

Ventes nettes d'engrais

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'engrais :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Ventes nettes ^(*) d'engrais (en MMAD)	10 549	10 162	19 393	18 609	15 100	3,8%	4,2%	23,2%
Volumes (en KT)	3 260	2 427	4 788	5 303	4 302	34,3%	-9,7%	23,3%
Prix moyen par tonne (en dollar US) ^(**)	333	433	415	422	417	-23,1%	-1,6%	1,3%

^(*)Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

^(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus

Source : OCP S.A

Entre 2013 et 2014, les ventes d'engrais ont augmenté de 3 509 MMAD (+23,2%). Cette augmentation est principalement due à :

- Une reprise de la demande mondiale d'engrais, en particulier en Inde, qui a connu une nette amélioration du pouvoir d'achat de ses importateurs grâce à l'appréciation de la Roupie indienne face au Dollar US. Par ailleurs les volumes d'engrais exportés vers l'Afrique ont également connu une forte hausse, accentuée par le lancement de nouveaux produits et une meilleure pénétration du marché africain.
- Une quasi-stabilité des prix de vente.

Entre 2014 et 2015, les ventes d'engrais ont augmenté de 784 MMAD (+4,2%). Cette augmentation est principalement due à un effet parité positif (appréciation de l'USD vs. MAD) qui compense la baisse des prix et des volumes liée au recul des ventes sur le marché brésilien et l'Océanie.

Entre le premier semestre de 2015 et le premier semestre 2016, les ventes d'engrais ont enregistré une augmentation de 387 MMAD. Cette hausse est principalement due à un effet volume positif en raison du renforcement de la stratégie du Groupe en Afrique, accompagné du retour de la demande émanant du marché argentin.

Cette augmentation des volumes a permis de compenser la baisse des prix due à la suroffre sur le marché international générée par les producteurs chinois. En effet, les prix à l'export des engrais ont reculé de 23,3% entre le premier semestre de 2015 et le premier semestre de 2016.

A noter que OCP participe au développement des achats d'engrais par les agriculteurs marocains et cela à travers la Fondation OCP. Cette participation est déduite du chiffre d'affaires d'engrais à hauteur de 946 MMAD au cours de l'exercice 2013, 812 MMAD au cours de l'exercice 2014 et à hauteur de 1 023 MMAD au cours de l'exercice 2015.

Autres produits

Les autres produits couvrent essentiellement l'activité fret et autres produits accessoires tels que la vente d'électricité, d'acide sulfurique, de vapeur, d'eau...,etc

III.2 VALEUR AJOUTEE

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2 013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	21 656	23 895	47 747	41 436	38 986	-9,4%	15,2%	6,3%
Production stockée	-377	695	2 205	250	-131	<-100%	NS	NS
Achats consommés de matières et fournitures	-7 587	-8 780	-17 404	-16 456	-14 293	-13,6%	5,8%	15,1%
Charges externes	-3 356	-3 447	-7 241	-6 480	-6 112	-2,6%	11,7%	6,0%
Valeur ajoutée	10 336	12 363	25 307	18 750	18 450	-16,4%	35,0%	1,6%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	48%	52%	53%	45%	47%	-4,0pts	+7,8pts	-2,1pts

Source : OCP S.A

La valeur ajoutée enregistre une hausse de 1,6% en 2014 comparativement à 2013 pour s'établir à 18 750 MMAD. Le taux de valeur ajoutée ressort à 45% en 2014 contre 47% en 2013 sous l'effet de l'augmentation des produits des activités ordinaires de 6,3% compensée en partie par une augmentation des achats consommés de matières et fournitures de 15,1%.

En 2015, la valeur ajoutée enregistre une augmentation de 35,0% pour s'établir à 25 307 MMAD contre 18 750 MMD un an auparavant. Le taux de valeur ajouté s'améliore pour atteindre 53% en 2015 contre 45% en 2014. Cette amélioration du taux de valeur ajoutée est principalement due à une plus forte amélioration en volume des produits des activités ordinaires comparée à la consommation de l'exercice.

Au premier semestre 2016, la valeur ajoutée diminue de -16,4% pour s'établir à 10 336 MMAD contre 12 363 MMAD au premier semestre 2015.

Production stockée

A la fin de l'exercice 2014, la production stockée a enregistré une augmentation de +250 MMAD par rapport à 2013 alors qu'elle avait enregistré une baisse de -131 MMAD en 2013 par rapport à 2012.

La variation de stocks de produits finis et intermédiaires à fin 2013 était de -131 MMAD dont -397 MMAD provient de la baisse du stock de soufre liquide aussi bien en en quantité (95 kt en 2013 vs 273 kt en 2012) qu'au niveau des coûts suite à la baisse du prix du Soufre à l'importation (128 \$/T en 2013 vs 205 \$/T en 2012). Cette baisse du stock de soufre liquide a été atténuée par l'augmentation du stock de la roche (+153 MMAD).

En 2014, la variation de la production stockée est devenue positive de +250 MMAD et s'explique notamment par la constitution de stocks de la roche en prévision de la montée en régime du pipeline (+ 217 MMAD chez Khouribga).

Au cours de l'exercice 2015, la production stockée poursuit sa hausse passant de 250 MMAD en 2014 à 2 205 MMAD en 2015, conséquence principale du recul des ventes d'engrais destinées au Brésil et à l'Océanie.

Au premier semestre 2016, la production stockée enregistre une baisse de 1 072 MMAD par rapport à la même période en 2015 passant de 695 MMAD à fin juin 2015 à -377 MMAD à fin juin 2016, ceci s'explique essentiellement par le déstockage d'engrais et la baisse des coûts des matières premières suite à la baisse de leur prix au niveau mondial.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Achats de matières et fournitures	-10	14	38	261	161	<-100%	-85,6%	62,2%
Achats de matières premières	4 589	5 927	11 843	10 126	8 337	-22,6%	17,0%	21,5%
Achats d'autres matières et fournitures consommables	1 447	1 589	2 954	3 569	3 191	-8,9%	-17,2%	11,8%
Achats de fournitures non stockables	798	650	1 406	1 206	1 101	22,7%	16,5%	9,5%
Achats de travaux, études et prestations de services	763	599	1 163	1 294	1 503	27,5%	-10,1%	-13,9%
Achats consommés de matières et fournitures	7 587	8 780	17 404	16 456	14 293	-13,6%	5,8%	15,1%

Source : OCP S.A

Les achats de matières premières et fournitures enregistrent une hausse de 2 163 MMAD (soit +15,1%) entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014. Cette variation provient essentiellement de la hausse des achats de matières premières pour 1 789 MMAD (soit +21,5%), qui se détaille comme suit :

- Les consommations de soufre ont enregistré une augmentation de 935 MMAD suite à l'augmentation du prix moyen (\$ 140 la tonne au cours de l'exercice 2013 contre \$ 155 la tonne au cours de l'exercice 2014) et à l'augmentation des volumes consommés qui passent de 4,1 MT en 2013 à 4,5 MT en 2014.
- Les consommations d'ammoniac ont enregistré une augmentation légère de 110 MMAD suite à l'augmentation des volumes consommés qui passent de 697 KT en 2013 à 780 KT en 2014. Cette augmentation a été compensée par la baisse du prix moyen (\$ 542 la tonne au cours de l'exercice 2013 contre \$ 509 la tonne au cours de l'exercice 2014).

Les achats de matières premières et fournitures enregistrent une hausse de 948 MMAD (soit +5,8%) entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015. Cette variation provient essentiellement de la hausse des achats de matières premières pour 1 717 MMAD (soit +17%), partiellement compensée par la baisse des achats d'autres matières et fournitures consommables pour 614 MMAD (soit -17,2%). Les variations des matières premières et d'autres matières et fournitures consommables se détaillent comme suit :

- Les consommations de soufre ont enregistré une augmentation de 1 Mrd MAD, qui s'explique essentiellement par un effet parité défavorable, ainsi que par une hausse de 4% des volumes consommés (4,7 MT en 2015 contre 4,5 MT en 2014), partiellement compensés par la baisse des prix du soufre (\$ 151 la tonne au cours de l'exercice 2015 contre \$ 155 la tonne au cours de l'exercice 2014).
- Les consommations d'ammoniac affichent une légère augmentation de 43 MMAD. Cette variation se décompose en un effet parité négatif de -533 MMAD, entièrement compensé par la baisse du prix moyen (US \$ 431 la tonne au cours de l'exercice 2015 contre US \$ 509 la tonne au cours de l'exercice 2014), et par une hausse des volumes de 5% (805 KT au cours de l'exercice 2015 contre 780 KT au cours de l'exercice 2014) en lien avec la hausse de la production d'engrais.
- Les achats d'autres matières et fournitures consommables affichent une baisse de 615 MMAD (soit -17%), qui s'explique essentiellement par les économies réalisées par l'exploitation du slurry pipeline. Ce procédé a permis de réduire fortement la consommation du mazout de chauffe utilisé anciennement dans le séchage.

Les achats consommés de matières et fournitures à fin juin 2016 enregistrent une baisse de 1 193 MMAD soit une variation de -14% par rapport au premier semestre 2015. Celle-ci résulte essentiellement de la baisse des achats de matières premières de 1 338 MMAD soit -23 %.

La variation des matières premières se détaille comme suit :

- Les consommations de soufre ont baissé de 798 millions de dirhams suite à la baisse des prix de la tonne (\$ 105/ T CFR au premier semestre 2016 contre \$ 158/ T CFR au premier semestre 2015). Les volumes quant à eux, ont enregistré une hausse de 6% (2,3 MT à fin juin 2016 contre 2,2 MT à fin juin 2015), en corrélation avec l'augmentation de la production d'engrais.
- Les consommations d'ammoniac affichent également une baisse de 228 millions de dirhams qui s'explique essentiellement par la baisse du prix moyen (\$ 324/T CFR au cours du premier semestre de 2016 contre \$ 458/ T CFR au premier semestre de 2015). Ce recul des prix a compensé l'augmentation de +16% des volumes consommés au premier semestre 2016 par rapport à la même période de 2015 (469 KT à fin juin 2016 contre 403 KT à fin juin 2015) due à l'augmentation de la production d'engrais.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Transport sur ventes	1 525	1 628	3 522	3 687	3 123	-6,3%	-4,5%	18,1%
Autres transports d'exploitation	421	257	498	438	431	63,9%	13,7%	1,7%
Consulting et honoraires	155	174	339	353	796	-10,8%	-4,2%	-55,6%
Cotisations et dons	463	602	1 035	576	469	-23,2%	79,6%	22,8%
Entretiens et réparations	101	114	264	242	195	-10,8%	9,1%	24,2%
Locations et charges locatives	146	154	297	296	277	-5,2%	0,4%	6,8%
Primes d'assurances	64	79	164	150	139	-18,5%	9,2%	8,4%
Autres charges externes	481	440	1 121	736	681	9,3%	52,4%	8,0%
Charges externes	3 356	3 447	7 241	6 480	6 112	-2,6%	11,7%	6,0%

Source : OCP S.A

Les charges externes affichent une hausse de 368 MMAD (+6%) entre 2013 et 2014. Cette variation est principalement due à la hausse des coûts de transport maritime sur vente pour 564 MMAD (+18,1%), à la hausse des cotisations et dons versés par la Fondation OCP pour 107 MMAD (+22,8%), compensée par une baisse des frais d'honoraires et de consulting pour 443 MMAD (-55,6%).

Les charges externes affichent une hausse de 761 MMAD (+11,7%) entre 2014 et 2015. Cette variation est principalement due à la hausse des cotisations et dons versés par la Fondation OCP pour 458 MMAD (+79,6%), accentuée par une hausse de 386 MMAD (+52,4%), des autres charges externes portant sur les frais préliminaires de démarrage des projets dédiés à la sécurité industrielle, à l'efficacité énergétique ainsi qu'à la gestion environnementale.

Les charges externes affichent une légère baisse de 91 MMAD (-3%) entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016. Cette variation est principalement due à la baisse des frais de transport sur ventes ONCF de -123 MMAD suite au recul des volumes expédiés par train sur l'axe Khouribga/Jorf Lasfar de -57% et à l'augmentation des volumes expédiés par pipeline +53%.

III.3 EBITDA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'EBITDA du Groupe OCP sur la période considérée :

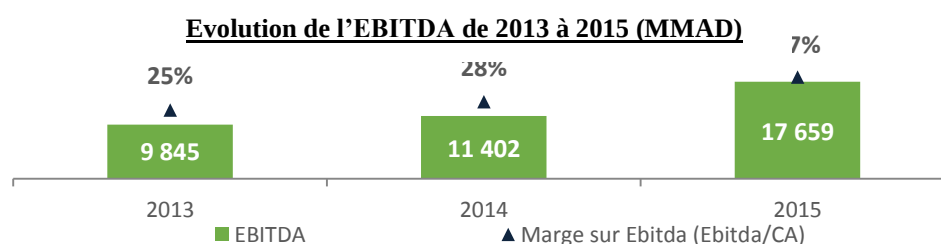
En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2 013	Var S1 16/ S1 15	Var 15/14	Var 14/13
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	21 656	23 895	47 747	41 436	38 986	-9,4%	15,2%	6,3%
Production stockée	-377	695	2 205	250	-131	<-100%	NS	NS
Achats consommés de matières et fournitures	-7 587	-8 780	-17 404	-16 456	-14 293	-13,6%	5,8%	15,1%
Charges externes	-3 356	-3 447	-7 241	-6 480	-6 112	-2,6%	11,7%	6,0%
Valeur ajoutée	10 336	12 363	25 308	18 750	18 450	-16,4%	35,0%	1,6%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	48%	52%	53%	45%	47%	-4,0pts	+7,8pts	-2,1pts
Charges de Personnel	-4 076	-3 989	-8 093	-8 102	-8 270	2,2%	-0,1%	-2,0%
Impôts et taxes	-176	-156	-244	-241	-231	13,3%	1,0%	4,5%
Résultats des co-entreprises	-64	173	358	312	-69	<-100%	14,9%	>100%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-104	205	329	706	19	<-100%	-53,4%	NS
Autres produits et charges récurrents	-1	36	0	-23	-55	<-100%	-100%	58,9%
EBITDA	5 916	8 634	17 659	11 402	9 845	-31,5%	54,9%	15,8%
Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)	27%	36%	37%	28%	25%	-8,8pts	+9,5pts	+2,3pts

Source : OCP S.A

L'EBITDA du Groupe OCP passe de 9 845 MMAD en 2013 à 11 402 MMAD en 2014 (+15,8%), soit une marge sur EBITDA passant de 25% en 2013 à 28% en 2014. Cette variation s'explique par la hausse du chiffre d'affaires (+6,3%) à 41 435 MMAD, mais également par la hausse de la production stockée, du résultat de change sur dettes et créances opérationnelles et du résultat des co-entreprises. Ces augmentations sont partiellement neutralisées par la hausse des achats consommés de matières et fournitures (+15,1%) qui s'élèvent à 16 456 MMAD.

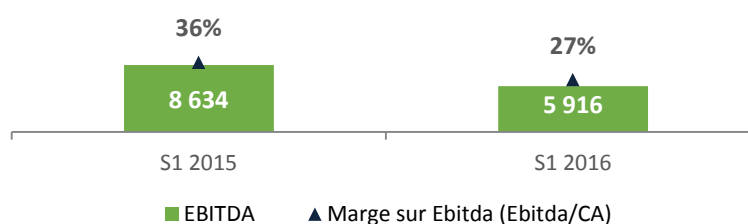
L'EBITDA du Groupe OCP passe de 11 402 MMAD en 2014 à 17 659 MMAD en 2015 (+54,9%), soit une marge sur EBITDA passant de 28% en 2014 à 37% en 2015. Cette variation s'explique par une hausse du chiffre d'affaires (+15,2%), qui ressort à 47 747 MMAD et une hausse de la production stockée, légèrement atténuées par la hausse des achats consommés de matières et fournitures et des charges externes respectivement de +5,8% et + 11,7% avec respectivement 17,4 MMAD, et 7,2 MMAD.

L'EBITDA du Groupe OCP passe de 8 634 MMAD au premier semestre 2015 à 5 916 MMAD au premier semestre 2016 (-31%), soit une marge sur EBITDA passant de 36% à 27% entre les deux premiers semestres de 2015 et 2016. Cette variation s'explique par une baisse du chiffre d'affaires de 2 239 MMAD (-9%), et une baisse de 1 072 MMAD sur la production stockée, légèrement compensées par la baisse des achats consommés de matières et fournitures de 1 193 MMAD (-14%).



Source : OCP SA

Evolution de l'EBITDA entre S1 2015 et S1 2016 (MMAD)



Source : OCP SA

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel et de l'effectif du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Salaires, traitements et charges sociales liées	3 344	3 226	6 386	5 743	5 493	3,6%	11,2%	4,5%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	729	758	1 698	2 354	2 772	-3,7%	-27,9%	-15,1%
Autres charges	3	5	8	6	6	-42,2%	44,8%	1,0%
Total des charges de personnel	4 076	3 989	8 093	8 102	8 270	2,2%	-0,1%	-2,0%

Source : OCP S.A

En nombre	S1 2016	2015	2014	2013	Var 15/14	Var 14/13
Personnel Hors cadre	2 120	1 817	1 399	1 311	29,9%	6,7%
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	6 474	6 702	7 019	7 021	-4,5%	0,0%
Personnel Ouvriers et Employés	11 982	12 190	12 506	13 603	-2,5%	-8,1%
Effectif	20 577	20 709	20 924	21 935	-1,0%	-4,6%

Source : OCP S.A

Les charges de personnel enregistrent une baisse de 168 MMAD entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014. Cette baisse est due principalement à la baisse des primes et gratifications, à la réduction des mesures d'accompagnement pour l'accès à la propriété ainsi qu'aux départs à la retraite et à la mise à jour des hypothèses actuarielles utilisées.

L'effectif a par ailleurs enregistré une baisse de 4,6 % par rapport à fin décembre 2013, passant de 21 935 agents à fin 2013 à 20 924 agents à fin 2014. Cette baisse est due essentiellement à des départs à la retraite.

Les charges de personnel restent globalement stables entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015. L'augmentation des salaires, due à la mise en œuvre du protocole d'accord 2014 au bénéfice du personnel techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs, est compensée par la baisse des autres avantages au personnel.

L'effectif a enregistré une baisse de 1 % par rapport à fin décembre 2014 en passant de 20 924 agents à fin 2014 à 20 709 agents à fin 2015. Cette baisse est due essentiellement à des départs à la retraite minorée par le recrutement de nouveaux agents.

Les charges de personnel enregistrent une légère hausse de 2,2% entre le premier semestre 2016 et cette même période de 2015. Ceci est dû essentiellement à la hausse de 3,6% du poste « salaires, traitements et charges sociales liées » qui s'explique par :

- La mise en œuvre du protocole d'accord 2015 pour la catégorie « OE/TAMCA » (Ouvriers et Employés/Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs),
- L'entrée en périmètre de l'Université Mohammed VI Polytechnique et OCP AFRICA au cours du premier semestre 2016 pour respectivement 56 MMAD et 10 MMAD au cours du premier semestre 2016.

Cette hausse a été atténuée par le départ à la retraite de 772 agents (OE/TAMCA) au cours du même semestre.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
PPL	-36	6	26	38	-83	<-100%	-30%	>100%
Groupe PRAYON	-24	64	78	141	-25	<-100%	-45%	>100%
PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	41	54	159	58	25	-25%	>100%	>100%
Euro Maroc Phosphore	4	33	41	80	47	-86%	-48%	70%
Indo Maroc Phosphore	-46	28	60	16	12	<-100%	NS	38%
Dupont Ocp Operations Consulting	0	1	2	-6	0	<-100%	>100%	-
JACOBS ENGINEERING	-2	-11	-5	-15	-11	80%	65%	-33%
JFC V (Bunge Maroc Phosphore)	-	-	-	-	-33	-	-	-
Société d'aménagement et de développement de la Mazagan	-1	-1	-2	-	-	36%	-	-
Résultat des co-entreprises	-64	173	358	312	-69	<-100%	15,1%	>100%

Source : OCP S.A

Le résultat des co-entreprises enregistre une hausse importante en 2014 pour atteindre 312 MMAD contre -69 MMAD en 2013 suite à l'amélioration des résultats des JV dont principalement Prayon, PPL, EMAPHOS et PMP.

En 2015, le résultat des co-entreprises enregistre une légère hausse par rapport à 2014 pour s'établir à 358 MMAD contre 312 MMAD sous l'effet de la hausse des résultats de PMP et Indo Maroc Phosphore atténuée par la baisse des résultats de Prayon et EMAPHOS.

Au 1er semestre 2016, les résultats des co-entreprises sont en baisse principalement suite à la baisse des résultats des sociétés Prayon, PPL et Indo Maroc Phosphore.

Autres produits et charges opérationnels récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des autres produits et charges récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Résultat de change réalisé sur créances et dettes opérationnelles	-104	205	329	706	19	<-100%	-53,4%	NS
Autres	0	36	0	-22	-55	<-100%	-98,2%	-59,5%
Autres produits et charges opérationnels récurrents	-104	241	329	684	-35	<-100%	-51,9%	-

Source : OCP S.A

Les autres produits et charges opérationnels récurrents se composent essentiellement des résultats de changes sur créances et dettes opérationnelles. L'évolution de ce poste est corrélée à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. Le taux de change MAD/\$ est passé de 8,845 au 31 décembre 2013 à 9,041 au 31 décembre 2014, puis à 9,900 au 31 décembre 2015 et 9,779 au 30 juin 2016.

III.4 RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
EBITDA	5 916	8 634	17 659	11 402	9 845	-31,5%	54,9%	15,8%
<i>Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>27%</i>	<i>36%</i>	<i>37%</i>	<i>28%</i>	<i>25%</i>	<i>-8,8pts</i>	<i>+9,5pts</i>	<i>+2,3pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-2 047	-1 446	-3 840	-2 304	-1 394	41,6%	66,7%	65,2%
Résultat opérationnel récurrent	3 869	7 188	13 820	9 099	8 451	-46,2%	51,9%	7,7%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	76	-214	145	-167	418	>100%	>100%	<-100%
RESULTAT OPERATIONNEL	3 946	6 975	13 965	8 932	8 869	-43,4%	56,4%	0,7%
<i>Marge opérationnelle (RO/CA)</i>	<i>18%</i>	<i>29%</i>	<i>29%</i>	<i>22%</i>	<i>23%</i>	<i>-11,0pts</i>	<i>+7,7pts</i>	<i>-1,2pts</i>

Source : OCP S.A

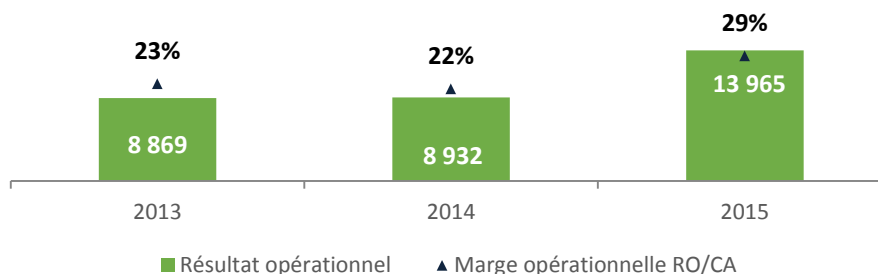
En 2014, le résultat opérationnel affiche une légère hausse de 0,7% pour se chiffrer à 8 932 MMAD. Cette variation s'explique par la hausse de l'EBITDA (+1 557 MMAD soit +15,8%), contrebalancée en quasi-totalité par la hausse des amortissements et provisions (-909 MMAD) et par la baisse des produits opérationnels non récurrents (-585 MMAD). La marge opérationnelle s'affiche quant à elle en baisse passant de 23% en 2013 à 22% en 2014.

En 2015, le résultat opérationnel affiche une forte hausse de 56,4% pour se chiffrer à 13 965 MMAD. Cette variation s'explique par l'impact de la hausse de l'EBITDA (+6 257 MMAD soit +54,9%), partiellement atténué par une hausse des amortissements et provisions (-1 536 MMAD soit +67%). La marge opérationnelle s'affiche quant à elle en hausse passant de 22% en 2014 à 29% en 2015.

Au premier semestre 2016, le résultat opérationnel enregistre une baisse de -43% en passant de 6 975 MMAD en juin 2015 à 3 946 MMAD en juin 2016. Cette variation s'explique par la baisse de l'EBITDA (-2 718 MMAD soit -31%), accentuée par l'augmentation des amortissements et provisions (+601 MMAD soit +42%). La marge opérationnelle passe de 29 % à 18% entre les deux premiers semestres 2015 et 2016.

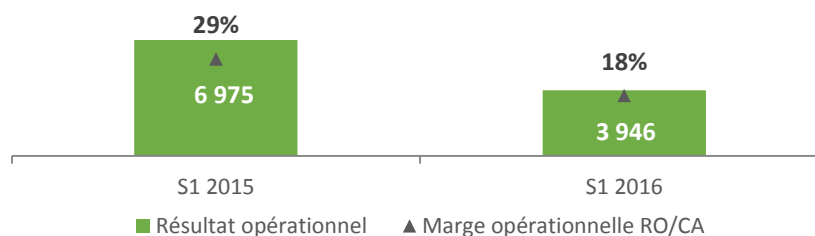
Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle sur les périodes 2013-2015 :

Evolution du résultat opérationnel entre 2013 et 2015 (MMAD)



Source : OCP S.A

Evolution du résultat opérationnel entre S1 2015 et S1 2016 (MMAD)



Source : OCP S.A

Amortissements et provisions

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Dotations nettes aux amortissements	1 777	1 332	3 453	2 140	1 645	33,4%	61,4%	30,1%
Dotations nettes aux provisions	270	114	387	164	-251	>100%	>100%	>100%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	2 047	1 446	3 840	2 304	1 394	41,6%	66,7%	65,2%

Source : OCP S.A

Entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014, les dotations nettes aux amortissements enregistrent une hausse de 495 MMAD (+30%). Cette variation s'explique principalement par l'impact des projets mis en service courant 2013 dont les principaux sont :

- La mise en service de l'alimentation électrique des projets miniers au niveau de Khouribga,
- La mise en service de deux unités de granulation à Jorf,
- L'achèvement de l'adduction d'eau à partir du barrage Ait Messaoud dans le cadre du projet Maroc central,

- La capitalisation de projets SI.

De plus, le Slurry Pipeline contribue à cette hausse à hauteur de 62 MDH suite à sa capitalisation en octobre 2014

Entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015, les dotations nettes aux amortissements enregistrent une hausse de 1 313 MMAD. Cette variation s'explique principalement par l'impact d'un exercice plein de projets mis en service courant 2014, ainsi que la mise en service de projets courant 2015 dont les principaux sont :

- Le complexe intégré de fabrication d'engrais JFC I et la première phase du projet d'une usine de dessalement d'eau de mer ;
- Les lignes X et Y de l'atelier phosphorique MP 3 et 4 ;
- La ligne Haute et Moyenne teneur du projet Laverie Béni-Amir ;
- La 1ère des deux trémies semi-mobiles du projet de la Mine Béni-Amir ;
- Le projet STEP de Benguérir et de Yousoufia.

Entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016, les dotations nettes aux amortissements enregistrent une hausse de 445 MMAD (+33%). Cette variation s'explique principalement par l'impact de l'amortissement de nouveaux projets mis en service courant cette période. Dont principalement :

- La mise en service de JFCI ;
- La mise en service de la seconde ligne de flottation de la laverie Beni Amir, à Khouribga.

Les dotations nettes aux provisions enregistrent une hausse de 223 MMAD entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015. Cette variation provient de la hausse de la dépréciation des stocks des autres matières et fournitures consommables pour 132 MMAD. Par ailleurs, JFC I a procédé à la dépréciation de ses stocks de produits finis pour 83 MMAD au cours de l'exercice 2015, car leur coût de production durant cette année de démarrage de l'usine, était supérieur à leur valeur de marché.

Courant le premier semestre 2016, OCP S.A a repris une provision pour redressement fiscal pour 74,5 MMAD, en contrepartie de la comptabilisation d'une charge d'impôt de 30 MMAD. Ce contrôle a concerné l'entité ex-Maroc Phosphore au titre de l'exercice 2011 (entité absorbée par OCP S.A en 2012).

Par ailleurs, suite à l'avis de vérification reçu de l'Administration fiscale en date du 13 juin 2016, OCP S.A a comptabilisé une dotation aux provisions.

Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres produits et charges opérationnels non récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Gains et pertes sur autres actifs	361	104	722	315	113	>100%	>100%	>100%
Subventions et dons accordés	-243	-97	-407	-453	-289	NS	10,2%	NS
Autres	-41	-221	-170	-29	594	81,3%	<-100%	<-100%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	76	-214	145	-167	418	>100%	>100%	<-100%

Source : OCP S.A

En 2013, les autres produits et charges opérationnels non récurrents regroupent les subventions et dons pour -240 MMAD compensés par la reprise de l'excédent de la caisse propre assureur pour 652 MMAD (inclus dans « Autres »).

Les autres produits et charges opérationnels non courants de l'exercice 2014 comprennent principalement des subventions et dons à caractère exceptionnel pour -209 MMAD.

Les produits et charges opérationnels non récurrents enregistrent une hausse de 312 MMAD entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des gains réalisés sur les cessions d'immobilisation financières, la cession des titres de participation BCP ayant généré une plus-value de 508 millions au cours de l'exercice 2015.

Les produits et charges opérationnels non récurrents enregistrent une hausse de 290 MMAD entre fin juin 2015 et fin juin 2016. Cette variation s'explique essentiellement par la cession de la participation dans la BCP ayant généré une plus-value de 259 MMAD au premier semestre 2016.

III.5 RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Charges d'intérêt sur emprunts	-445	-344	-515	-350	-432	29,3%	47,2%	-18,9%
Charges d'intérêts sur location financement	-36	-39	-76	-75	-47	-7,9%	1,2%	59,8%
Coût de l'endettement brut	-481	-384	-591	-425	-479	25,4%	39,0%	-11,1%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	66	60	134	100	0	10,0%	34,0%	NA
Autres produits d'intérêts	402	184	95	212	756	>100%	-55,8%	-71,6%
Produits financiers des placements de trésorerie	468	243	228	311	756	92,7%	-26,6%	-58,8%
Coût de l'endettement net	-13	-141	-363	-114	277	-90,8%	>100%	NA
Résultat de change sur opérations de financement	493	-1 584	-2 188	-2 262	49	>100%	3,3%	NS
Autres produits et charges financiers	12	-3	-986	-330	52	>100%	<-100%	NS
RESULTAT FINANCIER	492	-1 728	-3 537	-2 707	378	>100%	-30,7%	<-100%

Source : OCP S.A

Le résultat financier passe de 378 MMAD en 2013 à -2 707 MMAD en 2014, en baisse de 3 084 MMAD. Cette variation est principalement attribuable à la variation des pertes de change latentes sur les emprunts libellés en devises pour -2 311 MMAD suite à la hausse de l'encours en devises passant de 7,6 Mrds MAD au 31 décembre 2013 à 27 Mrds MAD au 31 décembre 2014.

En décembre 2014, le Groupe OCP a actualisé le montant du crédit de TVA chez la société mère OCP SA pour 11 419 MMAD sur une échéance de trois ans. L'impact de l'actualisation fait ressortir une perte de 396 MMAD enregistrée en autres charges financières.

Enfin, en 2014, les produits financiers des placements de trésorerie, principalement issus des placements en instruments monétaires, enregistrent une baisse de -58,8%.

Le résultat financier passe de -2 707 MMAD en 2014 à -3 537 MMAD en 2015, en baisse de 830 MMAD. Cette variation est principalement attribuable à l'impact de :

- L'actualisation des 11 856 MMAD de crédit de TVA sur une échéance de 7 ans, qui fait ressortir une perte de 1 030 MMAD au titre de l'exercice 2015 ;
- L'augmentation du coût de l'endettement net suite à l'effet conjugué de la hausse des charges liées aux emprunts de 39,0% et à la baisse des revenus des placements de -26,6% ; et
- La constatation d'une perte de change de 2 270 MMAD sur les emprunts libellés en devise.

A fin juin 2016, le résultat financier atteint 492 MMAD contre -1 728 MMAD à fin juin 2015 soit une hausse de 2 220 MMAD. Cette variation est expliquée par :

- L'impact positif de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en dollar. En effet, la valeur du dollar a enregistré au premier semestre 2015 une forte augmentation en passant de 8,40 à fin décembre 2014 à 9,70 à fin juin 2015. Cette valeur est restée pratiquement stable entre le premier semestre de 2015 et celui de 2016 (9,75 à fin juin 2016) ;

- L'amélioration des produits de financiers sur placement de trésorerie qui passent de 243 MMAD au 30 juin 2015 à 468 MMAD au 30 juin 2016 en hausse de 92,7%.

III.6 RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Résultat opérationnel	3 946	6 975	13 965	8 932	8 869	-43,4%	56,4%	0,7%
Marge opérationnelle RO/CA	18%	29%	29%	22%	23%	-11,0%	7,7%	-1,2%
Coût de l'endettement brut	-481	-384	-591	-425	-479	25,4%	39,0%	-11,1%
Produits financiers des placements de trésorerie	468	243	228	311	756	92,7%	-26,6%	-58,8%
Coût de l'endettement net	-13	-141	-363	-114	277	-90,8%	>100%	>100%
Résultat de change sur opérations de financement	493	-1 584	-2 188	-2 262	49	>100%	3,3%	NS
Autres produits et charges financiers	12	-3	-986	-330	52	>100%	<-100%	NS
Résultat financier	492	-1 728	-3 537	-2 707	378	>100%	-30,7%	<-100%
Résultat avant impôts	4 438	5 246	10 428	6 225	9 246	-15,4%	67,5%	-32,7%
Marge avant impôts (RAI/CA)	20%	22%	22%	15%	24%	-1,5pts	+6,8pts	-8,7pts
Impôts	-1 370	-1 249	-2 418	-1 152	-2 159	9,6%	>100%	-46,6%
Résultat net de la période	3 069	3 997	8 010	5 073	7 087	-23,2%	57,9%	-28,4%
Marge nette (RN/CA)	14%	17%	17%	12%	18%	-2,6pts	+4,5pts	-5,9pts
Résultat net part du Groupe	3 069	3 997	8 011	5 077	7 087	-23,2%	57,8%	-28,4%
Résultat net part des intérêts minoritaires	-	-	-	-4	-	-	NS	NS

Source : OCP S.A

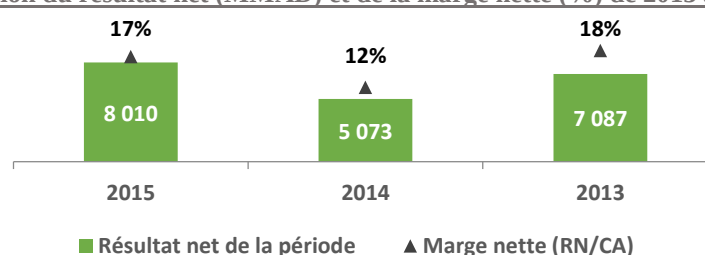
Compte tenu de ce qui précède, le résultat net part du groupe d'OCP est passé de 7 087 MMAD en 2013 à 5077 MMAD en 2014, soit une baisse de -2 009 MMAD (-28,4%), induite essentiellement par la perte de change latente sur prêts et emprunts libellés en devises.

Pour l'exercice 2015, le résultat net part du groupe d'OCP affiche une hausse de 58%, passant de 5 077 MMAD en 2014 à 8 011 MMAD en 2015 soit une croissance de 2 933 MMAD.

Au premier semestre 2016, le résultat net du groupe OCP affiche une baisse de 929 MMAD (soit - 23,2%) par rapport au premier semestre 2015, essentiellement suite à l'effet compensé de la baisse de l'EBITDA (- 2 718 MMAD) et de l'augmentation du résultat financier (+2 220 MMAD).

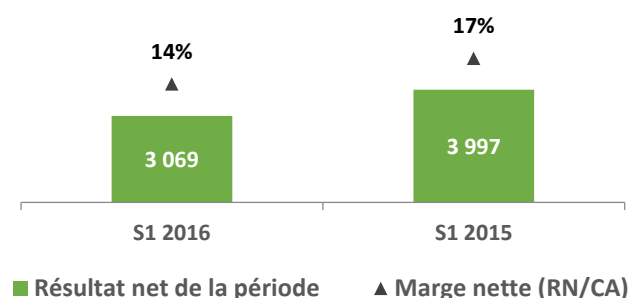
Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du résultat net et de la marge nette :

Evolution du résultat net (MMAD) et de la marge nette (%) de 2013 à 2015



Source : OCP S.A

Evolution du résultat net (MMAD) et de la marge nette (%) de 2013 à 2015



Source : OCP S.A

En 2014, le taux de marge nette est en baisse de 6 pts comparativement à 2013 pour s'établir à 12% suite notamment à la baisse du résultat financier entre 2013 et 2014 de 2 329 MMAD.

En 2015, sous l'effet de la hausse du résultat opérationnel qui augmente de 56,4%, le taux de marge nette augmente de 5 pts malgré une baisse du résultat financier de -30,7%.

Au 30 juin 2016, le taux de marge nette recule de 3 pts comparativement au 30 juin 2015 pour s'établir à 14% contre 17%. Cette baisse est liée principalement à la baisse du résultat opérationnel au 30 juin 2016.

III.7 RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1 2016	S1 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Résultat net	3 069	3 997	8 010	5 073	7 087	-23,2%	57,9%	-28,4%
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-243	85	-479	28	-27	<-100%	NS	>100%
Ecart de conversion	-3	77	12	40	-146	<-100%	-68,8%	>100%
Impôts	49	-43	96	1	-10	>100%	NS	>100%
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises	-2	-9	-2	16	10	74,9%	<-100%	<-100%
Eléments recyclables en résultat	-199	110	-365	85	-173	<-100%	<-100%	>100%
Ecart actuariels	-225	-264	-62	1 293	2 285	15,1%	<-100%	<-100%
Impôts	41	56	12	-215	99	-26,4%	>100%	<-100%
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Eléments non recyclables en résultat	-184	-209	-51	1 078	2 384	12,1%	<-100%	<-100%
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	-383	-99	-423	1 163	2 211	<-100%	<-100%	<-100%
Résultat global consolidé	2 686	3 898	7 600	6 235	9 297	-31,1%	21,9%	-32,9%
Dont part du Groupe	2 686	3 898	7 600	6 240	9 297	-31,1%	21,8%	-58,1%
Dont part des intérêts minoritaires	(0)	0	(0)	(4)	-	-	NS	NS

Source : OCP S.A

En 2014, le résultat global affiche une baisse de 32,9% pour atteindre 6 235 MMAD contre 9 297 MMAD en 2013 essentiellement sous l'effet des éléments suivants :

- Baisse du résultat net de 28,4% pour atteindre 5 073 MMAD en 2014 contre 7 087 MMAD en 2013 ;
- Baisse des éléments non recyclables en résultat qui passent de 2 384 MMAD à 1 078 MMAD issue principalement de la baisse des écarts actuariels. Il s'agit des écarts actuariels reconnus

immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global non recyclables. En 2013, ces écarts ressortent de l'utilisation par OCP SA. de la table de mortalité générationnelle CIMR pour le calcul de ses engagements en termes des plans médicaux. En 2014, ces écarts sont la résultante de la revue à la baisse du taux d'évolution des coûts médicaux en suivant la tendance affichée par le Haut-Commissariat au plan. Ce taux est passé de 5,49% en 2013 à 4,99% en 2014.

En 2015, le résultat global affiche une hausse de 21,9% pour ressortir à 7 600 MMAD contre 6 235 MMAD en 2014 notamment sous l'effet des éléments suivants :

- Hausse du résultat net de 57,9% à 8 010 MMAD contre 5 073 MMAD en 2014 ;
- Baisse des éléments recyclables en résultat qui passent de 85 MMAD en 2014 à -365 MMAD en 2015 suite au reclassement de gains comptabilisés en capitaux propres vers le résultat, suite à la cession d'une première part des titres BCP pour -508 millions de dirhams au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016, le résultat global ressort à 2686 MMAD contre 3 898 MMAD au 30 juin 2015, évolution attribuable principalement au recul du résultat net et au reclassement de gains comptabilisés en capitaux propres vers le résultat pour -259 MMAD lié à la cession des titres BCP.

IV. SEGMENTS OPERATIONNELS

Conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe, l'activité du Groupe est divisée en trois segments opérationnels qui incluent les activités suivantes :

- Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar) : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par le Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port de Jorf Lasfar.
- Axe Centre (Yousoufia et Benguérir – Safi et Phosboucraâ) : cet axe regroupe respectivement :
 - ✓ La plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Yousoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port de Safi et,
 - ✓ Le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
- Siège et autres activités : reprennent les activités corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Au sein d'OCP S.A., le transfert des phosphates de l'activité Roche vers l'activité Chimie est valorisé au coût de revient.

La performance de chaque segment opérationnel est évaluée à travers ses résultats.

IV.1 INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2013

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2013 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ⁴¹	Exercice 2013
Produits des activités ordinaires	26 179	12 557	575	- 325	38 986
Résultat opérationnel récurrent	8 787	3 525	- 3 861	-	8 451
Autres produits et charges non récurrents	6	- 104	516	-	418
Résultat opérationnel	8 793	3 421	- 3 345	-	8 869

Source : OCP S.A

IV.2 INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2014

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2014 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ³⁹	Exercice 2014
Produit des activités ordinaires	28 349	12 598	1 154	- 665	41 436
Résultat opérationnel récurrent	9 089	3 110	- 3 100	-	9 099
Autres produits et charges non récurrents	- 217	-111	161	-	- 167
Résultat opérationnel	8 872	2 999	- 2 939	-	8 932

Source : OCP S.A

⁴¹ Relatives à l'annulation des transactions entre les filiales et les coentreprises consolidées

IV.3 INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2015

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2015 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ⁴²	Exercice 2015
Produit des activités ordinaires	33 671	14 714	1 196	-1 834	47 747
Résultat opérationnel récurrent	13 276	5 143	- 4 603	-	13 820
Autres produits et charges non récurrents	568	-118	-305	-	145
Résultat opérationnel	13 844	5 025	- 4 908	-	13 965

Source : OCP S.A

IV.4 INFORMATION SECTORIELLE DU PREMIER SEMESTRE 2016

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur le premier semestre 2016 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs ⁴⁰	S1 2016
Produit des activités ordinaires	15 119	6 396	574	- 432	21 656
Résultat opérationnel récurrent	4 598	1 584	- 2 312	-	3 870
Autres produits et charges non récurrents	- 25	-148	249	-	76
Résultat opérationnel	4 572	1 436	- 2 062	-	3 946

Source : OCP S.A

⁴² Relatives à l'annulation des transactions entre les filiales et les coentreprises consolidées

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE DU GROUPE OCP

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan consolidé du Groupe pour les quatre exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et au 30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
ACTIF							
Actifs courants							
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	10 421	9 246	8 996	5 440	12,7%	2,8%	65,4%
% bilan	7,2%	6,5%	7,0%	5,3%	+0,7pt	-0,5pt	+1,7pt
Actifs financiers de trésorerie	3 527	7 097	4 767	4 627	-50,3%	48,9%	3,0%
Stocks	10 075	10 224	9 039	7 832	-1,5%	13,1%	15,4%
% bilan	7,0%	7,2%	7,0%	7,7%	-0,3pt	+0,2pt	-0,6pt
Créances clients	5 737	5 409	6 412	3 843	6,1%	-15,6%	66,9%
% bilan	4,0%	3,8%	5,0%	3,8%	+0,1pt	-1,2pt	+1,2pt
Autres actifs courants	9 511	10 836	9 713	19 536	-12,2%	11,6%	-50,3%
Total actifs courants	39 272	42 812	38 927	41 277	-8,3%	10,0%	-5,7%
% bilan	27,1%	30,2%	30,4%	40,3%	-3,1pts	-0,2pt	-10,0pts
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	13 194	11 227	13 072	2 632	17,5%	-14,1%	>100%
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 316	3 437	2 668	2 296	-3,5%	28,8%	16,2%
Actifs d'impôt différé	92	195	110	135	-53,0%	76,8%	-18,5%
Immobilisations corporelles	88 804	83 981	73 360	55 944	5,7%	14,5%	31,1%
% bilan	61,3%	59,2%	57,2%	54,7%	+2,1pts	+2,0pts	+2,5pts
Immobilisations incorporelles	170	187	109	71	-9,1%	71,4%	54,3%
Total actifs non-courants	105 576	99 027	89 319	61 079	6,6%	10,9%	46,2%
% bilan	72,9%	69,8%	69,6%	59,7%	+3,1pts	+0,2pt	+10,0pts
Total Actif	144 849	141 839	128 247	102 355	2,1%	10,6%	25,3%

Source : OCP S.A

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
PASSIF							
Passifs courants							
Emprunts et dettes financières courants	6 214	4 798	4 418	3 442	29,5%	8,6%	28,4%
% bilan	4,3%	3,4%	3,4%	3,4%	+0,9pt	-0,1pt	+0,1pt
Provisions courantes	151	142	24	7	5,9%	>100%	>100%
Dettes fournisseurs	14 970	13 945	15 903	11 328	7,3%	-12,3%	40,4%
% bilan	10,3%	9,8%	12,4%	11,1%	+0,5%	-2,6%	+1,3%
Autres passifs courants	7 366	7 412	10 117	6 053	-0,6%	-26,7%	67,1%
Total passifs courants	28 700	26 298	30 461	20 830	9,1%	-13,7%	46,2%
% bilan	19,8%	18,5%	23,8%	20,4%	+1,3pt	-5,2pts	+3,4pts
Emprunts et dettes financières non-courants	46 536	46 792	35 589	17 206	-0,5%	31,5%	>100%
% bilan	32,1%	33,0%	27,8%	16,8%	-0,9pt	+5,2pts	+10,9pts
Provisions non-courantes pour avantages au personnel	4 691	4 477	4 216	9 172	4,8%	6,2%	-53,1%
Autres provisions non-courantes	644	449	324	234	43,4%	38,8%	38,4%
Passifs d'impôt différé	289	45	67	46	>100%	-33,3%	45,6%
Total passifs non-courants	52 161	51 763	40 196	26 658	0,8%	28,8%	50,8%
% bilan	36,0%	36,5%	31,3%	26,0%	-0,5pt	+5,2pts	+5,3pts
Capital social	8 288	8 288	8 288	8 288	-	-	-
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	18 698	-	-	-
Réserves consolidées part groupe	33 929	28 780	25 232	20 795	17,9%	14,1%	21,3%
Résultat net part groupe	3 069	8 011	5 077	7 087	-61,7%	57,8%	-28,4%
Total capitaux propres part du Groupe	63 983	63 776	57 294	54 867	0,3%	11,3%	4,4%
Intérêts minoritaires	5	3	296	0	60,7%	-99,0%	-
Total Capitaux propres	63 988	63 778	57 590	54 867	0,3%	10,7%	5,0%
% bilan	44,2%	45,0%	44,9%	53,6%	-0,8pt	+0,1pt	-8,7pts
Total passif et capitaux propres	144 849	141 839	128 247	102 355	2,1%	10,6%	25,3%

Source : OCP S.A

V.1 ACTIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs courants du Groupe OCP sur les exercices 2013, 2014 et 2015 ainsi qu'au premier semestre 2016:

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
ACTIF							
Actifs courants							
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	10 421	9 246	8 996	5 440	12,7%	2,8%	65,4%
Actifs financiers de trésorerie	3 527	7 097	4 767	4 627	-50,3%	48,9%	3,0%
Stocks	10 075	10 224	9 039	7 832	-1,5%	13,1%	15,4%
Créances clients	5 737	5 409	6 412	3 843	6,1%	-15,6%	66,9%
Autres actifs courants	9 511	10 836	9 713	19 536	-12,2%	11,6%	-50,3%
Total actifs courants	39 272	42 812	38 927	41 277	-8,3%	10,0%	-5,7%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2014, les actifs courants s'élèvent à 38 927 MMAD en baisse de 6% par rapport au 31 décembre 2013 sous l'effet conjugué de :

- La baisse des autres actifs courants de 50%, essentiellement suite au reclassement du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an, vers les autres actifs non courants pour un montant de 11 023 MMAD ;
- La hausse de 65% de la trésorerie et équivalents de trésorerie qui passent de 5 440 MMAD au 31 décembre 2013 à 8 996 MMAD au 31 décembre 2014 ;
- La hausse de 67% des créances clients qui s'élèvent à 6 412 MMAD au 31 décembre 2014 contre 3 843 MMAD au 31 décembre 2013, en cohérence avec la hausse de l'activité entre 2013 et 2014 ;
- La hausse de 15% des stocks qui passent de 7 832 MMAD au 31 décembre 2013 à 9 039 MMAD au 31 décembre 2014. Il s'agit des terrains de la SAEDM destinés à être aménagés dans le cadre de son activité de promotion immobilière. Le stock de matières et fournitures est composé essentiellement de pièces de rechange non stratégiques pour les installations, qui n'ont pas le caractère d'une immobilisation en raison d'une durée de vie courte. Le risque d'obsolescence des pièces constitue un indice de perte de valeur examiné chaque année pour estimer si une dépréciation est nécessaire.

Au 31 décembre 2015, les actifs courants s'élèvent à 42 812 MMAD en hausse de 10% par rapport au 31 décembre 2014 sous l'effet de :

- La progression des actifs financiers de trésorerie de 49% qui se chiffrent à 7 097MMAD au 31 décembre 2015 ;
- La hausse de 13% des stocks qui passent de 9 039 MMAD au 31 décembre 2014 à 10 224 MMAD au 31 décembre 2015 ;
- La hausse de 12% des autres actifs courants qui passent de 9 713 MMAD au 31 décembre 2014 à 10 836 MMAD au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016, les actifs courants s'élèvent à 39 272 MMAD en baisse de -8% par rapport au 31 décembre 2015 suite à l'effet de :

- La progression de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 13% en passant de 9 246 MMAD à fin décembre 2015 à 10 421 MMAD à fin juin 2016 ;
- La baisse des actifs financiers de trésorerie de -50 % qui se chiffrent à 3 527MMAD au 30 juin 2016;
- La baisse de 12% des autres actifs courants qui passent de 10 836 MMAD au 31 décembre 2015 à 9 511 MMAD au 30 juin 2016.

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants sur les exercices 2013, 2014 et 2015 ainsi que le premier semestre 2016 se détaille comme suit :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Disponibilités	3 428	1 387	3 030	1 283	>100%	-54,2%	>100%
Equivalents de trésorerie	6 993	7 859	5 966	4 157	-11,0%	31,7%	43,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 421	9 246	8 996	5 440	12,7%	2,8%	65,4%
Actifs financiers de trésorerie	3 527	7 097	4 767	4 627	-50,3%	48,9%	3,0%
Total des actifs financiers courants	13 948	16 343	13 763	10 067	-14,7%	18,7%	36,7%

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois). Ils correspondent à des placements à court terme en instruments monétaires évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme. Il s'agit des placements dont les conditions de maturité et de revenu sont déterminées lors de leur mise en place et que le Groupe a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti. La rémunération des dépôts à terme est comptabilisée en résultat financier.

Stocks

Le détail des stocks pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ainsi que le premier semestre de 2016 est présenté ci-dessous :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Matières et fournitures consommables	3 516	3 306	3 635	3 373	6,4%	-9,1%	7,8%
<i>Dont dépréciation</i>	-1 218	-1 176	-1 027	-955	4%	15%	8%
Produits en cours	3 699	3 148	2 677	2 290	17,5%	17,6%	16,9%
<i>Dont dépréciation</i>	-31	-17	0	0	85%	NA	NA
Produits intermédiaires et produits résiduels	722	963	702	431	-25,0%	37,2%	62,7%
<i>Dont dépréciation</i>	0	-1	0	-78	NA	NA	NA
Produits finis	2 138	2 808	2 025	1 738	-23,8%	38,6%	16,5%
<i>Dont marchandises</i>	8	8	594	5	0,1%	-98,7%	NS
<i>Dont dépréciation</i>	-106	-95	-4	-38	12%	x22	-89%
Total des stocks	10 075	10 224	9 039	7 832	-1,5%	13,1%	15,4%

Source : OCP S.A

Les stocks du Groupe progressent de 15% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. Cette variation porte essentiellement sur les stocks de marchandises qui se composent essentiellement au 31 décembre 2014 des terrains de la SAEDM destinés à être aménagés dans le cadre de son activité de promotion immobilière.

Les stocks du Groupe progressent de 13% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

Cette variation provient essentiellement de :

- La hausse de 1 369 MMAD (+96%) du stock de produits finis. Il se compose essentiellement d'engrais stockés chez OCP.SA, Jorf Fertilizer Company I et Jorf Fertilizer Company V, suite au recul des ventes destinées au Brésil et à l'Océanie.
- La baisse du stock de marchandises de 586 MMAD. Ce solde était composé principalement des terrains de la SAEDM destinés à être aménagés dans le cadre de son activité de promotion immobilière. Au 31 décembre 2015, cette entité est consolidée par mise en équivalence, d'où la diminution de ce poste.
- Le stock de produits en cours enregistre une hausse de 471 MMAD (soit+18%). Il se compose de la roche stockée chez OCP S.A et Phosboucraâ suite au recul des volumes vendus.

Il est à noter que la roche stockée chez OCP SA et chez les JV peut être comptabilisée en fonction de l'utilisation soit en « produits finis » ou en « produits en cours ».

Au 30 juin 2016, le stock du Groupe reste quasiment stable par rapport au 31 décembre 2015 avec une légère baisse de 1%.

Créances clients

Le détail des créances clients pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ainsi qu'au premier semestre 2016 est présenté ci-dessous :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Créances clients facturées	5 883	5 569	6 564	3 946	5,6%	-15,2%	66,3%
Provisions - créances clients	-145	-160	-152	-104	-9,1%	5,1%	46,6%
Créances clients nettes	5 737	5 409	6 412	3 843	6,1%	-15,6%	66,9%

Source : OCP S.A

Un suivi rigoureux des créances clients est effectué régulièrement lors du comité de créances afin d'anticiper tout retard de paiement, de déterminer les risques de non recouvrement et de procéder le cas échéant à la dépréciation de ces créances.

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants pour les exercices 2013, 2014, 2015 et au premier semestre de 2016 est présenté ci-dessous :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 757	4 016	5 488	6 252	-6,5%	-26,8%	-12,2%
Personnel	55	47	49	35	17,6%	-5,3%	39,2%
Organismes sociaux	189	145	145	189	29,8%	0,4%	-23,4%
Etat (hors impôt sur les sociétés)	4 139	5 802	3 069	10 980	-28,7%	89,1%	-72,0%
Créances d'impôt exigible	343	46	222	1 152	>100%	-79,1%	-80,8%
Autres débiteurs ⁴³	1 029	779	741	928	32,2%	5,2%	-20,2%
Total des autres actifs courants	9 511	10 836	9 713	19 536	-12,2%	11,6%	-50,3%

Source : OCP S.A

⁴³ Contient essentiellement des charges constatées d'avance.

La baisse de 50%, des autres actifs courants entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, s'explique essentiellement par le reclassement du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an vers les autres actifs non courants pour un montant de 11 023 MMAD. La ligne « État hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement les lignes de TVA, le crédit de TVA, la contribution à la cohésion sociale et autres impôts et taxes.

La hausse de 12% des autres actifs courants entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 provient de la hausse des créances de l'Etat pour 2 733 MMAD (soit +89%), constitué essentiellement de la TVA et de la part courante du crédit de TVA, compensée par la baisse du poste fournisseurs débiteurs, avances et acomptes pour 1 472 MMAD (soit -27%). La rubrique Etat, TVA inclus 2,7 Mrds MAD de TVA récupérable enregistrée par les entités JFCI, JFC II, JFC III et JFC IV, suite à l'acquisition auprès de OCP S.A des unités industrielles.

Le recul de 12% des autres actifs courants entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016 provient principalement d'une baisse de 29% du poste « Etats hors impôt sur les sociétés » suite au reclassement de la TVA déductible vers le crédit de TVA pour 2 256 MMAD et ensuite le transfert de la partie non courante de ce crédit de TVA vers les créances financières non courantes pour 1 592 MMAD.

V.2 ACTIFS NON COURANTS :

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur les exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	13 194	11 227	13 072	2 632	17,5%	-14,1%	>100%
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 316	3 437	2 668	2 296	-3,5%	28,8%	16,2%
Actifs d'impôt différé	92	195	110	135	-53,0%	76,8%	-18,5%
Immobilisations corporelles	88 804	83 981	73 360	55 944	5,7%	14,5%	31,1%
Immobilisations incorporelles	170	187	109	71	-9,1%	71,4%	54,3%
Total actifs non courants	105 576	99 027	89 319	61 079	6,6%	10,9%	46,2%

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2014, les actifs non courants s'élèvent à 89 319 MMAD en hausse de 46% par rapport au 31 décembre 2013 sous l'effet conjugué de :

- L'évolution des actifs financiers non courants qui augmentent de 10 439MMAD, essentiellement suite au reclassement du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an des autres actifs courants vers autres actifs non courants pour 11 023 MMAD ;
- La hausse de 31% des immobilisations corporelles qui passent de 55 944 MMAD au 31 décembre 2013 à 73 360 MMAD au 31 décembre 2014 s'explique par le programme d'investissement du Groupe.

Au 31 décembre 2015, les actifs non courants s'élèvent à 99 027 MMAD en hausse de 11% par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des immobilisations corporelles qui augmentent de 10 621 MMAD entre les deux exercices, en cohérence avec la poursuite du programme d'investissement du Groupe.

Au 30 juin 2016, les actifs non courants affichent un solde de 105 576 MMAD avec une hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2015 sous l'effet de :

- La progression des actifs financiers non courants qui augmentent de 1 967MMAD suite au reclassement de la partie non courante du crédit de TVA récupérable vers autres actifs non courants ;
- La hausse de 6% des immobilisations corporelles qui passent de 83 981 MMAD au 31 décembre 2015 à 88 804 MMAD au 30 juin 2016 toujours dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur les exercices 2013, 2014, 2015 et au premier semestre de 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Actifs financiers disponibles à la vente	604	1 215	1 685	2 379	-50,3%	-27,9%	-29,2%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	22	17	9	9	28,6%	94,0%	0,0%
Créances sur cession d'immobilisations	140	139	144	47	0,3%	-3,6%	>100%
Crédit de TVA	12 285	9 699	11 023	-	27,7%	-12,7%	NA
Autres créances financières	143	156	210	197	-39,7%	12,3%	6,6%
Total des actifs financiers non courants	13 194	11 227	13 072	2 632	17,5%	-14,1%	>100%

Source : OCP S.A

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 13 072 MMAD au 31 décembre 2014 contre 2 632 MMAD au 31 décembre 2013 soit une hausse de 10 440 MMAD. Cette variation s'explique principalement par :

- Le reclassement dans cette ligne du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an pour 11 023 MMAD ;
- La baisse des actifs disponibles à la vente pour 694 MMAD notamment suite à la cession des titres BCP pour 300 MMAD, la comptabilisation de variations de juste valeur sur titres pour 160 MMAD ;

Les actifs financiers non courants affichent une baisse de 14% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, qui s'explique par :

- La baisse du crédit de TVA pour 1 404 MMAD ;
- La baisse des actifs disponibles à la vente principalement suite à la cession des titres BCP pour 1 065 MMAD.

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 13 194 MMAD au 30 juin 2016 contre 11 227 MMAD au 31 décembre 2015 soit une hausse de 1 967 MMAD. Cette variation s'explique par une hausse 2 666 MMAD dans la ligne du crédit de TVA récupérable sur une période dépassant un an.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur la période 2013-2015 et 30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
PPL	820	883	695	495	-7,2%	27,2%	40,4%
Groupe PRAYON	1 047	1 070	989	826	-2,2%	8,2%	19,7%
PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	673	633	474	415	6,4%	33,6%	14,1%
Euro Maroc Phosphore	171	167	196	178	2,6%	-14,7%	10,0%
Indo Maroc Phosphore	267	342	312	380	-22,1%	9,7%	-17,8%
Dupont Ocp Operations Consulting	18	18	16	0	-1,4%	14,4%	NA
JACOBS ENGINEERING	21	23	-13	2	-9,2%	<-100%	<-100%
Société d'aménagement et de développement de Mazagan	300	301	0	0	-0,4%	NA	NA
Participation dans les co-entreprises	3 316	3 437	2 668	2 296	-3,5%	28,8%	16,2%

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2013-2015 et au 30 juin 2016:

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Terrains	4 869	4 680	4 513	4 515	4,1%	3,7%	0,0%
Constructions	21 986	18 505	13 405	10 525	18,8%	38,0%	27,4%
Installations techniques, matériel et outillage	42 959	44 610	38 578	28 511	-3,7%	15,6%	35,3%
Matériel de transport	272	271	303	285	0,4%	-10,6%	6,2%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 006	738	675	511	36,2%	9,4%	32,1%
Autres immobilisations corporelles	17 704	15 176	15 544	11 325	16,7%	-2,4%	37,3%
Immobilisations corporelles en cours	8	1	342	273	>100%	-99,6%	25,3%
Total des immobilisations corporelles	88 804	83 981	73 360	55 944	5,7%	14,5%	31,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>61,3%</i>	<i>59,2%</i>	<i>57,2%</i>	<i>54,7%</i>			
Immobilisations en recherche et développement	6	8	10	8	-18,1%	-23,5%	18,0%
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	19	20	5	4	-8,4%	>100%	28,3%
Licences et Logiciels	62	67	59	47	-7,8%	13,4%	25,9%
Autres immobilisations incorporelles	84	92	35	12	-9,4%	>100%	>100%
Total des immobilisations incorporelles	170	187	109	71	-9,1%	71,5%	54,3%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>			

Source : OCP S.A

Au cours de l'exercice 2014, la valeur nette immobilisations corporelles ont enregistré une hausse de 17 416 MMAD (+31%). Cette variation porte essentiellement sur les installations techniques, matériel et outillage pour 10 067 MMAD.

Les principales augmentations de l'exercice portent sur les projets JFC II, III et IV et le Port de Jorf Lasfar. Elles portent également sur les projets de construction de la nouvelle usine de granulation, d'étude et de réalisation de la laverie El Halassa et de l'unité de séchage à Jorf Lasfar et d'adaptation des installations de l'atelier phosphorique pour la pulpe.

Au cours de l'exercice 2015, les immobilisations corporelles ont enregistré une hausse nette de 10 621 MMAD (+14%). Cette variation porte essentiellement sur les installations techniques, matériel et outillage.

Les principales augmentations de l'exercice 2015 portent sur les projets d'étude et réalisation de la laverie Beni Amir, dont la ligne haute et moyenne teneur a d'ores et déjà été mise en production au cours de l'exercice, la construction des unités de production d'engrais JFC II, JFC III et JFC IV, la réalisation de l'unité de séchage et de filtration de la pulpe de phosphate à Jorf Lasfar, l'adaptation des installations de l'atelier phosphorique pour réceptionner la pulpe et la construction de l'Université Mohammed VI Polytechnique.

Courant le premier semestre 2016, les immobilisations corporelles ont progressé de 4 823 MMAD (+6%). Cette variation porte essentiellement sur les constructions pour 3 631 MMAD.

Les principales augmentations du premier semestre de 2016 portent sur les projets de construction des unités de production d'engrais JFC II, JFC III et JFC IV, la réalisation de l'unité de séchage à Jorf Lasfar (projet downstream), l'adaptation des installations de l'atelier phosphorique pour réceptionner la pulpe ainsi que la construction de l'Université Mohammed VI Polytechnique et du lycée d'excellence.

V.3 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2013-2015 et à fin juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Capital social	8 288	8 288	8 288	8 288	-	-	-
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	18 698	-	-	-
Réserves consolidées part groupe	33 929	28 780	25 232	20 795	18%	14%	21%
Résultat net part groupe	3 069	8 011	5 077	7 087	-62%	58%	-28%
Total capitaux propres part du Groupe	63 983	63 776	57 294	54 867	0,3%	11%	4%
Intérêts minoritaires	5	3	296	0	61%	-99%	NA
Total Capitaux propres	63 988	63 778	57 590	54 867	0,3%	11%	5%
<i>En % du total bilan</i>	<i>44%</i>	<i>45%</i>	<i>45%</i>	<i>54%</i>			

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres consolidés s'établissent à 57 590 MMAD, en hausse de +5%, essentiellement sous l'effet du résultat net de l'exercice pour 5 077 MMAD, augmenté de

l'impact des écarts de réévaluation des engagements des régimes à prestations définies⁴⁴ pour 1 293 MMAD, mais minoré de la distribution de dividende pour 3 717 MMAD.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés s'établissent à 63 778 MMAD, en hausse de +11%, essentiellement sous l'effet du résultat net de l'exercice pour 8 011 MMAD, minoré de la distribution de dividende pour 1.240 MMAD.

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés s'établissent à 63 988 MMAD, avec une légère hausse de +0,3%, sous l'effet du résultat net de l'exercice pour 3 069 MMAD, absorbé quasi totalement par la distribution de 2 478 MMAD de dividendes.

⁴⁴ Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le Groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi du personnel de OCP.

V.4 DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes financières sur la période 2013-30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Crédits gouvernementaux	66	66	65	63	0,9%	0,3%	3,8%
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	4 920	3 810	3 543	2 477	29,1%	7,5%	43,0%
Dettes de location financement part moins d'un an	373	331	332	275	12,7%	-0,2%	20,7%
Découvert bancaire	380	176	162	507	>100%	8,9%	-68,0%
Intérêts courus non échus	475	415	315	120	14,3%	31,9%	>100%
Dettes financières courantes	6 214	4 798	4 418	3 442	29,5%	8,6%	28,4%
Crédits gouvernementaux	539	565	642	724	-4,6%	-11,9%	-11,4%
Crédits bancaires long terme part plus d'un an	15 752	15 633	15 487	13 192	0,8%	0,9%	17,4%
Émissions obligataires	29 288	29 607	18 306	2 000	-1,1%	61,7%	NS
Dettes de location financement part plus d'un an	956	986	1 155	1 290	-3,0%	-14,7%	-10,5%
Dettes financières non courantes	46 536	46 792	35 589	17 206	-0,5%	31,5%	>100%
Endettement financier brut	52 750	51 590	40 007	20 648	2,2%	29,0%	93,8%
en % du total bilan	36,4%	36,4%	31,2%	20,2%			

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2014, les dettes financières s'élèvent à 40 007 MMAD en hausse de 19 359 MMAD soit 94% par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique essentiellement par l'émission d'un emprunt obligataire inaugural s'élevant à 1,85 milliards d'US dollars dont 1,25 milliards d'US dollars à 10 ans et 600 millions d'US dollars à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625% et 6,875%, ceci en vue de la réalisation du programme d'investissement du Groupe OCP.

Ci-après une description des autres principaux contrats de financement du Groupe au 31 décembre 2014 :

- Réalisation du deuxième et dernier tirage de 800 MMAD en mars 2014 concernant l'emprunt bancaire conclu avec la Société générale des banques marocaines, pour un montant total de 1,2 Mrds MAD en décembre 2013. Le premier tirage de 400 MMAD de dirhams a eu lieu en décembre 2013 ;
- En avril 2014, OCP SA a conclu un emprunt de 2 Mrds MAD de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance avril 2019 avec Attijariwafa bank (AWB). La totalité de l'emprunt a été tirée en avril 2014.
- En octobre 2014, un premier tirage de 91,2MUSD a été réalisé sur la convention IDB (Islamic Development Bank) d'un montant de 150MUSD, signée en février 2013, relative au financement du projet de réhabilitation et d'extension des infrastructures du port Jorf Lasfar.
- En décembre 2014, un premier tirage de 92,7MUSD a été réalisé sur la convention KFW d'un montant global de 271MUSD, signée en septembre 2013, relative au financement du Programme Eau.
- En décembre 2014, un tirage de 77MUSD a été réalisé sur la convention AFD d'un montant de 237MUSD, signée en mai 2012, relative au financement du Programme Eau. L'encours au 31 décembre 2014 de cette ligne est de 237MUSD.
- En décembre 2014, un tirage de 49,6 MUSD a été réalisé sur la convention BEI d'un montant global de 330MEUR, signée en mai 2012, relative au financement des laveries MEA et El

Hallassa et les lignes sulfuriques de Jorf Lasfar. L'encours au 31 décembre 2014 de cette ligne est de 155,3 MUSD.

Au 31 décembre 2015 les dettes financières s'élèvent à 51 590 MMAD en hausse de 11 583 MMAD soit 29% par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par l'émission d'un second emprunt obligataire d'OCP d'un montant de 1 milliard de dollars US d'une maturité de 10,5 ans offrant un coupon de 4,5%. Cet emprunt fait suite à l'émission obligataire inaugurale du Groupe en avril 2014. Le Groupe OCP projette d'utiliser les fonds levés pour financer son plan de développement industriel, qui vise à doubler la capacité de production minière et à tripler la capacité de production d'engrais d'ici 2025, ainsi que pour financer ses opérations courantes.

Ci-après une description des autres principaux contrats de financement du Groupe au 31 décembre 2015 :

- En Août 2015, un tirage de 178,8MUSD a été réalisé sur la convention KFW d'un montant global de 271MUSD, signée en septembre 2013, relative au financement du Programme Eau et adaptations MEA et DAOUI. L'encours au 31 décembre 2015 de cette ligne est de 271MUSD.
- En Juillet 2015, un tirage de 44,4MUSD a été réalisé sur la convention BEI d'un montant global de 200MEUR, signée en décembre 2011, relative au financement des laveries MEA et EL HALLASSA et les lignes sulfuriques de Jorf Lasfar. L'encours au 31 décembre 2015 de cette ligne est de 243,6MUSD.
- En mars 2015, OCP S.A a conclu un emprunt de 2 Mrds MAD à taux d'intérêt fixe et à échéance mars 2020 avec la BCP. L'encours au 31 décembre 2015 de cette ligne est de 1 Mrd MAD.
- En janvier 2015, OCP S.A a conclu un emprunt de 1,5 Mrd MAD à taux d'intérêt fixe et à échéance janvier 2021 avec la BMCI. L'encours au 31 décembre 2015 de cette ligne est de 150 MMAD.
- En janvier 2015, OCP S.A a conclu un emprunt de 1,5 Mrd MAD de dirhams à taux d'intérêt fixe et à échéance décembre 2019 avec la SGMB. L'encours au 31 décembre 2015 de cette ligne est de 100 MMAD.

Au 30 juin 2016, les dettes financières ont enregistré une légère hausse de 1 160 MMAD (soit +2%) en passant de 51 590 MMAD à fin décembre 2015 à 52 750 MMAD à fin juin 2016. Cette variation est due essentiellement à une augmentation de 1 130 MMAD des crédits financiers contractés pour financer les opérations courantes du Groupe.

Covenants

Les contrats de financement du Groupe contiennent des termes standards du marché, y compris certains covenants financiers et autres. Depuis 2014, OCP est soumise à un unique covenant financier, le ratio dettes financières nettes/EBITDA ne devant pas être supérieur à 3, adopté par l'ensemble des institutions financières internationales. Ce covenant est à respecter pour 6 partenaires : KFW, Banque Européenne d'Investissement, Agence Française de Développement, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et US EXIM.

Par ailleurs, un ratio de couverture du service de la dette serait applicable en cas de perte du rating Investment Grade. Ce ratio correspond au rapport entre le flux de trésorerie disponible pour le service de la dette, et le service de la dette, et ne doit pas être inférieur à 1,5.

Le Contrat "Istina' Agreement" entre la BID et OCP SA ainsi que le contrat d'emprunt Citi Bank/US EXIM ne font pas mention du ratio de couverture du service de la dette en cas de perte du rating Investment Grade. Le calcul de ce ratio est non applicable sur les données du 1er semestre 2016.

Dettes financières par taux et par maturité au 30 juin 2016

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	30 juin 2016
Crédits gouvernementaux				
Libellé en EUR	1,3-2,5	2,08		66
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				
Libellé en USD	1,71-4,15	3,52		1 318
Libellé en MAD	3,30-4,90	4,31		3 341
Libellé en EUR	3,05-4,47	3,36		262
Découvert bancaire				
Libellé en USD				380
Dettes de location financement				
Libellé en MAD	4,70-5,75	5,42		373
Intérêts courus non échus				475
Total dettes financières courantes				6 214
Crédits gouvernementaux				
Libellé en EUR	1,30-2,50	2,24	11	539
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				
Libellé en EUR	1,71-4,15	3,36	4	1 831
Libellé en MAD	3,30-4,90	4,03	2	4 877
Libellé en USD	3,05-4,47	3,55	5	9 044
Dettes de location financement				
Libellé en MAD	4,70-5,75	5,35	2	956
Émission obligataire				
Libellé en MAD	4,46-4,46	4,46	1	2 000
Libellé en USD	4,50-6,88	0,06	9	27 288
Total dettes financières non courantes				46 536
Total dettes financières				52 750

Source : OCP S.A

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	<1an	1-5 ans	>5 ans	Total au 30 juin 2016
Dettes moyen et long terme	6 214	16 308	30 228	52 750

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2013 - 30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Endettement financier brut	52 750	51 590	40 007	20 648	2%	29%	94%
(-) Equivalents de trésorerie	6 993	7 859	5 966	4 157	-11%	32%	44%
(-) Disponibilités	3 428	1 387	3 030	1 283	>100%	-54%	>100%
(-) Actifs financiers de trésorerie	3 527	7 097	4 767	4 627	-50%	49%	3%
Endettement financier net	38 803	35 247	26 244	10 581	10%	34%	>100%

Source : OCP S.A

Compte tenu de ce qui précède l'endettement financier net du Groupe est passé de 10 581 MMAD au 31 décembre 2013 à 26 244 MMAD au 31 décembre 2014 pour atteindre 35 247 MMAD au 31 décembre 2015 et 38 803 MMAD au 30 juin 2016.

V.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période décembre 2013-juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Provisions non courantes	5 335	4 926	4 540	9 406	8,3%	8,5%	-51,7%
Provisions pour avantages au personnel	4 691	4 477	4 216	9 172	4,8%	6,2%	-54,0%
Provisions pour risques environnementaux et réhabilitation des sites	211	211	218	135	0,2%	-3,4%	61,5%
Autres provisions non courantes	433	239	106	99	81,4%	>100%	7,1%
Provisions courantes	151	142	24	7	5,9%	>100%	>100%
Total des provisions pour risques et charges	5 486	5 069	4 563	9 412	8,2%	11,1%	-51,5%

Source : OCP S.A

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 563 MMAD au 31 décembre 2014 en baisse de 4 849 MMAD par rapport au 31 décembre 2013 (soit -52%). Cette variation porte essentiellement sur les provisions pour avantages au personnel et s'explique par l'externalisation définitive en 2014 de la caisse interne de retraite OCP vers le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) et vers la Caisse nationale de retraite et d'assurances (CNRA).

Au 31 décembre 2015, les provisions pour risque et charges s'élèvent à 5 069 MMAD, contre 4 563 MMAD au 31 décembre 2014. Cette variation provient de la hausse des provisions pour avantages au personnel.

Au 30 juin 2016, les provisions pour risques et charges s'établissent à 5 486 MMAD enregistrant ainsi une hausse de 417 MMAD par rapport au 31 décembre 2015 expliquée principalement par l'augmentation des provisions pour avantages au personnel (4 691 MMAD à fin juin 2016 contre 4 447 MMAD à fin décembre 2015).

Les provisions pour avantages au personnel couvrent l'engagement de OCP en termes :

- D'avantages postérieurs à l'emploi à savoir l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière, la couverture médicale post-emploi du personnel de OCP ;

- D'autres avantages à long terme. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail.

Les provisions pour risques environnementaux concernent un programme de réhabilitation agricole de mines épuisées mis au point par le Groupe OCP. Ce programme consiste en la réhabilitation de plus de 37 000 hectares de terres sur les trois sites de Khouribga, de Benguérir et de Youssoufia. Une large gamme de familles de cultures susceptibles d'y être cultivées a été répertoriée : (céréales, arbres fruitiers et forestiers, légumineuses et plantes pour biocarburants). L'échéance de ces provisions s'étale sur une durée de 23 ans.

Courant le premier semestre 2016, OCP S.A a repris une provision pour redressement fiscal pour 74,5 MMAD, en contrepartie de la comptabilisation d'une charge d'impôt de 30 MMAD. Ce contrôle a concerné l'entité ex-Maroc Phosphore au titre de l'exercice 2011 (entité absorbée par OCP S.A en 2012).

Par ailleurs, suite à l'avis de vérification reçu de l'Administration fiscale en date du 13 juin 2016, OCP S.A fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'Impôt sur les sociétés (IS), la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'Impôt sur les revenus (IR), les droits d'enregistrement et de timbre au titre des exercices 2012 à 2015 ainsi que sur la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus au titre des exercices 2013 à 2015.

Aucune notification n'a été reçue par OCP S.A à cette date. Toutefois, La société juge que le niveau de provision est suffisant et raisonnable.

V.6 PASSIFS COURANTS HORS PROVISIONS ET DETTES FINANCIERES COURANTES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants hors provisions et dette financières courantes sur la période 2013- 30 juin 2016 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Dettes commerciales ⁴⁵	14 970	13 945	15 903	11 328	7%	-12%	40%
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 010	780	834	790	30%	-6%	5%
Etat	555	655	645	579	-15%	2%	11%
Dettes sociales	1 583	1 473	1 293	1 158	8%	14%	12%
Dettes d'impôt exigible	10	1 166	17	30	-99%	NS	-43%
Autres créditeurs	4 208	3 339	7 328	3 496	26%	-54%	>100%
Autres passifs courants	22 335	21 357	26 020	17 381	5%	-18%	50%

Source : OCP S.A

A l'issue de l'année 2014, les passifs courants hors dettes financières et provisions courantes affichent une hausse de 50% et s'élèvent à 26 020 MMAD impactés par :

- La hausse des dettes fournisseurs de 40% qui s'explique par l'accélération des programmes d'investissements,
- La hausse des autres créditeurs de +3 832 MMAD qui s'explique par le reclassement des provisions pour avantages au personnel vers les autres créditeurs suite à la décision d'externalisation définitive de la Caisse interne de retraite OCP vers le Régime collectif d'allocation de retraite RCAR et vers la Caisse nationale de retraite et d'assurances CNRA.

⁴⁵ Les dettes commerciales comprennent les dettes sur acquisition d'immobilisations et les dettes fournisseurs.

A l'issue de l'année 2015, les passifs courants hors dettes financières et provisions courantes affichent un repli de 18% et s'élèvent à 21 375 MMAD contre 26 020 MMAD l'année précédente, impactés par :

- La baisse des autres créditeurs pour -3 989 MMAD, qui s'explique essentiellement par le paiement de la dette envers la CNRA, en exécution de la décision d'externalisation de la caisse de la caisse interne de retraite OCP,
- La baisse des dettes fournisseurs pour -1 958 MMAD traduisant la baisse de délai fournisseurs suite à la mise en place d'un projet d'amélioration du processus de gestion des achats ;
- La hausse des dettes d'impôt exigible de 1 149 millions de dirhams est le reflet de l'augmentation du résultat net réalisé en 2015.

A fin juin 2016, les autres passifs courants enregistrent une hausse de 978 MMAD soit +5% par rapport à fin décembre 2015, principalement due à l'augmentation des autres créditeurs (+870 MMAD) qui s'explique par l'enregistrement de dividendes à payer au titre de l'exercice 2015 pour 2,5 milliards de dirhams compensés par le paiement d'une avance sur les factures RCAR et CNRA pour 1,5 milliards de dirhams suite à l'externalisation effectuée en 2014.

VI. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	1er semestre 2016	1er semestre 2015	2015	2014	2013
Résultat net total consolidé	3 069	3 997	8 010	5 073	7 087
+/- Charge (produit) d'impôt	1 370	1 249	2 418	1 152	2 159
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 786	1 465	3 437	2 021	1 680
+/- Dotations nettes aux provisions	237	71	150	84	(4)
+/- Résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	64	(173)	(358)	(312)	69
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(361)	(104)	(722)	(315)	(162)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	68	161	455	170	(94)
+/- Autres mouvements	(546)	1 590	2 383	(990)	(713)
Capacité d'autofinancement	5 686	8 256	15 773	6 883	10 021
Incidence de la variation du BFR	(1 784)	(6 512)	(6 267)	818	(447)
Stocks	326	(1 380)	(1 769)	(1 204)	(668)
Créances commerciales	(301)	898	1 001	(2 576)	2 023
Dettes commerciales	688	(1 129)	(1 847)	3 070	2 338
Autres actifs et passifs courants	(2 498)	(4 900)	(3 652)	1 528	(4 139)
- Impôts versés	(2 390)	(469)	(1 134)	(363)	(3 134)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 513	1 275	8 372	7 338	6 440
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 105)	(7 101)	(12 611)	(17 202)	(19 977)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	113	218	230	70	141
Variation des prêts et avances consentis	3 515	(3 418)	(2 249)	99	13 395
Incidence des variations de périmètre	18	(23)	(23)	248	(415)
Cession d'actifs financiers	534	-	1 065	300	-
Acquisition d'actifs financiers	(8)	(501)	(580)	(0)	(152)
Dividende reçus	30	138	138	187	103
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(903)	(10 687)	(14 030)	(16 298)	(6904)
Augmentation de capital	-	-	-	297	-
Emission d'emprunt	2 824	11 428	13 755	20 492	5 574
Remboursement d'emprunt	(1 620)	(2 131)	(4 496)	(2 992)	(1 919)
Intérêts financiers nets versés	(852)	(13)	(2 096)	(1 219)	52
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-	(1 240)	(1 240)	(3 717)	(6 197)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	352	8 044	5 924	12 861	(2 491)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	9	(17)	(30)	(1)	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	971	(1 386)	236	3 900	(2 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 070	8 834	8 834	4 934	7 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 041	7 448	9 070	8 834	4 934
Variation de la trésorerie nette	971	(1 386)	236	3 900	(2 955)

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2014, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 7 338 MMAD, en hausse de 898 MMAD soit +14% par rapport à 2013. Cette variation est attribuable à la baisse de l'impôt versé à hauteur de 2 771 MMAD, conjugué à une évolution favorable de la variation de BFR pour 1 265 MMAD, minorée par la baisse du résultat net entre les deux exercices pour 2 014 MMAD.

En 2015, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 8 372 MMAD, en hausse de 1 034 MMAD soit +14% par rapport à 2014. Cette variation est attribuable à la hausse de la capacité d'autofinancement (CAF) pour 8 809 MMAD, tirée par la hausse du résultat net de l'exercice pour 2 937 MMAD et par la hausse des autres éléments de retraitement de la CAF tels que la charge d'impôt, les dotations nettes aux amortissements et aux provisions ou encore les éléments non monétaires tels que l'écart de change sur la dette financière. La forte variation de la CAF est minorée par l'évolution défavorable de la variation de BFR pour -7 085 MMAD, principalement liée au paiement de la dette envers le CNRA.

Au 30 juin 2016, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 1 513 MMAD, réalisant ainsi une légère hausse de 238 MMAD (+19%) par rapport au 30 juin 2015.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2014, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -16 298 MMAD, contre -6 904 MMAD l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par la cession en 2013 de 13 330 MMAD de DAT, qui compensent 19 977 MMAD d'acquisitions d'immobilisations, contre seulement 181 MMAD de cession de DAT en 2014 combinés à un investissement en immobilisations corporelles et incorporelles de 17 202 MMAD.

En 2015, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -14 030 MMAD, contre -16 298 MMAD l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 4 591 MMAD, minorée par la hausse des acquisitions de DAT qui passent de 181 MMAD en 2014 à 2230 MMAD en 2015, ainsi que par l'acquisition d'actifs financiers pour 580 MMAD au cours de l'exercice 2015 dont 500 MMAD relatives à l'acquisition des titres de Heringer par OCP international.

Au 30 juin 2016, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -903 MMAD, contre -10 687 MMAD au 30 juin 2016.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2014, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements s'élèvent 12 861 MMAD contre -2 491 MMAD en 2013 soit une variation de 15 352 MMAD, attribuable essentiellement à l'émission de l'emprunt obligataire inaugural pour 1,85 milliards d'US dollars au cours de l'exercice 2014.

En 2015, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements s'élèvent à 5 924 MMAD contre 12 861 MMAD en 2014, soit une variation de -6 937 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par l'émission du second emprunt obligataire pour un montant de 1 milliards d'US dollars au cours de l'exercice 2015 contre 1 85 milliards d'US au cours de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2016, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements s'élèvent à 352 MMAD contre 8 044 MMAD au 30 juin 2015 soit une variation de -96 % MMAD expliquée par l'émission du deuxième emprunt obligataire au cours de l'exercice 2015.

VII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MMAD	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2013	8 288	18 698	(3 478)	23 949	(218)	541	-	7 087	54 867	-	54 867
Affectation du résultat de l'exercice 2013				7 087				(7 087)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2014			1 078		40	29	16	5 077	6 240	(4)	6 235
Variation de périmètre										300	300
Dividendes versés				(3 717)					(3 717)		- 3 717
Autres				(96)					(96)		- 96
Capitaux propres au 31 décembre 2014	8 288	18 698	(2 400)	27 223	(178)	570	16	5 077	57 294	296	57 590
Affectation du résultat de l'exercice 2014				5 077				(5 077)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2015			(51)		13	(383)	(2)	8 011	7 587	(0)	7 587
Variation de périmètre										(292)	- 292
Dividendes versés				(1 240)					(1 240)		- 1 240
Autres (*)				134					134	(0)	134
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 288	18 698	(2 450)	31 195	(165)	186	14	8 011	63 776	3	63 778

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres du Groupe augmentent de 2 723 MMAD suite à la constatation du résultat 2014 pour 5 077 MAD, d'un écart actuariel de 1 078 MMAD et du paiement du dividende versé au titre de 2013 pour 3 717 MMAD.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres du Groupe augmentent de 6 189 MMAD sous l'effet du résultat 2015 pour 8 011MMAD et d'un dividende versé au titre de 2014 pour 1 240MMAD.

VIII. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

VIII.1 ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du groupe OCP sur la période étudiée :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Capitaux propres et passifs non courants	116 147	115 541	97 785	81 526	1%	18%	20%
Actifs non courants	105 576	99 027	89 319	61 079	7%	11%	46%
Fonds de roulement (FR)	10 571	16 514	8 466	20 447	-36%	95%	-59%
Actifs courant (hors trésorerie)	28 850	33 565	29 931	35 836	-14%	12%	-16%
Passif courant (hors trésorerie)	28 321	26 122	30 299	20 323	8%	-14%	49%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	530	7 444	-368	15 513	-93%	NS	<-100%
FR/BFR	20x	2,2x	NA	1,3x	>100%	NA	NA
Trésorerie nette	10 041	9 070	8 834	4 934	11%	3%	79%

Source : OCP S.A

A fin 2014, le fonds de roulement du groupe OCP s'établit à 8 466 MMAD, soit une baisse de 59% par rapport à fin 2013 justifiée par la progression de l'actif non courant avec +46 % provenant essentiellement de la hausse de l'actif immobilisé dans le cadre du programme d'investissement lancé par le groupe.

Par ailleurs, le BFR du groupe devient négatif au 31 décembre 2014, à - 368 MMAD contre +15 513 MMAD au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique par la baisse des actifs courants suite au reclassement du crédit TVA vers les actifs non courants conjuguée à la hausse des passifs courants expliquée précédemment.

A fin 2015, le fonds de roulement du Groupe enregistre une hausse de 95% en passant de 8 466 MMAD au 31 décembre 2014 à 16 514 MMAD au 31 décembre 2015 expliquée principalement par l'augmentation des passifs non courants induite par l'émission du second emprunt obligataire.

Le BFR sur la même période s'élève à 7 444 MMAD avec +7 812 MMAD par rapport à fin 2014 expliquée essentiellement par la baisse des passifs courants après le règlement de la dette relative à l'externalisation de la Caisse interne de retraite.

Au 30 juin 2016, le fonds de roulement atteint 10 571 MMAD soit une baisse de 36% par rapport à fin 2015. Ce recul est dû à l'augmentation des actifs non courants qui passent de 99 027 MMAD au 31 décembre 2015 à 105 576 MMAD au 30 juin 2016 suite à l'augmentation des immobilisations corporelles du Groupe.

Le besoin en fonds de roulement enregistre également une baisse de 6 914 MMAD comparé à fin 2015 justifiée principalement par le repli des actifs financiers de trésorerie, ces derniers n'étant pas reclassés en trésorerie.

VIII.2 RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2013-juin 2016 :

En MMAD	1er semestre 2016	1er semestre 2015	2015	2014	2013	Var S1 16/S1 15	Var 15/14	Var 14/13
Résultat net (1)	3 069	3 997	8 010	5 073	7 087	-23,2%	57,9%	-28,4%
Capitaux propres (2)	63 988	60 073	63 778	57 590	54 867	6,5%	10,7%	5,0%
Total bilan (3)	144 849	138 748	141 839	128 247	102 355	4,4%	10,6%	25,3%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	10%⁴⁶	13%⁴⁵	13%	9%	13%	-3pts	+3,8pts	-4,1pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	4%⁴⁵	6%⁴⁵	6%	4%	7%	-2pts	1,7pts	-3,9pts

Source : OCP S.A

A fin 2014, en raison de la baisse du résultat net consolidé (-28,4%), de la hausse des capitaux propres (+5%) et du total bilan (+25,3%), le ROE du Groupe régresse à 9% contre 13% en 2013, ainsi que le ROA qui baisse à 4% contre 7% en 2013.

A fin 2015, la forte hausse du résultat net consolidé (+57,9%), permet de rétablir le ROE du Groupe à 13% (+3,8pts), et d'augmenter le ROA à 6% (+1,7pts).

VIII.3 RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2013-fin juin 2016 se présente comme suit :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	10 421	9 246	8 996	5 440	12,7%	2,8%	65,4%
Dettes financières courantes (B)	6 214	4 798	4 418	3 442	29,5%	8,6%	28,4%
Passifs courants (C) ⁴⁷	22 335	21 357	26 020	17 381	4,6%	-17,9%	49,7%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	37%	35%	30%	26%	+1,2pts	+5,8pts	+3,4pts
Créances de l'actif courant ⁴⁸ (D)	15 249	16 244	16 125	23 378	-6,1%	0,7%	-31,0%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	53%	62%	53%	112%	-8,7pts	+9,1pts	-59,3pts
Actifs courants ⁴⁹ (E)	28 851	33 566	29 931	35 837	-14,0%	12,1%	-16,5%
Liquidité générale (E)/(B+C)	100%	128%	98%	172%	-28,3pts	+30,0pts	-73,8pts

Source : OCP S.A

Entre 2013 et 2014 les ratios de liquidité du Groupe évoluent de la manière suivante :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 26% en 2013 à 30% en 2014, soit une amélioration de 3 points. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de la Trésorerie et des

⁴⁶ Sur base de résultat semestriel annualisé

⁴⁷ Hors dettes financières courantes

⁴⁸ Créances clients et autres actifs courants

⁴⁹ Actifs courants hors trésorerie et équivalent de trésorerie

équivalents de trésorerie qui varient de +65%, tandis que la somme des dettes financières et des passifs courants augmente de +46% seulement sur cette même période.

- Le ratio de liquidité réduite quant à lui affiche une forte baisse, passant de 112% à fin 2013 à 53% à fin 2014. Cette baisse est purement mécanique et s'explique par la baisse des autres actifs courants suite au reclassement du crédit de TVA de ce poste vers les autres actifs non courants pour un montant de 11 023 MMAD.
- Le ratio de liquidité générale s'établit en 2014 à 98% en repli par rapport aux 172% atteints en 2013. Cette baisse s'explique par la baisse des actifs courants de 6% essentiellement suite au reclassement du crédit de TVA évoqué plus haut, combinée à une hausse des dettes financières et des passifs courants sur cette même période.

Entre 2014 et 2015 les ratios de liquidité du Groupe évoluent de la manière suivante :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 30% en 2014 à 35% en 2015, soit une amélioration de 6 points. Cette progression s'explique essentiellement par une baisse de 18% des passifs courants, consécutive au paiement début 2015 de la dette envers le RCAR et la CNRA, relative à l'externalisation définitive de la Caisse interne de retraite
- Le ratio de liquidité réduite a enregistré une hausse de 9 points, passant de 53% à fin 2014 à 62% à fin 2015. Cette progression s'explique également par la baisse des passifs courants de 18%, tandis que les créances de l'actif courant sont restées stables sur la période.
- Le ratio de liquidité générale s'établit en 2015 à 128% en hausse par rapport aux 98% affichés en 2014. Cette amélioration s'explique par une hausse de +10% des actifs courants, combinée à la baisse des passifs courants évoquée plus haut, sur cette même période.

Entre décembre 2015 et juin 2016, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 35% à fin 2015 à 37% à fin juin 2016, soit une amélioration de 1,2 pts. Cette progression s'explique essentiellement par une augmentation de 13% de la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie » sur la même période.
- Le ratio de liquidité réduite a enregistré quant à lui une baisse de 8,7pts, passant de 62% à fin 2015 à 53% à fin juin 2016. Ce recul s'explique par la baisse des créances de l'actif courant (-8%) accentué par l'augmentation des dettes financières courante (+30 %).
- Le ratio de liquidité générale s'établit à 100% en baisse de 28,3 pts par rapport à décembre 2015 en raison du recul des actifs courants (-8% sur la période étudiée) combiné à la hausse des dettes et passifs courants (respectivement +30 % et +5% sur la période étudiée).

VIII.4 RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2013-2015 :

En MMAD	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Var juin 16/ déc 15	Var 15/14	Var 14/13
Endettement financier net (DN)	38 803	35 247	26 244	10 581	10,1%	34%	>100%
Capitaux propres (CP)	63 988	63 778	57 590	54 867	0,3%	11%	5%
Gearing (DN)/(DN+CP)	38%	36%	31%	16%	+2,2pts	+4,3pts	+15,1pts
Total bilan (B)	144 849	141 839	128 247	102 355	2%	11%	25%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	27%	25%	20%	10%	+1,9pts	+4,4 pts	+10,1pts
Charges d'intérêts (I)	481	591	425	479	NA	39%	NA
Endettement brut (DB)	52 750	51 590	40 007	20 648	2%	29%	94%
Coût de la dette (I)/(DB)	NA	1%	1%	2%	NA	+1,0pts	-1,0pts
Remboursements (R)	1 620	4 496	2 992	1 919	NA	50,2%	55,9%
EBITDA	5 916	17 659	11 402	9 845	NA	54,9%	15,8%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	NA	29%	30%	24%	NA	+0,4pts	+6,0pts
Leverage (DN)/EBITDA	NA	2,0	2,3	1,1	NA	-13,3%	>100%

Source : OCP S.A

En 2014, l'endettement net du Groupe OCP connaît une hausse significative et s'établit à 26 244 MMAD contre 10 581 MMAD l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par l'émission de l'emprunt obligataire inaugural de 1,85 milliards d'US dollars destiné à financer le programme d'investissement du Groupe.

- Le Gearing et le ratio de solvabilité du Groupe suivent cette même tendance pour s'établir respectivement à 31% et 20% (contre respectivement 16% et 10% en 2013).
- Le coût de la dette enregistre une augmentation de 3 points pour s'établir à 3%, sous l'effet de la hausse des charges intérêts.
- Le ratio du service de la dette connaît à son tour une hausse de 18 points pour s'établir à 37% en 2014, sous l'effet conjugué de la hausse des charges d'intérêts et des remboursements (+56%), et d'une moindre croissance de l'Ebitda (+16%) sur cette même période.
- Le leverage passe de 1,07 en 2013 à 2,3 en 2014, conséquence d'une croissance de la dette nette (+148%) plus soutenue que celle de l'Ebitda (+16%).

En 2015, l'endettement net du Groupe OCP poursuit sa croissance pour s'établir à 35 247 MMAD contre 26 244 MMAD à fin 2014. Cette variation provient principalement de l'émission du second emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard d'US dollars destiné également à financer le programme d'investissement du Groupe.

- Le gearing et le ratio de solvabilité du Groupe suivent cette même tendance et augmentent tous deux de 5 points pour s'établir respectivement à 36% et 25% (contre respectivement 31% et 20% en 2014).
- Le coût de la dette enregistre une hausse d'un point pour s'établir à 4%, sous l'effet de la hausse des charges intérêts en lien avec les deux émissions obligataires précitées.
- Le ratio du service de la dette reste stable à 37% en 2015, grâce à la forte croissance de l'Ebitda (+55%), qui contrecarre les hausses des charges d'intérêts (+72%) et des remboursements (+50%) sur cette même période.
- Le leverage diminue quant à lui, passant de 2,3 en 2014 à seulement 2,0 en 2015, grâce à une croissance de l'Ebitda (+55%) plus soutenue que celle de la dette nette (+34%).

Au premier semestre 2016, l'endettement net du Groupe augmente de 3 555 MMAD en passant de 35 247 MMAD en décembre 2015 à 38 803 MMAD en juin 2016.

- Le gearing et le ratio de solvabilité du Groupe augmentent également de 2 points pour s'établir respectivement à 38% et 27% à fin juin 2016 contre respectivement 36% et 25% à fin 2015

IX. PRINCIPAUX INDICATEURS AU TROISIEME TRIMESTRE 2016

Avertissement

Les données ci-après présentent les principaux indicateurs d'activité du Groupe OCP au troisième trimestre 2016, tels que élaborés par le management du Groupe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que ces données relèvent de la responsabilité du management, et n'ont fait l'objet d'aucune revue limitée ou audit de la part des Commissaires aux Comptes.

En MMAD	Jan-Sept 2016	Jan-Sept 2015	3 ^{ème} Trim. 2016	3 ^{ème} Trim. 2015	Var 9M 16/9M 15	Var 3T 16/3T 15
Chiffre d'affaires	31 973	37 137	10 317	13 242	-14%	-22%
EBITDA	9 170	13 923	3 254	5 289	-34%	-38%
Marge d'EBITDA	29%	37%	32%	40%	-8,8 pts	-8,4 pts
Flux de trésorerie opérationnels ajustés	3 520	8 521	-	-	-59%	-

Source : OCP S.A

Au terme des neuf premiers mois de 2016, le Groupe a pu maintenir un niveau de rentabilité élevé, avec une marge d'EBITDA qui ressort à 29%, en amélioration vs. le second semestre 2016 (27%), et ce malgré des conditions de marché moins favorables et le repli du chiffre d'affaires du Groupe. Il est à noter que la baisse des revenus concerne l'ensemble du secteur.

Cette performance est attribuable à plusieurs facteurs favorables, notamment la baisse des coûts des matières premières, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la diversification des produits et des marchés ainsi que la hausse des ventes d'engrais par le Groupe dans les marchés à forte croissance.

PARTIE 8. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

INTRODUCTION

Le Groupe poursuit son programme de développement industriel lancé en 2008 et articulé autour des trois axes majeurs de la stratégie du groupe (leadership par les capacités, leadership par les coûts et flexibilité commerciale et industrielle). OCP continue à déployer son programme d'investissements annoncé visant à augmenter les capacités à travers l'ouverture de nouvelles mines et la mise en service de nouvelles unités chimiques de production. Le Groupe prévoit également de construire un second pipeline pour relier Gantour à Safi.

OCP vise également à développer ses activités en Afrique et à contribuer au développement du secteur agricole dans cette zone. A cet égard, le groupe a créé une filiale, OCP Africa, dédiée au développement de l'agriculture en Afrique et vouée à créer une plus grande proximité avec les agriculteurs africains. Cette démarche s'appuie notamment sur une meilleure intégration dans la chaîne de valeur agricole. Par ailleurs, le groupe prévoit d'investir dans des installations de production d'engrais en Afrique dont les intrants seront sourcés en Afrique et la production destinée au marché africain.

I. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

L'enveloppe globale dédiée au programme de développement industriel depuis son lancement en 2008 et à horizon 2025 est estimée à environ 200 milliards de dirhams. Sur la période 2016-2025, cette enveloppe est de l'ordre de 151,6 milliards de dirhams dont 81,4 milliards de dirhams pour l'Axe Nord (constitué du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar), 70,1 milliards de dirhams pour l'Axe Centre (constitué du site minier de Gantour, du site chimique de Safi, du site minier de Boucrâa et autres projets à venir dans cette zone).

Répartition de l'enveloppe d'investissement en développement industriel sur la période 2016-2025 (en milliards de dirhams)



Source : OCP SA

I.1 Investissements Axe Nord

Les projets miniers de la zone de Khouribga ont été engagés dans le cadre de l'amélioration de l'outil de production actuel et du développement des capacités supplémentaires nécessaires, et ce afin d'alimenter en phosphate les nouvelles unités de granulation dans le Hub de Jorf Lasfar.

L'augmentation de la capacité se fera grâce à l'ouverture de la mine d'Ouled Fares ainsi que le prolongement de la Mine Zone Centrale Nord (EZCN).

Le Groupe développe également des laveries utilisant les dernières technologies de traitement, l'enveloppe allouée aux Laveries Ouled Fares étant de 4,4 milliards de dirhams. Les laveries sont dotées de systèmes de décantation des boues et de recyclage des eaux usées, qui participent aux projets environnementaux également développés par le Groupe

Les investissements au niveau de Jorf Lasfar concernent la mise en service graduelle d'unités de granulation intégrées dotées d'une capacité de 500 KT P₂O₅ chacune (équivalent à 1 million de tonnes DAP) permettant ainsi de consolider la position du Groupe sur le marché des engrais sur les 10 ans à venir.

Ces entités bénéficient d'une plateforme mutuelle offrant un certain nombre de services tels que la logistique et le stockage commun.

Ce projet intégré est quasi-autonome au niveau de sa consommation d'eau (97% provient du dessalement d'eau de mer) et d'électricité (par la vapeur générée par la combustion du soufre).

Aujourd'hui, deux unités appelées JFC I et JFC II sont opérationnelles et deux autres unités, JFC III et JFC IV, sont en cours de construction. En fonction de la demande et à horizon 2025, OCP prévoit la construction de cinq autres nouvelles unités sur la plateforme de Jorf Lasfar.

En plus des investissements chimiques, le Port de Jorf Lasfar bénéficie d'importants travaux d'extension pour lui permettre d'accueillir les trafics d'import et d'export d'OCP liés au programme de développement industriel en cours.

II.1.2 Investissements Axe Centre

La mise en service du nouveau complexe SPH à Safi permettra de renforcer significativement la production de l'Axe Centre grâce à un outil de production optimisé et à des unités de production d'engrais mieux intégrées et dotées d'équipements de pointe.

Le projet SPH devrait par ailleurs bénéficier de la construction d'un nouveau port à Safi en cours. Le Groupe étudie également l'opportunité de construire un pipeline entre Gantour et Safi d'une longueur de 155 km et d'une capacité annuelle pouvant atteindre 20 millions de tonnes.

D'autres projets sont également en cours de développement dont notamment l'extension de la conduite d'eau reliant le barrage Al Massira à Benguerir qui permettra au Groupe de couvrir la totalité de ses besoins en eau et évitera de puiser 5 millions de m³/an dans la nappe phréatique.

Les investissements au niveau de Boucrâa et de la région de Laâyoune permettront de redynamiser et développer l'écosystème de la région en la dotant d'une nouvelle usine chimique ayant une capacité de production d'un million de tonnes d'engrais par an. Cette installation sera dotée d'une unité de production d'acide sulfurique, une unité d'acide phosphorique ainsi qu'une unité de granulation. L'investissement inclut également une plateforme dédiée aux utilités.

De nombreuses améliorations seront également apportées au site minier de Boucrâa afin de sécuriser les capacités de production et introduire de nouvelles méthodes d'extraction grâce à l'extension de parcs de stockage, le renouvellement des actifs et la mise en service d'une nouvelle unité de traitement.

Afin d'accompagner ce développement de l'activité, les installations portuaires de Layoune seront améliorées grâce à l'ouverture d'un nouveau port abrité permettant le traitement des produits exportés et des matières importées

II. LES CAPACITES DE PRODUCTION DU GROUPE A HORIZON 2025

Sur la base de ses estimations actuelles et conformément à son programme d'investissements, le Groupe prévoit que sa capacité de production annuelle de roche passera de 34 millions de tonnes en 2015, à 46,7 millions de tonnes en 2020 puis à 57,4 millions de tonnes en 2025. De même la capacité de production d'acide phosphorique du Groupe passera de 5,7 millions de tonnes P_2O_5 en 2015 à 7,8 millions de tonnes P_2O_5 en 2020 puis à 10,6 millions de tonnes P_2O_5 en 2025. Enfin, la capacité de production d'engrais du Groupe passera de 8,5 millions de tonnes en 2015 à 14 millions de tonnes en 2020 puis à 21,3 millions de tonnes en 2025. Ces augmentations de capacité devraient permettre au Groupe OCP de renforcer sa position de leader dans l'industrie des phosphates.

PARTIE 9. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS

I.1 LE GROUPE OPERE DANS UN SECTEUR CYCLIQUE

Le marché mondial des engrais et autres produits à base de phosphate connaît des déséquilibres périodiques entre l'offre et la demande. Les périodes de forte demande et de renchérissement des prix conduisent les acteurs du secteur à investir dans des nouvelles installations, augmentant ainsi la production. L'offre excédant la demande, il en résulte une surcapacité et une baisse des prix ce qui conduit à une restriction des investissements et au commencement d'un nouveau cycle.

I.2 LA DEMANDE D'ENGRAIS PEUT ETRE VOLATILE EN REPONSE A DES FACTEURS MACRO-ECONOMIQUES

Le Groupe est actif au niveau mondial et tente généralement de contrebalancer une baisse des ventes dans une région traversant des conditions économiques difficiles en augmentant les ventes dans d'autres régions où le contexte économique est plus favorable. Cette compensation peut s'avérer difficile, voire impossible, lorsque le ralentissement économique est généralisé.

I.3 L'ACTIVITE DU GROUPE EST TRES LIEE AU SECTEUR AGRICOLE

Les activités du Groupe reposent en grande partie sur le secteur agricole et sont affectées de manière considérable par les tendances qui influencent le secteur agricole en général, notamment les prix des produits agricoles, les conditions météorologiques défavorables et le caractère saisonnier.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe OCP :

- La baisse des prix des produits agricoles qui conduit à la baisse de la production agricole, ce qui impacte la demande d'engrais et tire le prix des engrais vers le bas ;
- L'utilisation de produits de substitution pour améliorer le rendement agricole (comme les OGM par exemple) qui nécessitent l'application d'une quantité d'engrais plus réduite ;
- Les bouleversements de régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions pouvant conduire à la baisse de la demande des engrais ;
- La période d'application des engrais variant en fonction des régions, la demande varie fortement d'une saison à l'autre. Les comportements d'achat des fermiers et des distributeurs peuvent accentuer ce caractère saisonnier de l'activité.

I.4 LE GROUPE EST EXPOSE AUX POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Le Groupe est exposé aux politiques gouvernementales du Maroc, des pays vers lesquels il exporte et des pays d'approvisionnement en matières premières, notamment :

- Les taxes sur les importations et exportations des engrais et les quotas d'importation ou d'exportation du phosphate ;
- L'allocation de subventions aux agriculteurs ;
- Les politiques environnementales notamment celles qui ont trait aux métaux lourds ;
- Les barrières commerciales comme les droits antidumping et les quotas.

I.5 RISQUES LIES A L'INTENSITE CONCURRENTIELLE

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part de producteurs étrangers. La roche de phosphate, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés sont échangés sur les marchés

internationaux. Les clients fondent leurs décisions d'achat principalement sur le prix de livraison, le service à la clientèle, la qualité du produit et le temps de mise sur le marché.

Le Groupe concurrence un certain nombre de producteurs étrangers, y compris certains producteurs qui bénéficient d'un soutien gouvernemental en tant qu'entités publiques ou subventionnées par le gouvernement. Certains concurrents du Groupe peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe.

Ces avantages comprennent le contrôle sur certaines matières premières ou l'accès à des matières premières à faible coût, l'accès à du financement à faible coût, la proximité géographique avec d'importants fournisseurs ou clients ou des relations commerciales de longue date avec les acteurs du marché international.

II. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

II.1 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissement important à forte intensité capitalistique. Dans le cadre de ces projets, le Groupe est exposé à différents risques qui pourraient affecter sa capacité à exécuter son programme dans le respect du budget et des délais impartis et, par voie de conséquence, les gains d'efficacité et les réductions de coût escomptés du programme d'investissement.

Le financement du programme est assuré en partie par des cash-flows générés par l'activité mais aussi par des financements externes. L'activité du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés si celui-ci se retrouve dans l'incapacité de lever les fonds nécessaires à des conditions de coût acceptables.

II.2 RISQUE LIE AUX JOINT-VENTURES

Le Groupe OCP conduit certaines de ses opérations de production dans le cadre de partenariats capitalistiques, se traduisant par des joint-ventures dans lesquelles il a parfois des intérêts minoritaires.

OCP, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fait partie de plusieurs joint-ventures opérant principalement dans la production d'acide phosphorique et d'acide phosphorique purifié et il détient jusqu'à 50 % des intérêts dans la majorité de ces joint-ventures. Par conséquent, bien qu'il ait une certaine influence, OCP n'a pas le contrôle exclusif des opérations ou des actifs des joint-ventures et ne peut pas prendre de décisions importantes relatives à celles-ci unilatéralement. L'absence de participation majoritaire peut restreindre la capacité de l'émetteur à mettre en place des actions et peut entraîner un manque d'efficacité ou des retards dans les opérations ou la production, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

II.3 TRANSPORT

Le coût de transport a un impact sur le coût global du produit. Ainsi, en cas de hausse des coûts de transport, les volumes de vente peuvent baisser. Le Groupe peut également être amené dans un tel cas de figure, à réduire ses marges pour que le prix global du produit reste compétitif.

La majeure partie des exportations du groupe est expédiée par voie maritime *via* les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et le wharf de Laâyoune. En cas d'intempérie, ces installations peuvent connaître des perturbations ce qui peut rendre compliqué, voire impossible, l'exportation des produits

du groupe ou l'importation des matières premières.

II.4 LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION POURRAIT AVOIR UN IMPACT NEGATIF SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe doit s'approvisionner en ammoniac et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Leur prix peut subir des variations, lesquelles peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, en particulier si celui-ci ne parvient pas à répercuter cette hausse sur son prix de vente.

Au-delà du coût, toute interruption dans l'approvisionnement du Groupe en matières premières, en cas d'arrêt d'activité des fournisseurs par exemple ou en cas de problème de renégociation des contrats, aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

II.5 RISQUE OPERATIONNEL LIE A L'INDUSTRIE

Le Groupe est exposé à un risque minier. Ce risque inclut, notamment, les risques liés aux opérations de dynamitage, les accidents liés aux activités de construction et l'effondrement des parois de la mine. La survenance d'un de ces risques pourrait avoir des conséquences sur les coûts de production et causer de sérieux dégâts humains et matériels.

Par ailleurs, l'activité du Groupe implique l'utilisation et le stockage de produits chimiques et de substances dangereuses dont l'impact sur l'environnement pourrait être désastreux en cas de fuite ou d'explosion.

II.6 RISQUE DE CATASTROPHE NATURELLE

Les installations du Groupe peuvent être endommagées du fait d'événements imprévus, y compris des catastrophes naturelles telles que des inondations ou incendies entraînant des dommages matériels, des sinistres ou des décès.

II.7 RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change du Groupe OCP résulte essentiellement du fait que la majeure partie de son chiffre d'affaires provient de ses ventes à l'export en USD. Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Par conséquent, le taux de change USD/MAD, en particulier une dépréciation du dollar US par rapport au dirham, peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, une appréciation du dollar entraînerait une hausse des charges d'intérêt sur la dette libellée en USD.

Le Groupe est aussi indirectement impacté par le taux de change auquel ses clients sont exposés. En cas d'appréciation du dollar US par rapport à la devise du client, le pouvoir d'achat de celui-ci diminue, et les ventes du Groupe en sont impactées.

II.8 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les taux d'intérêt dépendent de paramètres qui échappent au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques et, de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêts entraînera l'augmentation des charges d'intérêts du Groupe, essentiellement celles liées aux dettes non encore contractées.

II.9 RISQUES LIES AUX FINANCEMENTS OU REFINANCEMENTS

OCP peut ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou du refinancement pour ses emprunts actuels ou d'en obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Au 31 décembre 2015, l'encours total des prêts et dettes financières du Groupe était de 51,6 milliards DH. Si les flux de trésorerie du Groupe sont insuffisants pour rembourser ses prêts et dettes financières, le Groupe devra renégocier ses prêts ou chercher à obtenir un financement alternatif auprès des marchés de capitaux.

La capacité du Groupe à obtenir du financement alternatif ou à renégocier ses prêts ou à le faire à des conditions commerciales acceptables dépend, entre autres, de l'état général des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Si un financement alternatif devient nécessaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou ne pas être en mesure de l'obtenir à des conditions commerciales acceptables.

III. RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS OFFERTES

Les facteurs de risques liés aux obligations offertes listés ci-après ne sauraient être considérés comme étant exhaustif et pourraient ne pas couvrir l'intégralité des risques que comporterait l'investissement dans les obligations offertes.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement dans les obligations offertes est soumis aux principaux risques suivants :

III.1 RISQUE LIE A LA NATURE DES TITRES ET A LA TYPOLOGIE D'INVESTISSEURS AUXQUELS ILS S'ADRESSENT

Les titres peuvent ne pas être un investissement adapté à tous les investisseurs. Chaque investisseur doit faire sa propre analyse du caractère adapté d'un tel investissement, eu égard notamment à ses propres objectifs d'investissement et sa propre expérience, et à tout autre facteur qui pourrait être pertinent dans le cadre d'un tel investissement, soit lui-même soit avec l'aide d'un conseiller financier. Il est à noter que la souscription aux obligations est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la présente note d'information. Par ailleurs, la négociation desdites obligations sur le marché secondaire est limitée aux investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information. (cf. Restrictions relatives à la négociabilité des titres)

Par ailleurs, il n'existe pas sur le marché marocain de titres similaires aux obligations offertes ainsi l'investisseur ne dispose pas de benchmark pour l'appréciation des conditions des obligations objet de la présente note d'information notamment en ce qui concerne la prime de risque offerte.

III.2 RISQUE LIE AU RANG DES TITRES

Les obligations émises sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux titres constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'émetteur. En cas de jugement d'un tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'émetteur, ou en cas de cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire, ou en cas de liquidation de l'émetteur pour toute autre raison, les droits des porteurs des titres à être payés au titre des titres sera subordonné au paiement en totalité des créanciers non-subordonnés de l'émetteur, des créanciers ordinairement subordonnés de l'émetteur. Ainsi, les porteurs de titres sont confrontés à un risque supérieur de non-remboursement par rapport aux détenteurs d'engagements non-subordonnés et ordinairement subordonnés de l'émetteur.

III.3 RISQUE LIE A LA NATURE PERPETUELLE DES TITRES

Les titres sont des obligations perpétuelles, sans date d'échéance spécifiée. L'émetteur n'est tenu de rembourser les titres à aucun moment. Les porteurs n'ont pas le droit d'exiger le remboursement des titres, sauf si un jugement est prononcé pour la liquidation judiciaire de l'émetteur ou pour la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'émetteur ou si l'émetteur est liquidé pour toute autre raison. Les investisseurs doivent donc comprendre que le principal des titres peut ne pas être remboursé.

III.4 RISQUE LIE AU REMBOURSEMENT ANTICIPE OPTIONNEL

Les titres constituent des obligations perpétuelles de l'émetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursés au gré de l'émetteur à partir de la 10^{ème} année et à tout moment dans le cas de la survenance d'un Evènement de Méthodologie de Notation (cf. Renseignements sur les titres à émettre - Autre Cas de Remboursement Anticipé Optionnel). Ce remboursement anticipé pourrait avoir un impact sur la maturité prévue des titres et les conditions de réinvestissement des porteurs de titres.

Il est à noter que le remboursement anticipé est effectué au pair (principal et coupon payable) et pourrait intervenir à un moment où la valeur de marché de l'obligation est supérieure au montant offert par l'émetteur.

III.5 RISQUE LIE AU DIFFERE DE PAIEMENT DE COUPON

A toute Date de Paiement de Coupon, l'émetteur pourra, à son gré, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres, choisir de ne pas payer l'ensemble (mais pas une partie seulement) du Coupon Payable jusqu'à cette date. Tout non-paiement ne constituera pas un défaut de l'émetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur. (cf. Renseignements sur les titres à émettre - Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur).

Le différé de paiement des intérêts bien que ceux-ci restent capitalisés expose les porteurs d'obligations à un risque de réinvestissement dans le cas où le différé interviendrait pendant une période où les taux sur le marché, pour un risque équivalent, seraient supérieurs au taux offert par les obligations de la présente note d'information.

III.6 RISQUE LIE A LA FLUCTUATION DES TAUX D'INTERET

La valeur des obligations est fonction, entre autres facteurs, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ainsi les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché peuvent affecter négativement la valeur des obligations. Par ailleurs, l'existence d'options en faveur de l'émetteur (option de remboursement, option de différé d'intérêt...) fait que la sensibilité des obligations aux fluctuations des taux d'intérêt est différente de celle d'obligations non assorties d'option.

III.7 RISQUE LIE A LA SURVENANCE D'UN EVENEMENT DE METHODOLOGIE DE NOTATION

Un Evènement de Méthodologie de Notation pourrait intervenir après l'émission des titres et autoriserait l'émetteur, sous réserve d'en avoir informé les porteurs de titres à l'avance, à racheter les titres. (cf. Renseignements sur les titres à émettre – Autres Cas de Remboursement Anticipé Optionnel)

III.8 RISQUE LIE AU MONTANT DE DETTE QUE L'EMETTEUR PEUT EMETTRE OU GARANTIR

Aucune restriction n'existe dans les modalités des titres concernant le montant de dette que l'émetteur peut émettre ou garantir. L'émetteur et ses filiales et sociétés affiliées pourraient encourir de l'endettement additionnel ou octroyer des garanties relatives à de l'endettement de tiers, y compris de l'endettement ou des garanties ayant le même rang ou un rang supérieur aux titres. L'émission de tels titres ou de toute autre dette pourrait réduire les éventuels montants recouvrables par un porteur de titres lors d'une liquidation de l'émetteur pour toute raison et/ou pourrait accroître la probabilité d'un différé d'intérêts relatif aux titres concernés.

III.9 RISQUE LIE A LA LIQUIDITE ET A LA NEGOCIABILITE DES TITRES

Les obligations objet de la présente note font l'objet d'une restriction à la négociabilité sur le marché secondaire (cf. Restrictions relatives à la négociabilité des titres) cette limitation pourrait réduire la liquidité des obligations objet de la présente émission par rapport à d'autres obligations dont la négociation n'est pas restreinte.

PARTIE 10. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

En juin 2016, la société OCP SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'Impôt sur les sociétés (IS), la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'Impôt sur les revenus (IR), les droits d'enregistrement et de timbre au titre des exercices 2012 à 2015 ainsi que sur la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus au titre des exercices 2013 à 2015.

Un protocole d'accord a été signé le 28 novembre 2016 pour un montant de 950 MMAD.

Par ailleurs, OCP a signé, avec le Groupe Dangote au Nigeria, un accord cadre incluant un complexe chimique au Nigeria et une unité industrielle à Jorf Lasfar

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Selon OCP SA, au 30 juin 2016, aucune créance litigieuse n'a été enregistrée

PARTIE 11. ANNEXES

ANNEXE I. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°.....

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES OCP SA

Destinataire : [] Date : []

Dénomination ou Raison sociale :

Nom du teneur de compte :

N° de compte :

Dépositaire :

Téléphone :

Fax :

Code d'identité¹ :

Qualité souscripteur² :

Nom et Prénom signataire :

Nature de documents exigés :

Siège social :

Fonction :

Adresse (si différente du siège social) :

Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	OCP SA
Valeur nominale	100.000 dirhams
Nombre d'obligations émises	50 000 titres
Maturité	Perpétuelle
1^{ère} date de remboursement optionnel	23 décembre 2026
Jouissance	23 décembre 2016
Prime de Risque	Entre 70 et 120 points de base

	Tranche A non cotée révisable 10 ans	Tranche B révisable 10 ans	Tranche C non Cotée révisable 52 s	Tranche D cotée révisable 52 s	Tranche E Non cotée révisable 5 ans	Tranche F cotée révisable 5 ans
Nombre de titres demandés						
Montant global en dirhams						
Prime de risque souscrite						
Taux souscrit						

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle d'OCP SA à hauteur du montant total ci-dessus.

Par la présente, le Souscripteur déclare :

- avoir pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française ;
- autoriser le Teneur de Comptes-Titres à débiter son compte du montant correspondant aux Obligations qui lui seront attribuées afin de créditer le compte de l'Emetteur désigné à cet effet ;
- avoir pris connaissance et avoir accepté les termes de la note d'information ayant obtenu le visa de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (la "**Note d'Information**") en ce compris notamment les caractéristiques des titres à émettre et le contrat d'Emission; et
- avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05% HT du montant des souscriptions, plafonnée à 10 000 dirhams HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des Obligations.

Cachet et signature du Souscripteur

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées perpétuelles est soumis à plusieurs risques spécifiques conformément à la Partie Facteurs de Risques de la Note d'Information visée par l'AMMC. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

La Note d'Information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès de l'établissement chargé de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1	Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2	Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension

ANNEXE II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET SOCIAUX

COMPTES CONSOLIDES

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

Note 1- Principes comptables

1.1. BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés semestriels du Groupe OCP au 30 juin 2016 comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

Ils sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels du Groupe OCP au 30 juin 2016 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Principes comptables » des comptes consolidés et annexes de l'exercice 2015, à l'exception de ceux relatifs aux normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et nouvellement applicables au 1er janvier 2016 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2016 est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

1.2. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1er JANVIER 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 «Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 «Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 «Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La présentation du résultat global tient compte de l'amendement à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe ». Des lignes spécifiques ont été créées afin de présenter distinctement pour les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence :

- la quote-part des autres éléments du résultat global (nets) pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net ;
- la quote-part des autres éléments du résultat global (nets) ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net.

Au niveau Groupe, la mise en œuvre des autres amendements n'a pas d'impact significatif.

1.3. NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 30 JUIN 2016

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Le Groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements.

Périmètre de consolidation

Entité	Pays d'implantation	Devise	30 juin 2016		31 décembre 2015		31 décembre 2014		31 décembre 2013	
			Méthode de consolidatio	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel										
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00
JorfFertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
JorfFertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG			
JorfFertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG			
JorfFertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG			
JorfFertilizer Company V (ex Bunge Maroc Phosphore) - JFC V	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33	ME	33.33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Phosboucrac	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Trading										
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG		IG		IG	
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70.00	IG	70.00	IG	70.00		
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
Services										
OCP International	Pays-Bas	EUR	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00		
OCP International SAS	France	EUR	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100.00	IG		IG		IG	
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	ME	50.00		
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51.00	ME	51.00	IG	51.00		
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00
Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles - SMESI	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00	IG	100.00

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE OCP

BILAN IFRS CONSOLIDE

En MMAD	30 juin 2016	2015	2014	2013
<u>ACTIF</u>				
Actifs courants				
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	10 421	9 246	8 996	5 440
Actifs financiers de trésorerie	3 527	7 097	4 767	4 627
Stocks	10 075	10 224	9 039	7 832
Créances clients	5 737	5 409	6 412	3 843
Autres actifs courants	9 511	10 836	9 713	19 536
Total actifs courants	39 272	42 812	38 927	41 277
Actifs non courants				
Actifs financiers non courants	13 194	11 227	13 072	2 632
Participations dans les co-entreprises	3 316	3 437	2 668	2 296
Actifs d'impôt différé	92	195	110	135
Immobilisations corporelles	88 804	83 981	73 360	55 944
Immobilisations incorporelles	170	187	109	71
Total actifs non courants	105 576	99 027	89 319	61 079
Total Actif	144 849	141 839	128 247	102 355

En MMAD	30 juin 2016	2015	2014	2013
<u>PASSIF</u>				
Passifs courants				
Emprunts et dettes financières courants	6 214	4 798	4 418	3 442
Provisions courantes	151	142	24	7
Dettes fournisseurs	14 970	13 945	15 903	11 328
Autres passifs courants	7 366	7 412	10 117	6 053
Total passifs courants	28 700	26 298	30 461	20 830
Emprunts et dettes financières non courants	46 536	46 792	35 589	17 206
Provisions non courantes pour avantages au personnel	4 691	4 477	4 216	8 983
Autres provisions non courantes	644	449	324	423
Passifs d'impôt différé	289	45	67	46
Total passifs non courants	52 161	51 763	40 196	26 658
Capital social	8 288	8 288	8 288	8 288
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	18 698
Réserves consolidées part groupe	33 929	28 780	25 232	20 795
Résultat net part groupe	3 069	8 011	5 077	7 087
Total Capitaux propres part du Groupe	63 983	63 776	57 294	54 867
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	5	3	296	0
Total Capitaux propres	63 988	63 778	57 590	54 867
Total passif et capitaux propres	144 849	141 839	128 247	102 355

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

En MMAD	30 juin 2016	30 juin 2015	2015	2014	2 013
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	21 656	23 895	47 747	41 436	38 986
Production stockée	-377	695	2 205	250	-131
Achats consommés de matières et fournitures	-7 587	-8 780	-17 404	-16 456	-14 293
Charges externes	-3 356	-3 447	-7 241	-6 480	-6 112
Charges de Personnel	-4 076	-3 989	-8 093	-8 102	-8 270
Impôts et taxes	-176	-156	-244	-241	-231
Résultats des co-entreprises	-64	173	358	312	-69
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-104	205	329	706	19
Autres produits et charges récurrents	-1	37	0	-22	-55
EBITDA	5 916	8 634	17 659	11 402	9 845
Amortissements et pertes de valeur	-2 047	-1 446	-3 840	-2 304	-1 394
Résultat opérationnel récurrent	3 869	7 188	13 820	9 099	8 451
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	76	-214	145	-167	418
RESULTAT OPERATIONNEL	3 946	6 975	13 965	8 932	8 869
Coût de l'endettement brut	-481	-384	-591	-425	-479
Produits financiers des placements de trésorerie	468	243	228	311	756
Coût de l'endettement net	-13	-141	-363	-114	277
Résultat de change sur opérations de financement	493	-1 584	-2 188	-2 262	49
Autres produits et charges financiers	12	-3	-986	-330	52
RESULTAT FINANCIER	492	-1 728	-3 537	-2 707	378
RESULTAT AVANT IMPOT	4 438	5 246	10 428	6 225	9 246
Impôts	-1 370	-1 249	-2 418	-1 152	-2 159
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 068	3 997	8 010	5 073	7 087
Résultat net part du Groupe	3 069	3 997	8 011	5 077	7 087
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	0	-	0	-4	0
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	37,36	48,66	97,52	61,81	86,28

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS CONSOLIDE

En MMAD	Au 30 juin 2016	2015	2014 *	2013 *
Résultat net total consolidé	3 069	8 010	5 073	7 087
+/- Charge (produit) d'impôt	1 370	2 418	1 152	2 159
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 786	3 437	2 021	1 680
+/- Dotations nettes aux provisions	237	150	84	-4
+/- Résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	64	-358	-312	69
+/- Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-361	-722	-315	-162
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	68	455	170	-94
+/- Autres mouvements	-546	2 383	-990	-713
Capacité d'autofinancement	5 686	15 773	6 883	10 021
Incidence de la variation du BFR:	-1 784	-6 267	818	-1 646
Stocks	326	-1 769	-1 204	-668
Créances commerciales	-301	1 001	-2 576	2 023
Dettes commerciales	688	-1 847	3 070	2 338
Autres actifs et passifs courants	-2 498	-3 652	1 528	-5 338
- Impôts versés	-2 390	-1 134	-363	-3 134
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 513	8 372	7 338	5 241
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 105	-12 611	-17 202	-18 778
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	113	230	70	141
Variation des prêts et avances consentis	3 515	-2 249	99	13 395
Incidence des variations de périmètre	18	-23	248	-415
Cession d'actifs financiers	534	1 065	300	0
Acquisition d'actifs financiers	-8	-580	-0	-152
Dividende reçus	30	138	187	103
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-903	-14 030	-16 298	-5 706
Augmentation de capital	0	0	297	0
Emission d'emprunt	2 824	13 755	20 492	5 574
Remboursement d'emprunt	-1 620	-4 496	-2 992	-1 919
Intérêts financiers nets versés	-852	-2 096	-1 219	52
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	0	-1 240	-3 717	-6 197
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	352	5 924	12 861	-2 491
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	9	-30	-1	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	971	236	3 900	-2 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 070	8 834	4 934	7 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 041	9 070	8 834	4 934
Variation de la trésorerie nette	971	236	3 900	-2 955

COMPTES SOCIAUX

BILAN COMPTES SOCIAUX

2015

BILAN ACTIF

Exercice Clos , le 31/12/2015				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	1 288 007 964,23	400 267 800,20	887 740 164,03	559 801 609,42
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	900 933 132,18	367 014 373,23	533 918 758,95	306 159 707,18
Primes de remboursement des obligations	387 074 832,05	33 253 426,97	353 821 405,08	253 641 902,24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 785 971 477,03	175 612 940,51	1 610 358 536,52	1 400 884 236,79
Immobilisations en recherche et développement	16 908 143,69	15 083 788,71	1824 354,98	3 276 720,28
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	166 346 526,53	142 304 291,44	24 042 235,09	22 386 398,60
Fonds commercial	1100 648 153,42		1100 648 153,42	1100 648 153,42
Autres immobilisations incorporelles	502 068 653,39	18 224 860,36	483 843 793,03	274 572 964,49
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	99 155 460 207,03	30 202 377 666,43	68 953 082 540,60	75 149 560 383,63
Terrains	3 531 926 090,68	868 986 816,38	2 662 939 274,30	2 666 730 960,05
Constructions	15 366 716 259,34	7 710 854 943,05	7 655 861 316,29	6 748 472 267,76
Installations techniques, matériel et outillage	46 504 297 842,18	20 567 845 004,23	25 936 452 837,95	24 956 790 769,35
Matériel de transport	347 998 440,74	266 695 072,58	81 303 368,16	66 495 064,75
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	815 318 037,72	651 870 228,99	163 447 808,73	154 557 218,46
Autres immobilisations corporelles	215 859 717,18	136 125 601,20	79 734 115,98	98 059 617,24
Immobilisations corporelles en cours	32 373 343 819,19		32 373 343 819,19	40 458 454 486,02
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	13 359 502 885,69	198 089 892,30	13 161 412 993,39	6 517 054 547,74
Prêts immobilisés	13 312 735,92	2 034 231,64	11 278 504,28	11 300 898,07
Autres créances financières	55 981 143,84	880 297,34	55 100 846,50	109 543 963,90
Titres de participation	13 290 209 005,93	195 175 363,32	13 095 033 642,61	6 396 209 685,77
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	4 387 288 159,64		4 387 288 159,64	2 117 265 115,83
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières	4 387 288 159,64		4 387 288 159,64	2 117 265 115,83
TOTAL I (A+B+C+D+E)	119 976 230 693,62	30 976 348 299,44	88 999 882 394,18	85 744 565 893,41
STOCKS (F)	9 873 757 937,24	1 330 258 952,10	8 543 498 985,14	7 351 467 367,34
Marchandises				
Matières et fournitures	4 514 406 550,15	1 325 857 768,00	3 188 548 782,15	3 576 590 817,95
Produits en cours	2 247 754 737,61		2 247 754 737,61	1 886 819 413,30
Produits intermédiaires et produits résiduels	891 748 174,74		891 748 174,74	652 331 788,35
Produits finis	2 219 848 474,74	4 401 184,10	2 218 667 290,64	1 235 725 347,74
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT(G)	45 888 389 568,68	191 275 364,09	45 697 114 204,59	29 115 438 900,12
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 850 126 493,75		3 850 126 493,75	5 390 949 128,79
Clients et comptes rattachés	7 385 094 990,51	159 057 108,58	7 226 037 881,93	7 685 851 572,61
Personnel	64 957 581,39	27 688 220,60	37 269 360,79	38 325 808,41
Organismes sociaux	474 377 029,79		474 377 029,79	589 776 418,43
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	13 760 585 851,91		13 760 585 851,91	14 235 228 416,66
Comptes filiales du Groupe OCP				
Autres débiteurs	20 256 562 454,10	4 530 034,91	20 252 032 419,19	1127 665 953,88
Comptes de régularisation, Actif	96 685 167,23		96 685 167,23	47 641 601,34
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	13 661 753 843,34		13 661 753 843,34	8 677 243 822,35
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	20 791 113,64		20 791 113,64	32 823 523,44
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	69 444 692 462,90	1 521 534 316,19	67 923 158 146,71	45 176 973 613,25
TRESORERIE - ACTIF	948 165 563,36		948 165 563,36	2 114 608 821,36
Chèques et valeurs à encaisser	232 687 703,10		232 687 703,10	154 520 187,44
Banques, T.G. et C.C.P.	714 360 568,55		714 360 568,55	1959 280 810,89
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	117 291,71		117 291,71	807 823,03
TOTAL III	948 165 563,36		948 165 563,36	2 114 608 821,36
TOTAL GENERAL I+II+III	190 369 088 719,88	32 497 882 615,63	157 871 206 104,25	133 036 148 328,02

BILAN PASSIF

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital , fonds de dotation	8 287 500 000,00	8 287 500 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117,31	18 697 810 117,31
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	828 750 000,00	828 750 000,00
Autres réserves	33 890 400 000,00	28 825 400 000,00
Report à nouveau	484 363,88	190 857,09
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	6 994 910 500,77	6 315 877 256,79
Total capitaux propres (A)	68 699 854 981,96	62 955 528 231,19
<u>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</u>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<u>DETTES DE FINANCEMENT (C)</u>	49 875 832 708,82	37 316 437 961,64
Emprunts obligataires	30 301 640 000,00	18 777 465 000,00
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	638 490 115,46	721 130 306,58
Credits financiers	18 935 702 593,36	17 817 842 655,06
<u>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</u>	6 119 705 075,12	4 905 924 479,25
Provisions pour risques	159 136 321,57	724 856 031,10
Provisions pour charges	285 616 866,10	217 802 505,50
Engagements sociaux	4 242 725 887,45	3 963 265 942,65
<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</u>	148 076 116,92	82 365 238,48
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	148 076 116,92	82 365 238,48
TOTAL I (A+B+C+D+E)	124 843 468 882,82	105 260 255 910,56
<u>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</u>	32 748 066 867,41	27 616 558 133,98
Fournisseurs et comptes rattachés	10 329 482 956,84	12 551 442 070,58
Clients créditeurs, avances et acomptes	1250 723 660,20	813 860 257,55
Personnel	898 668 596,36	823 289 658,12
Organismes sociaux	1262 243 413,89	1 155 001 701,94
Etat - Impôts et taxes	1709 235 032,78	478 021 229,23
Autres créanciers	16 891 547 321,56	11 478 384 877,03
Comptes de régularisation-passif	406 165 885,78	316 558 339,53
<u>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</u>	163 036 589,38	56 153 167,77
<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)</u>	28 638 324,17	103 180 135,61
TOTAL II (F+G+H)	32 939 741 780,96	27 775 891 437,36
<u>TRESORERIE - PASSIF</u>	87 995 440,47	980,10
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	87 995 440,47	980,10
TOTAL III	87 995 440,47	980,10
TOTAL GENERAL I+II+III	157 871 206 104,25	133 036 148 328,02

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)					
(modèle normal)					
Exercice du 01/01/2015 Au 31/12/2015					
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2	3 = 1+2	5
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
E	Ventes de marchandises (en l'état)	8 838 678,44		8 838 678,44	17 538 086,37
X	Ventes de biens et services produits	47 454 562 510,67	165 730 979,50	47 620 293 490,17	39 298 570 015,02
P	Variation de stocks de produits (+-) (1)	1 579 469 357,32		1 579 469 357,32	275 721 696,82
L	Immobilisations produites par l'entpe p/ elle-même		21 682 578,58	21 682 578,58	-41 284,00
O	Subventions d'exploitation				
I	Autres produits d'exploitation	175 000,00		175 000,00	52 500,00
T	Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 363 715 330,93	25 522 985,37	1 389 238 316,30	1 210 272 173,28
A					
I	TOTAL I	50 406 760 877,36	212 936 543,45	50 619 697 420,81	40 802 113 187,49
O	CHARGES D'EXPLOITATION				
N	Achats revendus (2) de marchandises	5 676 006,62		5 676 006,62	14 072 234,13
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	17 168 747 974,58	32 170 193,84	17 200 918 168,42	15 528 263 621,85
	Autres charges externes	8 272 845 777,91	22 956 736,12	8 295 802 514,03	7 379 240 555,83
	Impôts et taxes	226 308 119,70	-981 864,70	225 326 255,00	206 004 581,73
	Charges de personnel	7 108 707 753,03	-8 520 642,87	7 100 187 110,16	6 431 458 556,04
	Autres charges d'exploitation	2 013 893,05	322 882,89	2 336 775,94	8 026 408,82
	Dotations d'exploitation	5 403 355 561,93	491 261 327,96	5 894 616 889,89	4 369 371 634,61
	TOTAL II	38 187 655 086,82	537 208 633,24	38 724 863 720,06	33 936 437 593,01
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 894 833 700,75	6 865 675 594,48
IV	PRODUITS FINANCIERS				
F	Produits des titres de participation				
I	et autres titres immobilisés	137 637 108,50		137 637 108,50	286 955 226,00
N	Gains de change	1 184 930 592,02	11 259,47	1 184 941 851,49	770 475 290,67
A	Intérêts et autres produits financiers	422 199 356,94	62 083 279,58	484 282 636,52	453 179 532,01
N	Reprises financières, transferts de charges	1 621 550 291,50		1 621 550 291,50	1 287 216 072,71
C	TOTAL IV	3 366 317 348,96	62 094 539,05	3 428 411 888,01	2 797 826 121,39
I	CHARGES FINANCIERES				
E	Charges d'intérêts	2 426 054 713,49	990 393,84	2 427 045 107,33	1 448 563 875,02
R	Pertes de change	822 107 641,38	3 121 109,06	825 228 750,44	263 888 664,01
E	Autres charges financières	-1 917 159,52	601 503,98	-1 315 655,54	-2 437 070,16
	Dotations financières	1 371 339 344,09		1 371 339 344,09	481 461 602,46
	TOTAL V	4 617 584 539,44	4 713 006,88	4 622 297 546,32	2 191 477 071,33
V	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 193 885 658,31	606 349 050,06
VI	RESULTAT COURANT (III + VI)			10 700 948 042,44	7 472 024 644,54
	1) Variation de stock : stock final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)				
	2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks				

Exercice du 01/01/2015 Au 31/12/2015				
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	
		1	2	3 = 1+2
				TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 5
	RESULTAT COURANT (reports)			10 700 948 042,44
VII	PRODUITS NON COURANTS			
	. Produits des cessions d'immobilisations	13 965 072 653,48	-110 500,00	13 964 962 153,48
	. Subvention d'équilibre			0,00
	. Reprises sur subventions d'investissement			0,00
	. Autres produits non courants	71 152 378,90	192 930 681,98	264 083 060,88
	. Reprises non courantes, transferts de charges	121 581 125,44	32 246 796,34	153 827 921,78
	TOTAL VIII	14 157 806 157,82	225 066 978,32	14 382 873 136,14
IX	CHARGES NON COURANTES			
	. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	12 526 484 234,66		12 526 484 234,66
	. Subventions accordées	224 958 116,08		224 958 116,08
	. Autres charges non courantes	2 541 913 936,81	214 386 288,27	2 756 300 225,08
	. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	138 533 541,99		138 533 541,99
	TOTAL IX	15 431 889 829,54	214 386 288,27	15 646 276 117,81
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-1 263 402 981,67
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			9 437 545 060,77
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			2 442 634 560,00
XIII	RESULTAT (NET XI-XII)			6 994 910 500,77
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			68 430 982 444,96
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			61 436 071 944,19
XVI	RESULTAT NET			
	(Total des produits - total des charges)			6 994 910 500,77

TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. AUTOFINANCEMENT (A)		11 241 163 010,46		1 682 295 313,36
.Capacité d'autofinancement		12 491 746 760,46		5 432 389 063,36
-Distribution de bénéfices	1 250 583 750,00		3 750 093 750,00	
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		14 027 177 319,84		503 693 453,41
. Cessions d'immobilis.incorpor.		0,00		0,00
. Cessions d'immobilis.corpor.		12 899 617 457,48		199 375 600,98
. Cessions d'immobilis.financ.		1 065 344 696,00		299 937 550,00
. Récupération sur créances immobilisées		62 215 166,36		4 380 302,43
. AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		827 327 559,09		0,00
. Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
. Subventions d'investissements				
. Provisions Durable Pour Risques et Charges		827 327 559,09		0,00
. AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		13 852 408 797,92		20 519 788 665,65
(nettes de primes de remboursement)				
Total I - ressources stables(A+B+C+D)		39 948 076 687,31		22 705 777 432,42
II.Emplois stab.de l'exerc.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	19 080 234 252,75		19 431 538 796,31	
. Acquisitions d'immobilis.incorp.	226 419 653,23		79 631 822,16	
. Acquisitions d'immobilis.corp.	11 557 725 671,61		19 101 982 049,77	
. Acquisitions d'immobilis.Financ.	7 288 470 743,00		241 542 190,00	
. Augment.des créances immob.	7 618 184,91		8 382 734,38	
.REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	592 788 452,92		833 064 968,94	
.REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	3 497 331 682,81		2 347 752 999,98	
.EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	449 825 827,34		484 526 141,78	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	23 620 180 215,82	0,00	23 096 882 907,01	0,00
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
GLOBAL (B.F.G.)	17 582 334 189,86	0,00	0,00	2 344 594 223,29
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	0,00	1 254 437 718,37	1 953 488 748,70	0,00
TOTAL GENERAL	41 202 514 405,68	41 202 514 405,68	25 050 371 655,71	25 050 371 655,71

ETAT DES SOLDES ET DE GESTION

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	8 838 678,44	17 538 086,37
	2	- Achats revendus de marchandises	5 676 006,62	14 072 234,13
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	3 162 671,82	3 465 852,24
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	49 221 445 426,07	39 574 250 427,84
	3	Ventes de biens et services produits	47 620 293 490,17	39 298 570 015,02
	4	Variation stocks de produits	1579 469 357,32	275 721 696,82
	5	Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	21682 578,58	-41284,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	25 496 720 682,45	22 907 504 177,68
	6	Achats consommés de matières et fournitures	17 200 918 168,42	15 528 263 621,85
	7	Autres charges externes	8 295 802 514,03	7 379 240 555,83
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	23 727 887 415,44	16 670 212 102,40
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	-	Impôts et taxes	225 326 255,00	206 004 581,73
	10	- Charges de personnel	7 100 187 110,16	6 431 458 556,04
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	16 402 374 050,28	10 032 748 964,63
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitation	175 000,00	52 500,00
	12	- Autres charges d'exploitation	2 336 775,94	8 026 408,82
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	1389 238 316,30	1210 272 173,28
	14	- Dotations d'exploitation	5 894 616 889,89	4 369 371 634,61
	+	Production d'articles codifiés mis en stocks		
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	11 894 833 700,75	6 865 675 594,48
VII	+	RESULTAT FINANCIER	-1 193 885 658,31	606 349 050,06
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	10 700 948 042,44	7 472 024 644,54
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-1 263 402 981,67	136 694 038,25
	15	Impôts sur les résultats	2 442 634 560,00	1 292 841 426,00
X		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	6 994 910 500,77	6 315 877 256,79

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	6 994 910 500,77	6 315 877 256,79
		Bénéfice +	6 994 910 500,77	6 315 877 256,79
		Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	4 350 679 339,12	3 089 183 010,56
	3	+ Dotations financières (1)	1350 548 230,45	448 638 123,25
	4	+ Dotations non courantes (1)	138 533 541,99	128 511 969,08
	5	- Reprises d'exploitation (2)	37 097 195,41	5 201 124,49
	6	- Reprises financières (2)	432 637 305,17	84 123 446,26
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	83 658 931,74	4 165 275 697,94
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	13 964 962 153,48	499 313 150,98
	9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	14 175 430 733,93	204 092 123,35
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	12 491 746 760,46	5 432 389 063,36
	10	- Distributions de bénéfices	1250 583 750,00	3 750 093 750,00
II		AUTOFINANCEMENT	11 241 163 010,46	1 682 295 313,36

(1) A l'exclusion des dotations:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(2) A l'exclusion des reprises:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

BILAN COMPTES SOCIAUX

2014

BILAN ACTIF

Exercice Clos , le 31/12/2014				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PERCEDENT
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	781 753 820,70	221 952 211,28	559 801 609,42	135 556 398,07
Frais préliminaires				763 982,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices	517 744 268,65	211 584 561,47	306 159 707,18	134 792 415,53
Primes de remboursement des obligations	264 009 552,05	10 367 649,81	253 641 902,24	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 547 035 842,20	146 151 605,41	1 400 884 236,79	1 321 492 330,34
Immobilitisations en recherche et développement	16 109 523,69	12 832 803,41	3 276 720,28	5 684 705,58
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	148 254 717,77	125 868 319,17	22 386 398,60	13 376 302,36
Fonds commercial	1 100 648 153,42		1 100 648 153,42	1 100 648 153,42
Autres immobilisations incorporelles	282 023 447,32	7 450 482,83	274 572 964,49	201 783 168,98
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	101 431 415 691,22	26 281 855 307,59	75 149 560 383,63	59 105 261 163,59
Terrains	3 504 667 718,80	837 936 758,75	2 666 730 960,05	2 439 199 656,57
Constructions	13 873 786 764,78	7 125 314 497,02	6 748 472 267,76	5 816 367 232,69
Installations techniques, matériel et outillage	42 298 264 558,76	17 341 473 789,41	24 956 790 769,35	20 020 944 610,24
Matériel de transport	324 363 930,44	257 868 865,69	66 495 064,75	45 939 214,09
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	756 018 835,11	601 461 616,65	154 557 218,46	129 825 457,84
Autres immobilisations corporelles	215 859 397,31	117 799 780,07	98 059 617,24	127 240 993,67
Immobilitisations corporelles en cours	40 458 454 486,02		40 458 454 486,02	30 525 743 998,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	6 683 292 285,64	166 237 737,90	6 517 054 547,74	6 469 656 970,77
Prêts immobilisés	13 335 129,71	2 034 231,64	11 300 898,07	10 659 787,60
Autres créances financières	110 555 731,50	101 176,60	109 543 963,90	106 182 642,42
Titres de participation	6 559 401 424,43	163 191 738,66	6 396 209 685,77	6 352 814 540,75
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIE (E)	2 117 265 115,83		2 117 265 115,83	84 123 446,26
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières	2 117 265 115,83		2 117 265 115,83	84 123 446,26
TOTAL I (A+B+C+D+E)	112 560 762 755,59	26 816 196 862,18	85 744 565 893,41	67 116 090 309,03
STOCKS (F)	8 560 363 017,17	1 208 895 649,83	7 351 467 367,34	6 748 618 359,68
Marchandises				
Matières et fournitures	4 780 780 503,54	1 204 199 685,59	3 576 590 817,95	3 316 007 396,90
Produits en cours	1 887 124 193,44	304 780,14	1 886 819 413,30	1 442 146 509,91
Produits intermédiaires et produits résiduels	652 331 788,35		652 331 788,35	446 356 455,00
Produits finis	1 240 126 531,84	4 401 194,10	1 235 725 347,74	1 544 107 997,87
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	29 369 240 785,23	253 801 885,11	29 115 438 900,12	24 554 744 867,83
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	5 390 949 128,79		5 390 949 128,79	6 199 147 735,98
Clients et comptes rattachés	7 837 266 212,17	151 414 639,56	7 685 851 572,61	4 798 110 366,68
Personnel	66 014 029,01	27 688 220,60	38 325 808,41	26 520 845,88
Organismes sociaux	589 776 418,43		589 776 418,43	629 977 605,93
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	14 235 228 416,66		14 235 228 416,66	11 796 538 316,41
Comptes filiales du Groupe OCP				
Autres débiteurs	1 202 364 978,83	74 699 024,95	1 127 665 953,88	1 001 302 145,72
Comptes de régularisation, Actif	47 641 601,34		47 641 601,34	113 147 851,23
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	8 677 243 822,35		8 677 243 822,35	5 696 776 309,69
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (H)	32 823 523,44		32 823 523,44	24 225 491,47
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	46 639 671 148,19	1 462 697 534,94	45 176 973 613,25	37 024 365 028,67
TRESORERIE - ACTIE	2 114 608 821,36		2 114 608 821,36	547 908 797,63
Chèques et valeurs à encaisser	154 520 187,44		154 520 187,44	35 369 248,81
Banques, T.G. et C.C.P.	1 959 280 810,89		1 959 280 810,89	511 304 827,68
Caisses, Régies d'avances et accréditifs	807 823,03		807 823,03	1 234 721,14
TOTAL III	2 114 608 821,36		2 114 608 821,36	547 908 797,63
TOTAL GENERAL I+II+III	161 315 042 725,14	28 278 894 397,12	133 036 148 328,02	104 688 364 135,33

BILAN PASSIF

Exercice Clos , le 31/12/2014

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital , fonds de dotation	8 287 500 000,00	8 287 500 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117,31	18 697 810 117,31
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	828 750 000,00	828 750 000,00
Autres réserves	28 825 400 000,00	26 190 400 000,00
Report à nouveau	190 857,09	71404 951,17
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	6 315 877 256,79	6 313 879 655,92
Total capitaux propres (A)	62 955 528 231,19	60 389 744 724,40
<u>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</u>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<u>DETTES DE FINANCEMENT (C)</u>	37 316 437 961,64	16 880 135 824,46
Emprunts obligataires	18 777 465 000,00	2 000 000 000,00
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	721130 306,58	805 893 773,59
Credits financiers	17 817 842 655,06	14 074 242 050,87
<u>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</u>	4 905 924 479,25	9 439 515 211,47
Provisions pour risques	724 856 031,10	396 328 526,26
Provisions pour charges	217 802 505,50	134 967 524,27
Engagements sociaux	3 963 265 942,65	8 908 219 160,94
<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</u>	82 365 238,48	313 490 040,44
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	82 365 238,48	313 490 040,44
TOTAL I (A+B+C+D+E)	105 260 255 910,56	87 022 885 800,77
<u>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</u>	27 616 558 133,98	17 230 622 299,54
Fournisseurs et comptes rattachés	12 551442 070,58	8 989 656 099,79
Clients créditeurs, avances et acomptes	813 860 257,55	857 675 276,93
Personnel	823 289 658,12	646 091650,75
Organismes sociaux	1155 00170194	948 768 749,08
Etat - Impôts et taxes	478 021229,23	514 756 529,87
Autres créanciers	11478 384 877,03	5 151984 852,33
Comptes de régularisation-passif	316 558 339,53	121689 140,79
<u>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</u>	56 153 167,77	25 747 188,65
<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)</u>	103 180 135,61	22 319 141,30
TOTAL II (F+G+H)	27 775 891437,36	17 278 688 629,49
<u>TRESORERIE - PASSIF</u>	980,10	386 789 705,07
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	980,10	386 789 705,07
TOTAL III	980,10	386 789 705,07
TOTAL GENERAL I+II+III	133 036 148 328,02	104 688 364 135,33

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

Exercice du 01/01/2014 Au 31/12/2014					
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
				3 = 1+2	5
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
E	Ventes de marchandises (en l'état)	17 470 795,00	67 291,37	17 538 086,37	229 946 063,63
X	Ventes de biens et services produits	39 204 299 230,42	94 270 784,60	39 298 570 015,02	36 883 595 870,65
P	Variation de stocks de produits (+-) (1)	275 721 696,82		275 721 696,82	-417 956 450,53
L	Immobilisations produites par l'entpes p/ elle-même	-41 284,00		-41 284,00	
O	Subventions d'exploitation				
I	Autres produits d'exploitation	52 500,00		52 500,00	
T	Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 204 667 455,14	5 604 718,14	1 210 272 173,28	1 459 310 655,17
A					
I	TOTAL I	40 702 170 393,38	99 942 794,11	40 802 113 187,49	38 154 896 138,92
II	CHARGES D'EXPLOITATION				
N	Achats revendus (2) de marchandises	14 072 234,13		14 072 234,13	156 548 784,33
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	15 526 159 302,60	2 104 319,25	15 528 263 621,85	13 504 765 375,75
	Autres charges externes	7 345 306 668,71	33 933 887,12	7 379 240 555,83	7 652 248 445,34
	Impôts et taxes	219 306 310,58	-13 301 728,85	206 004 581,73	213 432 536,05
	Charges de personnel	6 435 324 130,72	-3 865 574,68	6 431 458 556,04	6 634 514 544,86
	Autres charges d'exploitation	8 026 408,82		8 026 408,82	38 512 141,72
	Dotations d'exploitation	4 264 566 630,89	104 805 003,72	4 369 371 634,61	4 007 379 168,75
	TOTAL II	33 812 761 686,45	123 675 906,56	33 936 437 593,01	32 207 400 996,80
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 865 675 594,48	5 947 495 142,12
IV	PRODUITS FINANCIERS				
F	Produits des titres de participation				
I	et autres titres immobilisés	286 955 226,00		286 955 226,00	101 242 096,00
N	Gains de change	770 413 693,96	61 596,71	770 475 290,67	444 921 946,30
A	Intérêts et autres produits financiers	451 283 392,44	1 896 139,57	453 179 532,01	673 821 506,90
N	Reprises financières, transferts de charges	1 287 216 072,71		1 287 216 072,71	109 516 303,37
C	TOTAL IV	2 795 868 385,11	1 957 736,28	2 797 826 121,39	1 329 501 852,57
V	CHARGES FINANCIERES				
E	Charges d'intérêts	1 447 741 856,66	822 018,36	1 448 563 875,02	604 996 154,90
R	Pertes de change	260 898 626,41	2 990 037,60	263 888 664,01	457 706 931,98
E	Autres charges financières	-2 437 070,16		-2 437 070,16	-485 266,02
	Dotations financières	481 461 602,46		481 461 602,46	108 348 937,73
	TOTAL V	2 187 665 015,37	3 812 055,96	2 191 477 071,33	1 170 566 758,59
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			606 349 050,06	158 935 093,98
VI	RESULTAT COURANT (III + VI)			7 472 024 644,54	6 106 430 236,10
	1) Variation de stock : stock final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)				
	2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks				

Exercice du 01/01/2014 Au 31/12/2014				
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	
		1	2	3 = 1+2
				5
	RESULTAT COURANT (reports)			7 472 024 644,54
VII	PRODUITS NON COURANTS			
	. Produits des cessions d'immobilisations	500 901 807,75	-1 588 656,77	499 313 150,98
	. Subvention d'équilibre			
	. Reprises sur subventions d'investissement			
	. Autres produits non courants	512 731 119,95	75 620 641,14	588 351 761,09
	. Reprises non courantes, transferts de charges	4 165 275 697,94		4 165 275 697,94
	TOTAL VIII	5 178 908 625,64	74 031 984,37	5 252 940 610,01
IX	CHARGES NON COURANTES			
	. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	204 872 892,96	-780 769,61	204 092 123,35
	. Subventions accordées	243 319 100,86		243 319 100,86
	. Autres charges non courantes	4 503 368 714,31	4 707 867,82	4 508 076 582,13
	. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	160 758 765,42		160 758 765,42
	TOTAL IX	5 112 319 473,55	3 927 098,21	5 116 246 571,76
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			136 694 038,25
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			7 608 718 682,79
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			1 292 841 426,00
XIII	RESULTAT (NET XI-XII)			6 315 877 256,79
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			48 852 879 918,89
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			42 537 002 662,10
XVI	RESULTAT NET			
	(Total des produits - total des charges)			6 315 877 256,79
				6 313 879 655,92

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. AUTOFINANCEMENT (A)		1 682 295 313,36		2 784 463 195,85
.Capacité d'auto financement		5 432 389 063,36		9 034 895 695,85
-Distribution de bénéfices	3 750 093 750,00		6 250 432 500,00	
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		503 693 453,41		89 816 560,74
. Cessions d'immobilis.incorpor.		0,00		0,00
. Cessions d'immobilis.corpor.		199 375 600,98		84 558 947,94
. Cessions d'immobilis.financ.		299 937 550,00		0,00
. Récupération sur créances immobilisées		4 380 302,43		5 257 612,80
. AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		0,00		0,00
.Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
.Subventions d'investissements				
.Provisions Durable Pour Risques et Charges		0,00		0,00
. AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		20 519 788 665,65		5 603 667 910,40
(nettes de primes de rembrst)				
Total I - ressources stables(A+B+C+D)		22 705 777 432,42		8 477 947 666,99
II.Emplois stab.de l'exerc.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	19 431 538 796,31		20 037 042 373,11	
. Acquisitions d'immobilis.incorp.	79 631 822,16		123 005 597,44	
. Acquisitions d'immobilis.corp.	19 101 982 049,77		18 576 025 204,86	
. Acquisitions d'immobilis.Financ.	241 542 190,00		1 234 670 646,88	
. Augment.des créances immob.	8 382 734,38		103 340 923,93	
.REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	833 064 968,94		3 197 449 312,93	
.REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	2 347 752 999,98		1 670 532 497,59	
.EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	484 526 141,78		90 403 607,78	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	23 096 882 907,01	0,00	24 995 427 791,41	0,00
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
GLOBAL (B.F.G.)	0,00	2 344 594 223,29	0,00	15 021 767 094,17
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	1 953 488 748,70	0,00	0,00	1 495 713 030,25
TOTAL GENERAL	25 050 371 655,71	25 050 371 655,71	24 995 427 791,41	24 995 427 791,41

ETAT DES SOLDES ET DE GESTION

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	17 538 086,37	229 946 063,63
	2	- Achats revendus de marchandises	14 072 234,13	156 548 784,33
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	3 465 852,24	73 397 279,30
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	39 574 250 427,84	36 465 639 420,12
	3	Ventes de biens et services produits	39 298 570 015,02	36 883 595 870,65
	4	Variation stocks de produits	275 721 696,82	-417 956 450,53
	5	Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise	-41 284,00	0,00
		pour elle - même		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	22 907 504 177,68	21 157 013 821,09
	6	Achats consommés de matières et fournitures	15 528 263 621,85	13 504 765 375,75
	7	Autres charges externes	7 379 240 555,83	7 652 248 445,34
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	16 670 212 102,40	15 382 022 878,33
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	-	Impôts et taxes	206 004 581,73	213 432 536,05
	10	- Charges de personnel	6 431 458 556,04	6 634 514 544,86
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	10 032 748 964,63	8 534 075 797,42
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitation	52 500,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	8 026 408,82	38 512 141,72
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	12 10 272 173,28	1459 310 655,17
	14	- Dotations d'exploitation	4 369 371 634,61	4 007 379 168,75
	+	Production d'articles codifiés mis en stocks		
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	6 865 675 594,48	5 947 495 142,12
VII	+	RESULTAT FINANCIER	606 349 050,06	158 935 093,98
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	7 472 024 644,54	6 106 430 236,10
IX	+	RESULTAT NON COURANT	136 694 038,25	2 185 033 408,82
	15	Impôts sur les résultats	1 292 841 426,00	1 977 583 989,00
X		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	6 315 877 256,79	6 313 879 655,92

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	6 315 877 256,79	6 313 879 655,92
		Bénéfice +	6 315 877 256,79	6 313 879 655,92
		Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	3 089 183 010,56	2 786 125 053,68
	3	+ Dotations financières (1)	448 638 123,25	84 123 446,26
	4	+ Dotations non courantes (1)	128 511 969,08	37 197 212,39
	5	- Reprises d'exploitation (2)	5 201 124,49	5 204 543,21
	6	- Reprises financières (2)	84 123 446,26	52 252 133,64
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	4 165 275 697,94	128 802 757,94
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	499 313 150,98	84 558 947,94
	9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	204 092 123,35	84 388 710,33
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	5 432 389 063,36	9 034 895 695,85
	10	- Distributions de bénéfices	3 750 093 750,00	6 250 432 500,00
II		AUTOFINANCEMENT	1 682 295 313,36	2 784 463 195,85

(1) A l'exclusion des dotations:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(2) A l'exclusion des reprises:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

BILAN COMPTES SOCIAUX

2013

BILAN ACTIF

Exercice Clos , le 31/12/2013				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	331 391 707,56	195 835 309,49	135 556 398,07	117 010 564,60
Frais préliminaires	53 164 670,54	52 400 688,00	763 982,54	10 480 137,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices	278 227 037,02	143 434 621,49	134 792 415,53	106 530 427,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 455 347 288,68	133 854 958,34	1 321 492 330,34	1 532 691 103,06
Immobilisations en recherche et développement	16 266 523,69	10 581 131,11	5 684 705,58	8 831 220,06
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	135 491 922,79	122 115 620,43	13 376 302,36	8 010 514,45
Fonds commercial	1100 648 153,42		1100 648 153,42	1100 648 153,42
Autres immobilisations incorporelles	202 940 688,78	115 753 80,80	201 783 168,98	415 201 25,13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	82 656 291 329,47	23 551 030 165,88	59 105 261 163,59	42 927 495 836,08
Terrains	3 218 815 008,93	779 615 352,36	2 439 199 656,57	2 352 225 793,19
Constructions	12 584 492 435,79	6 768 125 203,10	5 816 367 232,69	4 386 247 849,03
Installations techniques, matériel et outillage	35 113 335 796,68	15 092 391 116,44	20 020 944 610,24	19 651 270 772,77
Matériel de transport	296 160 001,43	250 220 787,34	45 939 214,09	39 519 651,31
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	690 862 228,88	561 036 771,04	129 825 457,84	155 958 551,12
Autres immobilisations corporelles	226 881 859,27	99 640 865,60	127 240 993,67	156 357 399,77
Immobilisations corporelles en cours	30 525 743 998,49		30 525 743 998,49	16 135 915 818,89
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	6 604 907 981,19	135 251 010,42	6 469 656 970,77	5 130 806 285,28
Prêts immobilisés	12 694 019,24	2 034 231,64	10 659 787,60	12 189 988,76
Autres créances financières	107 194 410,02	101 176 760,60	106 126 642,42	6 569 130,13
Titres de participation	6 485 019 551,93	132 205 011,18	6 352 814 540,75	5 112 047 166,39
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIE (E)	84 123 446,26		84 123 446,26	46 155 406,16
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières	84 123 446,26		84 123 446,26	46 155 406,16
TOTAL I (A+B+C+D+E)	91 132 061 753,16	24 015 971 144,13	67 116 090 309,03	49 754 159 195,18
STOCKS (F)	7 924 527 155,39	1 175 908 795,71	6 748 618 359,68	6 656 623 646,56
Marchandises				
Matières et fournitures	4 420 798 119,11	1 104 790 795,01	3 316 007 396,90	3 091 078 629,46
Produits en cours	15 12 875 090,11	70 728 580,20	1442 146 509,91	1066 782 361,74
Produits intermédiaires et produits résiduels	446 356 455,00		446 356 455,00	779 576 463
Produits finis	1544 497 413,37	389 420,50	1544 107 997,87	1719 186 192,39
CREANCES DE L'ACTIE CIRCULANT(G)	24 727 235 266,43	172 490 398,60	24 554 744 867,83	20 310 915 991,02
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	6 189 147 735,98		6 189 147 735,98	4 513 802 004,50
Clients et comptes rattachés	4 900 460 315,07	102 349 949,39	4 798 110 366,68	6 500 076 427,94
Personnel	54 209 066,48	27 688 220,60	26 520 845,88	31 710 150,67
Organismes sociaux	629 977 605,93		629 977 605,93	575 580 273,42
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	11 796 538 316,41		11 796 538 316,41	7 244 280 064,61
Comptes filiales du Groupe OCP				38 512 038,40
Autres débiteurs	1043 754 374,33	42 452 228,61	1001 302 145,72	1124 020 426,89
Comptes de régularisation, Actif	113 147 851,23		113 147 851,23	282 934 604,59
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	5 696 776 309,69		5 696 776 309,69	20 883 732 319,63
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (H)	24 225 491,47		24 225 491,47	57 264 169,73
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	38 372 764 222,98	1 348 399 194,31	37 024 365 028,67	47 908 536 126,94
TRESORERIE - ACTIE	547 908 797,63		547 908 797,63	3 151 419 806,51
Chèques et valeurs à encaisser	35 369 248,81		35 369 248,81	28 743 394,29
Banques, T.G. et C.C.P.	511 304 827,68		511 304 827,68	3 121 111 656,61
Caisses, Régies d'avances et accréditifs	1234 721,14		1234 721,14	1564 755,61
TOTAL III	547 908 797,63		547 908 797,63	3 151 419 806,51
TOTAL GENERAL I+II+III	130 052 734 773,77	25 364 370 638,44	104 688 364 135,33	100 814 115 128,63

BILAN PASSIF

Exercice Clos , le 31/12/2013

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital , fonds de dotation	8 287 500 000,00	8 287 500 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117,31	18 697 810 117,31
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	828 750 000,00	828 750 000,00
Autres réserves	26 190 400 000,00	21 990 400 000,00
Report à nouveau	71 404 951,17	10 644 470,60
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	6 313 879 655,92	10 511 192 980,57
Total capitaux propres (A)	60 389 744 724,40	60 326 297 568,48
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTE DE FINANCEMENT (C)	16 880 135 824,46	12 992 359 231,82
Emprunts obligataires	2 000 000 000,00	2 000 000 000,00
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	805 893 773,59	859 795 333,75
Crédits financiers	14 074 242 050,87	10 132 563 898,07
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	9 439 515 211,47	12 629 614 830,87
Provisions pour risques	396 328 526,26	150 851 914,05
Provisions pour charges	134 967 524,27	140 874 959,10
Engagements sociaux	8 908 219 160,94	11 337 887 957,72
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	313 490 040,44	230 163 180,17
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	313 490 040,44	230 163 180,17
TOTAL I (A+B+C+D+E)	87 022 885 800,77	86 178 434 811,34
DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)	17 230 622 299,54	13 042 720 774,74
Fournisseurs et comptes rattachés	8 989 656 099,79	7 164 109 983,55
Clients créditeurs, avances et acomptes	857 675 276,93	702 219 840,57
Personnel	646 091 650,75	864 236 118,66
Organismes sociaux	948 768 749,08	468 406 066,72
Etat - Impôts et taxes	514 756 529,87	602 195 566,97
Autres créanciers	5 151 984 852,33	3 088 802 619,17
Comptes de régularisation-passif	121 689 140,79	152 750 555,90
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	25 747 188,65	81 827 603,16
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)	22 319 141,30	16 544 255,69
TOTAL II (F+G+H)	17 278 688 629,49	13 141 092 633,59
TRESORERIE - PASSIF	386 789 705,07	1 494 587 683,70
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	386 789 705,07	1 494 587 683,70
TOTAL III	386 789 705,07	1 494 587 683,70
TOTAL GENERAL I+II+III	104 688 364 135,33	100 814 115 128,63

CPC

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)					
(modèle normal)					
Exercice du 01/01/2013 Au 31/12/2013					
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2	3 = 1+2	5
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
E	Ventes de marchandises (en l'état)	229 946 063,63		229 946 063,63	272 579 707,00
X	Ventes de biens et services produits	36 818 704 790,00	64 891 080,65	36 883 595 870,65	48 378 844 450,40
P	Variation de stocks de produits (+-) (1)	-417 956 450,53		-417 956 450,53	-1 440 872 581,64
L	Immobilisations produites par l'entité p/ elle-même				-19 238,40
O	Subventions d'exploitation				
I	Autres produits d'exploitation				0,03
T	Reprises d'exploitation et transferts de charges	1 457 068 365,52	2 242 289,65	1 459 310 655,17	1 690 310 037,50
A					
I	TOTAL I	38 087 762 768,62	67 133 370,30	38 154 896 138,92	48 900 842 374,89
O II	CHARGES D'EXPLOITATION				
N	Achats revendus (2) de marchandises	156 548 784,33		156 548 784,33	267 123 494,13
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	13 499 086 862,93	5 678 512,82	13 504 765 375,75	16 662 413 848,29
	Autres charges externes	7 574 109 791,29	78 138 654,05	7 652 248 445,34	8 036 598 358,39
	Impôts et taxes	212 688 216,83	744 319,22	213 432 536,05	204 405 659,72
	Charges de personnel	6 628 810 745,41	5 703 799,45	6 634 514 544,86	6 818 913 211,88
	Autres charges d'exploitation	39 132 397,74	-620 256,02	38 512 141,72	11 318 627,97
	Dotations d'exploitation	3 849 292 532,22	158 086 636,53	4 007 379 168,75	3 843 549 659,90
	TOTAL II	31 959 669 330,75	247 731 666,05	32 207 400 996,80	35 844 322 860,28
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 947 495 142,12	13 056 519 514,61
IV	PRODUITS FINANCIERS				
F	Produits des titres de participation				
I	et autres titres immobilisés	101 242 096,00		101 242 096,00	233 272 038,40
N	Gains de change	440 877 588,22	4 044 358,08	444 921 946,30	933 400 973,41
A	Intérêts et autres produits financiers	675 449 778,88	-1 628 271,98	673 821 506,90	1 002 705 371,39
N	Reprises financières, transferts de charges	109 516 303,37		109 516 303,37	102 727 663,30
C	TOTAL IV	1 327 085 766,47	2 416 086,10	1 329 501 852,57	2 272 106 046,50
I V	CHARGES FINANCIERES				
E	Charges d'intérêts	631 094 644,99	-26 098 490,09	604 996 154,90	543 412 517,68
R	Pertes de change	460 054 332,36	-2 347 400,38	457 706 931,98	537 547 930,29
E	Autres charges financières	-485 978,02	712,00	-485 266,02	767 025,60
	Dotations financières	108 348 937,73		108 348 937,73	118 901 488,61
	TOTAL V	1 199 011 937,06	-28 445 178,47	1 170 566 758,59	1 200 628 962,18
V	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			158 935 093,98	1 071 477 084,32
VI	RESULTAT COURANT (III + VI)			6 106 430 236,10	14 127 996 598,93
	1) Variation de stock : stock final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)				
	2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks				

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite (modèle normal)				
Exercice du 01/01/2013 Au 31/12/2013				
	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 5
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	
		1	2	
	RESULTAT COURANT (reports)			6 106 430 236,10
VIII	PRODUITS NON COURANTS			
	. Produits des cessions d'immobilisations	57 621 625,07	26 937 322,87	84 558 947,94
	. Subvention d'équilibre			
	. Reprises sur subventions d'investissement			
	. Autres produits non courants	1 898 798 762,34	780 984 337,27	2 679 783 099,61
	. Reprises non courantes, transferts de charges	174 312 263,27		174 312 263,27
	TOTAL VIII	2 130 732 650,68	807 921 660,14	2 938 654 310,82
IX	CHARGES NON COURANTES			
	. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	84 388 710,33		84 388 710,33
	. Subventions accordées	144 946 032,03		144 946 032,03
	. Autres charges non courantes	422 802 876,66	64 286 070,59	487 088 947,25
	. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	37 197 212,39		37 197 212,39
	TOTAL IX	689 334 831,41	64 286 070,59	753 620 902,00
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			2 185 033 408,82
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			8 291 463 644,92
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			1 977 583 989,00
XIII	RESULTAT(NET XI-XII)			6 313 879 655,92
XIV	TOTAL DES PRODUITS (1+IV+VIII)			42 423 052 302,31
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			36 109 172 646,39
XVI	RESULTAT NET			
	(Total des produits - total des charges)			6 313 879 655,92
				10 511 192 980,57

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. AUTOFINANCEMENT (A)		2 784 463 195,85		8 116 575 069,85
.Capacité d'autofinancement		9 034 895 695,85		12 838 797 836,94
-Distribution de bénéfices	6 250 432 500,00		4 722 222 767,09	
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		89 816 560,74		6 206 987 678,77
.Cessions d'immobilis.incorpor.		0,00		0,00
.Cessions d'immobilis.corpor.		84 558 947,94		154 579 512,95
.Cessions d'immobilis.financ.		0,00		
.Récupération sur créances immobilisées		5 257 612,80		6 052 408 165,82
. AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		0,00		14 398 128 426,29
.Augmentations de capital, apports		0,00		14 185 310 117,31
.Subventions d'investissements				
.Provisions Durable Pour Risques et Charges		0,00		212 818 308,98
. AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		5 603 667 910,40		6 696 470 021,34
(nettes de primes de rembrst)				
Total I - ressources stables(A+B+C+D)		8 477 947 666,99		35 418 161 196,25
II.Emplois stab.de l'exerc.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	20 037 042 373,11		36 724 395 364,69	
. Acquisitions d'immobilis.incorp.	123 005 597,44		1 441 439 897,69	
. Acquisitions d'immobilis.corp.	18 576 025 204,86		34 226 841 856,33	
. Acquisitions d'immobilis.Financ.	1 234 670 646,88		1 052 826 913,70	
. Augment.des créances immob.	103 340 923,93		3 286 696,97	
.REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	3 197 449 312,93		293 733 637,18	
.REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	1 670 532 497,59		2 982 774 460,19	
.EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	90 403 607,78		82 033 534,69	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	24 995 427 791,41	0,00	40 082 936 996,75	0,00
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
GLOBAL (B.F.G.)	0,00	15 021 767 094,17	0,00	4 810 600 214,06
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	0,00	1 495 713 030,25	145 824 413,55	0,00
TOTAL GENERAL	24 995 427 791,41	24 995 427 791,41	40 228 761 410,31	40 228 761 410,31

ETAT DES SOLDES ET DE GESTION

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	229 946 063,63	272 579 707,00
	2	- Achats revendus de marchandises	156 548 784,33	267 123 494,13
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	73 397 279,30	5 456 212,87
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	36 465 639 420,12	46 937 952 630,36
	3	Ventes de biens et services produits	36 883 595 870,65	48 378 844 450,40
	4	Variation stocks de produits	-417 956 450,53	-1440 872 581,64
	5	Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	0,00	-19 238,40
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	21 157 013 821,09	24 699 012 206,68
	6	Achats consommés de matières et fournitures	13 504 765 375,75	16 662 413 848,29
	7	Autres charges externes	7 652 248 445,34	8 036 598 358,39
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	15 382 022 878,33	22 244 396 636,55
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
V	9	- Impôts et taxes	213 432 536,05	204 405 659,72
	10	- Charges de personnel	6 634 514 544,86	6 818 913 211,88
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	8 534 075 797,42	15 221 077 764,95
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,03
	12	- Autres charges d'exploitation	38 512 141,72	113 18 627,97
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	1459 310 655,17	1690 310 037,50
	14	+ Dotations d'exploitation	4 007 379 168,75	3 843 549 659,90
	+	Production d'articles codifiés mis en stocks		
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	5 947 495 142,12	13 056 519 514,61
VII	+	RESULTAT FINANCIER	158 935 093,98	1 071 477 084,32
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	6 106 430 236,10	14 127 996 598,93
IX	+	RESULTAT NON COURANT	2 185 033 408,82	-505 009 656,36
	15	Impôts sur les résultats	1 977 583 989,00	3 111 793 962,00
X		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	6 313 879 655,92	10 511 192 980,57

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	6 313 879 655,92	10 511 192 980,57
		Bénéfice +	6 313 879 655,92	10 511 192 980,57
		Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	2 786 125 053,68	2 382 884 789,80
	3	+ Dotations financières (1)	84 123 446,26	61637 318,96
	4	+ Dotations non courantes (1)	37 197 212,39	94 578 220,15
	5	- Reprises d'exploitation (2)	5 204 543,21	15 655 848,86
	6	- Reprises financières (2)	52 252 133,64	90 974 789,45
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	128 802 757,94	114 272 481,27
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	84 558 947,94	154 579 512,95
	9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	84 388 710,33	163 987 159,99
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	9 034 895 695,85	12 838 797 836,94
	10	- Distributions de bénéfices	6 250 432 500,00	4 722 222 767,09
II		AUTOFINANCEMENT	2 784 463 195,85	8 116 575 069,85

(1) A l'exclusion des dotations:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(2) A l'exclusion des reprises:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

S1 2016

BILAN ACTIF

Rubriques	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR (A)	1 277 178 795,62	508 075 182,73	769 103 612,89	887 740 164,03
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	890 103 963,57	461 699 721,18	428 404 242,39	533 918 758,95
Primes de remboursement des obligations	387 074 832,05	46 375 461,55	340 699 370,50	353 821 405,08
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 729 868 742,32	185 847 886,00	1 544 020 856,32	1 610 358 536,52
Immobilisations en recherche et développement	16 908 143,69	16 022 462,95	885 680,74	1824 354,98
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	175 246 590,51	144 572 181,98	30 674 408,53	24 042 235,09
Fonds commercial	1 100 648 153,42		1 100 648 153,42	1 100 648 153,42
Autres immobilisations incorporelles	437 065 854,70	25 253 241,07	411 812 613,63	483 843 793,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	103 533 448 540,90	32 457 860 691,88	71 075 587 849,02	68 953 082 540,60
Terrains	3 549 029 844,37	896 040 644,54	2 652 989 199,83	2 662 939 274,30
Constructions	16 310 614 387,50	8 076 132 277,05	8 234 482 110,45	7 655 861 316,29
Installations techniques, matériel et outillage	47 885 415 082,63	22 365 888 425,92	25 519 526 656,71	25 936 452 837,95
Matériel de transport	370 422 292,41	283 151 911,41	87 270 381,00	81 303 368,16
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	889 872 138,20	691 159 476,65	198 712 661,55	163 447 808,73
Autres immobilisations corporelles	222 784 633,82	145 487 956,31	77 296 677,51	79 734 115,98
Immobilisations corporelles en cours	34 305 310 161,97		34 305 310 161,97	32 373 343 819,19
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	14 586 824 852,28	200 037 851,57	14 386 787 000,71	13 161 412 993,39
Prêts immobilisés	13 060 496,51	3 982 190,91	9 078 305,60	11 278 504,28
Autres créances financières	56 087 463,84	880 297,34	55 207 166,50	55 100 846,50
Titres de participation	14 517 676 891,93	195 175 363,32	14 322 501 528,61	13 095 033 642,61
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	4 010 150 143,68		4 010 150 143,68	4 387 288 159,64
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières	4 010 150 143,68		4 010 150 143,68	4 387 288 159,64
TOTAL I (A+B+C+D+E)	125 137 471 074,80	33 351 821 612,18	91 785 649 462,62	88 999 882 394,18
STOCKS (F)	10 028 357 124,81	1 372 488 572,87	8 655 868 551,94	8 543 498 985,14
Marchandises				
Matières et fournitures	4 698 642 310,46	1 372 099 152,37	3 326 543 158,09	3 188 548 782,15
Produits en cours	2 811 565 278,09	0,00	2 811 565 278,09	2 247 754 737,61
Produits intermédiaires et produits résiduels	663 360 551,80		663 360 551,80	891 748 174,74
Produits finis	1 854 788 984,46	389 420,50	1 854 399 563,96	2 215 447 290,64
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	39 071 300 342,59	178 735 520,62	38 892 564 821,97	45 697 114 204,59
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 588 183 486,73		3 588 183 486,73	3 850 126 493,75
Clients et comptes rattachés	6 934 916 594,97	144 073 334,79	6 790 843 260,18	7 226 037 881,93
Personnel	73 629 264,48	30 132 150,92	43 497 113,56	37 269 360,79
Organismes sociaux	479 933 508,80		479 933 508,80	474 377 029,79
Etat (Comptes d'impôts et taxes)	14 621 822 934,60		14 621 822 934,60	13 760 585 851,91
Comptes filiales du Groupe OCP				
Autres débiteurs	13 222 212 321,26	4 530 034,91	13 217 682 286,35	20 252 032 419,19
Comptes de régularisation, Actif	150 602 231,75		150 602 231,75	96 685 167,23
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	9 258 222 417,47		9 258 222 417,47	13 661 753 843,34
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (H)	81 791 085,01		81 791 085,01	20 791 113,64
TOTAL II (F+G+H+I)	58 439 670 969,88	1 551 224 093,49	56 888 446 876,39	67 923 158 146,71
TRESORERIE - ACTIF	2 781 005 537,54		2 781 005 537,54	948 165 563,36
Chèques et valeurs à encaisser	108 442 068,99		108 442 068,99	232 687 703,10
Banques, T.G. et C.C.P.	2 671 362 684,85		2 671 362 684,85	714 360 568,55
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	1 200 783,70		1 200 783,70	1 117 291,71
TOTAL III	2 781 005 537,54		2 781 005 537,54	948 165 563,36
TOTAL GENERAL I+II+III	186 358 147 582,22	34 903 045 705,67	151 455 101 876,55	157 871 206 104,25

BILAN PASSIF

PASSIF (en Mad)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital , fonds de dotation	8 287 500 000,00	8 287 500 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion d'apport	18 697 810 117,31	18 697 810 117,31
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	828 750 000,00	828 750 000,00
Autres réserves	33 890 456 114,65	33 890 400 000,00
Report à nouveau	4 495 000 000,00	484 363,88
Résultats nets en instance d'affectation	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 007 544 377,82	6 994 910 500,77
Total capitaux propres (A)	68 207 060 609,78	68 699 854 981,96
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	50 732 679 805,22	49 875 832 708,82
Emprunts obligataires	29 954 510 000,00	30 301 640 000,00
Crédits gouvernementaux et crédits acheteurs	687 153 814,72	638 490 115,46
Crédits financiers	20 091 015 990,50	18 935 702 593,36
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	6 383 447 556,90	6 119 705 075,12
Provisions pour risques	1 708 602 574,32	1 591 362 321,57
Provisions pour charges	2 110 557 772,81	2 856 616 866,10
Engagements sociaux	4 463 789 209,77	4 242 725 887,45
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	264 484 564,32	148 076 116,92
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	264 484 564,32	148 076 116,92
TOTAL I (A+B+C+D+E)	125 587 672 536,22	124 843 468 882,82
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	25 215 802 916,30	32 748 066 867,41
Fournisseurs et comptes rattachés	13 288 557 219,24	10 329 482 956,84
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 032 312 550,03	1 250 723 660,20
Personnel	1 035 933 885,30	898 668 596,36
Organismes sociaux	1 064 351 514,06	1 262 243 413,89
Etat - Impôts et taxes	441 629 411,25	1 709 235 032,78
Comptes d'associés	2 500 338 750,00	0,00
Autres créanciers	5 396 300 703,17	16 891 547 321,56
Comptes de régularisation-passif	456 378 883,25	406 165 885,78
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	232 432 580,70	163 036 589,38
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulant) (H)	47 333 541,60	28 638 324,17
TOTAL II (F+G+H)	25 495 569 038,60	32 939 741 780,96
TRESORERIE - PASSIF	371 860 301,73	87 995 440,47
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (solde créditeur)	371 860 301,73	87 995 440,47
TOTAL III	371 860 301,73	87 995 440,47
TOTAL GENERAL I+II+III	151 455 101 876,55	157 871 206 104,25

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

Rubriques	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3=2+1	Totaux EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	3 165 477,71		3 165 477,71	5 311 915,00
Ventes de biens & services produits	20 507 033 844,29	42 392 940,42	20 549 426 784,71	23 890 813 985,56
Chiffre d'affaires	20 510 199 322,00	42 392 940,42	20 552 592 262,42	23 896 125 900,56
Variation de stocks de produits (+-)(1)	-27 992 308,86		-27 992 308,86	403 846 073,80
Immobilisations produites par l'Ese pour elle même	-55 269,19		-55 269,19	
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				75 000,00
Reprises d'exploitation transferts de charges	1 428 004 555,68	3 928 365,50	1 431 932 921,18	1 311 340 519,80
TOTAL I	21 910 156 299,63	46 321 305,92	21 956 477 605,55	25 611 387 494,16
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	3 010 474,72		3 010 474,72	3 002 394,57
Achats consommés (2) de matières et fournitures	7 375 015 197,78	11 494 856,98	7 386 510 054,76	8 584 636 003,02
Autres charges externes	3 475 556 963,00	34 734 369,45	3 510 291 332,45	3 946 187 390,03
Impôts et taxes	123 944 640,82	287 795,20	124 232 436,02	104 514 696,58
Charges de personnel	3 489 676 308,62	2 360 141,50	3 492 036 450,12	3 513 064 738,67
Autres charges d'exploitation	772,95	17 780 853,45	17 781 626,40	558 211,75
Dotation d'exploitation	3 572 054 053,88	255 319 425,98	3 827 373 479,86	3 316 670 766,11
TOTAL II	18 039 258 411,77	321 977 442,56	18 361 235 854,33	19 468 634 200,73
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 595 241 751,22	6 142 753 293,43
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	39 974 370,25		39 974 370,25	137 637 108,50
Gains de change	176 703 956,06	33,17	176 703 989,23	804 367 871,15
Intérêts et autres produits financiers	351 793 356,10	1 295 715,79	353 089 071,89	159 170 700,56
Reprises financières; transferts de charges	1 826 586 099,68		1 826 586 099,68	976 904 466,31
TOTAL IV	2 395 057 782,09	1 295 748,96	2 396 353 531,05	2 078 080 146,52
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	1 272 796 363,33	77 076,92	1 272 873 440,25	1 128 378 871,80
Pertes de change	221 063 266,45	0,08	221 063 266,53	576 242 549,54
Autres charges financières	169 064,13	269 828,81	438 892,94	-793 307,86
Dotations financières	1 218 955 497,51		1 218 955 497,51	1 094 886 779,23
TOTAL V	2 712 984 191,42	346 905,81	2 713 331 097,23	2 798 714 892,71
RESULTAT FINANCIER (IV-V)			-316 977 566,18	-720 634 746,19
RESULTAT COURANT (III+VI)			3 278 264 185,04	5 422 118 547,24
RESULTAT COURANT (reports)			3 278 264 185,04	5 422 118 547,24
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	647 423 568,03		647 423 568,03	12 726 026 463,76
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	22 646 708,47	3 492 281,69	26 138 990,16	27 057 155,53
Reprises non courantes; transferts de charges	76 901 744,28		76 901 744,28	49 180 133,24
TOTAL VIII	746 972 020,78	3 492 281,69	750 464 302,47	12 802 263 752,53
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	286 990 080,67		286 990 080,67	11 912 763 545,57
Subventions accordées	180 937 935,00	328 790,54	181 266 725,54	72 961 937,50
Autres charges non courantes	342 131 249,96	8 635 717,92	350 766 967,88	503 388 569,48
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	280 861 721,28	61,32	280 861 782,60	31 561 853,69
TOTAL IX	1 090 920 986,91	8 964 569,78	1 099 885 556,69	12 520 675 906,24
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-349 421 254,22	281 587 846,29
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			2 928 842 930,82	5 703 706 393,53
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS			921 298 553,00	1 644 415 614,75
RESULTAT NET (XI-XII)			2 007 544 377,82	4 059 290 778,78
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			25 103 295 439,07	40 491 731 393,21
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			23 095 751 061,25	36 432 440 614,43
RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			2 007 544 377,82	4 059 290 778,78

1) Variation de stock : stock final - stocks initial, augmentation (+), diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

ÉTAT DE SOLDE ET DE GESTION

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.) (En Mad)

Rubriques	30-juin-16	30-juin-15
Ventes de marchandises (en l'état)	3 165 477,71	5 311 915,00
Achats revendus de marchandises	3 010 474,72	3 002 394,57
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT: (I)	155 002,99	2 309 520,43
PRODUCTION DE L'EXERCICE : (II)	20 521 379 206,66	24 294 660 059,36
Ventes de biens et services produits	20 549 426 784,71	23 890 813 985,56
Variation stocks de produits	-27 992 308,86	403 846 073,80
Immobilisations et articles codifiés produites par l'entreprise pour elle - même	-55 269,19	0,00
CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (III)	10 896 801 387,21	12 530 823 393,05
Achats consommés de matières et fournitures	7 386 510 054,76	8 584 636 003,02
Autres charges externes	3 510 291 332,45	3 946 187 390,03
VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	9 624 732 822,44	11 766 146 186,74
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Impôts et taxes	124 232 436,02	104 514 696,58
Charges de personnel	3 492 036 450,12	3 513 064 738,67
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	6 008 463 936,30	8 148 566 751,49
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
Autres produits d'exploitation	0,00	75 000,00
Autres charges d'exploitation	17 781 626,40	558 211,75
Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 431 932 921,18	1 311 340 519,80
Dotations d'exploitation	3 827 373 479,86	3 316 670 766,11
Production d'articles codifiés mis en stocks		
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	3 595 241 751,22	6 142 753 293,43
RESULTAT FINANCIER	-316 977 566,18	-720 634 746,19
RESULTAT COURANT (+ ou -)	3 278 264 185,04	5 422 118 547,24
RESULTAT NON COURANT	-349 421 254,22	281 587 846,29
Impôts sur les résultats	921 298 553,00	1 644 415 614,75
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	2 007 544 377,82	4 059 290 778,78

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT(En Mad)

Rubriques	30-juin-16	30-juin-15
Résultat net de l'exercice	2 007 544 377,82	4 059 290 778,78
Bénéfice +	2 007 544 377,82	4 059 290 778,78
Perte -		
Dotations d'exploitation (1)	2 370 355 898,85	1 963 778 090,78
Dotations financières (1)	1 137 180 372,05	1 054 991 769,48
Dotations non courantes (1)	278 412 954,66	20 400 359,91
Reprises d'exploitation (2)	7 887 165,95	13 963 816,21
Reprises financières (2)	1 271 050 672,56	407 283 745,96
Reprises non courantes (2) (3)	76 901 744,28	49 180 133,24
Produits des cessions d'immobilisations	647 423 568,03	12 726 026 463,76
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations sorties	286 990 080,67	11 912 748 913,07
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	4 077 220 533,23	5 814 755 752,85
Distributions de bénéfices	2 500 338 750,00	1 250 583 750,00
AUTOFINANCEMENT	1 576 881 783,23	4 564 172 002,85

(1) A l'exclusion des dotations:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(2) A l'exclusion des reprises:

d'exploitation relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
financières relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;
non courantes relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie;

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. AUTOFINANCEMENT (A)		1 576 881 783,23		11 241 163 010,46
.Capacité d'autofinancement		4 077 220 533,23		12 491 746 760,46
-Distribution de bénéfices	2 500 338 750,00		1 250 583 750,00	
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B)		650 705 807,44		14 027 177 319,84
. Cessions d'immobilis.incorpor.		0,00		0,00
. Cessions d'immobilis.corpor.		113 279 835,39		12 899 617 457,48
. Cessions d'immobilis.financ.		534 143 732,64		1 065 344 696,00
. Récupération sur créances immobilisées		3 282 239,41		62 215 166,36
. AUGMENTATION DES CAPITAUX PROP. ET ASSIM. (C)		527 981 276,44		827 327 559,09
.Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
.Subventions d'investissements				
.Provisions Durable Pour Risques et Charges		527 981 276,44		827 327 559,09
. AUMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		2 824 661 416,63		13 852 408 797,92
(nettes de primes de remboursement)				
Total I - ressources stables(A+B+C+D)		5 580 230 283,74		39 948 076 687,31
II.Emplois stab.de l'exerc.(Flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E)	5 758 100 373,18		19 080 234 252,75	
. Acquisitions d'immobilis.incorp.	33 265 924,79		226 419 653,23	
. Acquisitions d'immobilis.corpor.	4 219 053 721,39		11 557 725 671,61	
. Acquisitions d'immobilis.Financ.	1 502 644 407,00		7 288 470 743,00	
. Augment.des créances immob.	3 136 320,00		7 618 184,91	
.REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (G)	312 723 786,08		592 788 452,92	
.REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (H)	1 474 267 856,87		3 497 331 682,81	
.EMPLOIS EN NON VALEURS (I)	76 701 682,65		449 825 827,34	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H+I)	7 621 793 698,78	0,00	23 620 180 215,82	0,00
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
GLOBAL (B.F.G.)	0,00	3 590 538 527,96	17 582 334 189,86	0,00
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	1 548 975 112,92	0,00	0,00	1 254 437 718,37
TOTAL GENERAL	9 170 768 811,70	9 170 768 811,70	41 202 514 405,68	41 202 514 405,68

I. INFORMATION COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'EXERCICE 2015

LES PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE AU 31/12/2015 (A1)

A. ACTIF

1/ IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS

Les immobilisations en non valeurs constituées par les frais d'acquisition des immobilisations représentent les dépenses occasionnées par l'acquisition des immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce sont les droits de mutation et d'enregistrement, les frais d'interventions immobilières, les frais d'actes et de certificats.

La valeur d'entrée de ces éléments est comptabilisée hors taxes si la TVA est récupérable.

Elles sont amorties en totalité, dès le premier exercice comptable ou dans un délai maximum de cinq ans en fonction de leur nature et de l'importance de leur montant. Les éléments complètement amortis sont compensés avec les amortissements correspondants.

2/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent :

1. les frais d'études, de recherches et de développement, constitués par l'ensemble de travaux et de services entrepris dans le but d'accroître la somme des connaissances scientifiques et techniques, et d'introduire de nouvelles applications. Ils représentent les dépenses qui correspondent à l'activité réalisée par l'entreprise pour son propre compte.

Pour être portés à l'actif ces projets doivent être nettement individualisés, leur coût distinctement établi et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.

2. les brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est enregistrée en comptabilité hors taxes si la TVA est récupérable.

Les immobilisations incorporelles relatives aux frais d'étude et de recherches sont amorties sur une durée de deux ans, celles relatives aux licences et logiciels informatiques leur durée d'amortissement s'étale sur 5 ans.

Les postes relatifs aux frais d'étude, de recherches et de développement, complètement amortis, cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

3/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'Entreprise pour elle-même, à leur coût de production.

Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable

Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais recouvrent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane.

La valeur d'acquisition des immobilisations payables en monnaies étrangères est convertie au Dirham au cours de change exprimé à la date de livraison.

Le coût de production des immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes et indirectes de production.

Toutefois, dans le cas exceptionnel d'un délai d'acquisition supérieur à un an, les frais financiers spécifiques de préfinancement se rapportant à cette période sont inclus dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien (coût d'achat ou coût de réalisation) dès le premier jour du mois si la réception de l'immobilisation ou sa réalisation est effectuée avant le 16 du même mois, sinon, c'est le premier jour du mois qui suit la date de réception conforme) et ce, dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage.

La méthode retenue est celle des amortissements linéaires. Les taux pratiqués sont fixés comme suit :

Terrains nus	0 %
Terrains de gisement	3,33 à 20 % ⁵⁰
Agencements et aménagements de terrains	10 %
Autres terrains	3,33 % ⁵¹
Bâtiments industriels	5 %
Bâtiments portuaires	5 %
Bâtiments administratifs	5 %
Voies de terre	5 %
Voies de fer	5 %
Agencements et aménagements des constructions	10 %
Constructions pour logements du Personnel	4 %
Constructions pour œuvres sociales	5 %
Installations d'eau	10 %
Installations l'électricité	10 %
Installations de téléphone	10 %
Autres installations techniques	10 %
Outillage	20 %
Matériel léger	10 %, 16,66 %, 20 %
Gros matériel	10 %
Matériel de transport	10 %, 20 %, 25 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel de bureau	20 %
Matériel informatique léger	14,28 %
Gros matériel informatique	10 %
Appareils ménagers	20 %
Matériel de sport et équipements audiovisuels	25 %
Matériel médical	20 %

⁵⁰

Le taux retenu dépend de la durée prévisionnelle d'exploitation du gisement.

Mobilier médical	10 %
Œuvres d'art	0 %

Lors des retraits pour pertes, réformes ou cessions d'immobilisations corporelles, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements cumulés correspondants sont retirés des comptes.

4/ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent :

- les prêts immobilisés, qui à leur entrée dans le patrimoine, ont un délai de recouvrement supérieur à douze mois. Il s'agit essentiellement des prêts accordés au personnel dans le cadre de l'accession à la propriété et autres prêts à caractère social.
- les autres créances financières correspondant aux dépôts et cautionnements versés à des tiers à titre de garantie indisponible jusqu'à la réalisation ou d'une condition suspensive.
- les titres de participation dont la possession est utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer du contrôle ou de l'influence sur les sociétés émettrices.

5/ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

La provision pour dépréciation des titres de participation représente les moins-values constatées lors des comparaisons, entre leur valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine et celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

La valeur actuelle des titres de participation est estimée en fonction du cours moyen du dernier mois s'ils sont cotés, de leur valeur probable de négociation, de leur valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la filiale.

6/ STOCKS

a. MATIERES ET FOURNITURES CODIFIEES

Les stocks des matières et fournitures codifiées sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP)

Le CMUP est calculé article par article après chaque entrée, au niveau de chaque Organisation Logistique (site).

La valorisation des entrées en stock est fonction des éléments suivants :

- Prix commande tenant compte :
 - des codes TVA
 - du taux de change
 - de la répartition des frais d'emballage, mise à FOB, ...
 - des formules de révision de prix.
- Montant des frais accessoires à l'achat calculé par article (transit, transport, ...)
- Montant de la douane calculé par article sur la base :
 - de la valeur d'achat de l'article (Achats à l'étranger)
 - du taux de la nomenclature douanière

- de l'origine de la marchandise.

Lorsqu'il y a décalage entre la réception des matières et fournitures consommables et l'accusé de la facture correspondante (achats à payer) la valorisation des entrées en stock de ces biens est effectuée provisoirement sur la base du prix à la commande majoré d'un coefficient des frais d'approche.

A la fin de chaque exercice, une fois que les factures et provisions sont intégrées dans la comptabilité, le Système d'Information procède, par Organisation Logistique et commande, à un rapprochement des valeurs des frais d'approche relatifs à la valorisation prévisionnelle avec les frais d'approche afin de dégager les écarts d'entrées qui seront répartis en les consommations et le stock pour mettre à jour le CMUP des articles concernés.

b. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS DE

MATIERES ET FOURNITURES

Les provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures sont calculées, par Organisation logistique (site), sur la base de la valeur actuelle du stock (valeur d'inventaire).

Cette valeur résulte d'une estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité, de la nature des biens, de l'ancienneté et de l'obsolescence des matières et fournitures.

Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, une provision pour dépréciation est constatée au titre du stock des articles consommables codifiés non mouvementés en entrée depuis un certain nombre d'années :

- 10 % : Articles non mouvementés depuis 2 ans ;
- 20 % : Articles non mouvementés depuis 3 ans ;
- 30 % : Articles non mouvementés depuis 4 ans ;
- 40 % : Articles non mouvementés depuis 5 ans ;
- 50 % : Articles non mouvementés depuis 6 ans ;
- 60 % : Articles non mouvementés depuis 7 ans ;
- 70 % : Articles non mouvementés depuis 8 ans ;
- 80 % : Articles non mouvementés depuis 9 ans ;
- 90 % : Articles non mouvementés depuis 10 ans ;
- 100 % : Articles non mouvementés depuis 11 et plus ainsi que les autres articles déclarés inutilisables.

c. STOCKS DE PRODUITS (PHOSPHATES ET PRODUITS DERIVES)

L'évaluation des stocks des encours et des produits finis est faite au coût de production (prix de revient). Les charges de production qui entrent dans la détermination du coût de production s'entendent des dépenses engagées par l'entreprise au cours des opérations de traitement et de manutention pour amener le produit dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

B. PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évaluation des provisions pour risques et charges établie dans le cadre du système propre assureur s'effectue comme suit :

Barème propre assureur OCP

T Y P E S	TAUX EN %	A S S I E T T E S
<u>ASSURANCE DE PERSONNES STATUTAIRES</u>		
<u>Personnel en activité</u>		
Accident de travail		
- Fonds de majoration des rentes		Conformément à la législation en vigueur
- Capital constitutif des rentes		
<u>Personnel retraité</u>		
1) Retraite		
<i>OS 800 du 29/03/1991</i>	17,66	1.10 du TP + PFA + AF
- Part patronale	8,00	1.10 du TP+ quote part PFA telle qu'elle est définie à l'article 40 de l'OS.
- Part salariale		
<i><u>OS 824 du 26/04/2001</u></i>	18,72	1.10 du TP + PFA + AF
- Part patronale	8,50	1,10 du TP+quote part PFA telle qu'elle est définie à l'article 41 de l'OS.
- Part salariale		
2) Maladie	9,00	Principal des pensions
- Part patronale (RJ, RM & PH)	3,00	Principal des pensions
- Part salariale (RJ, RM & PH)		

Barème propre assureur

PRESTATIONS GARANTIES ET PERSONNEL COUVERT	TAUX EN %	ASSIETTES
<u>I/ CONTRIBUTIONS PATRONALES</u>		
1) Régime de remboursement des frais médicaux et produits pharmaceutiques :		
- Agents statutaires en activité	12,60	Traitement professionnel.
- Personnel retraité	9,00	Principal des pensions.
2) Prestations servies aux agents statutaires en activité		
- Allocations familiales	20,00	Traitement professionnel
- Indemnités journalières de maladie		
- Indemnités journalières en cas d'accident non régi par la législation sur les accidents de travail et les maladies professionnelles		
- Indemnités journalières de maternité		
- Indemnités de naissance		
- Allocation décès		

PRESTATIONS GARANTIES ET PERSONNEL COUVERT	TAUX EN %	ASSIETTES
3) Prestations servies en vertu de l'Ordre de Service 779 du 5 Avril 1985 a) Prestations à long terme * a/c du 01/03/1993..... * a/c du 01/03/1994..... * a/c du 01/03/1995 * a/c du 01/03/1996 b) Prestations à court terme - Indemnités journalières de maladie - Indemnités journalières de maternité - Indemnités journalières de naissance - Indemnités journalières en cas d'accident non régi par législation sur les accidents de travail et les maladies professionnelles - Allocations de décès c) Allocations familiales et aide sanitaire * a/c du 01/03/1993..... * a/c du 01/03/1994..... * a/c du 01/03/1995 * a/c du 01/04/2002 * a/c du 01/09/2005 * a/c du 01/09/2007	4,80 5,40 6,08 7.93 0,67 9,40 9,15 8,87 7,50 6,50 6 8,00	Totalité de la rémunération perçue par l'agent Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 6.000 DH Totalité, de la rémunération perçue par l'agent 1,10 du TP +quote part de la PFA telle qu'elle est définie à l'Article 40 de l'OS
II/ COTISATIONS SALARIALES		
1)-Pensions servies en vertu de : l'Ordre de Service 800 du 29 Mars 1991		

l'Ordre de Service 824 du 26 Avril 2001	8,50	1,10 du TP + quote part de la PFA telle qu'elle est définie à l'Article 41 de l'OS
2) Régime de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques du personnel retraité (Note de Service 538 du 31 Décembre 1990 complétée par la Note 572 du 19 Octobre 1994)	3,00	Principal des pensions
3) Prestations servies en vertu de l'Ordre de Service 779 du 5 Avril 1985		
a) Prestations à long terme		
* a/c du 01/03/1993.....		
* a/c du 01/03/1994.....		
* a/c du 01/03/1995		
* a/c du 01/03/1996	2,40	Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 5.000 DH
	2,70	
b) Prestations à court terme	3,04	
	3,96	
	0,33	Totalité de la rémunération perçue par l'agent, plafonnée à 6.000 DH

METHODE D'EVALUATION ET DE DETERMINATION DES ECARTS DE CONVERSION

1) - DETTES DE FINANCEMENT ET CREANCES IMMOBILISEES

Lors de la réalisation, le montant initial exprimé en devises est converti et comptabilisé au Dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors du règlement ou d'encaissement, la comparaison entre la contre-valeur du montant payé ou reçu et la contre-valeur historique, ou valeur de référence, entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice, le montant des dettes de financement et des créances immobilisées libellées en monnaies étrangères est converti au Dirham sur la base du cours de change exprimé à cette date et est comparé à celui calculé au cours historique ou de référence inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées par devise sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecarts de conversion - Actif ou Passif.

Toutefois, lorsque les pertes latentes sont attachées à une opération affectant plusieurs exercices, l'entreprise peut dans des cas exceptionnels et sous la responsabilité expresse des dirigeants procéder à l'étalement de ces pertes. Le montant à provisionner correspond à la perte latente étalée linéairement sur l'exercice et sur la durée restant à courir.

Cet étalement ne peut être retenu que si la perte de change semble raisonnablement ne pas devoir être récurrente.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

2) - CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les créances contractées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées au Dirham à la date de facturation sur la base d'un cours moyen mensuel déterminé en fonction des cours de change exprimés durant le mois précédent. Ce cours moyen est corrigé éventuellement en fonction de l'évolution des cours de change.

Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en Dirhams par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges financières ou les produits financiers de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances impayées exprimées en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application de ce taux de conversion a pour effet de modifier le montant précédemment converti et comptabilisé en Dirhams (valeur historique), les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant.

3) DETTES DU PASSIF CIRCULANT

Les dettes du passif circulant réalisées en devises sont converties et comptabilisées au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, le montant des dettes impayées exprimé en devises est converti au Dirham sur la base du dernier cours de change de cet exercice.

Lorsque l'application de ce nouveau cours a pour effet de modifier les montants en Dirhams précédemment déterminés, les différences de change dégagées sont inscrites provisoirement aux comptes d'Ecart de conversion - Actif ou Passif.

Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées à l'ouverture des comptes de l'exercice suivant

4) TRESORERIE

Les recettes et les dépenses réalisées en monnaies étrangères sont converties et enregistrées en comptabilité au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération.

A la clôture de l'exercice, les liquidités en devises sont converties au Dirham sur la base du dernier cours de change. Les écarts de conversion constatés font l'objet de comptabilisation dans les comptes de charges ou de produits financiers.

Evaluation des engagements sociaux du Groupe OCP en matière de retraite et maladie

Sommaire

- Rappel sur l'externalisation du régime interne de retraite.
- Description des régimes.
- Paramètres et hypothèses.
- Méthode d'évaluation des engagements.
- Analyse des engagements non couverts.

♦ Rappel sur l'externalisation du régime interne de retraite

En 2008, une convention a été signée entre OCP et la CDG pour le transfert d'une première partie des prestations de retraite garanties par le régime interne de retraite OCP. Le montant de ce transfert a été évalué à environ 28 milliards de dirhams. Cette convention a traité aussi de la gestion pour le compte de OCP que la CNRA a pris en charge pour assurer le service des prestations non transférés au RCAR et garantis par OCP.

L'année 2010 a été marquée par la signature, avec la CDG, d'un avenant à ladite convention pour le transfert à la CNRA du reste des prestations garanties par le régime interne de retraite. Le montant de ce transfert est d'environ 7 milliard de dirhams.

Le dispositif de transfert, le périmètre et les modalités techniques définis dans la convention préservent les droits des pensionnés et des actifs, qui sont désormais affiliés au RCAR.

En 2014, le transfert des prestations retraite garanties par le régime interne de retraite de OCP a été achevé. Du coup, la seule prestation restant à la charge de OCP dans le cadre de son régime interne est l'Allocation Décès.

♦ Description des régimes

♦ Allocation Décès

Le régime interne de OCP garanti, en cas de décès d'un titulaire d'une pension principale de ce régime, le versement d'une allocation décès à ses ayants droit. Le montant de cette allocation est égal à trois fois le montant mensuel de la pension perçue par l'agent avec un minimum de 10 000 Dh.

♦ Régime d'assurance maladie

Le régime d'assurance maladie assure au profit des retraités, des membres de leurs familles à charge ainsi qu'aux titulaires des pensions de réversion la couverture des risques maladie à travers le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

Paramètres et hypothèses

Les engagements sociaux sont calculés sur la base des paramètres et hypothèses actuarielles suivants:

- Table de mortalité pour la retraite et maladie : TMG-CIMR
- Taux d'inflation des frais médicaux : 2,00%
- Taux de revalorisation des prestations indexées : 2,75%
- Taux nominal d'actualisation de l'engagement Maladie : 4,62%
- Taux nominal d'actualisation de l'engagement AD : 5,02%.
- Taux de turnover : 0% ; application du système de la coordination entre régimes de retraite

♦ Méthodes d'évaluation

L'évaluation de ces engagements sociaux au 31/12/2015 respecte la méthode de la « Projected Unit Crédit Method with Service Prorate », encore appelée méthode prospective avec calcul au prorata de l'ancienneté actuelle sur l'ancienneté au terme, en conformité avec les principes édictés par la norme IAS 19 révisée.

♦ Analyse des engagements non couverts

▪ Variation de la dette actuarielle (en DH)

	2015		
	RETRAITE	MALADIE	TOTAL
Engagement au 1/1 (-)	370 033 017	3 018 742 792	3 388 775 808
Charges liée à l'actualisation des engagements	18 686 667	150 635 265	169 321 933
Prestations payées, net de cotisations	-168 369 288	183 779 925	15 410 637
Droits acquis sur la période	6 500 495	62 901 758	69 402 253
Ecart actuariel du passif	-186 177 525	231 967 707	45 790 182
Engagement au 31/12 (+)	377 411 943	3 280 467 597	3 657 879 540

▪ Variation du Fonds de retraite et du Fonds d'assurance maladie

	2015		
	Régime Retraite	Régime Maladie	Total
FROP au 1/1	370 033 017	3 018 742 792	3 388 775 808
Cotisations au titre de l'exercice (CS & PP)	0	202 828 283	202 828 283
Intérêts réalisés	12 433 109	101 429 758	113 862 867
Autres éléments (Quotie part CNSS ...)	8 250 072	0	8 250 072
Prestations payées	-168 369 288	386 608 207	218 238 919
FROP au 31/12	559 085 486	2 936 392 625	3 495 478 111

▪ Analyses des engagements non couverts

	2015		
	Régime Retraite	Régime Maladie	Total
Engagement évalué au 31/12	377 411 943	3 280 467 597	3 657 879 540
FROP au 31/12	559 085 486	2 936 392 625	3 495 478 111
Solde au 31/12	-181 673 543	344 074 972	162 401 429

L'ETAT DES DEROGATIONS (A2)

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
II/ DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX :		NEANT
III/ DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION :		NEANT
III/ DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE :		NEANT

L'ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3)

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I/ CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES d'EVALUATION :	NEANT	
III/ CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION :		
- Aucun changement	NEANT	

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (B2)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
		Acquisition	Prod. de l'entreprise p/elle même	virement	cession	retrait	virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	781 753 820,70	449 825 827,34		66 035 755,29		- 9 607 439,10	-	1 288 007 964,23
.Frais Préliminaires								-
.Charges à répartir sur plusieurs exercices	517 744 268,65	326 760 547,34		66 035 755,29		- 9 607 439,10		900 933 132,18
.Primes de remboursement des obligations	264 009 552,05	123 065 280,00						387 074 832,05
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 547 035 842,20	226 419 653,23		15 892 948,84	-	- 3 376 967,24	-	1 785 971 477,03
.Immobilisations en recherche et développement	16 109 523,69	798 620,00		-	-		-	16 908 143,69
.Brevets, marques, droits et val. similaires	148 254 717,77	2 198 859,92		15 892 948,84				166 346 526,53
.Fonds commercial & Autres immo. incorporelles	1 100 648 153,42	-						1 100 648 153,42
.Autres immobilisations incorporelles en cours	282 023 447,32	223 422 173,31		-	-	- 3 376 967,24		502 068 653,39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	101 431 415 691,22	11 558 070 223,21		1 863 685 258,91	- 13 752 097 003,27	-	- 1 945 613 963,04	99 155 460 207,03
.Terrains	3 504 667 718,80	2 190 697,80		25 975 203,96	- 907 529,88			3 531 926 090,68
.Constructions	13 873 786 764,78	1 186 600 103,99		365 220 233,32	- 58 890 842,75			15 366 716 259,34
.Installations techniques, matériel et outillage	42 298 264 558,76	3 026 770 980,27		1 403 521 141,52	- 120 958 339,06		- 103 300 499,31	46 504 297 842,18
.Matériel de transport	324 363 930,44	26 450 045,06		17 630 950,81	- 20 446 485,57			347 998 440,74
.Mobiliier, matériel de bureau et aménagements div.	756 018 835,11	15 460 297,62		51 234 729,30	- 6 176 843,99		- 1 218 980,32	815 318 037,72
.Autres immobilisations corporelles	215 859 397,31	102 680,13		103 000,00	-			215 859 717,18
.Immobilisations corporelles en cours	40 458 454 486,03	7 300 700 778,60			- 13 544 716 962,02		- 1 841 094 483,41	32 373 343 819,20
TOTAL : (A+B+C)	103 760 205 354,12	12 234 315 703,78		1 945 613 963,04	- 13 752 097 003,27	- 12 984 406,34	- 1 945 613 963,04	102 229 439 648,29

LE TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (B2 Bis)

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2		Amortissements sur immobilisations sorties	Reprises des amortissements	Amortissements exceptionnels	régularisation	Cumul d'amortissement fin exercice
		de l'exercice	sur exercices antérieurs					
	1	2	3	4	5	6		7=1+2+3-4-5+6
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	221 952 211,28	206 848 495,05	14 585 754,74	1 465 102,10	66 266 614,77	24 613 056,00		400 267 800,20
.Frais préliminaires								
.Autres.Charges à répartir sur plusieurs exercices	211 584 561,47	183 962 717,89	14 585 754,74	1 465 102,10	41 653 558,77			367 014 373,23
.Primes de remboursement des obligations	10 367 649,81	22 885 777,16			24 613 056,00	24 613 056,00		33 253 426,97
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	146 151 605,41	19 629 058,60	10 148 192,49	1 446 899,78	1 130 983,79			175 612 940,51
.Immobilisation en recherche et développement	12 832 803,41	2 250 985,30						15 083 788,71
.Brevets, marques, droits et valeurs similaires	125 868 319,17	5 156 795,99	10 148 192,49		1 130 983,79			142 304 291,44
.Fonds commercial								
.Autres immobilisations incorporelles	7 450 482,83	12 221 277,31		1 446 899,78				18 224 860,36
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	26 281 855 307,59	3 719 514 845,17	383 298 443,27	144 401 835,31	38 228 179,20		339 084,91	30 202 377 666,43
.Terrains	837 936 758,75	49 520 767,31	4 857 150,67	194 481,15	23 133 379,20			868 986 816,38
.Constructions	7 125 314 497,02	590 725 785,41	53 392 228,98	57 501 417,14	1 413 565,94		337 414,72	7 710 854 943,05
.Installations techniques, matériel et outillage	17 341 473 933,83	2 992 676 026,91	306 475 895,63	60 205 320,66	12 580 236,34		4 704,86	20 567 845 004,23
.Matériel de transport	257 868 865,69	22 941 653,89	6 326 888,27	20 444 005,46			1 670,19	266 695 072,58
.Mobilier,matériel de bureau et aménagements	601 461 472,23	45 339 385,28	12 231 684,96	6 056 610,90	1 100 997,72		4 704,86	651 870 228,99
.Autres immobilisations corporelles	117 799 780,07	18 311 226,37	14 594,76					136 125 601,20
TOTAL : (A+B+C)	26 649 959 124,29	3 945 992 398,82	408 032 390,50	147 313 837,19	103 363 810,18	24 613 056,00	339 084,91	30 778 258 407,14

LE TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B3)

**TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS
D'IMMOBILISATIONS**

ETAT B 3

EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
2015	211-212	9 607 439,10	1 465 102,10	-	-	-	
	228	3 376 967,24	1 446 899,78				
	231	907 529,88	194 481,15	713 048,73	80 790 290,00	80 077 241,27	
	232	58 890 842,75	57 501 417,14	1 389 425,61	175 502 167,73	174 112 742,12	
	233	120 958 339,06	60 205 320,66	60 753 018,40	22 878 314,66		37 874 703,74
	234	20 446 485,57	20 444 005,46	2 480,11	283 323,66	280 843,55	
	235	6 176 843,99	6 056 610,90	120 233,09	52 736,66		172 969,75
	239	13 544 716 962,02	-	11 905 828 234,72	12 620 216 098,08	714 387 863,36	-
<u>Total général</u>		13 765 081 409,61	147 313 837,19	11 968 806 440,66	12 899 617 457,47	968 858 690,30	38 047 673,49

LE TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B4)

2015

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

ETAT B 4

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICIPATION (EN %)	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000,00	33,33	206 666 000,00	0,00	206 666 000,00	31-déc-15	865 356 435,52	194 013 260,18	29 346 572,00
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000,00	33,33	60 000 000,00	0,00	60 000 000,00	31-déc-15	467 893 078,89	127 854 354,11	70 020 000,00
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000,00	50,00	400 000 000,00	0,00	400 000 000,00	31-déc-15	902 949 844,28	320 680 034,56	
- JORF FERTILIZER COMPANY V	CHIMIE	MAD	1 300 000 000,00	100,00	1 155 128 000,00	0,00	1 155 128 000,00	31-déc-15	778 009 594,45	28 860 238,18	
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	1 000 000 000,00	100,00	1 398 960 000,00	0,00	1 398 960 000,00	31-déc-15	6 388 854 242,72	358 667 883,69	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	7 400 000,00	100,00	148 683 000,00	139 697 203,97	8 985 796,03	31-déc-15	7 916 159,39	729 917,98	
- SMESI	ENGINEERING	MAD	20 000 000,00	100,00	67 055 912,80	47 133 861,49	19 922 051,31	31-déc-15	19 802 051,31	-6 381 836,47	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000,00	100,00	225 000 000,00	0,00	225 000 000,00	31-déc-15	250 268 605,85	-11 024 723,34	
- COMATAM	MARITIME	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	0,00	300 000,00	31-déc-15	695 114,78	-85 990,00	
- OCP AFRICA	ENGRAIS/SERVICES	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	12 585,91	287 414,09	31-déc-15	146 708,51	-18 888,00	
- BCP	BANCAIRE	MAD	1 822 546 560,00	1,32	275 176 521,00	0,00	275 176 521,00	31-déc-15	26 803 005 000,00	1 830 200 000,00	38 270 536,50
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/SERVICES	MAD	72 000 000,00	100,00	87 193 743,00	1 686 637,51	85 507 105,49	31-déc-15	63 653 116,30	8 288 530,28	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000,00	100,00	100 000,00	0,00	100 000,00	31-déc-15	76 000,00	3 000,00	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000,00	25,00	1 525 000,00	1 525 000,00	0,00				
- STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000,00	12,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00				
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000,00	35,00	350 000,00	350 000,00	0,00	31-déc-00	190 283,67	3 415,00	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PAR	IMMOBILIER	MAD	258 000,00	17,00	45 000,00	45 000,00	0,00				
- JESA	ENGINEERING	MAD	45 000 000,00	50,00	22 500 000,00	0,00	22 500 000,00	31-déc-15	750 683 626,41	224 115 591,25	
- DuPont OCP Operations Consulting	CONSEIL	MAD	50 000 000,00	50,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	31-déc-15	35 605 651,83	4 533 933,66	
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGRICULTURE (OIFFA)	FONDS D'INVESTISSEMENT	MAD	200 000 000,00	100,00	200 000 000,00	0,00	200 000 000,00	31-déc-15	199 965 372,32	2 890 624,97	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VER	PROMOTION IMMOBILIER	MAD	865 000 000,00	100,00	865 000 000,00	0,00	865 000 000,00	31-déc-15	815 459 250,24	-23 281 538,06	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE	PROMOTION IMMOBILIER	MAD	608 382 000,00	51,00%	310 274 800,00	0,00	310 274 800,00	31-déc-15	590 516 675,14	-6 721 525,60	
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	3 000 000 000,00	100,00	3 000 000 000,00	0,00	3 000 000 000,00	31-déc-15	2 366 606 366,19	-579 654 395,10	
- JORF FERTILIZER COMPANY II	CHIMIE	MAD	3 000 000 000,00	100,00	3 000 000 000,00	0,00	3 000 000 000,00	31-déc-15	2 977 491 044,73	1 491 044,73	
- JORF FERTILIZER COMPANY III	CHIMIE	MAD	1 000 000 000,00	100,00	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00	31-déc-15	244 031 636,15	2 031 636,15	
- JORF FERTILIZER COMPANY IV	CHIMIE	MAD	1 000 000 000,00	100,00	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00	31-déc-15	244 150 860,89	2 150 860,89	
TOTAL (A)					11 953 457 976,80	194 650 288,88	11 758 807 687,92				137 637 108,50
* SOCIETES ETRANGERES											
- OCP INTERNATIONAL SAS	IMMOBILIER	EUR	6 213 338,00	100,00	69 272 336,69		69 272 336,69	31-déc-15	4 585 665,72 €	-965 389,18 €	
- STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR	MARITIME	EUR	84 500,00	100,00	524 472,00	524 472,00	0,00	31-déc-14	-1 504 708,88 €	-147 308,81 €	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON)	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000,00	50,00	164 724 140,34		164 724 140,34	31-déc-15	71 741 000,00 €	3 944 000,00 €	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE PVT.Lmtd(ZMPL)	ENGRAIS	ROPIE	3 596 324 560,00	50,00	403 740 176,27		403 740 176,27	31-mars-15	2 976 941 000ROPIE	- 521 000ROPIE	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES (STEP)	ENGRAIS	DIN	35 000,00	1,40	602,44	602,44	0,00				
- MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAUSSEES	IMMOBILIER	EUR	60 000,00	0,25	1 000,00		1 000,00				
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTATION	ARS	5 000 000,00	92,00	8 811 551,92		8 811 551,92	31-déc-14	4 293 832,21 ARS	817 664,84 ARS	
- OCP INTERNATIONAL	BUREAU REPRESENTATION	EUR	64 933 238,00	100,00	689 676 749,47		689 676 749,47	31-déc-15	63 941 495,00 €	-291 931,00 €	
TOTAL (B)					1 336 751 029,13	525 074,44	1 336 225 954,69				
TOTAL GENERAL (A+B)					13 290 209 005,93	195 175 363,32	13 095 033 642,61				137 637 108,50

(¹) Jetons de présence

LE TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B4)

2014

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

ETAT B 4

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICIPATION (EN %)	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000,00	33,33	206 666 000,00	0,00	206 666 000,00	31-déc-14	762 793 794,48	90 087 159,94	83 699 730,00
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000,00	33,33	60 000 000,00	0,00	60 000 000,00	31-déc-14	550 098 724,78	241 555 873,90	61 680 000,00
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000,00	50,00	400 000 000,00	0,00	400 000 000,00	31-déc-14	582 269 809,72	64 878 705,15	
- JORF FERTILIZER COMPANY V	CHIMIE	MAD	900 000 000,00	100,00	755 128 000,00	0,00	755 128 000,00	31-déc-14	352 349 356,27	- 66 540 442,69	
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	1 000 000 000,00	100,00	1 398 960 000,00	0,00	1 398 960 000,00	31-déc-14	6 028 386 359,03	809 856 216,34	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	2 000 000,00	100,00	139 890 000,00	139 890 000,00	0,00	31-déc-14	-1 586 194,59	- 3 391 429,73	
- SMESI	ENGENIERING	MAD	20 000 000,00	100,00	15 481 912,80	15 481 912,80	0,00	31-déc-14	-24 977 520,22	- 562 449,23	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000,00	100,00	225 000 000,00	0,00	225 000 000,00	31-déc-14	261 293 329,19	23 042 090,69	100 000 000,00
- COMATAM	MARITIME	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	0,00	300 000,00	31-déc-14	781 104,78	- 26 812,00	
- GPFCE	FINANCIER	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	12 585,91	287 414,09	31-déc-14	165 596,51	- 14 312,00	
- BCP	BANCAIRE	MAD	1 731 419 000,00	4,21	832 839 682,50	0,00	832 839 682,50	31-déc-14	24 343 086 000,00	1 725 620 000,00	41 575 496,00
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/SERVICES	MAD	2 000 000,00	100,00	2 000 000,00	1 686 637,51	313 362,49	31-déc-14	- 13 238 497,13	- 1 496 193,81	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000,00	100,00	100 000,00	0,00	100 000,00	31-déc-14	79 000,00	- 3 000,00	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000,00	25,00	1 525 000,00	1 525 000,00	0,00				
- STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000,00	12,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00				
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000,00	35,00	350 000,00	350 000,00	0,00	31-déc-00	190 283,67	- 3 415,00	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON	IMMOBILIER	MAD	258 000,00	17,00	45 000,00	45 000,00	0,00	-	-	-	
- JESA	ENGENIERING	MAD	45 000 000,00	50,00	22 500 000,00	0,00	22 500 000,00	31-déc-14	525 874 357,40	163 699 001,58	
- DuPont OCP Operations Consulti	CONSEIL	MAD	50 000 000,00	50,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	31-déc-14	31 071 718,17	- 11 236 461,73	
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGR	FONDS D'INVESTISSEMENT	MAD	200 000 000,00	100,00	200 000 000,00	0,00	200 000 000,00	31-déc-14	200 223 143,40	3 918 334,88	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	865 000 000,00	100,00	865 000 000,00	0,00	865 000 000,00	31-déc-14	843 016 935,88	12 001 157,33	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	608 382 000,00	51,00%	310 274 800,00	0,00	310 274 800,00	31-déc-14	595 413 354,74	- 5 669 261,26	
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	1 000 000 000,00	100,00	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00	31-déc-14	235 690 452,05	- 2 861 909,59	
TOTAL (A)					5 715 560 395,30	163 191 136,22	5 552 369 259,08				286 955 226,00
* SOCIETES ETRANGERES											
- STE LEJONC ET CIE	IMMOBILIER	EUR	6 213 338,00	100,00	69 272 336,69		69 272 336,69	31-déc-14	5 496 740,32 €	-392 389,71 €	
- STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAF	MARITIME	EUR	84 500,00	100,00	524 472,00		524 472,00	31-déc-12	-752 695,00 €	664 223,00 €	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (P)	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000,00	50,00	164 724 140,34		164 724 140,34	31-déc-14	68 351 000,00 €	22 446 000,00 €	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE Lmtd	ENGRAIS	ROPIE	3 596 324 560,00	50,00	403 740 176,27		403 740 176,27	31-mars-14	2 977 461 000ROPIE	1 196 000ROPIE	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS P	ENGRAIS	DIN	35 000,00	1,40	602,44	602,44	0,00				
- MAISON DES MINES DES PONTS E	IMMOBILIER	EUR	60 000,00	0,25	1 000,00		1 000,00				
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTATION	ARS	5 000 000,00	100,00	9 577 773,89		9 577 773,89	31-déc-13	3 476 167,37ARS	84 322,45 ARS	
- OCP INTERNATIONAL	BUREAU REPRESENTATION	EUR	18 674 362,00	100,00	196 000 527,50		196 000 527,50	31-déc-14	17 959 749,00 €	-188 380,00 €	
TOTAL (B)					843 841 029,13	602,44	843 840 426,69				0,00
TOTAL GENERAL (A+B)					6 559 401 424,43	163 191 738,66	6 396 209 685,77				286 955 226,00

(*) jetons de présence

LE TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B4)

2013

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

ETAT B 4

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	DEV	CAPITAL SOCIAL (EN DEVISE)	PARTICIPATION (EN %)	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	PROVISIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA STE EMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
								DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	
* SOCIETES MAROCAINES											
- IMACID	CHIMIE	MAD	619 998 000,00	33,33	206 666 000,00	0,00	206 666 000,00	31-déc-13	931 126 303,13	83 146 463,60	20 666 600,00
- EMAPHOS	CHIMIE	MAD	180 000 000,00	33,33	60 000 000,00	0,00	60 000 000,00	31-déc-13	493 582 850,88	148 849 511,63	39 000 000,00
- PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	800 000 000,00	50,00	400 000 000,00	0,00	400 000 000,00	31-déc-13	381 832 131,50	- 52 332 148,25	
- BUNGE MAROC PHOSPHORE	CHIMIE	MAD	900 000 000,00	100,00	755 128 000,00	0,00	755 128 000,00	31-déc-13	418 922 042,96	- 165 762 273,46	
- PHOSPHATES DE BOUCRAA	MINES	MAD	100 000 000,00	100,00	1 398 960 000,00	0,00	1 398 960 000,00	31-déc-13	5 225 730 142,69	1 352 685 278,92	
- CERPHOS	ETUDES	MAD	29 000 000,00	100,00	115 000 000,00	115 000 000,00	0,00	31-déc-13	-24 525 260,53	- 8 255 032,78	
- SMESI	ENGENIERING	MAD	20 000 000,00	100,00	15 481 912,80	9 385 185,32	6 096 727,48	31-déc-13	6 096 727,48	32 640 309,37	
- SOTREG	TRANSPORT	MAD	56 000 000,00	100,00	225 000 000,00	0,00	225 000 000,00	31-déc-13	338 251 238,50	92 903 372,60	
- COMATAM	MARITIME	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	0,00	300 000,00	31-déc-13	807 916,78	- 294 252,41	
- GPCE	FINANCIER	MAD	300 000,00	100,00	300 000,00	12 585,91	287 414,09	31-déc-13	179 908,51	- 28 976,79	
- BCP	BANCAIRE	MAD	1 731 419 000,00	5,06	1 000 000 000,00	0,00	1 000 000 000,00	31-déc-13	22 354 741 000,00	1 685 271 000,00	41 575 496,00
- OCP SERVICES	IMMOBILIER/SERVICES	MAD	2 000 000,00	100,00	2 000 000,00	1 686 637,51	313 362,49	31-déc-13	9 955 232,49	- 7 905 011,96	
- FONDATION SOCIALE GROUPE OCP	SOCIAL	MAD	100 000,00	100,00	100 000,00	0,00	100 000,00	31-déc-13	82 000,00	- 1 500,00	
- SIDETSA	TOURISTIQUE	MAD	6 100 000,00	25,00	1 525 000,00	1 525 000,00	0,00				
- STE D'EXPL.PYROTINES DE KETARA	MINES	MAD	35 000 000,00	12,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00				
- STOZ	TOURISME	MAD	1 000 000,00	35,00	350 000,00	350 000,00	0,00	31-déc-00	190 283,67	- 3 415,00	
- STE CIVILE & IMM.DE LA MAISON D'ETUD	IMMOBILIER	MAD	258 000,00	17,00	45 000,00	45 000,00	0,00	-	-	-	
- JESA	ENGENIERING	MAD	45 000 000,00	50,00	22 500 000,00	0,00	22 500 000,00	31-déc-13	360 450 694,88	146 098 921,52	
- DuPont OCP Operations Consulting	CONSEIL	MAD	50 000 000,00	50,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00				
- OCP, INNOVATION FUND FOR AGRICULTU	FONDS D'INVESTISSEMENT	MAD	200 000 000,00	100,00	200 000 000,00	0,00	200 000 000,00	31-déc-13	195 904 768,52	949 133,29	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELO	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	865 000 000,00	100,00	865 000 000,00	0,00	865 000 000,00	31-déc-13	824 755 778,55	3 897 607,96	
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELO	PROMOTION IMMOBILIERE	MAD	1 000 000,00	51,0	510 000,00	0,00	510 000,00				
- JORF FERTILIZER COMPANY I	CHIMIE	MAD	1 000 000 000,00	100,00	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00				
- JORF FERTILIZER COMPANY II	CHIMIE	MAD	1 000 000 000,00	100,00	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00				
TOTAL (A)					5 798 065 912,80	132 204 408,74	5 665 861 504,06				101 242 096,00
* SOCIETES ETRANGERES											
- STE LEJONC ET CIE	IMMOBILIER	EUR	6 213 338,00	100,00	69 272 336,69		69 272 336,69	31-déc-13	6 204 307,26 €	-220 689,60 €	
- STE DE TRANSP.& D'AFFRET.-STAR	MARITIME	EUR	84 500,00	100,00	524 472,00		524 472,00	31-déc-12	-752 695,00 €	664 223,00 €	
- STE CHIMIQUE PRAYON RUPEL (PRAYON)	INDUSTRIEL	EUR	43 000 000,00	50,00	164 724 140,34		164 724 140,34	31-déc-13	51 441 000,00 €	-21 374 000,00 €	
- ZUARI MAROC PHOSPHORE Lmtd (ZMPL)	ENGRAIS	ROPIE	3 596 324 560,00	50,00	403 740 176,27		403 740 176,27	31-mars-13	2 976 266 000ROPIE	- 236 000ROPIE	
- STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERIS	ENGRAIS	DIN	35 000,00	1,40	602,44	602,44	0,00				
- MAISON DES MINES DES PONTS ET CHAU	IMMOBILIER	EUR	60 000,00	0,25	1 000,00		1 000,00				
- OCP DE ARGENTINA	BUREAU REPRESENTATION	ARS	5 000 000,00	100,00	9 577 773,89		9 577 773,89	31-déc-12	3 431 542,13ARS	-73 620,09 ARS	
- OCP INTERNATIONAL	BUREAU REPRESENTATION	EUR	2 000 000,00	100,00	39 113 137,50		39 113 137,50	31-déc-12	2 280 331,00 €	-219 619,00 €	
TOTAL (B)					686 953 639,13	602,44	686 953 036,69				0,00
TOTAL GENERAL (A+B)					6 485 019 551,93	132 205 011,18	6 352 814 540,75				101 242 096,00

(*) Jetons de présence

LE TABLEAU DES PROVISIONS (B5)

2015

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATION ET VIREMENT	REPRISES			PAIEMENTS ET REGULARISATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	166 237 737,90		32 592 657,61				740 503,21			198 089 892,30
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00									0,00
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite)	3 388 775 808,44				513 963 260,08				244 859 529,07	3 657 879 539,45
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ ret	574 490 134,21				10 356 213,79					584 846 348,00
provisions pour risques et charges (emprunt)	407 283 745,96		1 270 456 739,68				407 283 745,96			1 270 456 739,68
provisions pour risques et charges (CF)	0,00			74 561 093,29						74 561 093,29
provisions pour risques et charges SI	105 938 744,16	19 540 326,96		30 809 044,12				8 694 925,47		147 593 189,78
provisions pour risques et charges déficit filiales	26 563 714,81			16 273 426,54				26 563 714,81		16 273 426,54
provisions pour risques propres assureur	185 069 826,17			16 889 978,04	303 008 085,22				347 928 923,85	157 038 965,58
provisions pour risques et charges (Environement)	217 802 505,50			0,00				6 746 732,69		211 055 772,81
SOUS TOTAL (A)	5 072 162 217,15	19 540 326,96	1 303 049 397,29	138 533 541,99	827 327 559,09	0,00	408 024 249,17	42 005 372,97	592 788 452,92	6 317 794 967,42
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (ho	0,00									0,00
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks)	1 208 895 649,83	1 330 258 952,10				1 208 895 649,83				1 330 258 952,10
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et	151 414 639,56	72 551 226,46				64 908 757,44				159 057 108,58
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel	27 688 220,60									27 688 220,60
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres dé	74 699 024,95			0,00				70 168 990,04		4 530 034,91
5. provisions pour pertes de changes (4506)	0,00									0,00
CLIENTS ARMATEURS	16 499 033,04		17 136 607,10				16 499 033,04			17 136 607,10
FOURNISSEURS ETRANGERS	16 324 446,17		3 654 506,54				16 324 446,17			3 654 506,54
provisions pour risques et charges (4508)	0,00									0,00
FOURNISSEURS	450 000,00									450 000,00
TVA	22 211 585,03	141 127 372,21				22 211 585,03				141 127 372,21
STOKS	49 376,17									49 376,17
AUTRES PROVISIONS (SAISIES ARRETS....)	618 727,36									618 727,36
6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE	0,00									0,00
TRESORERIE	0,00									0,00
SOUS TOTAL (B)	1 518 850 702,71	1 543 937 550,77	20 791 113,64	0,00	0,00	1 296 015 992,30	32 823 479,21	70 168 990,04	0,00	1 684 570 905,57
TOTAL (A+B)	6 591 012 919,86	1 563 477 877,73	1 323 840 510,93	138 533 541,99	827 327 559,09	1 296 015 992,30	440 847 728,38	112 174 363,01	592 788 452,92	8 002 365 873,00

LE TABLEAU DES PROVISIONS (B5)

2014

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATION ET VIREMENT	REPRISES			PAIEMENTS ET REGULARISATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
	0,00									0,00
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	135 251 010,42		30 986 727,48				0,00			166 237 737,90
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00									0,00
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite)	8 377 290 442,07				-662 894 173,47			4 113 225 190,77	212 395 269,38	3 388 775 808,44
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite)	530 928 718,87				43 561 415,34					574 490 134,21
provisions pour risques et charges (emprunt)	84 123 446,26		407 283 745,96				84 123 446,26			407 283 745,96
provisions pour risques et charges (DVD)	0,00									0,00
provisions pour risques et charges SJ	101 273 051,87	37 525,09		20 699 467,63				16 071 300,43		105 938 744,16
provisions pour risques et charges deficit filiales	24 525 260,53			24 977 520,22				22 939 065,94		26 563 714,81
provisions pour risques propres assureur	186 406 767,60				273 755 988,52				275 092 929,95	185 069 826,17
provisions pour risques et charges (Environnement)	134 967 524,27			82 834 981,23				0,00		217 802 505,50
SOUS TOTAL (A)	9 574 766 221,89	37 525,09	438 270 473,44	128 511 969,08	-345 576 769,61	0,00	84 123 446,26	4 152 235 557,14	487 488 199,33	5 072 162 217,15
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	0,00									0,00
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks)	1 175 908 795,71	1 208 895 649,83				1 175 908 795,71				1 208 895 649,83
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comptes rattaches)	102 349 949,39	49 081 389,19				16 699,02				151 414 639,56
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel)	27 688 220,60									27 688 220,60
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteurs)	42 452 228,61			32 246 796,34						74 699 024,95
5. provisions pour pertes de changes (4506)	0,00									0,00
CLIENTS ARMATEURS	20 776 003,38		16 499 033,04				20 776 003,38			16 499 033,04
FOURNISSEURS ETRANGERS	3 449 488,09		16 324 446,17				3 449 488,09			16 324 446,17
provisions pour risques et charges (4508)	0,00									0,00
FOURNISSEURS	450 000,00									450 000,00
TVA	0,00	22 211 585,03								22 211 585,03
STOKS	49 376,17									49 376,17
AUTRES PROVISIONS (SAISIES ARRETS...)	1 022 321,02					403 593,66				618 727,36
6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE TRÉSORERIE	0,00									0,00
SOUS TOTAL (B)	1 374 146 382,97	1 280 188 624,05	32 823 479,21	32 246 796,34	0,00	1 176 329 088,39	24 225 491,47	0,00	0,00	1 518 850 702,71
TOTAL (A+B)	10 948 912 604,86	1 280 226 149,14	471 093 952,65	160 758 765,42	-345 576 769,61	1 176 329 088,39	108 348 937,73	4 152 235 557,14	487 488 199,33	6 591 012 919,86

LE TABLEAU DES PROVISIONS (B5)

2013

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			PART PATRONALE PART SALARIALE CAPITALISATION ET VIREMENT	REPRISES			PAIEMENTS ET REGULARISATIONS	MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES		
	0,00									0,00
1. PROVISIONS P/DEPREC.DE L'ACTIF IMMOB.	141 347 737,90		0,00				6 096 727,48			135 251 010,42
2. PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00									0,00
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (retraite)	10 829 710 658,92				-2 355 755 711,14				96 664 505,72	8 377 290 442,07
3. PROVI. DURABLES P/RISQUES & CHARGES (départ retraite)	508 177 298,80				22 751 420,07					530 928 718,87
provisions pour risques et charges (emprunt)	46 155 406,16		84 123 446,26				46 155 406,16			84 123 446,26
provisions pour risques et charges (DVD)	0,00									0,00
provisions pour risques et charges SJ	110 016 771,49			11 824 634,15		5 204 543,21		15 363 810,56		101 273 051,87
provisions pour risques et charges deficit filiales	40 492 452,66			11 040 228,10				27 007 420,23		24 525 260,53
provisions pour risques propres assureur	954 187 283,74				-674 652 212,51				93 128 303,63	186 406 767,60
provisions pour risques et charges (Environnement)	140 874 959,10			14 332 350,14				20 239 784,97		134 967 524,27
SOUS TOTAL (A)	12 770 962 568,78	0,00	84 123 446,26	37 197 212,39	-3 007 656 503,58	5 204 543,21	52 252 133,64	62 611 015,76	189 792 809,35	9 574 766 221,89
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors tré	0,00									0,00
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (stocks)	1 378 281 336,78	1 175 908 795,71				1 378 281 336,78				1 175 908 795,71
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (clients et comp	72 985 438,13	45 345 319,36				15 980 808,10				102 349 949,39
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (personnel)	29 281 732,42					1 593 511,82				27 688 220,60
4. PROVISIONS P/DEPRECIATION DE L'ACTIF (autres débiteur	87 961 733,94					0,00		45 509 505,33		42 452 228,61
5. provisions pour pertes de changes (4506)	0,00									0,00
CLIENTS ARMATEURS	52 051 218,59		20 776 003,38				52 051 218,59			20 776 003,38
FOURNISSEURS ETRANGERS	5 212 951,14		3 449 488,09				5 212 951,14			3 449 488,09
provisions pour risques et charges (4508)	0,00									0,00
FOURNISSEURS	450 000,00									450 000,00
TVA	23 041 736,25					23 041 736,25				0,00
STOKS	49 376,17									49 376,17
AUTRES PROVISIONS (SAISIES ARRETS....)	1 022 321,02									1 022 321,02
6. PROVISIONS P/DEPREC.DES COMPTES DE	0,00									0,00
TRESORERIE	0,00									0,00
SOUS TOTAL (B)	1 650 337 844,44	1 221 254 115,07	24 225 491,47	0,00	0,00	1 418 897 392,95	57 264 169,73	45 509 505,33	0,00	1 374 146 382,97
TOTAL (A+B)	14 421 300 413,22	1 221 254 115,07	108 348 937,73	37 197 212,39	-3 007 656 503,58	1 424 101 936,16	109 516 303,37	108 120 521,09	189 792 809,35	10 948 912 604,86

LE TABLEAU DES CREANCES (B6) (2013-2015)

2015

COMPTE	CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	AUTRES ANALYSES		
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES
									PAR LES EFFETS
	<u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>	69 293 879,76	67 094 989,05	2 198 890,71	0,00	50 346 000,00	0,00	50 439 391,79	0,00
241	PRETS IMMOBILISES	13 312 735,92	11 113 845,21	2 198 890,71					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	55 981 143,84	55 981 143,84			50 346 000,00		50 439 391,79	
	<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>	45 888 389 568,68	4 099 891 935,23	41 788 497 633,45	193 253 327,21	5 277 635 483,41	13 851 985 325,23	23 564 381 292,95	264 663 552,18
341	FOURNISSEURS DEBITEURS ,AVANCES ET ACOMPTE	3 850 126 493,75		3 850 126 493,75		1 665 504 811,92		1 916,08	
342	CLIENTS ,ARMEATEURS ET COMPTES RATTACHES	7 385 094 990,51		7 385 094 990,51	161 035 071,70	3 528 196 088,81	50 703 807,81	3 198 713 487,27	264 663 552,18
343	PERSONNEL	64 957 581,39		64 957 581,39	27 688 220,60				
344	ORGANISMES SOCIAUX	474 377 029,79		474 377 029,79			40 695 665,51	390 420 382,74	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	13 760 585 851,91		13 760 585 851,91			13 760 585 851,91		
348	AUTRES DEBITEURS	20 256 562 454,10	4 099 891 935,23	16 156 670 518,87	4 530 034,91	83 934 582,68		19 975 245 506,86	
349	COMPTES DE REGULARISATION -ACTIF-	96 685 167,23		96 685 167,23					

2014

COMPTE	CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	AUTRES ANALYSES		
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES
									PAR LES EFFETS
	<u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>	123 890 861,21	88 051 904,48	35 838 956,73	0,00	104 635 125,00	0,00	106 821 678,67	
241	PRETS IMMOBILISES	13 335 129,71	11 060 172,98	2 274 956,73					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	110 555 731,50	76 991 731,50	33 564 000,00		104 635 125,00		106 821 678,67	
	<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>	29 369 240 785,23	700 506 235,23	28 668 734 550,00	153 338 032,91	7 198 786 095,32	14 476 825 714,46	4 585 757 974,29	292 402 205,44
341	FOURNISSEURS DEBITEURS ,AVANCES ET ACOMPTE	5 390 949 128,79		5 390 949 128,79		2 923 457 778,65		108 813 625,76	
342	CLIENTS ,ARMATEURS ET COMPTES RATTACHES	7 837 266 212,17		7 837 266 212,17	153 338 032,91	4 191 393 733,99	127 406 213,40	3 219 292 109,06	292 402 205,44
343	PERSONNEL	66 014 029,01		66 014 029,01					
344	ORGANISMES SOCIAUX	589 776 418,43		589 776 418,43			114 191 084,40	501 066 036,08	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	14 235 228 416,66		14 235 228 416,66			14 235 228 416,66		
346	ETAT , COMPTE D'ASSOCIE								
348	AUTRES DEBITEURS	1 202 364 978,83	700 506 235,23	501 858 743,60		83 934 582,68		756 586 203,39	
349	COMPTES DE REGULARISATION -ACTIF-	47 641 601,34		47 641 601,34					

2013

COMPTES		TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			CV DES /MONTANT EN DEVISES	AUTRES ANALYSES		
	CREANCES		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISME PUBLIC	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	119 888 429,26	117 791 684,71	2 096 744,55		100 692 000,00		103 201 857,19	
241	PRETS IMMOBILISES	12 694 019,24	10 597 274,69	2 096 744,55					
248	AUTRES CREANCES FINANCIERES	107 194 410,02	107 194 410,02			100 692 000,00		103 201 857,19	
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	24 727 235 266,43	313 337 613,20	24 413 897 653,23	267 674 487,17	5 993 696 645,80	12 028 361 745,91	3 372 201 349,28	
341	FOURNISSEURS DEBITEURS ,AVANCES ET ACOMPTES	6 189 147 735,98		6 189 147 735,98		3 733 802 326,28		115 026 602,82	
342	CLIENTS ,ARMATEURS ET COMPTES RATTACHES	4 900 460 316,07		4 900 460 316,07	103 632 906,88	2 259 894 319,52	118 460 604,18	1 980 106 042,96	370 665 069,26
343	PERSONNEL	54 209 066,48		54 209 066,48					
344	ORGANISMES SOCIAUX	629 977 605,93		629 977 605,93	164 041 580,29		113 362 825,32	501 554 309,87	
345	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	11 796 538 316,41		11 796 538 316,41			11 796 538 316,41		
346	ETAT , COMPTE D'ASSOCIE	0,00		0,00					
348	AUTRES DEBITEURS	1 043 754 374,33	313 337 613,20	730 416 761,13				775 514 393,63	
349	COMPTES DE REGULARISATION -ACTIF-	113 147 851,23		113 147 851,23					

LE TABLEAU DES DETTES (B7) (2013-2015)

2015

COMPTES	DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			C/V DES MONTANTS EN DEVISES *	AUTRES ANALYSES		
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR LES EFFETS
	DETTE DE FINANCEMENT	49 875 832 708,82	46 500 312 416,00	3 375 520 292,81	0,00	41 658 546 994,53	0,00	1 000 000 000,00	0,00
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	30 301 640 000,00	30 301 640 000,00			28 301 640 000,00			
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	19 574 192 708,82	16 198 672 416,00	3 375 520 292,81		13 356 906 994,53		1 000 000 000,00	
	DETTE DU PASSIF CIRCULANT	32 748 066 867,41	0,00	32 748 066 867,41	0,00	1 515 043 709,37	4 603 508 211,78	14 672 865 258,88	0,00
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 329 482 956,84		10 329 482 956,84		1 114 065 457,28	589 617 896,23	2 205 100 791,36	
442	CLIENTS ,ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTES	1 250 723 660,20		1 250 723 660,20		346 920 548,79		755 252 566,43	
443	PERSONNEL	898 668 596,36		898 668 596,36					
444	ORGANISMES SOCIAUX	1 262 243 413,89		1 262 243 413,89			269 186 672,09	805 617 743,73	
445	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	1 709 235 032,78		1 709 235 032,78			1 709 235 032,78		
448	AUTRES CREANCIERS	16 891 547 321,56		16 891 547 321,56		54 057 703,30	2 035 468 610,68	10 906 894 157,36	
449	COMPTES DE REGULARISATION -PASSIF-	406 165 885,78		406 165 885,78					

2014

COMPTE	DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	AUTRES ANALYSES		
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES
									PAR LES EFFETS
	<u>DETTES DE FINANCEMENT</u>	37 316 437 961,64	34 024 994 856,86	3 291 443 104,78	0,00	27 501 221 844,42	0,00	250 000 000,00	
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	18 777 465 000,00	18 777 465 000,00			16 777 465 000,00			
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	18 538 972 961,64	15 247 529 856,86	3 291 443 104,78		10 723 756 844,42		250 000 000,00	
	<u>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</u>	27 616 558 133,98	0,00	27 616 558 133,98	0,00	2 142 807 869,01	7 300 276 135,33	5 070 454 282,44	
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 551 442 070,58		12 551 442 070,58		1 793 370 857,21	543 993 751,34	2 658 580 343,01	
442	CLIENTS ,ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTES	813 860 257,55		813 860 257,55		312 624 681,25		175 919 680,50	
443	PERSONNEL	823 289 658,12		823 289 658,12					
444	ORGANISMES SOCIAUX	1 155 001 701,94		1 155 001 701,94		730 843,98	117 151 374,34	788 417 858,07	
445	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	478 021 229,23		478 021 229,23			478 021 229,23		
448	AUTRES CREANCIERS	11 478 384 877,03		11 478 384 877,03		36 081 486,57	6 161 109 780,42	1 447 536 400,86	
449	COMPTES DE REGULARISATION -PASSIF-	316 558 339,53		316 558 339,53					

2013

COMPTE	DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			C/V DES MONTANTS EN DEVISES*	AUTRES ANALYSES		
			PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES		MONTANTS VIS AVIS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES
									PAR LES EFFETS
	DETTES DE FINANCEMENT	16 880 135 824,46	14 736 074 897,33	2 144 060 923,65	0,00	7 725 322 634,17	0,00	500 000 000,00	0,00
141	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	2 000 000 000,00	2 000 000 000,00						
148	AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	14 880 135 824,46	12 736 074 897,33	2 144 060 923,65		7 725 322 634,17		500 000 000,00	
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	17 230 622 299,54	0,00	17 230 622 299,54	0,00	1 704 340 804,10	3 592 415 197,24	2 688 601 375,57	0,00
441	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 989 656 099,79		8 989 656 099,79		1 571 913 051,98	416 287 657,74	1 558 540 999,89	
442	CLIENTS ,ARMATEURS AVANCES ET ACOMPTES	857 675 276,93		857 675 276,93		105 635 461,16		314 802 942,98	
443	PERSONNEL	646 091 650,75		646 091 650,75					
444	ORGANISMES SOCIAUX	948 768 749,08		948 768 749,08		599 482,76	310 084 990,27	584 121 321,88	
445	ETAT (IMPOTS ET TAXES)	514 756 529,87		514 756 529,87			514 756 529,87		
448	AUTRES CREANCIERS	5 151 984 852,33		5 151 984 852,33		26 192 808,20	2 351 286 019,36	231 136 110,82	
449	COMPTES DE REGULARISATION -PASSIF-	121 689 140,79		121 689 140,79					

LE TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES (B8)

2015

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2)(3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE RECUE A LA DATE DE CLOTURE
SURETES DONNEES					
SURETES RECUES					
PRETS HYPOTHECAIRES PERSONNEL OCP	95 851,00	hypothèque	Khouribga		83 473,16
TOTAL	95 851,00				83 473,16

LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES OU REÇU HORS OPERATION DE CREDIT-BAIL (B9)

2015

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
. ENCOURS D'ACCREDITIFS OUVERTS	685 816 481,96	1 219 037 021,54
. ENGAGEMENTS DONNES :CAUTIONS	80 000 000,00	80 000 000,00
. ENGAGEMENTS / ACHAT TITRES	1 500 000 000,00	750 000 000,00
TOTAL(1)	2 265 816 481,96	2 049 037 021,54

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
. EMPRUNTS GARANTIS PAR L'ETAT	630 854 328,22	707 183 599,32
. ENGAGEMENTS RECUS DES ETS FINANCIERS(*)	8 239 377 994,74	4 437 898 809,96
. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS : CAUTIONS	8 195 640 660,64	6 905 234 380,39
TOTAL(2)	17 065 872 983,60	12 050 316 789,66

(*) Hors engagements de leasing reçus pour 192 millions DHS

L'ÉTAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (C1)

2015

Nom,prénom ou raison sociales des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
L'ETAT MAROCAIN		77 999 992	77 999 992	100,00			7 799 999 200,00
La Banque Centrale Populaire	101, Boulevard Zerktouni. Casablanca	3 789 457	2 280 381	100,00			228 038 100,00
S.A.D.V	Hay Erraha, rue Al Abtal, N° 2-4, Casablanca	729 300	729 300	100,00			72 930 000,00
Infra Maroc Capital	37, Bd Abdelatif Benkadour, Casasablanca	356 243	1 865 319	100,00			186 531 900,00
M. Mostafa TERRAB	OCP SA -Hay Erraha, rue Al Abtal, N° 2-4, Casablanca	1	1	100,00			100,00
M. Abdelkader AMARA	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	1	1	100,00			100,00
M. Mohamed BOUSSAID	Ministère de l'Economie et des Finances	1	1	100,00			100,00
M. Mohamed SADIKI	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime		1	100,00			100,00
M. Moulay Hafid ELALAMY	Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	1	1	100,00			100,00
M. Mohamed HASSAD	Ministère de l'Intérieur	1	1	100,00			100,00
M. Salaheddine MEZOUAR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	1	1	100,00			100,00
M. Mohamed LOUFA	Ministre Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	1	1	100,00			100,00
M. Aziz AKHANNOUCH	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1		100,00			
		82 875 000	82 875 000				8 287 500 000,00

(1) Quant le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

LE TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE LA PERIODE 2013-2015

2015

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER (Décision du 24 Mars 2015)		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
.Report à nouveau	190 857,09	. Réserve légale	
.Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		. Autres réserves	5 065 000 000,00
.Résultat net de l'exercice	6 315 877 256,79	. Tantièmes	
		. Dividendes	1 250 583 750,00
.Autres Prélèvements		. Resultat net en instance d'affectation	
		. Report à nouveau	484 363,88
TOTAL A	6 316 068 113,88	TOTAL B	6 316 068 113,88

2014

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER (Décision du 30 juin 2014)		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
.Report à nouveau	71 404 951,17	. Réserve légale	
.Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		. Autres réserves	2 635 000 000,00
.Résultat net de l'exercice	6 313 879 655,92	. Tantièmes	
		. Dividendes	3 750 093 750,00
.Autres Prélèvements		. Resultat net en instance d'affectation	
		. Report à nouveau	190 857,09
TOTAL A	6 385 284 607,09	TOTAL B	6 385 284 607,09

2013

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision du 28 juin 2013)		. Réserve légale	
.Report à nouveau	10 644 470,60	. Autres réserves	4 200 000 000,00
.Résultats nets des exercices antérieurs en instance d'affectation		. Tantièmes	
.Résultat net de l'exercice	10 511 192 980,57	. Dividendes	6 250 432 500,00
		. Resultat net en instance d'affectation	
.Autres Prélèvements		. Report à nouveau	71 404 951,17
TOTAL A	10 521 837 451,17	TOTAL B	10 521 837 451,17

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS (C5)

2015

I/ - DATATION

. DATE DE CLOTURE (1) : 31 DECEMBRE 2015 . DATE D'ETABLISSEMENT DES ETATS DE SYNTHESE (2) : 10 MARS 2016 (1) JUSTIFICATION EN CAS DE CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2) JUSTIFICATION EN CAS DE DEPASSEMENT DU DELAI REGLEMENTAIRE DE TROIS MOIS PREVU POUR L'ELABORATION DES ETATS DU SYNTHESE

II/ - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATION DES EVENEMENTS
	N E A N T



ANNEXE III. RAPPORTS DE NOTATION

RAPPORT DE NOTATION S&P - 18 May 2016

S&P Global
Ratings

RatingsDirect®

Summary:

OCP S.A.

Primary Credit Analyst:

Andrey Nikolaev, CFA, Paris (33) 1-4420-7329; andrey.nikolaev@spglobal.com

Secondary Contact:

Christophe Boulier, Milan (39) 02-72111-226; christophe.boulier@spglobal.com

Table Of Contents

Rationale

Outlook

Standard & Poor's Base-Case Scenario

Business Risk

Financial Risk

Liquidity

Government Influence

Ratings Score Snapshot

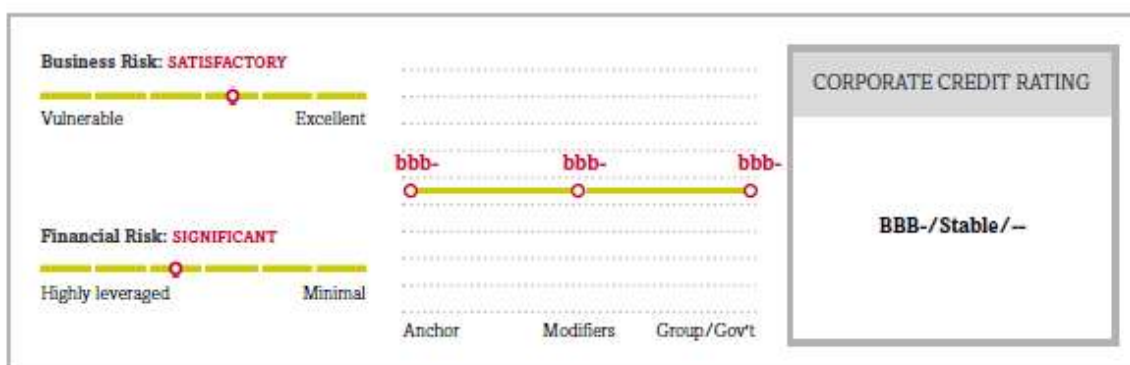
Related Criteria And Research

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

MAY 18, 2016 1

1637846 | 300989091

Summary: OCP S.A.



Rationale

Business Risk: Satisfactory	Financial Risk: Significant
- Favorable profitability, owing to access to very large phosphate rock reserves that can be extracted and transported at low cost. - Operating flexibility and substantial growth opportunities in the main Jorf phosphate hub. - No vertical integration in sulfur and ammonia, two major cost components. - Exposure to highly cyclical phosphate fertilizers, leading to potentially sizable, difficult-to-predict profit swings. - Expected rise in long-term demand for fertilizers, although short-term trends can show temporary, material declines.	- An ambitious growth strategy, leading to a forecast of negative to neutral free operating cash flow (FOCF) over 2016-2018 and potentially beyond. - Supportive financial policy with maximum net debt to EBITDA of 2.5x. - Some flexibility of the large capital expenditure (capex) program, which can be adapted to the market environment.

Outlook: Stable

The stable outlook on Moroccan fertilizer producer OCP S.A. reflects that on Morocco and S&P Global Ratings' expectation of resilient operating performance, even assuming relatively weak market conditions in 2016 with phosphate prices declining by 10%-15% compared with the 2015 average.

Downside scenario

We would lower the rating on OCP if we downgraded Morocco, since we do not believe OCP can be rated higher than the sovereign, given its strong ties with the government.

We would revise our assessment of OCP's stand-alone credit profile (SACP) downward if its funds from operations (FFO) to debt were consistently below 30%, corresponding to net debt to EBITDA at about the 2.5x maximum stated in the company's financial policy, or if committed bank lines were not renewed and funding not secured about six to nine months in advance. We take into account OCP's continued high capex and therefore negative to neutral FOCF over the next 3-5 years, while considering the company's ability and willingness to cut capex if market conditions weaken.

That said, if OCP's SACP deteriorated to 'bb+', we would not lower the rating if the sovereign rating and our assessment of extraordinary state support remained the same, owing to the notch of uplift in the rating for extraordinary state support.

Upside scenario

We do not see rating upside in the next 12 months because the rating on OCP is constrained by that on the sovereign and OCP's large capex program will not allow the company to reduce leverage under our base-case scenario.

Standard & Poor's Base-Case Scenario

We expect OCP's operating performance in 2016 to be resilient despite weaker prices, owing to lower prices for raw materials (ammonia and sulphur) and reduced costs following the commissioning of the slurry pipeline. In 2017, the company's EBITDA will likely be supported by increased production from new fertilizer plants.

Assumptions	Key Metrics			
• An exchange rate of \$1 to Moroccan dirham (MAD) 10 for 2016-2017. • A 10%-15% decline in phosphate prices compared with average 2015 levels. We expect prices will be higher than in first-quarter 2016, when the weakness was, in our view, linked to seasonality, as we've seen in previous years. • Increasing production volumes of P205 fertilizer in 2016 and 2017, compared with 6.5 metric tons in 2015 as the company commissions new plants. • Only a moderate decline in the EBITDA margin from a high 37% in 2015 because lower prices should be offset by lower ammonia and sulphur prices, higher operating efficiency from the slurry pipeline, and increasing economies of scale. • Moderate working capital outflows related to commissioning new capacities. • Capex of MAD13 billion-MAD15 billion in 2016-2017 and continued important investments in the following years, adjusted depending on the market environment. • Dividends of about 25% of net income	2015	2016E	2017E	
	Adjusted EBITDA (Bil. MAD)	16.5	16-18	18-22
	Debt to EBITDA (x)*	2.3	2.5-3.0	2.5-3.0
	Adjusted FFO to debt (%)*	30.5	25-30	25-30
*After our adjustments. Figures are rounded.				
E--Estimate.				

Business Risk: Satisfactory

The company benefits from favorable profitability, very large, low-cost phosphate rock reserves, and supportive long-term demand trends in the industry. On the other hand, OCP has no access to competitively priced ammonia and sulfur, two major raw materials whose prices can fluctuate widely. It is also exposed to meaningful industry and profit cyclicalities, and capacity expansion is capital intensive and time consuming.

OCP is credited with possessing more than 75% of global phosphate rock reserves, ensuring several centuries of production. Its costs of producing and transporting rock to the ports--where almost all its fertilizer plants sit--are very low, given favorable geology, short distances, and slurry pipelines that link mines to the fertilizer plants, which cuts transport and energy expenses. These factors underpin a favorable EBITDA margin of 25% to 50% through the cycle. We also note the company's operating flexibility and significant brownfield growth opportunities. Importantly, the company can increase the mining and fertilizer capacity at its main Jorf hub at lower cost and project risk than many peers, given shared infrastructure, its large reserve base, and favorable geology.

Long-term demand trends in the fertilizer industry are favorable, reflecting increased fertilizer use in most developing countries, owing to shrinking arable land, especially of prime quality; changing diets; and a growing global population. We anticipate low-single-digit global market growth over the next several years, mostly in emerging economies, and

slow or no expansion in various developed markets, in particular Western Europe.

These industry strengths are mitigated by potential large swings in profits, mirroring the fluctuating supply-and-demand balance and volatile raw material prices. In 2013, for example, OCP's EBITDA dropped by 45%. Big swings in demand are possible from one year or quarter to another, given sensitivity to weather conditions, inventory levels, policies, crop prices, price expectations, and Indian state subsidies and exchange rates because India is the world's largest importer of phosphate products. Capacity additions can also lead to oversupply.

Additional constraints include OCP's lack of vertical integration in sulfur and ammonia—two large cost components of phosphate fertilizers. This contrasts with players based in Russia, the U.S., and the Middle East, who benefit from significantly lower prices.

Moreover, in our view, OCP is exposed to country risk in Morocco to some extent, since all its mines and almost all its plants are located there. At the same time, the company benefits from a favorable 17.5% profit tax rate on exports, which represent the bulk of revenues. OCP pays no royalties, export taxes, or other special taxes. It also benefits from a state-granted monopoly on all phosphate reserves in Morocco, where all its mines are located.

Financial Risk: Significant

Our assessment of OCP's financial risk profile takes into account the company's increased debt and negative to neutral FOCF generation over the next 3-5 years, due to its strategy to continue increasing capacity in line with the growth of the global phosphate market. Although this should further strengthen the company's position as a global leader, we consider returns and, therefore, an improvement in credit metrics to be uncertain because they depend on difficult-to-predict industry conditions.

These financial risks are moderated by the company's financial policy commitment to keep net financial debt to EBITDA below 2.5x. As a result, we would expect the company to reduce or delay capex when industry conditions deteriorate and to increase it once the market environment improves. Illustrating this, in 2014-2015, capex was lower than we projected, given weaker market conditions. We also regard as positive that there are limited dividend distributions, which is consistent with the company's growth strategy.

Liquidity: Adequate

We assess OCP's liquidity as adequate, based on a ratio of sources to uses comfortably above 1.2x in 2016, supported by significant cash balances and committed credit lines. We also factor in the company's prudent liquidity management and track record of access to capital markets.

We expect that the company will maintain comfortable leeway under its financial covenants, which stipulate net debt to EBITDA of 3x, an interest coverage ratio of 3x, and total loans to shareholder equity of less than 1.5x.

Principal Liquidity Sources	Principal Liquidity Uses
• Cash of approximately MAD16 billion on Dec. 31, 2015; • FFO of MAD11.5 billion-MAD13.5 billion in 2016; and • Availability under long-term committed bank lines of about MAD7 billion.	• Debt maturities of MAD4.8 billion in 2016, followed by MAD4 billion in 2017; • Large capex of MAD13 billion-MAD15 billion, which can be reduced in a stress scenario, in our view; • Moderate working capital outflows of MAD1 billion-MAD3 billion; and • Dividends of MAD1.5 billion to MAD2.5 billion.

Government Influence

We consider OCP to be a government-related entity (GRE), given that the Moroccan government owns almost 95% of the group and OCP has very close links with the state. The ratings on OCP are constrained by the long-term rating on Morocco.

We consider that there is a very high likelihood of extraordinary state support for OCP, based on our view of OCP's:

- Very important role for the Moroccan government. Although OCP operates essentially as a profit-seeking commercial enterprise in a competitive environment, we believe that its default or credit stress, leading to a disruption of its activities, would have a significant impact on Morocco's economy and standing in financial markets; and
- Very strong link with the government, which we view as a strong and stable shareholder of OCP. The government has a track record of providing support to its GREs in most circumstances, and we understand that it is not contemplating the privatization of OCP in the medium term. The company's board of directors comprises mainly government representatives. A considerable deterioration in OCP's creditworthiness would significantly affect the government's reputation because the Moroccan government and OCP are publicly associated through strong political involvement and a high degree of government oversight.

Ratings Score Snapshot

Corporate Credit Rating

BBB-/Stable/--

Business risk: Satisfactory

- **Country risk:** Moderately high
- **Industry risk:** Moderately high
- **Competitive position:** Strong

Financial risk: Significant

- **Cash flow/Leverage:** Significant

Anchor: bbb-

Modifiers

- **Diversification/Portfolio effect:** Neutral (no impact)
- **Capital structure:** Neutral (no impact)
- **Financial policy:** Neutral (no impact)
- **Liquidity:** Adequate (no impact)
- **Management and governance:** Satisfactory (no impact)
- **Comparable rating analysis:** Neutral

Stand-alone credit profile : bbb-

- **Related government rating:** BBB-
- **Likelihood of government support:** Very high (no impact)

Related Criteria And Research

Related Criteria

- Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers, Dec. 16, 2014
- Key Credit Factors For The Commodity Chemicals Industry, Dec. 31, 2013
- Corporate Methodology, Nov. 19, 2013
- Methodology: Industry Risk, Nov. 19, 2013
- Group Rating Methodology, Nov. 19, 2013
- Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- Corporate Methodology: Ratios And Adjustments, Nov. 19, 2013
- Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities And Insurers, Nov. 13, 2012
- 2008 Corporate Criteria: Rating Each Issue, April 15, 2008

Business And Financial Risk Matrix

Business Risk Profile	Financial Risk Profile					
	Minimal	Modest	Intermediate	Significant	Aggressive	Highly leveraged
Excellent	aaa/aa+	aa	a+/a	a-	bbb	bbb-/bb+
Strong	aa/aa-	a+/a	a-/bbb+	bbb	bb+	bb
Satisfactory	a/a-	bbb+	bbb/bbb-	bbb-/bb+	bb	b+
Fair	bbb/bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b
Weak	bb+	bb+	bb	bb-	b+	b/b-
Vulnerable	bb-	bb-	bb-/b+	b+	b	b-

Additional Contact:

Industrial Ratings Europe; Corporate_Admin_London@standardandpoors.com

Copyright © 2016 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription) and www.spcapitaliq.com (subscription) and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POORS, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

RAPPORT DE NOTATION FITCH RATINGS - 15 June 2016

FitchRatings

FITCH AFFIRMS OCP AT 'BBB-'; OUTLOOK STABLE

Fitch Ratings-London-15 June 2016: Fitch Ratings has affirmed Morocco-based phosphate producer OCP S.A.'s (OCP) Long-Term Issuer Default Rating (IDR) and senior unsecured rating at 'BBB-'. The Outlook on the Long-Term IDR is Stable.

KEY RATING DRIVERS

Large Reserves Support Rating

OCP owns the largest reserves of phosphate rock in the world and ranks among the most cost-competitive producers in the phosphate sector. The exceptional size of OCP's reserves (200 years life) is a key feature supporting the viability of the group's long-term expansion plans. With phosphate rock reserves generally becoming depleted or diminishing in quality and poor prospects for non-integrated producers, substantial capacity increases are not expected in the long run, although supply-driven pressure could come in the near-term from Saudi Arabia (Ma'aden) or China.

Fertiliser Pricing Pressure

The pricing of phosphate fertilisers may come under further single-digit pressure due to excess supply over the short- to medium-term and a continued low grain price environment. Phosphate rock and phosphoric acid pricing may also come under pressure from a relaxation of Chinese export duties and other capacities entering the market. DAP/MAP prices may decrease by around 20% year-on-year in 2016. It is yet to be seen how cuts in Chinese subsidies and capacities may positively impact fertiliser demand and pricing.

Pipeline to Enhance Cost Competitiveness

OCP's profitability is supported by the group's self-sufficiency in phosphate rock production. In addition, while we still assume costs to rise, we expect them to increase at a slower rate than growth in production volumes, indicating an improvement in per unit costs, which will partially offset the weakness in end-product prices.

We assume further cost reductions to occur due to lower energy and water consumption, as well as lower transportation costs due to higher capacity utilisation of OCP's new slurry pipeline. Given the importance of those costs improvements for the group's forecasted profitability, we view the successful increase in capacity utilisation of the slurry pipeline as a key rating driver.

Progress on Transformational Capex

The majority of the 2008-2017 phase of OCP's investment programme is now complete, including the slurry pipeline, the expansion of mine capacity (open pit), beneficiation and granulation plants and the expansion of port infrastructure. The group's plans also included the construction of four identical fully integrated fertiliser production units of 1mt each. Plant 1 was completed in April 2015 while Plant 2 was completed in June 2016. The third and fourth plants are currently 55% and 75% complete respectively. Successful completion of the overall programme and associated efficiency improvement is a key support for the ratings.

Leverage Increases on High Capex

OCP's fund from operations (FFO)-adjusted gross and net leverage have improved in 2015 but are expected to deteriorate again in 2016 to 3.75x and 3.3x respectively, due to continued weakness in end-product prices. The Fitch base case assumes some price recovery in 2017 which, coupled with continued cost optimisation, should reduce FFO-adjusted gross and net leverage to 3x and 2.5x.

respectively in 2017. We also factor in that some as yet uncommitted capex could be scaled back in the event of further price weakness.

State Ownership

Despite OCP's 94% state-ownership, the ratings are not linked to that of Morocco (BBB-/Stable). We have assessed the operating and legal ties under Fitch's Parent and Subsidiary Rating Linkage methodology and regard them as weak. We view the group's ongoing transformation and strategic focus as evidence of an independently run profit-oriented business model with limited day-to-day influence from the state. Nevertheless, given OCP's strategic importance for the Moroccan economy, negative pressure on the sovereign's rating may have implications for OCP and could lead us to review the government's stance towards the group.

Key Man Risk

A departure of Mostafa Terrab, OCP's CEO and Chairman, and resulting succession risk could put pressure on the ratings. Although we recognise the high calibre and experience of the senior management team, Mr Terrab's vision and influence are critical to the successful execution of OCP's expansion strategy.

KEY ASSUMPTIONS

Fitch's key assumptions within our rating case for the issuer include:

- Volume growth in 2016 and 2017 as new assets developed under the capex programme become operational
- EBITDA margins to be sustained at over 30% due to lower transportation costs resulting from the commissioning of the slurry pipeline as well as higher fertiliser product sales
- Capex in line with management plans

RATING SENSITIVITIES

Negative: Future developments that could lead to negative rating action include:

- EBITDA margin dropping below 15% (2015: 35%) or FFO adjusted net leverage sustained above 2.5x, indicating fundamental trends contrary to our base rating case of ongoing cost improvements
- Departure of Mr. Terrab and resulting succession risk
- Pressure on Morocco's ratings accompanied by evidence of up-streaming of cash (dividends, taxation) or adverse strategic changes to the credit standing of the group

Positive: Although not envisaged over the next one to two years, future developments that could lead to positive rating action include:

- Successful completion of the expansion programme with fundamental improvements in OCP's resilience to phosphate cyclicality
- FFO adjusted net leverage sustained below 1.5x
- Positive free cash flow generation through the cycle

LIQUIDITY

At end-2015, OCP reported cash and cash equivalent reserves of MAD16.3bn (of which MAD2.5 is considered as restricted by Fitch) against short-term debt of MAD4.4bn. Under our base case, free cash flow is expected to remain negative due to high capex levels and we assume that OCP will continue to access the domestic and international bank and debt capital markets for its investment and refinancing needs. Other cash requirements include contributions to dividend payments, which we believe can be tailored to match fluctuations in the group's cash flow generation.

Contact:

Principal Analyst
Maria Yakushina

Associate Director
+ 44 20 3530 1315

Supervisory Analyst
Peter Archbold, CFA
Senior Director
+44 20 3530 1172
Fitch Ratings Limited
30 North Colonnade
London E14 5GN

Committee Chairperson
Alex Griffiths
Managing Director
Head of Natural Resources and Commodities
+44 20 3530 1709

Media Relations: Peter Fitzpatrick, London, Tel: +44 20 3530 1103, Email:
peter.fitzpatrick@fitchratings.com.

Summary of Financial Statement Adjustments

- Fitch has classified MAD7.1bn cash financial assets as readily available cash.
- Fitch has classified MAD2.5bn out of MAD9.3bn cash and cash equivalents as restricted to maintain the minimum level needed for operational purposes.
- Fitch has adjusted balance sheet debt by capitalising the annual operating lease of USD297m using a 8x multiple, adding a further USD2.4bn to debt.

Additional information is available on www.fitchratings.com. For regulatory purposes in various jurisdictions, the supervisory analyst named above is deemed to be the primary analyst for this issuer; the principal analyst is deemed to be the secondary.

Applicable Criteria

Corporate Rating Methodology - Including Short-Term Ratings and Parent and Subsidiary Linkage (pub. 17 Aug 2015)

https://www.fitchratings.com/creditdesk/reports/report_frame.cfm?rpt_id=869362

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEBSITE 'WWW.FITCHRATINGS.COM'. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE 'CODE OF CONDUCT' SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

ANNEXE IV. CONTRAT D'EMISSION

ENTRE
OCP S.A
ET
L'INVESTISSEUR



CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS
SUBORDONNEES PERPETUELLES

[•] DECEMBRE 2016

CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES



ENTRE LES SOUSSIGNES

1. **OCP S.A.**, société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 40327, dont le siège social est situé 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha, 20200 Casablanca, Maroc, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Ghislane GUEDIRA, agissant en qualité de Directeur Exécutif Finance et Contrôle de Gestion dûment habilitée aux fins des présentes ;

ci-après dénommée "**OCP**" ou l'"**Emetteur**", d'une part,

ET

2. [**Dénomination ou Raison sociale**], qualité du souscripteur [**•**],[**code identité**], dont le siège social est situé [**Adresse**], dûment représentée aux fins des présentes par [**Nom et prénom du signataire**], agissant en qualité de [**Fonction**] dûment habilitée aux fins des présentes ;

ci-après dénommé(e) l'"**Investisseur**", d'autre part,

Ci-après, désignées collectivement les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- A. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de développement, OCP a lancé un programme d'investissement d'envergure portant sur un montant d'environ 200 milliards de dirhams sur la période 2008-2025. Ce programme d'investissement est financé par des fonds propres et de l'endettement. Afin de satisfaire une partie de ces besoins en financement, OCP a décidé de recourir à un emprunt obligataire subordonné national. Ce recours s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'accès au marché des capitaux et à diversifier les sources de financement.
- B. A cet égard, le Conseil d'Administration d'OCP, réuni en date du 4 octobre 2016, a approuvé le principe, pour OCP, de recourir à un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches d'un montant global maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD).
- C. Le Conseil d'Administration d'OCP a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet d'autoriser ladite émission.
- D. A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP, tenue en date du 4 octobre 2016, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs tranches, d'un montant maximum en principal de cinq milliards de dirhams (5.000.000.000 MAD) sous la forme d'obligations subordonnées perpétuelles, cotées ou non cotées, avec des dates de rachat prédéterminées, et marquées par une augmentation de la prime de risque à chaque date de rachat (*step-up*) (les "**Obligations**"), en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée(l'"**Emission**").



- E. L'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP, après avoir fixé le cadre des caractéristiques et modalités de l'Emission, a conféré au Président du Conseil d'Administration d'OCP, la mise en œuvre pratique de l'Emission (en ce compris la possibilité de limiter le montant de l'Emission au montant effectif des souscriptions reçues).
- F. L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP est valable pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de ladite Assemblée.
- G. Le présent contrat d'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, annexé à la Note d'Information, est conclu entre l'Emetteur et l'Investisseur aux fins de définir, sur la base et en complément des Décisions Sociales (tel que ce terme est défini ci-après), les caractéristiques et les conditions de l'Emission ainsi que les modalités de souscription à l'Emission par l'Investisseur (le "**Contrat**").

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

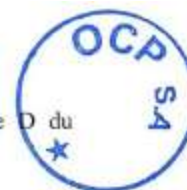
1. DEFINITIONS

Pour les besoins du présent Contrat, les termes commençant par une majuscule ont, sauf stipulations contraire le sens qui leur est attribué ci-après :

" AMMC "	désigne l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
"Bulletin de Souscription"	désigne le bulletin de souscription des Obligations souscrites par l'Investisseur, substantiellement dans la forme du modèle joint à la Note d'Information ;
"Contenu en Capitaux Propres"	désigne la part admise des Obligations dans les fonds propres de l'Emetteur ;
"Compte d'Intérêts"	(i) Nul à la date du premier paiement (ii) Aux Dates de Paiement de Coupon suivantes, égal au produit de : - Coupon Payable à la Date de Paiement de Coupon précédente moins coupon payé à la Date de Paiement de Coupon précédente ; et $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times \text{nombre de jours exact} (« J ») / 365 \text{ ou } 366 \text{ (si année bissextile))}$ pour les Tranches A, B, E et F et $(1 + \text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times J / 360)$ pour les Tranches C et D ;
"Contrat"	a le sens qui lui est attribué au paragraphe G du Préambule ;
"Coupon de Base"	désigne le produit : $\text{Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période} \times \text{Montant de l'Emission} \times \text{nombre de jours exact} / 365 \text{ ou } 366 \text{ (si année bissextile)}$ pour les tranches



"Coupon Payable"	A, B, E et F et Taux d'Intérêt Nominal applicable à la période x Montant de l'Emission x nombre de jours exact / 360 pour les tranches C et D ; désigne, à chaque date de Paiement du Coupon, le Coupon Payable qui sera déterminé comme la somme de : (i) Coupon de Base ; et (ii) Compte d'Intérêts
"Date de Jouissance"	désigne le 23 décembre 2016
"Date de Paiement de Coupon"	désigne la date d'anniversaire de la Date de Jouissance de l'émission soit le 23 décembre de chaque année ou le 1 ^{er} Jour Ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas un jour ouvré.
"Date(s) de Révision de Taux"	désigne pour les Tranches A et B : le 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus et au-delà tous les 10 ans, désigne pour les Tranches C et D : les dates d'anniversaire à compter de la Date de Jouissance. désigne pour les Tranches E et F : le 23 décembre 2021 (Date de Jouissance + 5 ans) inclus et au-delà tous les 5 ans ;
"Décisions Sociales"	désigne les décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Ordinaire d'OCP en date du 4 octobre 2016 relatives à l'Emission et la déclaration du Président du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2016 ;
"Dépositaire Central"	désigne Maroclear, dépositaire central des valeurs mobilières, crée par la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, promulguée par le Dahir n°1-93-246 du 9 janvier 1997, telle que modifiée et complétée ;
"Jour Ouvré"	désigne un jour de bourse ;
"Montant de l'Emission"	désigne le produit : Valeur nominale Unitaire x le nombre total des titres émis pour toutes les tranches ;
"Note d'Information"	désigne la Note d'Information définitive ayant obtenu le visa de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété ;



"Obligations"	a le sens qui lui est attribué au paragraphe D du Préambule ;
"Organisme Chargé du Placement"	désigne CDG Capital, Société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de de Rabat sous le n°62905, dont le siège social est situé Immeuble Mamounia, Place Moulay Hassan, Rabat ;
"Période de Souscription"	désigne la période de souscription à l'Emission ouverte auprès de l'Organisme Chargé du Placement du 14 au 16 décembre 2016 inclus ;
"Première Date d'Option de Remboursement"	désigne le 23 décembre 2026 (Date de jouissance + 10 ans) pour toutes les Tranches A, B, C, D, E et F ;
"Prime de Risque"	désigne la prime de risque qui sera retenue après l'allocation ;
"Représentant de la Masse des Obligataires"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.6.1 ;
"Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.3 ;
"Step-up Applicable"	désigne : (i) avant la Première (1ère) Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, aucun step-up ne sera ajouté à la Prime de Risque ; (ii) à compter du 23 décembre 2026 (Date de Jouissance + 10 ans) inclus, un premier step-up de 25 points de base (pbs) sera ajouté à la Prime de Risque ("Step-Up 1"). (iii) A compter du 23 décembre 2046 (Date de Jouissance + 30 ans) inclus, un step-up additionnel de 75 points de base (bps), ajouté à la Prime de Risque et au Step-Up 1, sera appliqué ;
"Taux d'Intérêt Nominal"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.12;
"Taux de Référence"	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2.1;
"Tranche A"	a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2(i) ;
"Tranche B"	a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (ii) ;
"Tranche C"	a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (iii) ;
"Tranche D"	a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (iv) ;
"Tranche E"	a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (v) ;



"Tranche F"

a le sens qui lui est attribué à l'article 3.2 (vi).

2. OBJET

Le présent Contrat, annexé à la Note d'Information, est conclu entre l'Emetteur et l'Investisseur aux fins de définir, sur la base et en complément des Décisions Sociales (tel que ce terme est défini ci-après), les caractéristiques et les conditions de l'Emission ainsi que les modalités de souscription à l'Emission par l'Investisseur. Les Parties conviennent que les modalités et conditions des Obligations sont détaillées dans la Note d'Information et déclarent accepter et adhérer à toutes les règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

3. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

3.1 Nature des Obligations

Les Obligations sont sous la forme au porteur, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central et inscrites auprès des affiliés habilités.

Les Obligations constituent des obligations perpétuelles de l'Emetteur et n'ont pas de date d'échéance déterminée, mais pourront être remboursées au gré de l'Emetteur dans les conditions décrites au présent Contrat.

3.2 Nombre – Valeur Nominale – Emission par Tranches

L'Emission porte sur un maximum de 50.000 (cinquante mille) Obligations d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams), d'un montant global maximum de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) réparti comme suit :

- (i) une tranche « A » à taux révisable 10 ans, non cotée, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche A**") ;
- (ii) une tranche « B » à taux révisable 10 ans, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche B**") ;
- (iii) une tranche « C » à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche C**") ;
- (iv) une tranche « D » à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche D**") ;
- (v) une tranche « E » à taux révisable tous les cinq ans, non cotée, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche E**") ; et
- (vi) une tranche « F » à taux révisable tous les cinq ans, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams) et d'une valeur nominale de 100.000 MAD (cent mille dirhams) ("**Tranche F**").

Le montant total adjugé sur les six tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 5.000.000.000 MAD (cinq milliards de dirhams).



3.3 Négociabilité des Obligations

La souscription initiale aux Obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis dans la Note d'Information. La négociation au marché secondaire est strictement réservée aux investisseurs qualifiés définis tels que dans la Note d'Information. Toute négociation des Obligations sur le marché secondaire entraînera adhésion aux conditions d'Emission et de transfert des droits attachés à chaque Obligation telles qu'elles résultent notamment des décisions sociales, du présent Contrat et de la Note d'Information.

Les Obligations sont négociables de gré à gré pour les tranches A, C et E et sur la Bourse de Casablanca pour les tranches B, D et F entre investisseurs qualifiés tels que définis par la Note d'Information. Par ailleurs, il est strictement interdit à l'Emetteur et l'Investisseur d'offrir, vendre ou revendre les Obligations sur le territoire des Etats-Unis ou à toute personne résidente aux Etats-Unis.

3.4 Rang et Subordination des Obligations

3.4.1 Les Obligations sont des titres subordonnés. Le principal et les intérêts relatifs aux Obligations constituent des engagements directs inconditionnels non assortis de sûretés et subordonnés de dernier rang et viennent et viendront à un rang supérieur uniquement aux titres de capital de l'Emetteur. Aussi, en cas de liquidation de l'Emetteur le remboursement des Obligations et des Coupons Payables par l'Emetteur est conditionné au désintéressement préalable de tous ses créanciers privilégiés ou chirographaires et toute autre dette (autres que les titres de même rang).

3.4.2 En cas de jugement du tribunal compétent décidant la liquidation judiciaire de l'Emetteur ou la cession totale de l'entreprise à la suite d'une décision de redressement judiciaire concernant l'Emetteur ou en cas de liquidation de l'Emetteur pour toute autre raison, les paiements aux créanciers de l'Emetteur seront effectués, selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous (dans chaque cas, dans la mesure où cela est juridiquement valable, sous réserve du paiement complet des créanciers prioritaires) et aucun paiement du principal et des intérêts (y compris le Compte d'Intérêts) relatif aux Obligations ne pourra être fait avant le paiement complet des porteurs de toute autre dette (autres que les titres de même rang).

Aussi, (i) les créanciers non-subordonnés au titre des engagements non-subordonnés de l'Emetteur et (ii) les créanciers ordinairement subordonnés au titre des engagements subordonnés ordinaires de l'Emetteur, seront payés en priorité par rapport aux créanciers de l'Emetteur au titre des Obligations.

3.5 Langage de remplacement

L'Emetteur a l'intention de maintenir les Obligations dans la partie permanente de sa structure de capital. En conséquence, l'Emetteur a l'intention de financer tout Remboursement des Obligations, à la date de leur Remboursement, ou dans un intervalle de 6 mois préalable à ladite date de Remboursement, par une émission de titres de capital, ou de titres de rang *pari-passu* dont les termes confèreraient un traitement au moins équivalent au niveau de Contenu en Capitaux Propres des Obligations remboursées.



4. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Les Parties déclarent accepter l'ensemble des règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information. Toute cession des Obligations sur le marché secondaire entraînera l'adhésion par le cessionnaire, aux conditions d'Emission et de transfert des droits attachés à chaque Obligation telles qu'elles résultent notamment des décisions sociales, du présent Contrat et de la Note d'Information.

Les principales modalités de l'Emission sont présentées ci-après :

4.1 Emission réservée

L'Emission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous :

- (i) les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM),
- (ii) les compagnies financières,
- (iii) les établissements de crédit,
- (iv) les compagnies d'assurance et de réassurance,
- (v) la Caisse de Dépôt et de Gestion, et
- (vi) les organismes de retraite et de pension.

4.2 Intérêts

4.2.1 Le Taux de Référence est défini comme suit :

- (a) Pour les Tranches A et B, le Taux de référence est :

Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 31 octobre 2016 sur une maturité de 10 ans, soit 3,07%.

A partir et au-delà de la Première Date d'Option de Remboursement, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 10 ans. Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 10 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon et transmis à la Bourse de Casablanca 5 Jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 10 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 10 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).



- (b) Pour les Tranches C et D : A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est :

Le taux sera observé ou calculé en référence au taux BDT 52 semaines (taux monétaire) à partir de la courbe primaire (taux monétaire) adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 52 semaines précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du Taux de Référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est :

$$(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}}) - 1) \times 360 / k ; \text{ où } k : \text{maturité du taux actuariel qu'on souhaite transformer Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours (si année bissextile).}$$

Le Taux de Référence sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon et transmis à la Bourse de Casablanca 5 Jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Pour la première année, le taux de référence déterminé en référence à la courbe primaire des taux BDT 52 semaines (taux monétaire) calculé au 21 novembre 2016 ressort à 2,28%.

- (c) Pour les Tranches E et F :

Avant la Première Date de Révision de Taux celle-ci étant exclue, le Taux d'Intérêt Nominal est déterminé en référence au taux calculé à partir de la courbe primaire des taux des Bons du Trésor (BDT) au 14 novembre 2016 sur une maturité de 5 ans, soit 2,67%.

A partir et au-delà de la Première Date de Révision de Taux, celle-ci étant incluse, et à chaque Date de Révision de Taux, le taux d'intérêt sera révisé à un nouveau taux calculé ou observé lors de la dernière séance d'adjudication, 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, à partir de la courbe primaire des taux des BDT sur une maturité de 5 ans.

Dans le cas de non-adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.



Dans le cas de non-adjudication lors des 2 dernières séances d'adjudication du taux BDT 5 ans précédant 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon, le taux de référence sera observé ou calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 5 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire du coupon.

Le nouveau Taux d'Intérêt Nominal sera publié par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales 4 jours de bourse précédant la date d'anniversaire du coupon.

Dans le cas où le taux BDT 5 ans n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence BDT 5 ans se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).

4.2.1 Calcul du taux d'intérêts

- (a) Un taux d'intérêts sera dû par l'Emetteur à l'Investisseur selon les termes et conditions du Taux de Référence.
- (b) Avant la Première Date d'Option de Remboursement celle-ci étant exclue, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au Taux de Référence, augmenté d'une Prime de Risque fixée à l'issue de l'allocation (le "Taux d'Intérêt Nominal").

A partir et au-delà et à chaque Date de Révision de Taux celle-ci étant incluse, le Taux d'Intérêt Nominal sera révisé à un nouveau Taux de Référence, augmenté d'une Prime de Risque fixée à l'issue de l'allocation et du Step-up Applicable.

4.2.2 Paiement du Coupon Payable

- (a) Les Coupons Payables seront servis annuellement à chaque date anniversaire de la Date de Jouissance de l'Emission soit le 23 décembre de chaque année ou le premier Jour Ouvré suivant, si ce dernier n'est pas un Jour Ouvré.
- (b) A la discrétion de l'Emetteur, le paiement du Coupon Payable pourra être différé sous réserve d'en avoir informé (i) les porteurs de titres, à travers à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, (ii) le(s) Représentant (s) de la Masse des Obligataires, (iii) l'AMMC et (iv) la Bourse de Casablanca pour les tranches B,D et F et par avis publié dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires précédant la date de règlement, son paiement interviendra lors du paiement d'un Coupon Payable ultérieur. L'option de l'Emetteur de différer le paiement du Coupon Payable ne pourra porter que sur l'intégralité du Coupon Payable à la Date de Paiement du Coupon.

Tout différé de paiement ne constituera pas un défaut de l'Emetteur, sous réserve du respect de la Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur, telle que décrite à l'article 4.2.3 ci-après

- (c) Si l'Emetteur, à sa discrétion, a choisi de différer le paiement de Coupon Payable il n'est plus en droit de :



- déclarer ou payer des dividendes sur des actions de l'Emetteur au titre de l'exercice en cours, payer un intérêt sur une tranche de même rang que les Obligations,
- rembourser, annuler, acheter ou racheter des titres au même rang que les Obligations, ou les actions ordinaires.

(ensemble la "**Restriction sur La Rémunération de Tranches de Rang Equivalent ou Inférieur**").

4.3 Remboursement anticipé des Obligations

- (a) Remboursement anticipé à compter de la Première Date d'Option de Remboursement

A compter de la Première Date d'Option de Remboursement (celle-ci étant incluse) et à chaque Date de Révision de Taux, l'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé l'Investisseur, par notification écrite contre accusé de réception à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, (ii) le(s) Représentant (s) de la Masse des Obligataires, (iii) l'AMMC et (iv) la Bourse de Casablanca pour les tranches B,D et F et par avis publié dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'intégralité des Obligations souscrites par l'Investisseur, au pair, majorés du Coupon Payable. Cette offre de remboursement anticipé des Obligations faite par l'Emetteur à l'Investisseur sera ferme et irrévocable.

Tout remboursement anticipé optionnel :

- sur la Tranche A, déclenche systématiquement le remboursement de la totalité de Tranche B, et vice versa ;
- sur la Tranche C, déclenche systématiquement le remboursement de la totalité de Tranche D, et vice versa ; et
- sur la Tranche E, déclenche systématiquement le remboursement de la totalité de Tranche F, et vice versa.

- (b) Autre cas de remboursement anticipé

L'Emetteur pourra, sous réserve d'en avoir informé l'Investisseur à l'avance, par notification écrite contre accusé de réception au Représentant de la Masse des Obligataires et au à l'établissement centralisateur dépositaire des titres, l'AMMC et la Bourse de Casablanca pour les Tranche B,D et F et par la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai minimum de 30 jours calendaires, rembourser l'intégralité du principal de l'Emission, toutes tranches confondues, ainsi que le Coupon Payable à la date fixée pour le remboursement :

- (i) Si à tout moment, l'Emetteur reçoit, soit directement soit au travers d'une publication par l'agence concernée, la confirmation écrite d'une quelconque agence de notation dont l'Emetteur bénéficie d'une notation sollicitée, qu'un amendement ou un changement est intervenu concernant les critères de crédit en capital de ladite agence de notation, cet amendement ou ce changement donnant lieu à un plus faible crédit en capital pour les titres par rapport au crédit en capital attribué à la date d'émission, ou si le crédit en capital n'est pas attribué à la date

d'émission, à la date à laquelle le crédit en capital est attribué pour la première fois (un "Evénement de Méthodologie de Notation").

4.4 Absence de garanties

L'Emission ne fait l'objet d'aucune garantie.

4.5 Absence de notation

L'Emission ne fait l'objet d'aucune notation.

4.6 Masse des obligataires – Assimilation

4.6.1 La masse des obligataires détenteurs d'Obligations est représentée par un ou plusieurs mandataires élus par l'assemblée générale ordinaire des obligataires d'OCP dans un délai maximum d'un (1) an à compter de l'ouverture de la Période de Souscription (le "**Représentant de la Masse des Obligataires**").

4.6.2 Le Président du Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été attribués par l'Assemblée Générale le 4 octobre 2016, a décidé de désigner le cabinet Hdid consultants représenté M. Mohamed HDID, associé gérant, 294 Bd Yacoub Mansour Etage 4 n°15 Casablanca, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'Obligations de Tranche A et B regroupés en une seule masse, de la Tranche C et D regroupés en une seule masse et de la Tranche E et F regroupés en une seule masse, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la période de souscription aux Obligations.

4.6.3 Les Obligations émises dans le cadre de l'Emission ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'émissions antérieures d'OCP. Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des Obligations, il pourra, sans requérir le consentement de l'Investisseur et des porteurs ultérieurs, à condition que leurs contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives à l'Emission, permettant ainsi l'unification de la gestion et de la négociation des Obligations et des titres ultérieurs émis par l'Emetteur.

5. DECLARATIONS ET GARANTIES

A la date de signature du présent Contrat, chaque Partie fait les déclarations stipulées au présent article 5 (*Déclarations et Garanties*) au profit de l'autre Partie.

5.1 Statut

- (a) Chaque Partie est une société dûment immatriculée et existant valablement au regard du droit marocain.
- (b) Chaque Partie a la capacité requise pour être valablement propriétaire de ses actifs et pour exercer son activité, telle qu'elle l'exerce actuellement.



5.2 Force obligatoire

Les obligations qui incombent aux Parties au titre du présent Contrat sont conformes à la loi, valables et leur sont opposables.

5.3 Relation avec d'autres obligations

La signature du Contrat par les Parties et l'exécution des obligations qui en découlent ne sont, et ne seront, contraires :

- (a) à aucune loi ou réglementation qui leur est applicable ; et
- (b) à aucun de leurs documents constitutifs (ou documents équivalents).

5.4 Pouvoir et Capacité

Chaque Partie a la capacité de signer et d'exécuter le Contrat et d'exécuter les obligations qui en découlent ; chaque Partie a effectué toutes les formalités nécessaires à cet effet.

5.5 Prise de connaissance de la Note d'Information

Chaque Partie reconnaît avoir pris connaissance et accepter les stipulations de la Note d'Information dont le présent Contrat constitue une partie intégrante.

La souscription aux Obligations et l'acquisition desdites Obligations entraîneront automatiquement l'adhésion de chaque souscripteur ou de chaque acquéreur des Obligations au présent Contrat et aux règles, aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

Par ailleurs, tous nouveaux acquéreurs des Obligations sur le marché secondaire seront présumés adhérer aux dispositions du présent contrat d'Emission et aux règles, aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

6. DUREE DU CONTRAT

Le présent Contrat lie les Parties jusqu'au remboursement complet des Obligations.

7. INDEPENDANCE DES CLAUSES DU CONTRAT

Le présent Contrat sera réputé divisible et la nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation de celui-ci n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du présent Contrat ou de tout autre terme ou stipulation de celui-ci.

En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul ou non exécutoire, les Parties y substitueront une stipulation valable ou exécutoire aussi proche que possible de la stipulation nulle ou non exécutoire.

8. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

- 8.1** Le Contrat est soumis et devra être interprété conformément au droit marocain.
- 8.2** Il est expressément convenu que tout litige entre les Parties au Contrat relatif à la conclusion, l'interprétation, la validité, les effets ou l'exécution du Contrat sera portée exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Casablanca.

Fait à Casablanca, le 8 décembre 2016 en trois exemplaires originaux

A handwritten signature in blue ink, reading 'G. Guedira', is written over a horizontal line.

OCP SA
Représentée par Madame Ghislane GUEDIRA



[Investisseur]
Représenté(e) par [•]